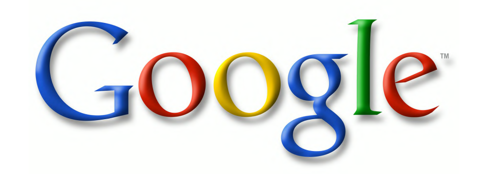


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

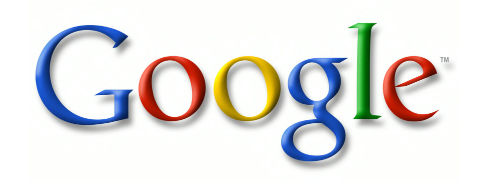
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Temple Prime.

1114 B

TIRE A PETIT NOMBRE.

HISTOIRE
DU BEAUJOLAIS
ET DES SIRES DE BEAUJEU,

10821

suivie

DE L'ARMORIAL DE LA PROVINCE,

Par le Baron Ferdinand de La Roche La Carelle,

Chevalier des Ordres
de la Légion d'Honneur et de Malte.

TOME II.



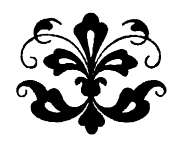
IMPRIMERIE DE LOUIS PERRIN, A LYON.

M D CCC LIII

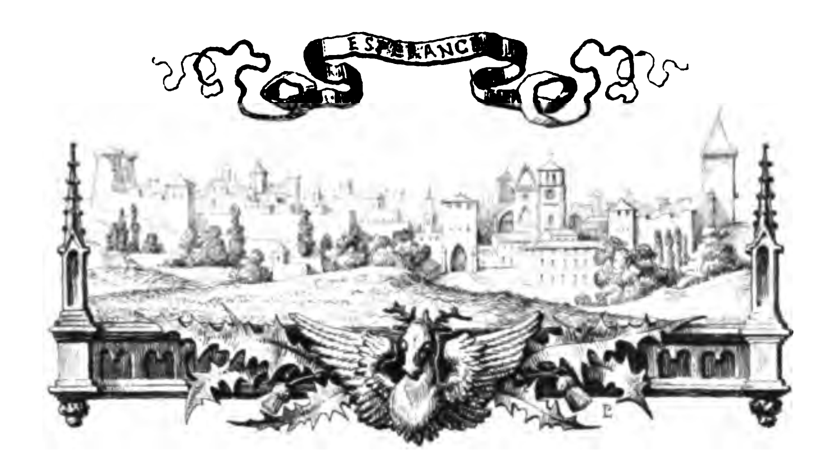
AVERTISSEMENT.

En donnant la liste des paroisses et des fiefs de l'ancien Beaujolais telle que j'ai pu la recueillir, je n'ai pas prétendu qu'elle fût exempte d'erreurs et d'omissions, surtout en ce qui concerne les fiefs et leurs possesseurs successifs. Souvent les documents m'ont manqué, et beaucoup de fiefs, qui ont dû exister au moyen-âge et sont depuis tombés en désuétude, n'ont laissé aucun souvenir. Les lacunes, en ce qui concerne les propriétaires, doivent être encore plus considérables. Je n'ai pu procéder, à cet égard, qu'au vu des actes conservés ou d'après les documents fournis par quelques chroniques relatives au pays. On comprendra que beaucoup de transmissions de fiefs ont pu ne pas arriver à ma connaissance, et que mon travail a dû nécessairement être très incomplet à cet égard.

Au bas de chaque article de paroisse j'ai inséré une note extraite du manuscrit attribué à Louvet. Elle est toujours relative à la nature du sol et de ses produits, et indique le nombre de feux de chaque paroisse. J'ai pensé que ces documents, qui remontent à 1667, pouvaient offrir quelque intérêt.



ETAT ALPHABETIQUE DES PAROISSES DU BEAUJOLAIS.



ETAT ALPHABETIQUE

DES PAROISSES DU BEAUJOLAIS,

AVEC LA MENTION ET SUCCESSION DES FIEFS

qui se trouvaient en chacune d'elles.

AFFOUX ET ROSERETTE



TAIENT annexes de la paroisse de Violey, située en Forez, et formaient enclave dans le Beaujolais ; de la collation du prieur de Montrottier : en sa qualité de curé primitif de Violey, il en percevait la dîme. La justice dépendait de Joux-sur-Tarare.

Il y avait à Affoux un fief nommé *la Colonge*, appartenant, en 1539, à Antoine de Salemard la Colonge et à Audibert de la Rivière, s'intitulant l'un et l'autre co-seigneurs dudit lieu. C'est en cette qualité qu'ils donnèrent leur dénombrement le 13 et le 14 mars de la susdite année. Ce fief passa, au siècle dernier, à la famille de Riverie.

Il existait dans cette paroisse plusieurs rentes nobles, possédées presque toutes par des bourgeois de Lyon.

Note de 1667 : *Pays froid et montagneux*, *bon à blé*. *Feux*, 122.

AIGUEPERSE ET ST-BONNET-DES-BRUYÈRES.

Paroisses du diocèse d'Autun, et qui autrefois n'étaient qu'une seule cure du nom de St-Bonnet. Celle d'Aigueperse ne fut érigée que par suite de la création du chapitre de ce nom qui eut la collation des deux paroisses, ainsi que la dîme.

En l'an 1100, Archimbaud-le-Blanc (1), voulant

(1) On croit généralement que cet Archimbaud était un bâtard de la maison de Beaujeu. Le surnom de *le Blanc* semble confirmer cette opinion, car c'est ainsi qu'on désignait en général les bâtards des grandes maisons.

fonder un hôpital à St-Bonnet, fit donation des maisons et terrains qu'il possédait au lieu d'Aigueperse, et avec les conseils de Norigal, évêque d'Autun, des religieux y furent établis sous le vocable de Ste-Marie-Madeleine, pour prendre soin des malades et des voyageurs. Les religieux reçurent en dotation la forêt que ledit Archimbaud possédait en ce lieu, pour en user selon leurs besoins *et y engraisser des pourceaux au temps des glands*. Il leur donna encore toutes les chutes d'eau de ses propriétés pour y construire des moulins, comme aussi le pâturage de ses prés après l'enlèvement des foins. Ce dernier avantage devait leur être commun avec toute personne qui viendrait habiter à Aigueperse.

Cependant cette pieuse fondation n'avait pas atteint le but que s'était proposé Archimbaud-le-Blanc. Eloigné de toutes communications, situé dans un pays presque inhabité à cette époque, l'hôpital n'eut bientôt d'autre destination que de servir de refuge aux vagabonds et gens mal famés qui y commettaient mille désordres. Hugues, évêque d'Autun, voulant mettre un terme à cet état de choses, résolut de convertir l'hôpital en une fondation purement religieuse. Il fit part de ce projet à Louis de Beaujeu, qui entra parfaitement dans ses vues, et le tout fut réglé par un accord du samedi après la saint Nicolas d'hiver 1288. Il fut convenu

que l'église de Ste-Marie-Madeleine serait érigée en collégiale et desservie par un chapitre composé de douze chanoines prébendés, sous la conduite de l'un d'eux qui aurait titre de doyen et serait nommé par le chapitre. L'évêque se réserva la confirmation de cette élection, ainsi que l'information qui devait la précéder; et au cas où la nomination faite par les chanoines ne serait pas régulière, l'évêque devait y procéder lui-même, mais sans porter préjudice aux droits du chapitre pour l'éleotion suivante.

Le sire de Beaujeu, de son côté, fit don à la nouvelle collégiale de tous les droits de justice qu'il possédait sur ledit lieu d'Aigueperse, consistant en juridiction, émoluments, etc., avec la connaissance de toutes les causes civiles et criminelles, sentences définitives, exécution d'icelles, etc., sous l'institution d'un prévôt, à la nomination des chanoines, pour rendre la justice, avec pouvoir de condamner jusqu'à des peines afflictives et *mutilation de membres*. Seulement, dans ce cas, le coupable devait être remis nu en chemise aux officiers de Beaujeu, chargés d'exécuter la sentence. Le produit des confiscations mobilières devait se partager par moitié entre le sire de Beaujeu et le chapitre. Celui des confiscations d'immeubles appartenait au seigneur sur la directe duquel le crime avait été commis. Le cloître d'Aigueperse fut déclaré asile inviolable.

Louis de Beaujeu ajouta à tous ces avantages le don de soixante-dix soudées de terres proche l'église, et le droit de nommer des *forestiers* dans les bois et garennes, et sur toutes les eaux coulantes des paroisses de St-Bonnet et St-Igny, se réservant seulement, pour lui et ses successeurs, le drôit de pêche *pour son gîte*, lorsque lui, la dame de Beaujeu ou quelqu'un de leurs enfants viendraient sur les lieux. Des douze prébendes, quatre demeurèrent à la nomination du sire de Beaujeu. En cas d'augmentation, il fut convenu qu'il en aurait toujours le tiers. Ces quatre prébendiers lui devaient le serment de fidélité.

En 1698, le chapitre d'Aigueperse se composait toujours de douze chanoines dont le traitement était ainsi réglé :

Le doyen.	600 liv.	2,460 liv.
5 chanoines résidants.	1,500	
3 chanoines curés, 3 chanoines résidants seulement 40 jours,	360	

Les trois paroisses desservies par les chanoines d'Aigueperse étaient Propières, St-Igny-de-Vers et Dun-le-Roi.

Le bourg d'Aigueperse n'avait d'autre seigneur que le Chapitre. St-Bonnet et le surplus d'Aigueperse dépendaient de la justice de *Chevagny-le-Lombard*, château seigneurial situé dans lesdites

paroisses et ayant fait partie autrefois du domaine privé des sires de Beaujeu, puis de Lignières. Il fut aliéné, et appartenait en 1650 à la famille de Rébé. Il passa plus tard en celle de Thibault des Prés, et enfin appartenait, au siècle dernier, à M. Jean-Jacques de Brosses, écuyer.

En outre de Chevagny, on comptait encore deux fiefs, savoir : *La Bruyère* sur Aigueperse, et *Vauzelles* sur St-Bonnet.

La Bruyère était possédé, en 1539, par Jean de Marzé, damoiseau, qui en donna le dénombrement le 24 mars de ladite année. Ce fief passa ensuite à la maison de Foudras, puis à celle de Thy de Milly qui le possédait en 1760, et le vendit à M. de Brosses, seigneur de Chevagny.

Vauzelles a donné son nom à une ancienne famille éteinte vers le milieu du XVIe siècle (1). Noble Pierre de Vauzelles, écuyer, seigneur dudit lieu, donna son dénombrement le 6 mars 1539. Ce fief fut apporté en 1570 par la dernière héritière du nom à l'ancienne famille de Muzy, dont les descendants le possédaient encore en 1789.

Le quart de la dîme du lieu de Villemartin, sur la paroisse de St-Bonnet, appartenait en 1554 à noble Antoine de Salornay, écuyer, qui en fit le dénombrement le 28 avril dudit an.

Note : *Pays de bois et de seigle. Feux*, 222.

---

(1) Cette famille était différente de celle de Vauzelles, de Lyon.

AIGUILLY-SUR-LOIRE.

Paroisse du diocèse de Mâcon et de la collation de son évêque. La justice dépendait de Bonvers ou la Talonière, terre située de l'autre côté de la Loire, en face d'Aiguilly. Cette seigneurie appartenait de toute ancienneté à la maison de St-Priest. Le 5 mars 1539, noble Claude de St-Priest, chevalier, en donna le dénombrement. Antoine de St-Priest, écuyer, acquit des commissaires du duc, le 14 janvier 1604, la justice et droits seigneuriaux d'Aiguilly. Cette seigneurie passa peu d'années après à la maison de Digoine, et était possédée en 1668 par messire Paul-Salomon de Digoine, seigneur du Palais. Elle devint enfin, au commencement du siècle dernier, la propriété de la famille de Damas d'Audour qui la vendit plus tard à M. Michon, seigneur de Vougy. Elle fut unie audit Vougy lorsque cette seigneurie fut érigée en comté.

La famille Severt possédait quelques rentes nobles à Aiguilly.

Note : *Blés*, *bon pays*. *Feux*, 120.

AMPLEPUIS.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation du grand célérier de l'abbaye de Savigny. Amplepuis avait été le siége d'une châtellenie au XIV[e] et au XV[e] siècle, et appartenait à la famille de Beaujeu-Lignières, selon le partage fait le 18 mai 1331 entre les enfants de Guichard-le-Grand. Philibert de Beaujeu-Lignières donna son dénombrement le 7 avril 1540 et y comprit tout ce qu'il possédait en Beaujolais, savoir : 1° le château d'Amplepuis en toute justice; 2° les paroisses dépendantes de la juridiction dudit Amplepuis, et consistant en Ronno, St-Jean-la-Bussière, Cublize, St-Just-d'Avray, les Sauvages, et partie de Valsonne, de St-Apollinaire, de St-Véran et de Chamelet; 3° la terre et seigneurie de Ranchal et de Thel; 4° la terre de Chevagny-le-Lombard et les Misolières; 5° le château des Tours, à St-Etienne-la-Varenne. Tous ces fiefs et seigneuries lui venaient par suite du partage ci-dessus mentionné. Il joignit à son dénombrement tout ce qu'il possédait à titre d'acquisition quelconque, et dont voici la liste : 1° la terre de Coust et d'Alloignet, acquise d'Anne de

France et de Charles de Bourbon le connétable, avec la châtellenie qui en dépendait, comprenant les paroisses de St-Mamez, Ouroux, St-Jacques, Trades, St-Christophe, Monsols, les Ardillats et Chenelette; 2° Montmelas, acquis de Philippe du Crozet, trésorier du duc de Bourbon qui en avait passé vente audit du Crozet; 3° Thizy, acquis l'an 1522 du duc Charles de Bourbon; 4° Lay et Chamelet avec leurs justices; 5° Perreux, acquis du roi François Ier; 6° la Goutte, qu'il avait acheté de noble Lancelot de Mars; 7° la terre de la Fay, à St-Jean-la-Bussière.

Nous avons donné cette énumération pour faire voir quelles étaient les possessions de la maison de Beaujeu-Lignières à cette époque.

Toutes ces seigneuries ayant passé par succession dans la maison de Nevers, elle fut autorisée à vendre jusqu'à concurrence des dettes. En conséquence, Ludovic de Gonzague, duc de Nevers, vendit en 1578 à noble Claude de Rébé, seigneur dudit lieu, ses terres, seigneuries et justices de Thizy et d'Amplepuis. La famille de Rébé a possédé Amplepuis jusqu'au milieu du siècle dernier, époque où il fut vendu à M. le marquis du Sauzey qui le possédait encore en 1789. Une faible partie fut démembrée et achetée par M. de Pomey, seigneur de Rochefort.

On comptait six fiefs à Amplepuis: *Rébé*, *Roche-*

fort, *Brégades*, *Montagny*, *Mont-Chervet* et *la Goutte*.

Rébé était possédé dès l'an 1374 par Hugonin de Merle, damoiseau, qui joignit le nom de Rébé au sien. Antoine de Merle, écuyer, seigneur de Rébé, son petit-fils, épousa Marguerite de Mareschal le 19 décembre 1446 et n'eut que deux filles, dont l'une, Claudine, fut mariée à Jean de Faverges, écuyer, à qui elle apporta en dot le fief de Rébé, à condition de prendre le nom et les armes de Merle-Rébé. François leur fils épousa Archangèle de Ronchivol, et ne retint que le nom de Rébé; celui de Merle se perdit. Autre François de Rébé fit le dénombrement de son fief le 26 février 1539. Ses descendants le firent ériger en marquisat en 1675. Rébé fut vendu, au siècle dernier, avec la seigneurie d'Amplepuis à M. le marquis du Sauzey, capitaine aux gardes-françaises, qui le possédait en 1789.

Rochefort était possédé très anciennement par la famille de Sarron. Guichard de Sarron, chevalier, en fit l'aveu en 1460. Ce fief passa plus tard à noble Anne de la Mer, écuyer, qui en fit le dénombrement le 4 mars 1539. Acquis par Claude de Rébé, ce fief fut vendu par lui en 1579 à Pierre d'Auxerre, premier président au parlement de Toulouse, qui lui-même en passa revente en 1606 à Benoît de Pomey, président au bureau des finan-

ces de Lyon. Hugues de Pomey son neveu fut son héritier, et ses descendants ont toujours possédé ce fief depuis cette époque.

Brégades était possédé en 1539 par Antoine Marchand, châtelain d'Amplepuis, et passa dans le courant du siècle suivant à la famille de la Colonge qui le laissa tomber en désuétude.

Montagny a donné son nom à une ancienne famille éteinte au XVI[e] siècle. Noble Jean de Montagny donna son dénombrement le 30 mars 1540. Ce fief fut acquis par Claude de Rébé vers la fin du XVI[e] siècle. Il s'est fondu ainsi dans le marquisat de Rébé.

Mont-Chervet appartenait en 1540 à noble Pierre de Vuarty, qui en donna le dénombrement le 25 août de ladite année. Il a passé ensuite aux mains de M. de Pomey.

La Goutte était possédé en 1520 par noble Lancelot de Mars, qui le vendit au seigneur de Beaujeu-Lignières. Ce fief fit partie de la vente faite au seigneur de Rébé, qui lui-même le vendit en 1593 à noble Briand de Pomey, dont le fils Jean l'aliéna en 1624 à N.... Guillard, dont le fils Pierre était trésorier de France au bureau de Lyon. Au siècle dernier ce fief était possédé par M. Tricand, chevalier de St-Louis.

Note : *Pays froid et sablonneux, bon à blé. Feux*, 457.

APOLLINAIRE (ST-).

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation du chapitre de St-Just. On croit généralement que dans le XIVe siècle ce chapitre avait la seigneurie. Cette opinion est fondée sur un titre de délimitation de ladite paroisse, passé le 25 juillet 1320 entre l'obéancier de St-Just et Guichard-le-Grand, sire de Beaujeu.

Le 29 janvier 1604 les commissaires du duc de Montpensier vendirent la justice haute, moyenne et basse de St-Apollinaire à noble Zacharie de Rébé, seigneur de Thizy. Elle était possédée au commencement du siècle dernier par M. Guiguet, trésorier de France, et fut vendue vers 1760 à M. Burtin de Vaurion.

Note : *Blés , pauvre pays de hautes montagnes. Feux*, 60.

ARBUISSONAS.

Paroisse du diocèse de Lyon, avec un prieuré qui appartenait autrefois à l'abbaye d'Ainay. En 1575, l'abbé d'Ainay vendit ce prieuré au seigneur

d'Argigny et ne se réserva que la collation. Le 12 mars 1539 frère Mathieu Rostaing, vestiaire du monastère royal d'Ainay et prieur d'Arbuissonas, avait passé une procuration pour en faire les foi et hommage.

La justice dépendait autrefois de celle de Montmelas. Guillaume Arod, écuyer, seigneur dudit Montmelas, la vendit le 14 février 1651 à Pierre Rambaud, écuyer, sieur de Champrenard, qui la revendit lui-même à noble Guyot de Thy, seigneur de Milly. Elle passa plus tard à la famille Chapuis de Courgenon et fut possédée vers le milieu du siècle dernier par celle de Madière, d'où elle passa à M. Renaud de Milly. Son héritière, du nom de Raousset, porta en dot cette seigneurie à M. de Carnazet.

Note : *Blés et vins, pays maigre. Feux*, 13.

ARCINGES ET ÉCOCHES.

Ces deux paroisses ont toujours été unies, et dépendaient du diocèse de Mâcon. Le prieur de Charlieu en était collateur, et les dîmes en étaient allouées au curé.

La justice appartenait en 1540 à Jean de Beaupoil St-Aulaire, chevalier, qui en fit le dénombre-

ment le 19 mai de ladite année. Il disait y avoir haute, moyenne et basse justice. Cette seigneurie fut acquise par la maison d'Amanzé-Chauffailles, qui la possédait en 1668. Elle passa, par suite d'alliance, au commencement du XVIIIe siècle, à celle de Vichy qui l'a conservée jusqu'en 1789.

Il existait à Ecoches un fief nommé *le But*, réuni depuis longtemps à la justice de la paroisse.

Note : *Blés. Feux*, 126.

ARDILLATS (LES).

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation de l'évêque du même lieu. Le sire de Beaujeu et le seigneur des Ardillats prenaient la dîme. Le sixième seulement en appartenait au curé, pour lui tenir lieu de portion congrue.

La justice appartenait au seigneur *des Prés*.

Les Prés ou Esprés, nommé anciennement St-Romain-des-Prés, appartenait dès l'an 1504 à la maison de Noblet, comme on le voit par le testament de Pernette Lorin, femme de messire Jean de Noblet, damoiseau, et mère d'Antoine de Noblet, aussi damoiseau, qu'elle institue son héritier. Le 3 mars 1539 noble Antoine de Noblet, écuyer, fournit le dénombrement de sa maison de St-Romain-des-

Prés, assise en la paroisse des Ardillats. Claude de Noblet renouvela cette formalité le 12 juin 1601. Ce même Claude de Noblet acheta la justice des Ardillats des commissaires du duc, par acte du 29 octobre 1603, plus le droit de faire dresser des fourches patibulaires à deux piliers sur ladite seigneurie. Le ténement dit de Bourbey fut excepté de cette vente, en raison de la forêt qu'y possédait le sire de Beaujeu.

La terre des Prés passa vers le milieu du XVIIe siècle à la famille de Thibault, ainsi que le fief de *Vaillant* qui y était uni. Ces fiefs et seigneuries furent réunis à la terre de la Roche-Thulon au milieu du siècle dernier et érigés en marquisat, sous le nom de la Roche-Thulon, en faveur de cette même famille de Thibault.

Messieurs de Montgolfier avaient créé de magnifiques papeteries dans cette paroisse.

Note : *Bon pays à blé. Feux*, 151.

ARNAS.

Du diocèse de Lyon, et de la collation de l'abbé de Savigny. Cette paroisse avait titre de prieuré, et la nomination d'Ouilly et de Denicé. Elle appartenait autrefois en toute justice aux seigneurs de

Montmelas; mais vers 1640 elle fut acquise par noble Etienne de Couleurs, conseiller du roi et co-seigneur de Briare : c'est lui qui fit bâtir le château. Plus tard cette seigneurie passa à la famille de Baland, qui en prit le nom et la possédait encore en 1789. Arnas avait été érigé en vicomté, mais nous ne connaissons pas la date de cette érection.

On comptait deux fiefs dans cette paroisse, *Brameloup* et *Arbain.*

Brameloup appartenait en 1551 à Jean et Véran de la Bessée, écuyers, qui en donnèrent le dénombrement le 4 avril de ladite année. Il était possédé au siècle dernier par la famille de Monspey.

Arbain, maison forte et château appartenant, au XIVe siècle, à la famille de Mars. Frison de Mars fit aveu en 1361. Cédé plus tard à la maison de Rosset, ce fief passa à celle de Laye vers 1460, par le mariage de Marguerite de Rosset avec Amable de Laye, damoiseau. Le 24 février 1539, Jacques de Laye, écuyer, en donna le dénombrement. Cette seigneurie s'étendait sur les paroisses d'Ouilly, de St-Georges, etc.... Louise de Seyturier, veuve de Claude de Laye, écuyer, agissant comme mère et tutrice de Jacques de Laye leur fils, prêta foi et hommage pour ladite seigneurie le 29 décembre 1600. Peu après, ce fief fut vendu à Philibert de Gaspard, écuyer, sieur du Breuil, dont la fille Anne épousa François de Damas le 10 juin 1615 et lui apporta

en dot tous les biens de sa branche. François de Damas, marquis du Breuil, gouverneur de Dombes, revendit Arbain en 1653 à Antoine Perrachon, marquis de Mison, seigneur de Senozan. Plus tard la famille d'Espiney l'acheta, et le possédait encore en 1789.

Il existait autrefois à Arnas une chapelle rurale avec qualité de fief; elle fut unie à la seigneurie vers 1650.

Note : *Blé, vins ; très bon pays. Feux*, 91.

AVENAS.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du chapitre de St-Vincent qui prenait le tiers de la dîme. Le curé avait les deux autres tiers. Un ancien monastère, dont naguère encore on apercevait quelques ruines près du bourg, paraît avoir eu une certaine splendeur au moyen-âge. L'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame de l'Assomption, attirait autrefois beaucoup de fidèles le jour de cette fête. Le maître-autel est un des plus précieux monuments que possèdent les montagnes du Beaujolais, quoique, selon nous, son origine ne soit pas à beaucoup près aussi ancienne que celle qu'on lui attribue généra-

lement. Nous rapporterons d'abord ce qu'en ont dit les différents auteurs qui en ont parlé, et nous soumettrons ensuite au lecteur notre propre opinion.

Severt, chanoine de Beaujeu, est le premier qui ait fait connaître cet autel. Il lui fut signalé par monseigneur Dinet, évêque de Mâcon, qui l'avait découvert pendant le cours d'une visite pastorale. Notre historien dit que Louis-le-Débonnaire, se rendant à Aix en Provence en 824 ou 830 pour assister à un concile, passa par Avenas, où il s'arrêta chez des religieux qui y avaient un couvent; qu'il profita de son séjour en ce lieu pour faire démolir le château de Torvéon, ancienne retraite du traître Ganélon que Charlemagne avait vaincu, et qu'en commémoration de cette victoire, Louis-le-Débonnaire aurait fait édifier l'église et l'autel d'Avenas. Mais, ajoute notre auteur, tout cela n'est fondé que sur une commune tradition.

Depuis Severt, c'est-à-dire depuis plus de deux cents ans, on s'était peu occupé de l'autel d'Avenas, lorsqu'en 1834 M. Vietty, si connu par ses travaux archéologiques, vint le visiter, en compagnie de quelques savants et amateurs. Son séjour à Avenas fut malheureusement trop court et ne lui permit pas d'examiner ce monument avec tout le soin convenable. Nous allons cependant transcrire quelques passages du mémoire qu'il rédigea à ce sujet: « L'au- « tel d'Avenas, dit-il, m'a paru avoir tous les ca-

« ractères des monuments carlovingiens, tant à « cause du costume d'une partie des figures que par « la forme des lettres de l'inscription et par le style « de la sculpture qui a la teinte de cette époque, « avec une touche provinciale bien prononcée. Il a « dû être exécuté à Beaujeu. »

Après une description assez peu exacte de l'autel, M. Vietty ajoute : « Ce monument a peu de mérite « sous le rapport de la sculpture, mais il est inté- « ressant sous celui de l'histoire de l'art et de l'his- « toire proprement dite. Son inscription surtout le « rend recommandable ; elle s'accorde avec le genre « de la sculpture pour le faire attribuer, avec la « tradition, au temps de Louis-le-Débonnaire qui « serait représenté lui-même offrant le simulacre « de l'église qu'il paraît avoir fondée..... N'ayant pas « l'inscription sous les yeux, je ne puis l'analyser... » Un pareil rapport jette peu de jour, il faut en convenir, sur la nature et l'origine de ce monument. M. Vietty connaissait la légende rapportée par Severt ; il est arrivé à Avenas avec des idées préconçues, et s'est laissé facilement entraîner par quelques caractères généraux qu'il a cru remarquer dans le style de l'autel. La plupart des sujets représentés lui ont échappé, il n'a point analysé l'inscription : on peut donc, sans crainte de témérité, récuser son autorité dans cette circonstance.

Depuis 1834 les études archéologiques ont fait

d'immenses progrès, l'art a été mieux connu, les différentes époques ont été distinguées par des caractères mieux établis. De ces connaissances nouvelles il résulte que l'autel d'Avenas, étudié sous le rapport de l'art, ne peut plus être classé au nombre des monuments carlovingiens. Le style de la composition, le trait du dessin, l'exécution de la sculpture et surtout la forme des lettres de l'inscription s'y opposent invinciblement; tandis que tout y révèle au contraire l'époque du XIIe au XIIIe siècle, dont il porte tous les caractères. Il faut donc abandonner l'ancienne prétention, ainsi que la légende rapportée par Severt, et chercher le motif de l'érection ailleurs que dans l'histoire de Ganélon et la prétendue démolition de sa forteresse par Louis-le-Débonnaire.

Donnons d'abord une idée un peu exacte des sujets représentés sur notre monument, et nous nous occuperons ensuite de son origine.

La face antérieure représente le Christ assis sur une chaise à l'antique et dans l'attitude de donner sa bénédiction. Cette figure est enfermée dans un médaillon creusé en forme d'ellipse ogivale, occupant toute la hauteur du panneau depuis la plinthe jusqu'à la corniche. A gauche et à droite de ce médaillon se trouvent les douze apôtres, rangés trois par trois, tous assis et disposés sur deux lignes, une supérieure et l'autre inférieure. Les noms de



AUTEL D'AVENAS, Face principale.

Dessiné sur le monument, lithographie et imprimé par Louis Perrin Lyon



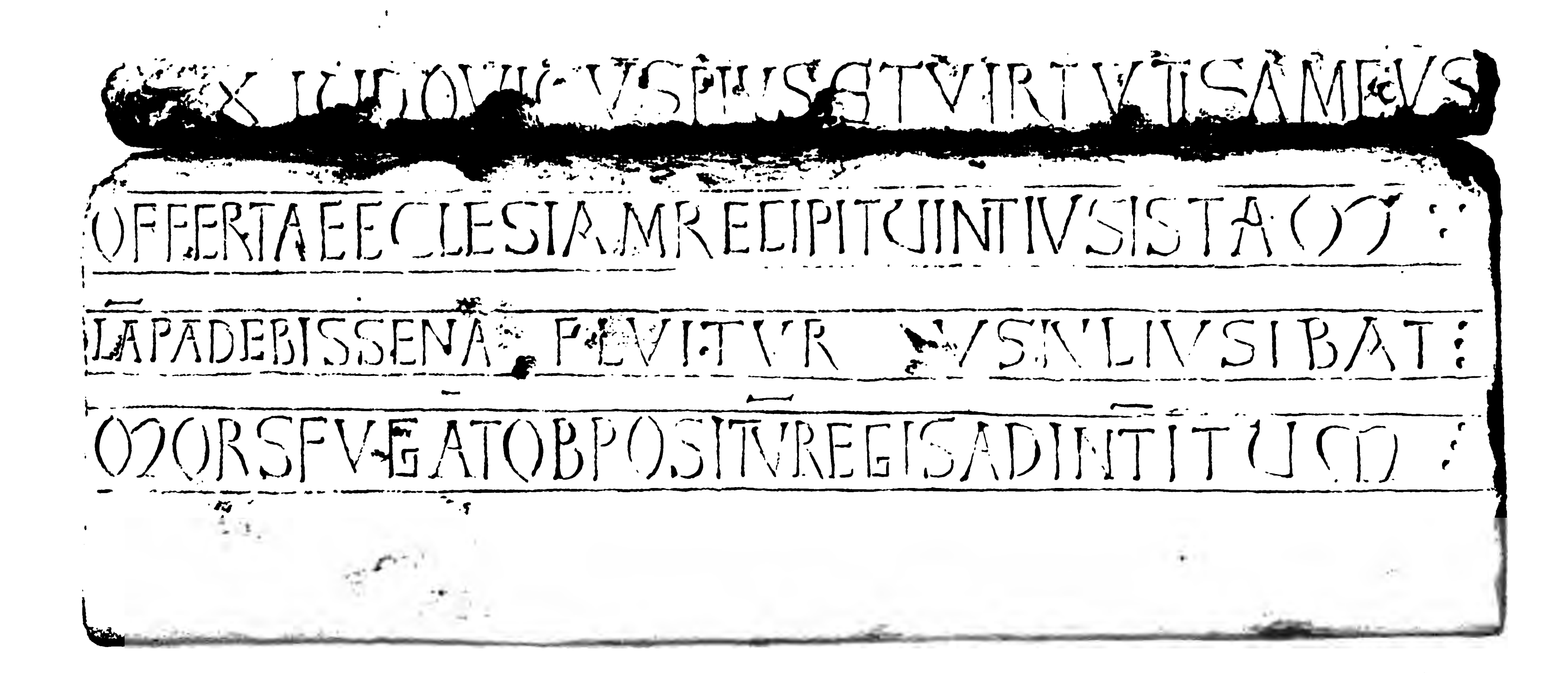
AUTEL D'AVENAS, Côté de l'Epitre.

Dessiné sur le monument, lithographié et imprimé par Louis Perrin. Lyon.



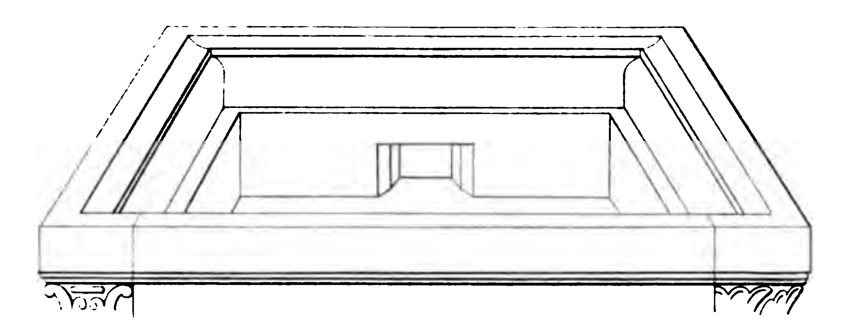
AUTEL D'AVENAS, côté de l'Evangile.

Dessiné sur le monument, lithographié et imprimé par Louis Perrin, Lyon.

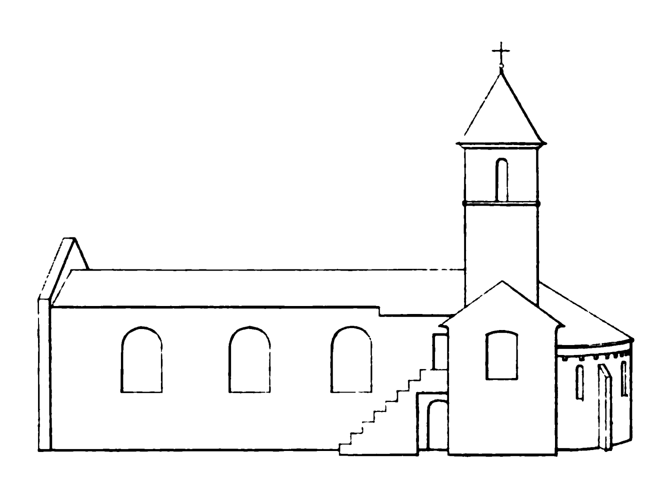


AUTEL D'AVENAS, Inscription.

Dessiné sur le monument, lithographié et imprimé par Louis Perrin Lyon



AUTEL D'AVENAS, profils intérieurs.



EGLISE D'AVENAS, état actuel.

Impr. Louis Perrin, Lyon

quatre apôtres sont gravés au-dessous des figures du premier rang. Il est impossible de juger aujourd'hui si, dans la ligne inférieure, quelque nom avait été écrit, attendu l'état de détérioration de la base. Saint Pierre tient une clef, presque tous ont un livre à la main. Les animaux symboliques des quatre évangélistes sont placés autour du médaillon : l'ange, l'aigle, le bœuf et le lion.

La face latérale gauche, sculptée aussi en bas-relief, se partage évidemment en quatre tableaux, deux supérieurs et deux inférieurs. La partie supérieure gauche représente l'Annonciation : l'ange apparaît à la Sainte-Vierge qui s'incline. La Présentation au temple occupe la partie droite : le vieillard Siméon se dispose à prendre dans ses bras l'enfant Jésus apporté par la Sainte-Vierge et saint Joseph. Les deux tableaux de la partie inférieure sont plus difficiles à expliquer. Celui de droite représente une figure alitée ; un homme la soutient, et une jeune fille assise vers le pied du lit paraît se livrer à la douleur. Dans le fond apparaît le buste d'un homme enveloppé d'une draperie soutenue par deux mains qui semblent descendre du ciel. Dans le tableau de gauche, on voit une figure couchée sur un lit et dans l'attitude de la souffrance ; une femme lui présente un enfant au maillot.

La face latérale droite de l'autel représente un personnage dont la tête est ornée d'une couronne

en bandeau. Un genou en terre, il présente à saint Vincent l'église d'Avenas, dont la forme est la même que celle qu'elle a encore aujourd'hui. Le saint est dans l'attitude de quelqu'un qui accepte le don qui lui est offert.

Au-dessous de ce bas-relief se trouve une inscription, tracée partie en lettres romaines et partie en lettres carolines ; la voici reproduite exactement avec ses fautes et ses abréviations :

..X LUDOVICVS PIVS ET VIRTVTIS AMECVS
OFFÉRT AEECLESIAM RECIPIT UINTIVS ISTAM
LĀPADE BISSENA FLVITVRVS JVLIVS IBAT
MORS FUGĀT OBPOSITŪ REGIS AD INTITVM

Les trois premiers vers de cette inscription s'expliquent parfaitement : « Louis roi pieux et ami de « la vertu offre cette église, et Vincent la reçoit ; le « douzième jour de juillet venait de finir. » Le dernier vers est plus difficile ; écoutons ce qu'en dit M. Péricaud dans la notice qu'il a publiée sur Avenas : « Quant au quatrième vers qui est pentamètre, « tandis que les trois premiers sont hexamètres, « Severt le lit ainsi :

Mors fugat obpositum ad interitum.

« Cochard lit de même, si ce n'est qu'à *mors* « il substitue *mars*, croyant sans doute que cette

« variante, qui n'est point fondée, rendra le sens « plus intelligible. Il lit aussi *oppositum* au lieu « d'*obpositum*, ce qui est indifférent. Enfin, tous « deux ont rendu par *interitum* le dernier mot « abrégé du vers, *intitum*. Mais ce mot abrégé peut « tout aussi bien se rendre par *intuitum* que par « *interitum*, la mesure ou quantité étant la même « dans ces deux mots.

« En adoptant la leçon de Severt et de Cochard, « le vers nous paraît intraduisible; mais si au lieu « d'*interitum* on lit *intuitum*, et si au lieu de *fugat* « on lit *fugit*, le vers présente à peu près ce sens: « *La mort fuit à l'aspect du roi*. Dans cette dernière « hypothèse, ce ne serait donc plus une victoire, « mais un autre événement qui aurait donné lieu à « l'érection de l'église d'Avenas. »

Nous acceptons volontiers la leçon de M. Péricaud; et son explication de l'inscription nous paraît parfaitement juste. Recherchons maintenant quel peut être le *roi Louis* dont parle l'inscription.

Nous avons vu qu'il fallait renoncer à attribuer ce monument à Louis-le-Débonnaire, aucun des caractères dont il est empreint ne rappelant cette époque. Rien, non plus, ne vient à l'appui de la légende rapportée par Severt. La démolition du château de Torvéon par Louis Ier fût-elle prouvée, il nous paraîtrait encore difficile de croire que ce prince eût voulu en consacrer le souvenir par un

monument. Ce fait eût été trop peu important pour mériter un semblable honneur. La forteresse n'avait pu opposer aucune résistance; car Ganélon, selon les Chroniques de St-Denis, avait été tiré à quatre chevaux peu de jours après sa trahison de Roncevaux; sa famille était abattue, et sa puissance ruinée. Puis le prétendu voyage du roi à travers le Beaujolais, pour se rendre à Aix en Provence où il devait assister à un concile en 824 ou 830, n'est qu'une fable, attendu qu'aucun concile n'eut lieu dans cette ville à pareille époque, mais bien à Aix-la-Chapelle, ce qui ne convient nullement à la légende.

Le titre de fondateur de l'église d'Avenas ne peut non plus être donné à aucun autre des rois carlovingiens du nom de Louis, tant à cause des raisons que nous avons exposées plus haut, et tirées de la connaissance de l'art, que parce que rien, dans leur histoire, ne peut le faire supposer.

C'est donc dans la race des Capétiens que nous devons chercher l'auteur de notre monument, et tout paraît coïncider pour nous prouver qu'il fut érigé par saint Louis.

Le style de l'inscription nous a frappé d'abord, et a commencé à nous mettre sur la voie. *Ludovicus pius et virtutis amicus* nous semble convenir merveilleusement au roi que l'Eglise a décoré de l'auréole des saints. Bien d'autres souverains, nous le savons, ont reçu le titre de *pieux*, mais toujours

accompagné de ceux de *très grand*, *très puissant*, etc....... Saint Louis seul pouvait borner son ambition à ceux de *pieux et ami de la vertu.* Un coup d'œil jeté sur la vie de ce prince va compléter notre conviction.

Les historiens du temps nous apprennent que la croisade étant décidée, le roi se rendit à St-Denis le 12 juin 1248, y prit les insignes du pélerinage et se mit immédiatement en route. La reine-mère l'accompagna jusqu'à Cluny, et il continua son voyage, passa à Lyon et alla s'embarquer à Aigue-mortes le 25 août. La seule route généralement suivie alors entre Cluny et Lyon, était l'ancienne voie romaine qui a subsisté jusqu'au milieu du XVII[e] siècle. En sortant de Cluny elle suivait la vallée de Grosne, passait à Ouroux, à Avenas, et descendait sur Belleville par St-Jean-d'Ardière. C'est donc cette route que suivit saint Louis dans son voyage (1). De Cluny il dut aller coucher à Avenas, où il prit gîte chez les religieux qui y possédaient un monastère. Avenas se trouve à peu près à moitié chemin

(1) C'était encore, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, la route que suivaient les voyageurs allant de Paris à Lyon par la Bourgogne. Paradin nous apprend que M. de Mandelot, gouverneur de la province, revenant de Paris au mois d'octobre 1573, coucha à Ouroux, dîna à l'Ecluse et se rendit au *gîte* à Villefranche. Il suivit donc dans ce voyage l'ancienne voie romaine, et passa à Avenas situé à une lieue d'Ouroux et dans la même vallée.

de Paris à Aiguemortes. Or, le départ ayant eu lieu le 12 juin et l'embarquement le 25 août, nous arrivons à ce résultat que le roi dut passer à Avenas vers le 12 juillet, ce qui est parfaitement exprimé dans l'inscription : *Le douzième jour de juillet venait de finir.* On voit que nous tenons compte, pour la dernière partie du voyage, de quelques jours que saint Louis dut passer à Lyon. Cette coïncidence de date nous paraît militer bien fort en faveur de notre opinion.

Maintenant, quel fut le motif de cette pieuse fondation? Ici nous avouerons que nous sommes assez embarrassé pour l'expliquer d'une manière complètement satisfaisante. Cependant notre conviction est qu'elle dut être motivée par la compassion qu'éprouva le roi à la vue des ravages qu'avait occasionnés quelqu'une de ces épidémies si fréquentes à cette époque, et qui tirait à sa fin au moment de son arrivée : *La mort fuit à l'aspect du roi*, ce dont il voulut remercier le Ciel en bâtissant l'église d'Avenas. Et lorsque nous parlons d'épidémies à pareille époque, ce n'est pas par forme de supposition. En parcourant d'anciens registres existants encore aux archives de Villefranche, nous y avons vu qu'au XIIe et au XIIIe siècle le Beaujolais fut fréquemment désolé par la peste ou *contagion*. Ce fait est encore constaté par le manuscrit conservé si longtemps à la sacristie de Chirouble. On y lisait que l'église dudit

Chirouble avait été construite vers le milieu du XIIIe siècle, pour demander à Dieu la cessation de la peste qui désolait les montagnes du Beaujolais. Les deux tableaux du côté latéral gauche de l'autel d'Avenas nous semblent encore venir à l'appui de notre opinion : dans chacun d'eux on voit un malade alité. Ne serait-ce pas pour constater le motif de la fondation, et indiquer de quelle espèce de fléau le pays venait d'être délivré? Il est à remarquer que les têtes de ces deux personnages n'étant point nimbées, ne peuvent représenter des saints. On ne doit voir dans ces deux tableaux que des malades implorant et recevant les secours de la divine Providence.

Une dernière observation va corroborer tout ce que nous avons dit plus haut. Severt rapporte que de son temps on voyait encore dans l'église d'Avenas une pierre sépulcrale sur laquelle on lisait : *Hic jacet dominus Joannes Minet P..., curatus hujus ecclesiæ, qui obiit anno Domini* 1292. On conviendra que la date inscrite sur cette tombe concorde merveilleusement avec notre système. L'église, fondée en 1248, aurait eu pour premier curé Jean Minet, mort en 1292, et son corps aurait été inhumé dans le chœur.

Telle est notre opinion sur l'autel d'Avenas. Si nous l'avons dépossédé de son ancienne prétention à l'origine carlovingienne, nous lui avons procuré en échange un titre légitime assez beau, et il pourra

continuer à faire l'admiration des amateurs de l'art, en leur offrant un des monuments les plus curieux qui nous restent du XIIIe siècle (1).

On comptait deux fiefs à Avenas, *le Sauzey* et *Pardon*. Le Sauzey, écrit aussi Sauzay, a donné son nom à une ancienne famille qui a possédé beaucoup de biens en Beaujolais et y a rempli des emplois importants. Une famille du même nom possédait le fief de Jasseron et paraît avoir même origine que la première, quoiqu'elle ne porte pas les mêmes armes. Selon la tradition, ce seraient deux branches séparées depuis plusieurs siècles, mais issues de même souche. La seconde branche n'a possédé en Beaujolais d'autre fief que celui de Jasseron. (Voyez *St-Jean-d'Ardière.*)

Agnès du Sauzey, dame de Chanay, donna son

---

(1) Pendant l'impression de cet ouvrage, je désirai faire paraître ma notice sur Avenas dans un journal du département du Rhône. Elle fut insérée en abrégé dans la *Gazette de Lyon* du dix septembre 1851. J'avais voulu prendre date, et mon but me paraissait rempli. Cette précaution cependant m'a été peu utile. Dans le numéro d'octobre suivant de la *Revue du Lyonnais*, M. Boué a fait paraître un article sur le même sujet; comme moi il attribue l'érection de l'autel d'Avenas au passage de saint Louis se rendant à la croisade, mais de plus il se donne comme l'auteur de cette découverte et comme le premier qui en ait fait part au public. M. Boué avait sans doute oublié que la même chose avait été dite avant lui, et qu'*il l'avait lue* depuis près d'un mois dans la *Gazette de Lyon*. Je ne relève ce fait que dans la crainte d'être accusé de plagiat par les lecteurs de la *Revue*, ce qui intervertirait complètement les rôles.

aveu en 1321 pour partie de la seigneurie de Sauzey, sise en la paroisse d'Avenas. Ce fief passa plus tard à la famille de Thy. Guillaume et Antoine de Thy, damoiseaux, reconnurent leur fief en 1444. Cette seigneurie fut ensuite vendue à la famille Barjot, et appartenait en 1537 à noble Guillaume Barjot, auquel le cardinal de Tournon, commissaire du roi, vendit la justice d'Avenas le 21 novembre de ladite année. L'acquéreur en fournit le dénombrement le 1er mars 1539. Cette terre passa plus tard à la maison de Noblet, et le 30 mai 1601 noble George de Noblet en donna le dénombrement. Possédée ensuite par la famille de Meschatin vers 1640, elle passa en celle de Laurencin qui la vendit à M. Guillin de Pougelon, écuyer.

Pardon, fief sans justice, appartenait anciennement à la famille du Sauzey, et suivit le sort de leurs propriétés. Plus tard M. de Meschatin le vendit à M. de Fautrière, seigneur de Corcheval. Il appartint ensuite à la famille de la Roche, et a fini par être démembré.

Note : *Blé, pauvre pays, presque tout d'avoine, dont il a pris le nom*, AVENACUM DE AVENA. *Feux*, 67.

BEAUJEU.

La ville de Beaujeu, ancienne capitale de la province, a joué un rôle bien peu important dans son histoire, ou du moins les annalistes ne nous ont rien conservé à ce sujet qui soit digne d'intérêt. Bâtie au pied du rocher qui couronnait l'antique forteresse de ses seigneurs, resserrée entre deux montagnes sur le flanc desquelles elle appuie ses maisons, et traversée dans sa longueur par la rivière d'Ardière qui la menace incessamment de ses débordements, il faut convenir que cette ville avait peu de chances d'agrandissement. Suffisant pendant un certain nombre d'années au besoin de la population qu'attirait nécessairement la présence du seigneur, elle fut déshéritée des avantages qu'elle en retirait, aussitôt que, la baronnie s'étant étendue, Villefranche en devint la capitale. Beaujeu fut alors réduit à l'état de gros bourg, assez bien situé pour être l'intermédiaire du commerce de la montagne avec la plaine, et dut se contenter de cet avantage qui lui a apporté la masse de biens que sa position pouvait lui permettre d'ambitionner.

Nous avons vu dans la Généalogie historique des sires de Beaujeu, et notamment dans les premiers

degrés, à peu près tout ce qu'on peut dire sur la fondation du château, du chapitre et de la ville de Beaujeu. Nous ne reviendrons pas sur ces détails, et nous nous bornerons à compléter cet article.

Le château, à l'époque où il existait dans toute sa splendeur féodale, se montrait flanqué de cinq tours, ceint d'une forte muraille et entouré de fossés infranchissables. L'étendue du terrain qu'il occupait était assez considérable. Un sentier tortueux, rapide et difficile y conduisait. Bâti sur le rocher de *Pierre-Aiguë*, il reçut le nom de *Beaujeu;* mais d'où lui vint cette appellation, en latin *Bellijocum*, *Bellojocus*, et quelquefois, mais rarement, *Belli* ou *Bellojovium?* Bien des auteurs ont prétendu nous donner l'étymologie de ce nom : les uns l'ont tirée de *Belli Jugum*, montagne de guerre ou fortifiée; d'autres l'ont vue dans *Belli Jocus*, jeu de guerre, en raison de la passion qu'avaient les premiers sires de Beaujeu pour les armes et les combats. Mais, avant de le dériver ainsi du latin, il faudrait d'abord se demander si le nom latin a préexisté au nom français, et nous ne le croyons pas. Au milieu de cette divergence d'opinions et dans l'impossibilité de nous en former une satisfaisante, nous préférons avouer que l'étymologie du nom de Beaujeu nous est parfaitement inconnue, et nous laisserons le lecteur choisir celle qui lui paraîtra la plus probable.

Le château fut pendant longtemps la résidence des seigneurs : c'est de là qu'ils dominaient la contrée et jetèrent les fondements de leur puissance. Mais lorsque ce riche héritage eut passé dans la famille des comtes de Forez, les barons habitèrent beaucoup moins Beaujeu. Les charges qu'ils remplissaient à la cour, les guerres lointaines où ils avaient des commandements importants, enfin la fondation de Villefranche, les éloignèrent de leur berceau. La maison de Bourbon ne regarda plus Beaujeu que comme une simple châtellenie, et le château tomba en ruine. On acheva de le démolir en 1611, sur l'ordre du roi, dans la crainte que quelque parti ennemi, en cas de troubles, ne vînt à s'y retirer. Plus tard et vers 1629 ces démolitions furent données aux religieux du tiers-ordre de Beaujeu, pour les aider à bâtir leur maison.

Le chapitre de Beaujeu, érigé, comme nous l'avons dit, par Hugues Ier, en remplacement de la société de prêtres fondée par Bérard, fut installé hors des fossés du château et à quelques pas de distance seulement. La présence des chanoines eut bientôt attiré en ce lieu bon nombre de familles, qui formèrent une sorte de village. Une muraille assez forte le protégeait, et, comme la population s'augmentait encore, il se forma hors de l'enceinte un second village appelé St-Jean, qui dépendait du premier. Les maisons des chanoines occupaient le

pourtour d'une assez jolie place ornée d'une fontaine jaillissante. L'église était belle, et chacune de ses chapelles, richement dotée, rappelait la piété et la générosité des sires de Beaujeu ou de quelques familles du pays. C'est ainsi que la chapelle de S. Jean l'Evangéliste avait été dotée par Antoine de Beaujeu en 1374; celles de S. André et de S. Denis, par André Goutard, doyen du chapitre en 1530; celle de Ste Marguerite, par Pierre de Thélis, doyen; celle de S. Michel, par Robert de la Goutte, autre doyen; celle de Notre-Dame-de-Pitié, par Nicolas Garril, etc.... Enfin, les autres fondations rappellent les noms des Claret de Fleurieu, des d'Aigueperse, des Barjot, des Du Bost, des Pressavin, des Carrige, et de plusieurs autres familles du Beaujolais ou du Lyonnais. Dans l'une de ces chapelles on remarquait une côte de baleine monstrueuse, rapportée sans doute de quelque voyage lointain par un sire de Beaujeu. Mais le monument le plus curieux était, sans contredit, le bas-relief en marbre blanc que Bérard de Beaujeu fit placer au-dessus de la porte de l'église, à l'époque de sa fondation. Ce bas-relief représente un de ces sacrifices appelés par les Romains *suovetaurilia*, du nom des trois animaux qu'on y sacrifiait: *sus*, un porc; *ovis*, une brebis; *taurus*, un taureau. Sa conservation est parfaite, et toute la cérémonie du sacrifice s'y trouve jusque dans ses moindres détails. Ce monument, sculpté

sur toutes ses faces, a la forme d'un entablement et a dû être supporté par des colonnes. Il a été décrit plusieurs fois, et notamment par M. Artaud, dans sa Notice sur le Musée de Lyon.

Depuis sa fondation, le chapitre ne cessa de jouir de la protection particulière des sires de Beaujeu qui souvent lui donnèrent de larges preuves de leur munificence et de la plus grande confiance, comme nous l'avons vu dans la Généalogie historique. Aussi ce chapitre jouissait-il, sous les deux premières races de Beaujeu, d'une célébrité qui y attirait des chanoines tenant aux familles les plus distinguées de la province. Les Mont-d'Or, les Thélis, les Pizeys, se firent un honneur d'être reçus parmi eux. Plusieurs se sont fait un nom par leurs écrits, tels que les frères Paradin, Severt et autres.

En 1467 les chanoines, assemblés capitulairement pendant quatre jours, opérèrent une réformation générale de leur chapitre : 67 statuts furent rédigés, et témoignèrent de la haute sagesse et de l'esprit d'ordre qui régnaient dans l'assemblée. Le fondateur de l'église de Notre-Dame de Montbrison ne crut pouvoir faire mieux que d'offrir à ses nouveaux chanoines l'exemple de ceux de Beaujeu.

Le chapitre de Beaujeu était composé d'un doyen et de onze chanoines, qui tous avaient le droit d'officier la mitre en tête et étaient pourvus d'assez bonnes prébendes. Voici, selon M. d'Herbigny, in-

tendant de la province, quels étaient en 1698 leur revenu commun et la distribution qui en était faite :

Le doyen.	1,000 liv.	4,800 liv.
Un chantre.	800	
Dix chanoines . . .	3,000	

Les prébendes étaient en dehors du traitement.

Après six cents ans d'existence, cette vénérable fondation de nos premiers seigneurs se vit attaquée dans son existence et absorbée par le chapitre noble de Salles, dont l'abbesse ambitieuse, abusant des protections qu'elle s'était faites à la cour, ne craignit pas d'envahir un établissement religieux que chaque famille du Beaujolais regardait comme faisant partie de son patrimoine. Malgré les réclamations des chanoines, l'abbesse de Salles obtint en 1780 une lettre de cachet qui supprimait le chapitre de Beaujeu à mesure d'extinction et réunissait ses biens à celui de Salles. L'opposition fut des plus vives, et les chanoines protestèrent avec énergie contre l'enregistrement des lettres-patentes. Démarches vaines! qui cependant duraient encore en 1789. A cette époque, le chapitre de Beaujeu présenta un mémoire aux trois ordres réunis à Villefranche. Il fit valoir en faveur de sa conservation son ancienneté, le bien qu'il faisait à la ville de Beaujeu en y soutenant le bureau de charité, le collége et l'Hôtel-Dieu, et par-dessus tout l'immense ressource qu'offraient aux

familles de la province douze prébendes et cinq cures qui dépendaient de ce chapitre, attendu que toujours les chanoines avaient été choisis parmi les habitants du Beaujolais. De son côté, Salles présenta aussi un mémoire pour soutenir son envahissement. L'assemblée se prononça en faveur de la conservation de Beaujeu. L'ordre de la noblesse, entre autres, s'exprima ainsi dans sa séance du 17 mars :

« Lecture faite de ces deux mémoires, la ma-
« tière mise en délibération, l'ordre de la noblesse
« a arrêté que la conservation des chapitres d'hom-
« mes et de femmes dans la province était désirable
« par plusieurs motifs; que la suppression de l'un
« n'avait pas été accompagnée des formes judiciai-
« res qui veillent à la conservation des propriétés,
« ainsi qu'à celle de l'état des personnes, mais qu'au
« contraire elles avaient été violées à cet égard.
« Quant au chapitre de Salles, l'ordre croit, d'après
« son exposé, sa dotation insuffisante, mais ne pense
« pas être dans le cas de statuer. »

Peu après la révolution éclata, et mit fin à ce débat en abolissant les chapitres et en s'emparant de leurs biens.

L'église de St-Nicolas, bâtie, comme nous l'avons dit, par Guichard II (1) et consacrée par le pape

---

(1) Voyez, pour la fondation, l'art. de *Guichard II*.

Innocent II, devint bientôt l'église paroissiale de la ville de Beaujeu qui commençait à s'accroître sous la protection du château, au bas duquel elle s'étendait. Le curé de St-Nicolas, malgré son titre paroissial, resta cependant soumis aux chanoines, qui conservèrent toujours le titre de curés primitifs et en faisaient les fonctions en certaines circonstances solennelles.

Beaujeu possédait une confrérie de Pénitents blancs, établie sur les mêmes bases que celle de Villefranche. Elle avait été instituée en 1658.

En 1626, les religieux du tiers-ordre dits de *Picpus* proposèrent à la ville d'y établir une de leurs maisons, ce qui fut agréé, et ils prirent possession l'année suivante. Cette communauté était composée, en 1698, de quatorze religieux; il n'en restait que trois en 1789.

Beaujeu est doté d'un fort bel hôpital, qui fut confié en 1704 aux sœurs augustines de la congrégation de Ste-Marthe dont la maison était à Chalon.

En outre des officiers de la châtellenie, Beaujeu avait des échevins pour l'administration de la ville. Leur nombre a plusieurs fois varié, mais ils furent enfin réduits à deux. Le temps de leur exercice était limité à une année. La ville ne possédant pas de territoire et n'ayant que son enceinte, ses revenus étaient fort bornés et les magistrats n'avaient pas le droit d'imposer des deniers communs pour

subvenir aux dépenses extraordinaires. Aussi les échevins, lorsqu'il se présentait quelque réparation urgente à faire, usaient-ils d'un stratagème qui, s'il n'était pas conforme aux règles d'une stricte justice, pouvait au moins passer pour assez ingénieux. Comme ils étaient chargés de la répartition de l'impôt, fixé d'abord en masse par l'élection de Beaujolais, ils s'arrangeaient avec un certain nombre de bourgeois qui devaient naturellement payer d'assez fortes quotes-parts. Ils les imposaient à des sommes extrêmement minimes, et ceux-ci leur remettaient de la main à la main le surplus de ce qu'ils auraient dû payer en réalité. Mais comme la somme totale de l'impôt devait toujours se retrouver, on rejetait sur les pauvres gens tout le surplus de ce qu'on aurait dû frapper sur les riches. Ainsi les affaires se faisaient, mais à la plus grande misère du peuple.

La ville avait obtenu de Guichard IV, en 1260, d'assez beaux priviléges qui rappellent en quelque sorte ceux de Villefranche. Plus tard, Henri de Bourbon-Montpensier les confirma le 10 juin 1603.

Le collége de Beaujeu a joui pendant un temps d'une assez grande réputation. Une prébende du chapitre lui était affectée, pour subvenir aux premières dépenses.

Le roi Louis XI visita cette ville en 1482, et logea chez Guillaume Barjot. C'est là qu'il apprit la

mort de Marie de Bourgogne, femme de l'empereur Maximilien Ier. L'historien Philippe de Comines accompagnait le roi dans ce voyage.

L'an 1543 les habitants de Beaujeu, redoutant les suites de la guerre acharnée que se faisaient François Ier et Charles-Quint, résolurent de fortifier leur ville et de la relier par une muraille avec le château qui avait toujours garnison. Ils obtinrent toutes les lettres nécessaires à cet effet, et firent des amas considérables de pierres. Mais, après avoir reconnu l'impossibilité où ils seraient de subvenir aux frais de construction, ils renoncèrent à ce projet.

Une maladie contagieuse, suite de la famine, visita Beaujeu en 1573 et enleva plus des deux tiers de la population. Guillaume Paradin, doyen du chapitre, témoin oculaire des ravages occasionnés par ces deux fléaux, nous a laissé d'assez grands détails sur cette terrible calamité. La récolte avait manqué complètement, la rareté et cherté des vivres contraignit le peuple à se nourrir des aliments les plus malsains. La famine fut à son comble. « Estant à la ville, dit Paradin, les poures gens « des villages et les riches aussi ne trouuoient point « de pain à vendre, encore qu'ils eussent l'argent « à la main. Les poures s'augmentoient, et estoit la « plus grand pitié du monde de veoir lesdictz pou« res qui estoient plus pâles et défaictz que trépas-

« sez......... C'estoit grand pitié de les veoir manger « des herbes comme bestes, et n'est de merveille « si l'on disoit *ira Dei super nos :* devise espouuan- « table qu'on disoit auoir esté treuuée à Thurin « grauée et tirée de terre remerquée soubz le nom- « bre de ceste année 1573. »

Enfin, une fièvre contagieuse se déclara, fièvre mortelle qui enleva les riches comme les pauvres, ceux qui avaient pu se procurer de la nourriture comme ceux qui n'en avaient pas. « Les gens mou- « roient à Beaujeu et ez villages voisins dru comme « mouches, ajoute Paradin, et les riches et mé- « diocres qui ne mouroient point de faim, mou- « roient d'une fièvre chaude, les autres d'ung flux « de sang par le nez......... joinct que nous étions « affligez de guerre et alloient gens d'armes par les « champs, faisant infinis excez. » Les deux tiers de la population furent moissonnés, d'autres disent les trois quarts.

Beaujeu embrassa chaudement le parti de la Ligue en 1589. Son acte d'union avec les chanoines et les habitants du village de St-Jean contre les partisans *de la tyrannie et de l'hérésie*, prouve l'exaltation des esprits. Cet acte, signée de quatre-vingt-onze habitants, en tête desquels se trouve Guillaume Paradin, doyen du chapitre, attira les plus grands désastres sur la ville et ses environs. François de Nagu-Varennes, maréchal-de-camp, fut nommé

gouverneur du château et chargé de sa défense. Sous prétexte d'y pourvoir, il se livra à toutes sortes de vexations, frappa des contributions arbitraires et finit par s'emparer des biens des absents, par la raison qu'ils suivaient le parti contraire. La soldatesque effrénée qui composait la garnison parcourait le pays, enlevait les récoltes, dévalisait les maisons et avait chaque jour, avec la population, des démêlés qui finissaient toujours par le meurtre et l'incendie. Ce malheureux état de choses dura jusqu'en 1594, époque où, la ville de Lyon s'étant soumise à l'autorité de Henri IV, la garnison de Beaujeu suivit son exemple et laissa respirer les habitants qui l'avaient si imprudemment appelée.

Le 18 décembre 1543 les commissaires députés par le roi pour la vente des justices en Beaujolais, vendirent la seigneurie et prévôté de Beaujeu à Guillaume Barjot, écuyer, sieur de la Pallud et d'Avenas ; mais il en fut privé en 1550 par suite de l'arrestation d'un chanoine, opérée par un des officiers de la prévôté, et la seigneurie fut adjugée au chapitre, à titre de réparation. Néanmoins, lorsqu'en 1564 le duc de Montpensier voulut racheter les justices de Beaujolais, il ne ratifia pas cette dépossession et paya le prix de rachat à Philibert Barjot, sieur de la Salle, procureur du roi au bailliage de Mâcon, fils et héritier de Guillaume.

Depuis, et en 1583, le duc érigea Beaujeu en

châtellenie. Cette ville dépendait, comme nous l'avons dit, du diocèse de Mâcon.

Les lettres furent en honneur à Beaujeu, et une imprimerie y existait au XVI[e] siècle. Les frères Paradin et Severt, nos historiens, habitaient Beaujeu. Plusieurs magistrats de cette ville se firent remarquer par leur savoir et leurs talents. Nous citerons les Du Bost, les Garril, les d'Aigueperse, les Barjot, les Pressavin, les Butty, les Testenoire, qui, au XV[e] siècle et aux suivants, remplirent avec distinction les premières charges de la ville et de la châtellenie, et donnèrent au chapitre des chanoines qui contribuèrent puissamment au lustre de cette antique fondation.

Note : *Lieu marchand pour les tanneurs*. *Feux*, 360.

BÉLIGNY.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation du chapitre de St-Jean qui était décimateur. Située à l'est de Villefranche, elle s'étend jusque sous les murs de la ville, dont une partie a été bâtie sur son territoire. Aussi le curé de Béligny prétendait-il à la qualité de premier lieutenant de l'église paroissiale de Villefranche. La justice dépendait de la châtellenie de Villefranche.

On comptait trois fiefs à Béligny : *le Moulin-au-Comte* ou *Fontcrenne*, *les Garrets*, et *Pollet.*

Le fief du Moulin-au-Comte, nommé plus tard Fontcrenne et aussi Fontcraine, était assis originairement sur un moulin appartenant à la famille Comte, d'où il prit son nom. Thomas Comte le vendit, en 1301, à noble Geoffroy de St-Amour. Un siècle après il appartenait à autre Geoffroy de St-Amour, évêque de Mâcon, qui en fit donation à sa nièce Marguerite de St-Amour, le 20 février 1412, jour où il la maria à Jean de Genost, écuyer, à condition que leurs descendants prendraient les nom et armes de St-Amour jusqu'à la dixième génération. Ponthus de Genost de St-Amour fit foi et hommage pour son fief en 1491. Son fils le vendit le 4 mai 1534 à Jean de la Bessée, qui en passa revente en 1537 à noble Claude de Baronnat, écuyer, seigneur de Bussy, juge d'appeaux de Beaujolais et de Dombes, qui en fit les foi et hommage en 1539 et 1557. Claudine de Baronnat, fille dudit Claude, porta ce fief en dot à Claude de la Chambre, comte de Montfort. Jean, leur fils, en donna le dénombrement en 1601 et en fit la dot de sa fille Ennemonde, dont le mari, N.... de Montigny, le vendit à Claude d'Espiney qui le possédait en 1696. Acquis au commencement du siècle dernier par la famille Trollier, il appartenait en 1789 à M. Esprit-François Trollier, écuyer, seigneur de

Fontcrenne. Ce nom de Fontcrenne, substitué à celui de Moulin-au-Comte, date de l'époque où ce fief appartenait aux St-Amour qui possédaient en la paroisse de Villié un autre fief appelé *Fontcrenne* dont ils portaient volontiers le nom. Les gens du pays finirent par le donner indistinctement aux deux propriétés, et l'appellation de *Moulin-au-Comte* se perdit peu à peu.

Le fief des Garrets, érigé le 15 janvier 1595 en faveur de François Garnier, capitaine de la ville de Villefranche, et pour services rendus, a continué d'appartenir à cette famille jusqu'au siècle dernier. Il a passé, à cette époque, à la famille Nolhac.

Pollet fut érigé en fief par Henri IV en faveur de M. de la Porte, et en récompense de ses services. Ses descendants le vendirent à la famille de Sarrazin, qui elle-même l'échangea avec l'archevêque Camille de Neuville. Il passa plus tard aux comtes de Lyon.

Note : *Blés, chanvres et vins ; bon pays. Feux*, 26.

BELLEROCHE.

Du diocèse de Mâcon et de la collation du prieur de Charlieu, cette paroisse dépendait autrefois du

Mâconnais. Un arrêt du 13 mai 1750 a réuni le château de Belleroche et partie de la paroisse au Beaujolais. La justice appartenait en 1317 à Aymard III, comte de Valentinois, qui la vendit cette même année à Guillaume de Marzé dont les héritiers l'ont possédée jusqu'en 1542, époque où elle passa à Philibert de Nagu, en sa qualité d'héritier de la maison de Marzé. Cette seigneurie comprenait Belleroche, partie de Belmont, de St-Germain-la-Montagne, de Chauffailles, de Mussy et d'Azolette, le tout en Mâconnais. Elle fut vendue avec la terre de Varennes en 1769 à M. Pierre Giraud, écuyer, conseiller-secrétaire du roi.

Note : *Climat froid, seigle et avoine ; fabrique de toiles.*

BELLEVILLE.

Si quelques auteurs ont paru incertains sur l'antiquité de Belleville, il leur eût été facile de faire cesser leurs doutes à ce sujet en venant sur les lieux et assistant aux fouilles qui s'y font journellement, soit pour la construction des maisons, soit par tout autre motif. Tout ce que ces fouilles font découvrir est évidemment romain : médailles, bronzes, poteries, ciment, révèlent non-seulement

le séjour du peuple-roi en ce lieu, mais attestent que son établissement y était considérable. L'enceinte de la ville romaine devait en effet être beaucoup plus étendue que celle du Belleville moderne, car les vestiges antiques se retrouvent encore à une grande distance du point central. La ville était traversée par la grande voie romaine tendant de Lyon à Boulogne, et c'est là que s'embranchait une de ces routes secondaires destinées à abréger les distances : celle-ci se rendait à Autun par Avenas et Cluny. C'est celle que prit saint Louis en 1248, lorsque, partant pour la croisade, il quitta Cluny pour se rendre à Lyon (1).

Une ville romaine a donc existé sur l'emplacement où plus tard s'éleva Belleville, et tout nous porte à croire que ce devait être un poste militaire important et un marché d'approvisionnement pour les légions romaines. Ce point d'histoire, au reste, est parfaitement éclairci depuis la dissertation lumineuse publiée en 1844 par M. d'Aigueperse, membre de la Société littéraire de Lyon (2), qui prouve

---

(1) Voyez l'article d'*Avenas*.

(2) Recherches sur Lunna et sur deux voies romaines traversant la partie nord du département du Rhône, par M. d'Aigueperse, membre de la Société littéraire de Lyon. — Lyon, 1844.

Lettre à M. Auguste Bernard sur l'emplacement de Lunna, par le même. — Lyon, 1847.

Voir aux Pièces justificatives l'analyse de cet intéressant travail, qui a valu à l'auteur une mention honorable de l'Institut.

avec sa logique habituelle et cet esprit de critique qui le distingue si éminemment que Belleville n'est autre que l'ancienne *Lunna* des Romains, ville citée dans l'Itinéraire d'Antonin et indiquée comme se trouvant aux deux tiers de la distance de Lyon à Mâcon. Position, mesure, tout concorde ici avec une précision mathématique, et le doute n'est plus permis.

Que devint Lunna après la conquête des Francs? l'histoire n'en fait aucune mention, mais tout nous porte à croire que cette ville dut éprouver de grandes vicissitudes, car tous les vestiges qu'on en retrouve portent de nombreuses traces d'incendie et de dévastation, sans qu'on sache trop à quelle époque ces désastres ont pu avoir lieu, ni à quelle cause on peut les attribuer. Sur la fin du onzième siècle, nous voyons apparaître Belleville bâti sur les ruines de la ville gallo-romaine. Belleville, lieu de prédilection des premiers sires de Beaujeu et qu'ils se plurent à embellir, fut entouré d'une muraille qui mettait ses habitants à l'abri d'un coup de main; des fossés larges et profonds, remplis d'une eau courante que fournissait la rivière d'Ardière, en défendaient doublement les abords, et quatre portes, dont chacune correspondait à une des rues de la ville, placées aux quatre points cardinaux, donnaient passage sur les routes de Mâcon, Beaujeu, Villefranche et la Saône. Est-ce à cette heu-

reuse disposition que cette ville dut son nouveau nom, ou le possédait-elle avant d'avoir reçu ses embellissements? il nous serait impossible de répondre à cette question.

Aussi longtemps que subsistèrent les deux premières races de Beaujeu, Belleville ne cessa de prospérer et de prendre de l'importance, soit par la présence des princes, soit par les avantages qu'ils accordaient chaque année à leur ville favorite. Mais le Beaujolais ayant été cédé en 1400 aux princes de la maison de Bourbon, Belleville fut singulièrement négligé et perdit bientôt son lustre et son aisance. Ravagé par les Huguenots en 1567, ruiné par suite des troubles intérieurs qui désolèrent la France et par les siéges que sa position demi-forte lui fit soutenir, aucune main secourable ne s'étendit pour le relever de sa chute. La population diminua, les fossés se remplirent d'une boue infecte, l'air perdit de sa pureté, les personnes riches ne voulurent plus y faire leur séjour, et la misère devint le partage du peuple. Tel est du moins le tableau qu'en traçait Louvet en 1667. Plus tard cet état de choses s'améliora. Belleville devint le siége d'une châtellenie d'une certaine importance, les fossés furent comblés, et le voisinage de la Saône y amena un commerce assez lucratif qui rendit un peu d'aisance à la population.

Nous avons rapporté dans la Généalogie histori-

que la part qu'eut Belleville dans les événements généraux qui intéressaient la province; nous devons donc ici nous borner à relater quelques faits particuliers qui n'ont d'intérêt que pour cette ville, et à compléter les indications que nous avons déjà données sur ses monuments et ses institutions.

Nous avons vu qu'Humbert III, prince guerrier et ambitieux, revenu à des sentiments religieux, mais ne pouvant se décider à renoncer aux combats, partit pour la Palestine et s'engagea dans la milice du Temple, trouvant probablement ainsi le moyen de concilier sa dévotion et ses passions guerrières; que sa femme et ses enfants, menacés par des voisins puissants et jaloux, obtinrent du pape le retour du baron et l'annulation de ses vœux; que celui-ci cependant, éprouvant quelques scrupules de ce qu'il regardait comme une apostasie, résolut de fonder un établissement religieux en expiation de cette faute, et que la communauté de chanoines augustins et l'église de Belleville durent leur existence à l'accomplissement de cette résolution.

La communauté fut convertie en abbaye en 1164, et trente religieux augustins y furent installés. Les sires de Beaujeu leur accordèrent successivement les priviléges les plus amples: plusieurs des abbés de Belleville, choisis en général dans les familles les plus distinguées, arrivèrent à l'épiscopat; d'autres furent chargés de missions impor-

tantes, beaucoup se distinguèrent par leur mérite et leurs vertus. C'est dans leur maison que se retira Girard de Beauvoir ou de la Roche, évêque d'Autun et administrateur du diocèse de Lyon, alors que les querelles survenues entre le chapitre de St-Jean et l'archevêque de Lyon, sur le gouvernement de la ville, fournirent au peuple un prétexte de secouer le joug de l'un et de l'autre et mirent en danger les jours de l'administrateur. Girard, retiré chez les Augustins et voyant que tous ses efforts pour ramener la paix et la concorde étaient inutiles, se décida à convoquer un concile provincial. Il eut lieu à Belleville en 1269, et le premier décembre il rendit une sentence d'excommunication contre les habitants de Lyon et mit la ville en interdit. Les Lyonnais n'en tinrent aucun compte, et les troubles continuèrent; ce ne fut qu'en 1273, après bien du sang versé, que la paix fut rétablie dans la cité, par l'entremise du roi Philippe III et du pape Grégoire X.

L'abbaye de Belleville, après avoir été pendant plusieurs siècles dans l'état le plus florissant, eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion. Les Huguenots prirent plusieurs fois la ville, et laissèrent des traces profondes de leur passage. L'église fut pillée et mutilée, l'abbaye fut livrée aux flammes. Le malheur des temps ne permit que de modestes réparations, et la mauvaise administration

des abbés qui succédèrent acheva la ruine de cet établissement. Aussi le nombre des chanoines allait-il toujours en diminuant : pendant longtemps il fut de trente, puis réduit à vingt ; on n'en comptait plus que onze en 1717. Les choses en vinrent au point que, vers le milieu du siècle dernier, Antoine de la Goutte étant abbé, on sentit la nécessité de se réunir à un ordre riche et puissant qui pût relever cette antique fondation de nos barons. On jeta les yeux sur les chanoines réguliers de la congrégation de France dits de Ste-Geneviève, qui acceptèrent avec empressement, exigeant toutefois que les biens et revenus de l'abbaye de Belleville fussent réunis à ceux de la maison conventuelle de Paris Cet arrangement fut sanctionné par lettres-patentes du roi du 16 août 1769. Les Genovéfains traitèrent leur nouvel établissement avec une grande parcimonie, et, malgré l'engagement qu'ils avaient pris, ils ne firent que le strict nécessaire.

L'église de Belleville, commencée en 1158 et terminée en 1164, ne se ressent en rien de la précipitation avec laquelle on pourrait croire qu'elle a été bâtie. Grandiose dans l'ensemble, délicatesse dans les détails, ce magnifique monument nous offre un heureux assemblage du style roman qui allait finir et du style ogival qui commençait à se révéler. Nous ne donnerons ici aucune description de cette église, sur laquelle il existe un travai

intéressant auquel nous renvoyons le lecteur (1).

Humbert III, nous l'avons dit, affectionnait Belleville; c'est dans son église qu'il voulut être inhumé. Plusieurs de ses successeurs imitèrent son exemple, et on compta jusqu'à quinze princes ou princesses de la maison de Beaujeu dont les tombeaux se trouvèrent confiés à la garde des chanoines augustins de Belleville. Ces monuments, dont plusieurs étaient assez remarquables sous le rapport de l'art, furent brisés par les Protestants en 1567, et 1793 acheva l'œuvre de destruction qu'ils avaient encore laissée imparfaite.

Chaque année on célébrait à Belleville un service funèbre pour le repos des âmes des sires de Beaujeu : tout le clergé et toute la noblesse du pays s'y réunissait; chaque assistant recevait cinq sous et était défrayé. Vers la fin du XVII[e] siècle cette cérémonie perdit presque tout son éclat, mais le service fut toujours continué jusqu'à la révolution.

Les affaires de Belleville étaient gouvernées par deux échevins.

Près de la ville se trouvait le fief de *la Martizière*, appartenant à une branche de la famille

---

(1) *Premier essai sur Belleville*, par l'abbé Victor Chambeyron; in-8°, Perisse frères. Lyon.

Mignot qui en avait pris le nom. Elle tenait ce fief de la famille de Baronnat, qui l'avait possédé avec Bussy.

Note : *Le terrain est en un très bon pays, et il y est si bon, que, après la récolte faite, on y sème des oignons qui suffiraient, en un besoin, pour pourvoir à toute la province. Feux,* 446.

BELMONT.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du chapitre de St-Vincent qui percevait la majeure partie de la dîme. Le surplus était partagé entre le curé et le seigneur de Vertpré, du nom de Magnin d'abord, puis de Thibault. Le clocher, le bourg et une partie de la paroisse étaient du Beaujolais, et le surplus du Lyonnais et du Mâconnais.

La justice du Bourg appartenait au seigneur de Chauffailles, suivant l'acte de vente passé par les commissaires du duc de Montpensier le 7 août 1604 à Claude d'Amanzé, comte de Chauffailles. Le reste de la paroisse dépendait des justices de Belleroche, Vertpré, Châteauneuf et Charlieu.

Le hameau de Villion appartenait, pour le spirituel, une année à Belmont, une année à Chauffailles, et la troisième à St-Germain, à tour de rôle.

Dans ce hameau avait existé, au moyen-âge, un antique château qui donna son nom à une famille éteinte dans le XIVe siècle en la personne de Guy de Villion, seigneur de Varennes. De cette maison était issu René Villion, chanoine-comte de Lyon en 1193. Le château de Villion, nommé aussi *Laplace*, passa à la famille de Nagu. Jean de Nagu, chevalier, en donna l'aveu en 1402. Ce fief fut saisi à sa mort en 1410, et réuni à la justice seigneuriale.

Note : *Pays montagneux, bon à blé. Feux*, 28.

BLACÉ.

Du diocèse de Lyon et de la collation du prieur de Salles, cette paroisse était autrefois annexe de Salles où se faisait le service divin. Mais des religieuses ayant été établies en ce lieu, on trouva que ce service de paroisse les troublait dans leurs exercices de piété et on installa la cure à Blacé.

Il existait dans cette paroisse un prieuré appelé *de Grammont*, à la nomination du grand prieur de St-Etienne de Limoges et fondé par les sires de Beaujeu qui le dotèrent, entre autres, d'une partie du péage de St-George-de-Reneins.

Blacé dépendait autrefois en entier de la justice de Montmelas; mais Guillaume Arod, écuyer, sei-

gneur dudit Montmelas, en vendit un tiers, par acte du 14 février 1651, à Pierre Rambaud, écuyer, sieur de Champrenard. Ce démembrement passa plus tard à la famille d'Espiney de Laye. Le surplus de la justice a toujours continué à dépendre de Montmelas.

On comptait deux fiefs dans cette paroisse, *Champrenard* et *le Bost*.

Champrenard appartenait, au xve siècle, à la famille de Montchervet, dont l'unique héritière épousa Claude de Lucarre. Leur fille unique fut mariée, vers 1480, à Jean Agnot, connu sous le nom de *l'Ecuyer basque*, et lui apporta Champrenard en dot. Noble Claude Agnot en donna le dénombrement le 18 juillet 1557. Ce fief passa, sur la fin du même siècle, à la famille Rambaud qui en prit le nom, et fut vendu vers 1740 à M. d'Espiney de Laye.

Le fief du Bost appartenait, au xve siècle, à la maison d'Ars. Jean d'Ars, damoiseau, en fit l'aveu et dénombrement en 1459. Il passa peu après à celle de Damas. Lyonnet Damas, écuyer, sieur de la Bâtye, passa procuration le 6 juin 1502 pour en faire les foi et hommage qu'il devait au baron de Beaujolais. Ce fief fut acquis plus tard par la famille de Gaspard, et passa, au siècle dernier, à M. Daurelle de Terrenoire.

Note : *Blés, vins ; bon pays vignoble. Feux*, 83.

BONNET-LE-TRONCY (ST-).

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du chapitre de St-Pierre dudit Mâcon. La dîme était partagée entre le chapitre de Beaujeu et le seigneur de Gondras, puis de Magny, qui possédait une partie de la justice. Le reste était de la châtellenie de Chamelet.

Il existait autrefois dans cette paroisse un fief nommé *la Chéron,* qui paraît avoir donné son nom à une famille éteinte. Ce fief a été démembré depuis plusieurs siècles.

Note : *Blés, toiles; pays froid, peu de blé. Feux,* 120.

BOURG-DE-THIZY.

Paroisse dont le chef-lieu n'est qu'à huit cents pas de la petite ville de même nom ; elle dépendait du diocèse de Mâcon et de la collation de l'abbaye de Cluny, qui y possédait un prieuré composé de huit à dix moines. Plus tard, ce prieuré fut réduit en commande. Il existait au Bourg-de-Thizy une con-

frérie du St-Esprit, composée de plus de deux cents personnes, dont les réunions avaient lieu dans un local nommé *le Cénacle*. Le curé du Bourg avait la nomination de la cure de Thizy et la desservait ordinairement lui-même, en se faisant remplacer au Bourg par un vicaire. La justice dépendait de la châtellenie de Thizy. (Voyez l'art. *Thizy*.)

Note : *Blés*. *Feux*, 61.

BOYÉ ET JARNOSSE.

Boyé était une paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du prévôt du chapitre de St-Pierre de la même ville. La justice, ayant été démembrée de celle de Thizy, appartint longtemps à la famille d'Arcy d'Ailly, et fut vendue, au XVIII[e] siècle, à celle de Tallebard qui en prit le nom. Plus tard elle fut acquise par M. Béraud de Ressein, qui la possédait en 1789.

Jarnosse, situé en Forez, n'avait en Beaujolais qu'une parcelle, comprise au même rôle de taille que Boyé, et qui dépendait de la justice de la Varenne. (Voyez *Coutouvre*.)

Note : *Bon pays à blé*. *Feux*, 116.

CENVES ET BURNEZAY.

Cenves et Burnezay son annexe dépendaient du diocèse de Mâcon, et étaient de la collation du chapitre de St-Vincent qui possédait, conjointement avec le curé, un quart de la dîme. Le seigneur en prenait les deux tiers et le prieur de la Grange-du-Bois avait le surplus, qu'il levait au lieu nommé *des Quatre-Montagnes*.

La justice appartenait, au commencement du xve siècle, au marquis de Saluces, ainsi qu'il résulte de quelques procédures intentées en 1407 par les officiers de Beaujolais contre les habitants de Cenves, pour lesquels ledit seigneur prit fait et cause. La famille de Rochebaron en hérita peu après, et, comme Claude de Rochebaron avait tenu le parti du duc de Bourgogne contre le duc Jean de Bourbon, celui-ci le déposséda de sa seigneurie de Cenves et la donna, en 1474, à Jean de Ferrière qui avait vaillamment combattu pour lui et avait éprouvé dans cette guerre des pertes considérables. Cependant, le Beaujolais ayant passé sous la main du roi après la trahison du connétable, Philibert de Rochebaron, chevalier, seigneur de

Berzé-le-Chastel, pensa que l'occasion était favorable, et, le 24 mars 1539, il présenta le dénombrement des seigneuries dont ses ancêtres avaient été dépossédés, appuyant cette démarche d'un mémoire où il fit valoir toutes les raisons qui pouvaient militer en sa faveur, et finissant par demander à être reçu à foi et hommage. Le roi se laissa toucher, lui rendit la seigneurie de Cenves, et la famille de Ferrière reçut une indemnité. Philibert de Rochebaron étant mort sans enfants, ses biens passèrent à la maison d'Aumont qui réunit les deux noms. Les descendants d'Aumont-Rochebaron vendirent la terre de Cenves, au commencement du siècle dernier, à la famille Michon de Pierreclos qui la possédait en 1789.

Note : *Blés ; pays de bois, assez maigre. Feux*, 83.

CERCIÉ.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation du sacristain de Cluny. Elle appartenait à trois seigneurs différents : celui de St-Lager, qui avait l'église et la rive droite de la rivière d'Ardière, en vertu de l'échange de 1339 (voyez *St-Lager*); celui de Pizeys, qui possédait le mas de St-Ennemond avec la cha-

pelle ; et enfin celui de *la Terrière*, dont le château et la justice occupaient la plus grande partie de la rive gauche de la rivière.

La Terrière appartint fort longtemps à la maison de la Madelaine-Ragny, et passa vers 1550 à la famille Charreton qui a fourni plusieurs magistrats distingués au bailliage. Le 19 février 1572, noble Hugues Charreton donna le dénombrement de sa seigneurie, comprenant la maison forte, mas et ténement de la Terrière. La famille de Charreton de la Terrière étant éteinte, cette terre fut vendue, et appartenait en 1750 à celle de Millière qui la possédait en 1789.

Il existait encore à Cercié un petit fief nommé *Taney*.

Taney appartenait en 1539 à la famille de Varey, comme appert du dénombrement fourni le 8 février dudit an par noble Claude de Varey, écuyer. Il passa plus tard à la famille de Chevrières de Paranges, et tomba en désuétude.

Note : *Vins, quelques blés ; très bon pays et bon vignoble. Feux*, 142.

CHAMBOST PRÈS CHAMELET.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation du chapitre de St-Just. L'église était sur le haut

d'une montagne et entourée de quatre ou cinq maisons seulement, tandis que le bourg nommé Alière était dans le fond du vallon, sur les bords de l'Azergues. Louvet écrivait, en 1667, que les habitants étaient en instance pour obtenir le transfert de leur église au bourg d'Alière. Or il est assez curieux de remarquer que cette mesure, qui paraissait dans l'intérêt général, n'a reçu son exécution qu'en 1826. Un délai de cent soixante ans a pu paraître un peu long aux habitants d'Alière.

En 1309, noble Pierre de Verneys, chevalier, prétendit avoir certains droits de justice et autres sur les paroisses de Chambost et Chamelet. Guichard-le-Grand, sire de Beaujeu, termina cette affaire par une transaction du mois de novembre de la même année. Il demeura convenu que Pierre de Verneys, sa femme Marguerite et leurs héritiers, percevraient à perpétuité le produit des amendes au-dessous de vingt sous, soit qu'elles fussent prononcées pour « délits, clameurs ou maléfices, » à la charge par eux de poursuivre les délinquants. Quant aux amendes au-dessus de vingt sous, le seigneur de Beaujeu devait en avoir les deux tiers et Pierre de Verneys le surplus pour faire face aux frais de poursuite qui demeuraient toujours à sa charge, sauf l'exécution lorsqu'il y avait sentence de peine capitale ou mutilation de membres.

Le château de Chambost passa de la maison de

Verneys en celle de Mont-d'Or. Claude de Mont-d'Or, damoiseau, en fit l'aveu en 1459. Ce fief était possédé en 1539 par Claude de Fougères, chevalier, vicomte d'Oingt, qui en donna le dénombrement le 21 mars de ladite année. Il passa ensuite à la maison de Châteauneuf-Rochebonne, et le 29 janvier 1604 noble Humbert de Châteauneuf, chevalier, seigneur de Rochebonne, acquit la justice haute, moyenne et basse de la paroisse dudit Chambost. Ses héritiers l'ont possédée jusqu'au siècle dernier, où cette terre fut acquise par la famille Giraud de Montbellet.

En outre du château de Chambost, il y avait encore un fief nommé *Longeval* qui appartenait en 1539 à noble Aymar de la Balme, écuyer, qui en fit le dénombrement le 6 mars de ladite année. En 1551 Claude de la Balme, écuyer, renouvela cette formalité le 5 avril. Il passa plus tard dans la maison de Roussillon-Beauretour, de Savoie, qui le vendit, vers 1640, à Philippe des Gouttes, écuyer. Il appartenait, sur la fin du siècle dernier, à M. Ferroussat. Un arrêt du parlement, de 1660, a décidé que Longeval serait à l'avenir de la paroisse de St-Just-d'Avray.

Note : *Blés, assez bon pays montagneux. Feux*, 74.

CHAMBOST PRÈS LONGESSAIGNE.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation du prieur de Cuzieu. La seigneurie appartenait, en 1539, à noble Arthaud de St-Germain, qui en donna le dénombrement le 6 mars de ladite année. Elle passa ensuite à la famille de Quérières qui la vendit, vers 1640, à celle de Thélis. Au commencement du XVIII[e] siècle elle devint la propriété de M. de Rivérieulx, dont les héritiers l'ont toujours conservée et en ont pris le nom.

Il existait en cette paroisse un fief du nom de *la Favette* qui appartenait, au XVI[e] siècle, à la famille de Simiane d'Albigny. Madame Anne d'Albigny en donna le dénombrement le 15 mars 1539. Ce fief fut acquis plus tard par les seigneurs de Chambost.

Note : *Pays froid et montagneux, bon à blé. Feux*, **222**.

CHAMELET.

Paroisse du diocèse de Lyon et de la collation du chapitre de St-Just, qui plus tard céda la nomi-

nation à l'archevêque. C'était une des plus anciennes châtellenies du Beaujolais, et qui comprenait les paroisses de Chamelet, Lestra, Cogny, St-Just-d'Avray, Grandris et partie de St-Bonnet-le-Troncy. Elle fut cédée à noble Jean de Nagu, seigneur de Magny, par Antoine, sire de Beaujeu, moyennant la somme de 730 florins d'or. Edouard II, successeur d'Antoine, ne tenant aucun compte de cette cession, vendit la châtellenie de Chamelet à Louis de Sancerre, maréchal de France. Jean de Nagu résista, et Edouard de Beaujeu fut obligé de traiter avec lui moyennant une somme pour le payement de laquelle il obligea tous ses biens par acte du 13 juin 1389.

Le 5 janvier 1549 le roi fut remis en possession de la justice de Chamelet par les officiers du conseil de Beaujolais, et le 12 janvier 1552 Henri II la vendit à Pierre Vincent, bourgeois de Lyon, à charge de réméreer. Le duc de Montpensier la racheta le 19 janvier 1561.

Après tant de vicissitudes, on pouvait croire que la châtellenie resterait enfin unie à la baronnie de Beaujolais; néanmoins elle fut encore vendue en 1751 à M. Guiguet, trésorier de France à Lyon. Elle se composait alors de Chamelet, Lestra et partie de Grandris, de Dienne, de St-Apollinaire, de St-Vincent-de-Reins, de St-Bonnet-le-Troncy et de Valsonne. Elle passa enfin, en 1772, à M. Bé-

nigne Burtin de Vaurion, écuyer, qui la possédait en 1789.

Le bourg de Chamelet était autrefois ceint d'une muraille qui pouvait le mettre à l'abri d'une surprise.

On comptait six fiefs dans la paroisse de Chamelet, savoir : *Vaurion*, *Limas*, *Combe-Robert*, *Montfriol*, *Sallain* et *Brouillat.*

Vaurion a donné son nom à une ancienne famille qui s'est éteinte au commencement du siècle dernier. Noble Hugonin de Vaurion, damoiseau, donna son aveu en 1441 et 1459. Noble Antoine de Vaurion, écuyer, fournit son dénombrement le 8 mars 1539. Ce fief fut acquis vers 1740 par M. Guiguet, trésorier de France, et revendu en 1772 à la famille Burtin qui en prit le nom.

Limas fut possédé longtemps par la famille de Lavieu, et appartenait en 1539 à Hugues de Bailly, seigneur de Chameyré, qui en donna le dénombrement le 13 mars de ladite année. Ce fief était possédé, au siècle dernier, par la famille Jacquet, de laquelle était M. Jacquet de la Colonge, lieutenant-général au bailliage.

Combe-Robert était possédé, au commencement du XVIe siècle, par la famille de Lavieu, et passa ensuite dans celle de Bayard, ainsi qu'il résulte du dénombrement fourni le 26 avril 1552 par noble Juste de Bayard, écuyer. Ce fief fut morcelé plus tard.

Montfriol a donné son nom à une ancienne famille qui le possédait en 1539, comme on le voit par un dénombrement fourni le 15 mars dudit an par noble Claude de Montfriol. Ce fief passa ensuite à la maison d'Arcy d'Ailly, qui le posséda longtemps : Pierre d'Arcy en fit les foi et hommage le 30 août 1714. Il devint peu après la propriété de la famille Rabut, de Villefranche.

Sallain, fief auquel fut jointe une rente assez considérable que Pierre d'Olifant, archer de la garde du roi et capitaine de Chamelet, avait acquise de noble Claude de Brouillat, sieur dudit Brouillat en partie. Ledit Pierre d'Olifant fit le dénombrement du tout le 15 mars 1539. Vers 1630 la dernière héritière d'Olifant vendit ce fief à M. Nicolas Courtin, conseiller au parlement de Paris.

Brouillat était possédé, en 1539, par Claude de Brouillat, qui en donna le dénombrement le 8 mars de ladite année. Ce fief passa à la famille de la Blanche, qui le possédait en 1686. Il appartenait, à la fin du siècle dernier, à M. Billet.

Note : *Vins, blés, toiles ; bons blés, et peu de vignes. Feux*, 151.

CHAPELLE-DE-MARDORE (LA).

Annexe de la paroisse de Mardore, et de la même collation. On y remarquait, outre l'église parois-

siale, une autre église fort ancienne appelée *St-Jean-de-Busseroles*, à laquelle se rendaient chaque année bon nombre de pélerins, le lundi de Pâques et le jour de St-Jean.

La justice appartenait au seigneur de Courcenay.

Note : *Bon pays à blé. Feux*, 34.

CHARANTAY.

Paroisse du diocèse de Lyon et de la collation du chapitre de Beaujeu, qui en était décimateur. Un hameau dépendait de l'abbé de Belleville.

La justice de Charantay appartenait au seigneur d'*Argigny*, fief situé dans cette paroisse et qui avait été le berceau de l'illustre famille de Verneys, éteinte au commencement du XVIe siècle. Guichard de Verneys, damoiseau, reconnut son fief en 1374 et 1400. Thomas de Verneys, chevalier, renouvela cet aveu en 1459. On croit généralement que cette famille s'est fondue dans celle des Vinolo, Vinaux ou Vinols, nobles génois établis à Lyon et qui y tenaient à la finance. Ils héritèrent de tous les biens de la maison de Verneys. Argigny était possédé en 1537 par noble Claude de Vinaux,

élu en l'élection de Lyon, et par Pierre de Vinaux son frère, receveur du droit d'entrée du *drap de soie*. Ils achetèrent conjointement, le 30 août de ladite année, du commissaire du roi, la justice de Charantay avec les mas de Bussy et de Gandoger à St-George-de-Reneins, pour la somme de huit cents livres. Le 16 janvier 1539, ils donnèrent le dénombrement de cette seigneurie. Sur la fin du même siècle la terre d'Argigny passa dans la famille de Camus par le mariage d'Antoinette de Vinols avec Jean de Camus, dont le fils et le petit-fils furent baillis de Beaujolais en 1625 et 1660. Leurs descendants possédèrent cette terre jusqu'en 1742, époque où la famille de Monspey l'acheta avec toutes ses dépendances. Argigny avait été érigé en comté par Louis XIII.

En outre d'*Argigny*, appelé *Arginy* dans les anciens titres, on comptait encore cinq fiefs à Charantay, savoir : *Armas*, *Vuril*, *Sermezy*, *Monternod* et *Bosquinzon*.

Armas, uni à la seigneurie d'Argigny, a toujours suivi la même destinée et n'en a jamais été séparé.

Vuril appartenait très anciennement à la famille de Verneys, seigneur d'Argigny. Claudine de Verneys, dame de Vuril, épousa vers 1480 Guillaume du Saix, chevalier, et lui apporta ce fief en dot. Lyonnet du Saix, leur fils, en donna le dénombrement le 22 mars 1539. Marié avec Claudine de

Ponceton-Francheleins, il mourut sans enfants et fit sa femme héritière de ses biens qui passèrent ainsi à la famille de Ponceton. C'est à Vuril que mourut en 1619 Pierre de Ponceton, seigneur de Francheleins, bailli de Beaujolais. Claude de Ponceton, son fils, seigneur de Francheleins et chevalier des ordres du roi, vendit le fief de Vuril à la famille de Camus, d'où il passa en celle de Monspey-Vallière.

Sermezy appartenait au milieu du XVIIe siècle à la famille Cartier, originaire de Lyon, et passa en celle de Noyel vers 1672 par le mariage de Françoise Cartier avec noble Jean-Baptiste Noyel, écuyer, conseiller du roi et receveur de ses finances en Beaujolais. Leurs descendants ont toujours conservé ce fief depuis cette époque.

Monternod appartint longtemps à la famille de Bellet de Boitrait, et passa dans le courant du siècle dernier à celle de Noyel de Bereins qui le réunit à Sermezy.

Bosquinzon, appelé aussi Bourquinson, dépendait d'une prébende ecclésiastique.

Note : *Blés, vins ; fort bon pays. Feux*, 86.

CHÉNAS.

Paroisse du diocèse de Màcon et de la collation

du chapitre de St-Vincent, qui prenait la dîme pour deux tiers et le curé pour un tiers.

La justice appartenait à la famille de Foudras-Châteauthiers, comme l'ayant acquise des ducs de Montpensier sur la fin du XVIe siècle. Le 22 octobre 1701, messire Louis de Foudras, comte de Châteauthiers, seigneur de Matour, la Bussière, St-Pierre-le-Vieux, Pont-à-Malix, Chénas, la Tour-du-Bief, etc..., vendit la seigneurie de Chénas à messire George-Antoine Charrier, écuyer, seigneur de la Roche, Jullié, Juliénas, etc..., lieutenant particulier en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, au prix de 88,500 liv. C'était une des seigneuries les plus productives du Beaujolais. La famille Charrier de la Roche la possédait encore en 1789.

On comptait deux fiefs à Chénas, *Chassignoles* et *le Fief.*

Chassignoles, longtemps possédé par la famille Janin originaire de Dombes, fut vendu au siècle dernier à M. Penet du Châtelard, écuyer.

Le Fief était possédé par les Foudras, et fit partie de la vente faite à M. Charrier.

Note : *Pays de bois et vignobles, les plus estimés de la province. Feux*, 100.

CHENELETTE.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du sacristain de Cluny qui y prenait la dîme comme titulaire du prieuré d'Anjou. La justice appartenait au seigneur des Perriers, fief qui prit plus tard le nom de Chenelette.

Le château de Chenelette, appelé anciennement *les Perriers*, était fief appartenant en 1500 à la famille de Chandieu. Noble Guillaume de Chandieu, seigneur de Propierres, les Perriers, etc..., acquit par acte du 21 octobre 1537 de M. le cardinal de Tournon, commissaire du roi, la justice haute, moyenne et basse de la châtellenie de Torvéon dont le siége était à Chenelette et comprenait, outre ladite paroisse, partie de Poule et de Claveysoles, le tout avec faculté de rachat et à la réserve des foi et hommage. Le rachat eut lieu au profit du duc de Montpensier le 11 juillet 1564. Peu d'années après le fief des Perriers fut vendu à noble André de Noblet, écuyer, qui en fit les foi et hommage au sire de Beaujeu le 26 décembre 1600. Le même André de Noblet acquit des commissaires du duc, par acte du 13 février 1604, la justice de Chenelette avec tous les droits seigneuriaux. La montagne de

Torvéon, qui domine la vallée, fut exceptée de cette vente et réservée au seigneur de Beaujeu. Le château des Perriers prit alors le nom de Chenelette.

Cette seigneurie fut acquise vers 1740 par M. Pierre Agniel, écuyer, trésorier de France. Ses héritiers l'ont toujours conservée, et en ont pris le nom.

Nous avons vu que la montagne de Torvéon fut exceptée de la vente faite à André de Noblet. Le seigneur de Beaujeu voulut sans doute conserver ce territoire, en raison de l'intérêt historique qui s'y rattachait. C'est effectivement sur cette montagne que se trouvait le château de Ganélon, dont on retrouve encore quelques vestiges qui attestent la formidable puissance dont ses anciens maîtres l'avaient entouré. Cette forteresse occupait le point culminant de la montagne, qui se termine en pain de sucre complètement isolé. Un étroit sentier pouvait seul y conduire et passait, avant d'arriver au château, sur une plate-forme naturelle et parfaitement défendue. Naguère encore on pouvait suivre le pourtour des fortifications, et se faire une idée assez exacte de leur dimension. Des voûtes bien conservées, des restes de souterrains, ainsi qu'un puits carré parfaitement cimenté, avaient bravé dix siècles. En peu d'années la cupidité de quelques habitants du voisinage a achevé la destruction de ces curieuses ruines. Nous ne dirons rien ici de l'histoire de

Ganélon, ayant rapporté le peu que l'on en sait au chapitre de l'Origine du Beaujolais et à l'article d'*Avenas*.

A différentes époques on a extrait à Chenelette du minerai de plomb.

Note : *Bon pays à blés ; toiles. Feux*, 80.

CHERVINGES.

Annexe de Limas, dont le curé entretenait un vicaire à Chervinges. La seigneurie sans justice appartenait depuis fort longtemps au seigneur de Marzé, fief situé à Glaizé. M. de Gaspard de St-Amour, seigneur du Sou et de Marzé, vendit ledit Marzé, au commencement du siècle dernier, à M. Bottu de la Barmondière avec la nue-seigneurie de Chervinges. La justice dépendait de la châtellenie de Villefranche.

Note : *Bon pays, blés, chanvres et vins. Feux*, 36.

CHÈZE (LA) ET BUSSIE.

Parcelles de paroisses du diocèse de Mâcon, et dont les clochers étaient situés en Mâconnais. L'abbé

de Cluny en était le collateur. Bussie était chef-lieu et la Chèze dépendance, située près du prieuré de la Grange-du-Bois.

La justice de la partie beaujolaise appartenait au seigneur de Cenves.

Note : *Pays à seigle, assez bon. Feux*, 16.

CHIRASSIMONT ET MACHEZAL.

Comprises toutes deux sous le titre de même paroisse, Machezal n'étant qu'une sorte d'annexe desservie par le curé de Chirassimont. Cette paroisse était du diocèse de Lyon et de la collation de son archevêque qui y percevait une faible partie de la dîme, le surplus appartenant au prieur de St-Irénée.

Les deux tiers de la justice moyenne et basse appartenaient anciennement au prieur de St-Irénée qui les vendit vers 1600 à noble Geoffroy de Salemard-Montfort, seigneur de Ressis, qui y joignit la justice haute par acquisition des commissaires du duc de Montpensier le 4 mai 1604. Cette justice ne comprenait pas la totalité du territoire, quelques parcelles dépendaient des justices des seigneurs de Ste-Colombe et de Sarron. Elle fut plus tard réunie à la châtellenie de Lay.

Note : *Pays de bon blé. Feux*, 90.

CHIROUBLES.

Du diocèse de Mâcon et de la collation du prieur du chapitre de St-Pierre, dont les chanoines étaient décimateurs pour deux tiers et le curé pour un tiers.

La seigneurie de Chiroubles appartenait aux habitants de la paroisse qui l'avaient acquise des commissaires du duc le 25 février 1604, à la condition que la justice serait exercée par les officiers de Belleville. Par la vente faite aux habitants, chacun d'eux eut le droit de chasser sur son propre terrain.

L'église a été bâtie, dit-on, au XIIIe siècle par la libéralité d'un nommé Antoine Blondel, riche habitant du pays, à une époque où la peste désolait les montagnes du Beaujolais. Le jour où l'on posa la première pierre, ajoute la légende, la peste cessa dans la paroisse, et les malades, se trouvant guéris, vinrent se joindre aux ouvriers. Ce fait était consigné dans un manuscrit très ancien, conservé longtemps à la sacristie de Chiroubles et perdu pendant la Révolution.

Cette paroisse a fait de tout temps un commerce assez considérable de navets. Ceux de Chiroubles sont fort estimés.

Note : *Blés, vins, bons naveaux; pays maigre. Feux*, 75.

CHRISTOPHE-LA-MONTAGNE (ST-).

Paroisse du diocèse d'Autun et de la collation de l'abbé de Cluny, qui percevait la dîme et tenait le curé à la portion congrue.

La justice appartenait au seigneur de *Bacot*, fief situé dans cette paroisse et possédé en 1601 par noble Michel du Ligier-Testenoire, qui en donna le dénombrement le 15 mai de ladite année. Jean du Ligier-Testenoire, écuyer, sieur de Bacot, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, acquit la majeure partie de la justice haute, moyenne et basse de St-Christophe des commissaires du duc, par acte du 3 février 1604. Le surplus avait été vendu au sieur de Thibault. Madelaine du Ligier-Testenoire, fille dudit Jean, ayant épousé noble Antoine de Sarron, chevalier, par contrat du 17 juillet 1624, apporta à son mari la terre de Bacot et la seigneurie de St-Christophe en dot. Angèle de Sarron, fille unique dudit Antoine et de Madelaine du Ligier, en hérita et les porta à Gaspard de Sacconay, chevalier, qu'elle avait épousé par contrat du 17 avril 1660. De ce mariage naquit Camille de Sacconay, qui fut héritier de sa mère et acquit,

par contrat des 13 septembre 1705 et 24 avril 1713, la partie de justice appartenant au sieur de Thibault de la Roche-Thulon, et devint ainsi seul seigneur de St-Christophe, qu'il vendit avec la terre de Bacot, par acte du 6 décembre 1719, au sieur Jean André. Celui-ci s'étant ruiné, ses créanciers firent vendre ses biens, qui furent adjugés par arrêt du 21 juillet 1734 à Lambert Peysson, écuyer, dont les descendants étaient seigneurs de Bacot et de St-Christophe en 1789. Ils avaient pris le nom de Bacot.

Note : *Pays bon à blé. Feux*, 122.

CLAVEYSOLES.

Paroisse du diocèse de Mâcon et de la collation du prieur de St-Nizier-d'Azergues, dépendant de l'abbaye de Savigny. Le prieur et le curé partageaient la dîme.

Il existe à Claveysoles une mine de vitriol, qui a été exploitée autrefois avec succès. Les travaux ont cessé vers la fin du XVII[e] siècle par suite de discussions entre les co-intéressés, et n'ont jamais été repris.

Cette paroisse était anciennement chef-lieu d'une

prévôté qui comprenait Claveysoles, St-Bonnet-le-Troncy, Thel, Cublize et partie de Poule. La prévôté ayant été détruite, la justice de Claveysoles fut réunie à la châtellenie de Beaujeu. La rente dite de *Vigo*, appartenant à la famille Barjot, de Beaujeu, tenait une grande partie de la paroisse. Elle fut échangée en 1572 par Philibert Barjot, écuyer, sieur de la Pallud, contre la justice moyenne de Quincié que lui céda le duc de Montpensier. (Voyez *Quincié*.)

On comptait trois fiefs à Claveysoles, *Viry*, *Claveyson* et *le Paquelet*.

Viry et Claveyson appartenaient très anciennement à une famille du nom de Viry qui, en 1470, donna un lieutenant-géneral au bailliage en la personne de Jacques de Viry. Fondue au siècle suivant dans la famille d'Arthaud, celle-ci prit le nom de Viry. Vers 1675 l'héritière d'Arthaud-Viry porta ces deux fiefs à la famille de Thy-Milly qui les posséda jusqu'au milieu du siècle dernier, époque où elle les vendit à M. Jean-Pierre Couppier, écuyer, conseiller en la Cour des monnaies de Lyon. Il en était encore seigneur en 1789.

Le Paquelet appartenait en 1668 à la famille Vaginay; il a été démembré depuis.

Note : *Blés*, *toiles*; *pays maigre*. *Feux*, 160.

COLOMBE (STE-).

Paroisse du diocèse de Lyon, et située moitié en Beaujolais et moitié en Forez. La collation appartenait à l'abbé d'Ainay, qui en était décimateur. Cette paroisse est le berceau de l'antique maison de Ste-Colombe qui en a pris le nom ou lui a donné le sien, ce qu'il est fort difficile de savoir, attendu que c'est un de ces faits qui se perdent dans la nuit des temps. A l'époque la plus reculée on trouve toujours cette famille possédant la haute, moyenne et basse justice de Ste-Colombe, ainsi que le château de même nom, situé près de l'église. Nombre de transactions, fois, hommages et dénombrements attestent cette antique possession, qui n'a jamais été interrompue.

Outre l'église paroissiale, il en existe une autre sous le vocable de St-Julien, où se trouvaient les tombeaux des seigneurs de Ste-Colombe.

Note : *Pays de blé. Feux*, 278.

COGNY.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation

du prieur de Denicé qui était curé primitif de Cogny. La justice dépendait de Montmelas.

On comptait cinq fiefs à Cogny, savoir : *Serfavre*, *Solly*, *Epeisses*, *Epeisses-le-Bois* et *Pierre-Filant*.

Serfavre avait donné son nom à une famille éteinte au XVI[e] siècle. Jean de Serfavre, écuyer, fit la reconnaissance de son fief le 19 février 1443 au profit du duc de Bourbon, seigneur de Montmelas. Pierre de Serfavre, écuyer, possédait le même fief en 1539, ainsi qu'il résulte d'un acte de reconnaissance qui lui fut passé le 22 mars de ladite année. Peu après, ce fief fut acquis par Marguerite de Montaynard et Pierre de Vauzelles son second mari. Ils en dotèrent Barbe de Signolle, fille de ladite Marguerite de Montaynard et de Florent de Signolle, chevalier, son premier mari. Barbe épousa le 20 février 1557 Jean Arod, écuyer, seigneur de Ronzières. Depuis lors Serfavre a toujours appartenu à la famille d'Arod. Une branche de Serfavre s'était établie en Bourbonnais, où elle fut connue sous le nom de Serfèvre et même de Sefèvre.

Solly appartenait en 1539 à noble Jean de Garadeur, sieur de l'Ecluse, qui en fit le dénombrement le 13 mars de ladite année. Ce fief passa plus tard à la famille de Rébé, et enfin en celle de du Sauzay, qui le fit unir à Epeisses-le-Bois.

Epeisses fut anciennement la propriété de la famille de Chemerys ou Chemezys, puis de celle de

Namy la Forest. Ce fief passa plus tard aux Tournier, de Villefranche, et était possédé vers le milieu du XVIIe siècle par François Tournier, receveur des consignations de Beaujolais, mort sans enfants de Jeanne de Namy sa femme, qu'il institua son héritière. Peu après néanmoins ce fief fit retour aux biens des Tournier et était possédé en 1709 par Françoise Tournier, épouse de noble Pierre de Phélines, seigneur de Ruyère, dont elle n'eut pas d'enfants. Elle institua pour son héritier son neveu noble Nicolas Deschamps de Messimieux, président du bureau des finances de Lyon. Les enfants de Nicolas Deschamps n'ayant pu acquitter les dettes de leur père, le fief d'Epeisses fut vendu par décret en 1758 et acquis par messire François Morel, conseiller en la Cour des monnaies de Lyon. Ses héritiers l'ont toujours possédé depuis.

Epeisses-le-Bois, appelé aussi le Sollier. Cet ancien fief, situé sur la montagne de Molendrie, appartenait aux seigneurs de Solly. Le château ayant été ruiné, la rente noble fut réunie à Solly et suivit le même sort.

Pierre-Filant était la propriété des seigneurs de Montmelas du nom d'Arod : ce sont eux qui ont fait construire le château. Une branche de leur famille en a pris le nom.

Il existait encore à Cogny une rente noble, appartenant en 1558 à Jean de la Bessée.

Note : *Pays fort bon. Feux*, 212.

COMBRES.

Annexe de St-Victor, du même diocèse et de la même justice. Elle était desservie par un vicaire de St-Victor.

Le fief de *Farge* était dans cette paroisse : il appartenait dès le XIII[e] siècle à la famille de Thélis, et avait droit sur toute la paroisse. Pierre de Thélis en fit l'aveu en 1294 ; autre Pierre de Thélis en 1400. Cette seigneurie passa à la famille d'Arcy et appartenait en 1486 à Philippe d'Arcy, qui en fit l'aveu cette même année. Noble Pierre d'Arcy, écuyer, en donna le dénombrement le 15 mars 1539. Marguerite de Bourges, veuve de Claude d'Arcy, fils dudit Pierre, renouvela ce dénombrement le 25 avril 1551. Farge appartenait, au siècle dernier, à la famille de Bissuel de St-Victor.

Note : *Bon pays à blé. Feux*, 93.

CORCELLES.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation du prieur de St-Jean-d'Ardière. La dîme se partageait par tiers entre le curé, le seigneur dudit lieu et celui de l'Ecluse.

Il existait dans cette paroisse un ancien fief du même nom de Corcelles ou Courcelles, qui appartenait depuis fort longtemps à la famille de la Madelaine-Ragny. En 1539 et le 1er mars, noble Girard de la Madelaine-Ragny, écuyer, en donna le dénombrement et y comprit les fiefs d'Arcis, de la Chartonnière, de Portebeuf, etc......... Sur la fin du XVIe siècle, Corcelles et Arcis furent vendus à noble Lazare de Tircuy de la Barre, écuyer, qui en fournit le dénombrement le 2 juillet 1601. Le même seigneur acheta des commissaires du duc de Montpensier, le 24 février 1603, la justice haute, moyenne et basse de la paroisse de Corcelles, celle de la partie de Lancié sise en Beaujolais, et celle de Fleurye à l'exception de Poncié et Grand-Pré.

La famille de Tircuy la Barre a toujours depuis lors possédé Corcelles, et en a pris le nom.

Note : *Vins et quelques blés ; très bon pays et bon vignoble. Feux*, 138.

COURS.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du prieur de Charlieu qui y percevait la dîme.

La justice dépendait du château et fief d'*Estieugue*, situé en cette paroisse.

Estieugue appartenait dès le XIVe siècle à la maison

de Lavieu et passa en celle de Damas en 1496, par suite du mariage d'Antonie de Lavieu avec Claude Damas, chevalier, seigneur de la Mothe. Claude Damas, fils du précédent, en donna le dénombrement le 18 mars 1539. Cette branche de Damas s'étant éteinte, la dernière héritière, Françoise de Damas, apporta Estieugue à Antoine d'Amanzé avec lequel elle prit alliance en 1613. Leurs descendants acquirent la haute justice de Cours, démembrée de la châtellenie de Thizy. Vers la fin du XVII[e] siècle cette seigneurie passa à la maison de Vichy, qui la possédait encore en 1789.

Le fief de *Montruchet* était situé à Cours et appartenait en 1539 à noble Louis de Mondard, dont la mère, Antoinette d'Anglure, agissant comme tutrice de son fils, remplit la formalité du dénombrement le 6 mars de ladite année. Ce fief fut plus tard uni à la terre d'Estieugue.

Il existait encore dans cette paroisse quelques rentes nobles, dont Nicolas de la Mothe, écuyer, donna le dénombrement le 12 mars 1539.

Note : *Bon pays à blé. Feux*, 140.

COUTOUVRE.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation

de l'évêque. La dîme se partageait entre les seigneurs de la Varenne, de Vougy et de Resseins.

La justice dépendait en partie du château de *la Varenne*, situé en cette paroisse. Ce fief appartenait en 1539 à noble Philibert de Chémezy ou Chémery, écuyer, qui en donna le dénombrement le 11 mars de ladite année. Cette famille de Chémezy devait déjà à cette époque posséder la Varenne depuis longtemps, car à la même date du dénombrement précité on en trouve un autre fourni par le curé du lieu pour une chapelle prébendée audit Coutouvre, fondée par les ancêtres dudit Philibert de Chémezy. Cette terre fut acquise vers la fin du XVIe siècle par la famille d'Arcy, et le 23 juillet 1601 noble Joachim d'Arcy, écuyer, en donna le dénombrement, disant avoir justice haute, moyenne et basse sur partie de la paroisse de Coutouvre. Cette seigneurie passa, au milieu du siècle dernier, à la maison de Damas d'Audour, par suite du mariage de Marie-Rossoline d'Arcy, dernière héritière de son nom, avec Claude Mathieu, marquis de Damas, seigneur d'Audour, à qui elle apporta toute la fortune de ses père et mère. Ce mariage eut lieu le 22 juillet 1749.

L'autre partie de la justice de Coutouvre dépendait de *Morland*, fief situé aussi dans cette paroisse et appartenant en 1604 à noble Pierre Austrain, conseiller du roi, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Lyon et président au parlement de

Dombes. Il acquit le 13 février 1604 ce qui restait de la justice seigneuriale de Coutouvre, des commissaires du duc de Montpensier. Morland était possédé, au siècle dernier, par la famille Mey.

Note : *Blés, toiles ; bon pays. Feux*, 140.

CROISEL.

Paroisse du diocèse de Lyon et de la collation de l'abbé de St-Rigaud, située pour la plus grande partie en Beaujolais, à l'exception du canton de Laby qui dépendait du Forez. La dîme appartenait au seigneur.

La justice fut acquise le 28 janvier 1604, des commissaires du duc de Montpensier, par noble Pierre de Pomey qui la revendit à M. de Ste-Colombe l'Aubépin, dont les descendants ont toujours possédé cette seigneurie depuis cette époque.

Note : *Pays montagneux, peu de seigle. Feux*, 44.

CUBLISE.

Paroisse du diocèse de Mâcon et de la collation

du prieur de Charlieu, qui en était décimateur pour un tiers et le curé pour les deux autres tiers.

La justice dépendait anciennement de la châtellenie de Thizy et appartenait à la maison de Beaujeu-Lignières, dont les héritiers la vendirent le 10 mars 1578 à noble Claude de Rébé, comme nous le dirons à l'article de *Thizy*. Cette vente comprenait Thizy, Amplepuis, Thel, Ranchal, Cublise, St-Vincent-de-Reins, etc....... Le 11 mai 1579, Claude de Rébé revendit Cublise, Thel, Ranchal et St-Vincent-de-Reins en partie à noble Jean des Serpents, sieur de Magny et de Gondras. La justice haute, moyenne et basse et tous les droits seigneuriaux quelconques faisaient partie de cette aliénation. Ces paroisses furent unies à la terre de Magny, située audit Cublise, et érigées en comté. Claude des Serpents, comte de Magny, dernier de son nom, mourut en 1667 chevalier des ordres du roi et capitaine de ses gardes. De son mariage avec Antoinette d'Aumont-Rochebaron il laissa trois filles, dont l'une, Gabrielle, ayant épousé Louis-Antoine de la Rochefoucaud, lui apporta en dot le comté de Magny et ses dépendances. Au commencement du siècle dernier la maison de la Rochefoucaud vendit cette seigneurie à M. Le Prêtre de Vauban, frère du célèbre maréchal de France; ses descendants la possédaient encore en 1789.

La terre de Magny dont nous venons de parler

était venue très anciennement à un Antoine des Serpents, chevalier, par son mariage avec Alix de Nagu, dont Magny avait formé la dot. Guyot Nagu, damoiseau, avait fourni le dénombrement de Magny en 1442, et Jean son fils l'avait renouvelé en 1502.

On comptait encore à Cublise quatre autres fiefs, savoir : *Meyré*, *Batailly*, *la Raffinière* et *le Montet*.

Meyré appartenait, au xve siècle, à la maison de St-Romain. Claude de St-Romain, *aliàs* Valorges, écuyer, et Jeanne d'Ars son épouse, donnèrent leur aveu en 1441. Pierre de St-Romain, leur fils, renouvela cet aveu en 1478. Ce fief passa ensuite à la famille de Vuarty, et noble Pierre de Vuarty, chevalier, en fit le dénombrement le 21 août 1540. Meyré fut ensuite uni à Batailly.

Batailly a pris son nom d'une ancienne maison, appelée tantôt de Batailly et tantôt de Bataille. Humbert de Bataille ou Batailly, damoiseau, donna sa reconnaissance de fief en 1322; Artaud, son fils, en 1377. Guichard de Bataille, chevalier, donna la sienne en 1400. Ce fief passa ensuite à la maison d'Ars, et noble Pierre d'Ars, sieur de Batailly et de la Raffinière, fournit son dénombrement le 8 mars 1539. Ses descendants vendirent Batailly, auquel le fief de Meyré avait été uni, à la famille Gueydon. Ils étaient possédés l'un et l'autre en 1760 par

M. Jean Boujot, président en l'élection de Villefranche.

La Raffinière, possédée d'abord par la famille de Raffin, passa vers 1350 à celle d'Ars à qui elle appartenait encore au commencement du siècle dernier; elle fut ensuite achetée par M. Truchet, notaire à Pontcharra.

Le Montet était déjà possédé en 1400 par la famille de Raffin. Guillaume de Raffin, écuyer, en donna le dénombrement en 1474, et Lionnet son fils en 1486. Noble Guichard Raffin, écuyer, le renouvela le 13 mars 1539 et substitua à tous ses biens Guyot de Nagu son cousin, qui en prit possession en 1550. Le Montet fut acquis en 1600 par Antoine Charmette, et était possédé en 1760 par M. Lenoir. Ce fief a été démembré plus tard.

Note : *Pays à blé*, *commerce de toile*. *Feux*, 144.

CYR-LE-CHATOUX (ST-).

Annexe de Vaux, dont le vicaire remplissait les fonctions paroissiales de St-Cyr.

La justice dépendait de trois seigneurs, savoir : de Montmelas, de Vaux et de Chambost. Les deux premiers occupaient la presque totalité du terri-

toire. Une seule maison dépendait de la justice de Chambost près Chamelet.

Note : *Blés, pauvre pays. Feux*, 29.

CYR-DE-FAVIÈRES (ST-).

Paroisse du diocèse de Lyon et de la collation des Jésuites de Roanne, en qualité de prieurs de Riorges. Ils en étaient aussi décimateurs.

La justice appartenait en partie au seigneur d'Ailly et en partie au seigneur de *Cucurieux*, fief situé dans cette paroisse. Une autre parcelle du territoire dépendait du Forez.

Cucurieux, appelé aussi dans les anciens titres Cucurèze et Concourèze, avait donné son nom à une famille puissante au XIIe et au XIIIe siècle. Courant de Concourèze est le plus ancien bailli de Beaujolais dont nous ayons connaissance : il occupait cette charge en 1296. On croit généralement que cette famille s'est éteinte en celle de St-Symphorien, qui posséda Cucurieux pendant fort longtemps. Noble Delmas de St-Symphorien en fit l'aveu en 1458. Noble Jean de St-Symphorien, écuyer, sieur de Roncy, en donna le dénombrement le 9 mars 1539. Bénigne de St-Symphorien, son héritière, épousa en 1546 Antoine de Vichy, chevalier, seigneur de

Champrond, et par son testament du 25 avril 1569 elle légua Cucurieux à Caradas de Vichy son fils. Celui-ci réunit la justice de Vandranges à son fief. Ces deux seigneuries appartenaient, au siècle dernier, à la famille de Ferrus.

La famille de Rochebaron possédait quelques rentes nobles à St-Cyr-de-Favières.

Note : *Blés, pays fort bon. Feux*, 82.

CYR-DE-VALORGES (ST-).

Paroisse du diocèse de Lyon et de la collation de l'abbaye de Cluny, qui y percevait la dîme.

La justice de cette paroisse appartenait de temps immémorial à la maison de Thélis, qui y possédait le château et fief de *l'Espinace*. La tradition rapporte qu'un des premiers sires de Beaujeu ayant ramené d'Angleterre deux frères de cette famille, leur donna la seigneurie de St-Cyr avec toutes ses dépendances. Guichard-le-Grand transigea avec un de leurs descendants relativement à quelques droits sur la terre de l'Espinace. La maison de Thélis s'étant éteinte en cette branche, la seigneurie de St-Cyr fut acquise au commencement du siècle dernier par la famille Thomé qui en prit le nom. Depuis longtemps déjà le château de l'Espinace avait changé le sien pour prendre celui de la paroisse.

Il existait encore à St-Cyr un autre fief appelé *Ressis*, qualifié place forte : il appartenait dès l'an 1340 à la maison de Salemard. Noble Claude de Salemard, écuyer, en donna le dénombrement le 8 mars 1539, disant avoir moyenne et basse justice sur un cinquième de la paroisse de St-Cyr. Dans le courant du siècle dernier, ce fief passa à la famille de Ste-Colombe-l'Aubépin.

Note : *Bays de blé*. *Feux*, 65.

DENICÉ.

Paroisse du diocèse de Lyon et de la collation de l'abbé de Savigny, à qui elle fut donnée par Humbert de Beaujeu en 1086. Il existait dans l'église de Denicé une prébende sous le vocable de la Ste Trinité, dont la nomination appartenait à la famille d'Espiney. La justice dépendait de Montmelas.

On comptait huit fiefs dans cette paroisse, savoir : *Charmes*, *Malleval*, *Talencé*, *la Tour*, *le grand* et *le petit Buffavent*, *Montgiraud* et *Montromant*.

Charmes appartenait en 1555 à Anne de la Bessée, qui en fit le dénombrement le 6 novembre dudit an. Elle en fit donation plus tard à noble Gabriel

du Sauzey, sieur de la Venerie, receveur des tailles en Beaujolais. Son fils, nommé aussi Gabriel, conseiller du roi et lieutenant particulier au bailliage, recueillit ce fief dans l'héritage de son père. Il devint plus tard la propriété de la famille Danicourt.

Malleval était possédé en 1601 par noble Guichard de Serrein, receveur du grenier à sel de Lyon, qui en fit les foi et hommage cette même année. Ce fief fut acquis ensuite par la famille Mabiez, et appartenait, au siècle dernier, à M. Dubessey de Contanson.

La Tour, possédé en 1539 par noble Louis de Gayand, qui en donna le dénombrement le 7 mars de ladite année. Ce fief a été démembré dans la suite.

Le grand Buffavent appartenait en 1667 au sieur Perrette, bourgeois de Lyon.

Le petit Buffavent appartenait en 1660 à la famille Bottu de la Barmondière, qui le possédait encore en 1789.

Talencé appartenait en 1650 à la famille Deschamps, qui a donné des magistrats distingués au parlement de Dombes et dont une branche prit le nom de Talencé. Plus tard ce fief passa à M. Lemau, chevalier du guet à Lyon. Ses héritiers le possédaient en 1789, et en avaient aussi pris le nom.

Montgiraud était depuis longtemps uni à Plantigny.

Montromant appartenait au chapitre de Villefranche.

Note : *Pays de bons vignobles. Feux*, 120.

DIDIER (ST-).

Paroisse du diocèse de Mâcon et de la collation du chapitre de Beaujeu, qui en percevait la dîme. La justice dépendait de la châtellenie de Beaujeu.

Les habitants de St-Didier étaient convaincus autrefois que Nostradamus avait habité chez eux pendant plusieurs années, et que de là il se rendait au sommet de la montagne de Torvéon pour observer les astres. On montrait aux voyageurs la maison qu'il avait occupée, et on ajoutait qu'il en était parti sans payer sa dépense.

Note : *Bon pays à blé. Feux*, 95.

DOMPIERRE.

Paroisse du diocèse d'Autun, et située partie en Mâconnais et partie en Beaujolais. La justice appartenait pour les deux tiers au seigneur d'Andour,

château et terre situés en cette paroisse et possédés par la famille de Damas. Les sieurs de Ronceret et de la Roche-Thulon y possédaient aussi quelques droits de justice. La partie beaujolaise nommée Frouges dépendait d'Andour et appartenait en 1369 à Guichard de Vaux, damoiseau, qui en donna l'aveu, comme l'ayant acquis d'Agnès de Bosc, veuve d'Oudard de Mipon, chevalier. Ce fief passa vers 1600 à la famille de Damas, qui le possédait en 1789. La collation de Dompierre appartenait à l'abbé de Cluny.

Note : *Bon pays à froment. Feux*, 48.

DRACÉ.

Paroisse du diocèse de Lyon et de la collation du prieur d'Arnas qui en était décimateur, sauf le clos des Condamines où le chapitre de Beaujeu avait droit.

La justice dépendait du château de l'Ecluse, qui autrefois se trouvait compris dans le territoire de cette paroisse. Une nouvelle circonscription l'engloba plus tard dans celle de St-Jean-d'Ardière.

Il existait à Dracé un fief très ancien nommé *la Plaigne*, qui appartenait de toute antiquité à la maison du Saix. Guillaume du Saix, damoiseau, en

donna l'aveu en 1276. Ce fief passa vers 1430 à la famille de Germanet. Noble Dalmas de Germanet, écuyer, en donna le dénombrement le 12 mars 1536. Jacqueline de Germanet, fille de Dalmas, porta ce fief en dot vers 1545 à noble Mathias de Naturel, sieur de Dulphé et de Corcelles en Mâconnais. Leurs descendants l'ont possédé jusqu'en 1615, époque où Denise de Naturel le porta, par suite d'alliance, dans la maison de St-Julien de Baleure. Il passa vers 1676 à la famille de Bellet de Tavernost, et enfin en celle de Léviste de Montbrian.

Note : *Blés, très bon pays et des meilleurs. Feux*, 163.

DURETTE.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation de l'abbé de Cluny. La dîme appartenait au curé, par l'abandon que lui en avait fait le curé de St-Mamez.

La justice dépendait du château de *la Pierre*.

La Pierre, fief nommé autrefois *Tour Bourdon*, appartenait en 1557 à noble Antoine de Nagu qui en donna le dénombrement lė dernier mars de ladite année. En 1601 il était possédé par noble

Antoine d'Ars, comme on le voit par le dénombrement qu'il fournit le 8 mai. Il passa plus tard dans la famille de Sarrazin qui le posséda jusqu'en 1766, époque où il fut porté en celle de Vocanse. Il fut enfin acquis, peu après, par M. Dulac de Ponchon. Antoine d'Ars avait acheté en 1603, des commissaires du duc, la justice haute de Durette.

En 1777, M. Dulac obtint un arrêt du parlement qui attribuait l'appel de toutes ses causes au bailliage de Mâcon. Celui de Villefranche forma opposition à cet arrêt, et en obtint la cassation.

Note : *Vins, maigre pays. Feux*, 16.

ÉMERINGES.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation de l'abbé de Cluny. La dîme appartenait au curé.

La seigneurie fut acquise en 1602, des commissaires du duc de Montpensier, par noble Laurent de Chevriers, chevalier, seigneur du Thil, et passa plus tard dans la famille de Grollier (Voyez *Vauxrenard*.)

Il existait dans cette paroisse un fief nommé *la Coust*, appartenant en 1539 à Jean de Ste-Colombe, écuyer, qui en donna le dénombrement le 10 fé-

vrier de ladite année. Ce fief fut ensuite possédé par la famille de Peyrieu, comme il appert du dénombrement fourni le 15 avril 1551 par noble Benoît de Peyrieu, écuyer. Plus tard il devint la propriété de la famille de Chevriers.

Note : *Pays de bois et vignes, blés ; pauvre pays. Feux*, 30.

ÉTIENNE-LA-VARENNE (ST-).

Du diocèse de Lyon et de la collation du prieur de Néty. L'église paroissiale était autrefois au prieuré, mais dans le courant du XVIe siècle elle fut transférée à la chapelle de St-Etienne, et le prieuré de Néty n'eut plus qu'une simple chapelle. Les domaines dits de la Tallebarde dépendaient de cette paroisse quant au spirituel, mais les rentes appartenaient au prieur de Salles, en vertu de l'échange qui en fut fait contre le prieuré de Grelonges.

La justice de St-Etienne appartenait au seigneur de *la Bâtie*, fief situé en cette paroisse et possédé dès l'an 1428 par Jean de Damas, écuyer, qualifié seigneur de la Bâtie dans son contrat de mariage avec Jeanne de Nagu-Varennes en date du 30 septembre de la susdite année. Lyonnet de Damas, leur fils, eut la Bâtie en partage et épousa

le 14 janvier 1479 Claudine de Lavieu, dame de la Pilonière. Françoise de Changy, veuve de noble Claude Damas, écuyer, seigneur de la Bâtie, de la Pilonière et du château du Bost, donna le dénombrement desdits fiefs le 16 mars 1539. Antoine de Damas, seigneur desdits lieux et de Jasseron, vendit la Bâtie et la seigneurie de St-Etienne, vers 1710, à M. de la Chaize d'Aix, seigneur de la Douze. La famille de Montaigu les posséda plus tard.

En outre de la Bâtie, on comptait encore trois fiefs à St-Etienne, *Milly*, *Corcelles* et *Pougelon*.

Milly et Corcelles ayant toujours appartenu au même propriétaire, ont presque toujours été confondus. Ces deux fiefs étaient possédés en 1539 par noble Guillaume de Thy, écuyer, et Péronne de Chavagneux sa femme, qui en firent le dénombrement le 10 mars de ladite année et le renouvelèrent le 4 avril 1551. Ces fiefs passèrent ensuite dans la famille de Madière, puis en celle de Renaud, et échurent enfin à Mlle de Raousset qui les apporta en dot à M. de Carnazet.

Pougelon, érigé en fief dans le courant du XVIIe siècle en faveur de la famille de la Font, passa ensuite en celle de Guillin qui en prit le nom.

Note : *Blés et vins*, *pays sablonneux et maigre*. *Feux*, 110.

ÉTOUX (LES).

Annexe de la paroisse de Beaujeu, et appartenant au diocèse de Mâcon. Le chapitre de Beaujeu en était curé primitif et s'y rendait chaque année processionnellement et mitre en tête, le jour de St-Martin et le mardi des Rogations, pour y célébrer l'office divin. La dîme lui appartenait.

C'est sur le territoire des Etoux, ou St-Martin-des-Etoux, comme on disait autrefois, que fut bâtie l'église de St-Nicolas qui plus tard devint l'église paroissiale de Beaujeu, ainsi que nous l'avons dit en son lieu.

Au douzième siècle, il existait un seigneur des Etoux qui y avait son manoir et en portait le nom. On ne connaît guère cette famille que par quelques actes échappés au temps, entre autres un consentement de censive au profit d'Etienne des Etoux, chevalier, et de Vandelmonde sa femme, ainsi qu'une donation de trois *curtils* (jardins) qui leur fut faite par un nommé Arténulphe. Ces curtils étaient situés au lieu de Thulon et aux Etoux. L'antique famille de l'Etouf-Pradines, éteinte au siècle dernier, n'était autre, selon nous, que la

descendance des seigneurs des Etoux dont le nom avait subi une légère altération.

On comptait deux fiefs dans cette paroisse : *Escrots* et *Malleval.*

Escrots appartenait de temps immémorial à la famille de Brosses. Noble Ponthus de Brosses acheta des sires de Beaujeu, en 1423, le droit de chasse exclusif. Ses descendants possédaient encore ce fief en 1789.

Malleval était possédé en 1537 par la famille Barjot, dont les descendants le vendirent, au XVII[e] siècle, à celle de Brosses qui en était propriétaire en 1789.

Note : *Bons vins, et quelques blés ; pauvre pays. Feux*, 80.

FLEURYE.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation de l'évêque. La dîme appartenait par moitié au chapitre de St-Vincent et au curé. Il existait à Fleurye une chapelle de Notre-Dame-des-Bois, où la dévotion attirait grand nombre de fidèles ; on y voyait aussi un doyenné monacal du nom d'Arpayé, dépendant de Cluny. La maison ayant été ruinée, les moines furent retirés, mais le revenu demeura à l'abbaye de Cluny.

La justice de cette paroisse se divisait entre trois seigneurs. Celui de Corcelles en possédait la majeure partie et avait le clocher, celui de Poncié et celui de Grandpré possédaient le surplus.

On comptait deux fiefs à Fleurye, *Poncié* et *Grandpré*.

Poncié fut acquis en toute justice, en 1602, des commissaires du duc, par M. Perrachon de Senozan, écuyer, prévòt de Mâcon, dont le fils le vendit en 1640 à noble Benoît de la Roche, écuyer, seigneur dudit lieu. Claude de la Roche, son fils, écuyer, conseiller et avocat du roi au bailliage, en donna le dénombrement le 8 mars 1678. Ses héritiers vendirent ce fief à la famille de Damas, et il passa plus tard à celle de Lapimpie de Granoux qui le possédait en 1789.

Grandpré fut longtemps la propriété de la famille du Sauzey et appartenait, au siècle dernier, à M. Agniel de Chenelettes.

Note : *Pays sablonneux, et qui cependant produit de très bons vins. Feux*, 162.

FOURNEAUX.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation de l'archevêque qui y était décimateur, mais qui en fit abandon au curé.

Les commissaires du duc de Montpensier vendirent le 16 janvier 1606 la justice et seigneurie de Fourneaux à noble Rolin de Ste-Colombe, écuyer, seigneur de l'Aubépin, et à noble Pierre de Sarron, seigneur des Forges, à chacun par moitié, l'église faisant la limite entre eux.

Le fief *des Forges*, situé en cette paroisse, possédait une chapelle desservie pour l'usage des habitants. Ce fief appartenait en 1430 à Guillaume de Thélis, chevalier. Philibert de Thélis et Marguerite sa sœur, épouse de Guillaume d'Orgères, l'échangèrent, avec Antoine de Sarron, contre sa terre de Cruix et tout ce qu'il possédait à Theizé. Le contrat d'échange fut passé le 13 juin 1486.

Passinge, petit fief situé aussi dans cette paroisse, était uni depuis longtemps à celui des Forges.

Note : *Blés, marché de toiles. Feux*, 203.

GEORGE-DE-RENEINS OU DE-ROGNEINS (ST-).

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation de l'abbé de Cluny. La justice dépendait de la châtellenie de Villefranche. Celle de Belleville prétendit que *Rogneins*, comme on l'appelait alors, faisait partie de son ressort, et un conflit de juridiction

assez grave s'éleva à ce sujet. Mais le 6 novembre 1592 Etienne de la Roche, lieutenant-général au bailliage, rendit une ordonnance par laquelle il fut fait défense aux habitants de Rogneins de se pourvoir ailleurs qu'à Villefranche, et aux juges de Belleville de s'immiscer en rien de ce qui concernait les causes provenant de ladite paroisse. Un arrêt du parlement fut rendu dans ce sens.

La justice appartenait anciennement aux sires de Beaujeu; mais, par suite du rapt de Mlle de la Bessée par Edouard de Beaujeu, rapt dont les suites conduisirent Edouard à sa ruine, comme nous l'avons dit, la seigneurie de Rogneins fut adjugée à Guionnet de la Bessée, pour réparation de l'injure faite à sa famille. Les seigneurs de Beaujeu rachetèrent ensuite cette juridiction et l'ont toujours possédée depuis, à l'exception d'une partie qui dépendait de Laye, et de quelques parcelles qui dépendaient d'Argigny.

Cette paroisse comptait sept fiefs, savoir: *Bussy*, *Laye*, *Boistrait* nommé autrefois *la Grange-Baudet*, *Vallière*, *Marzé*, *Montchervet* et *Marsangue*.

Bussy appartenait en 1539 à noble Claude de Baronnat, sieur de la Martizière et du Moulin-au-Comte, juge d'appeaux de Beaujolais, qui donna le dénombrement de son fief le 27 janvier de ladite année. Ses héritiers le vendirent vers 1645 à noble

Noël Mignot, écuyer, lieutenant-général au bailliage, qui en prit le nom et dont les descendants le possédaient encore en 1789.

Laye a donné son nom à une illustre et puissante maison, éteinte au XVIe siècle après avoir possédé pendant près de 400 ans les plus belles seigneuries en Beaujolais, en Dombes et en Bourgogne. La terre de Laye passa, vers 1450, à la famille de Nagu-Varennes. Noble Philibert de Nagu en donna le dénombrement le 25 février 1539. Le 11 avril 1601 François de Nagu, chevalier, passa une procuration pour faire au duc de Montpensier les fois et hommages de ses terres et fiefs. Laye appartenait en 1653 à Alexandre de Nagu, chanoine-comte de Lyon, qui le vendit ladite année à Antoine Perrachon, baron de Senozan et marquis de Mison. Vers le milieu du siècle dernier cette seigneurie fut acquise par la famille d'Espiney, qui la possédait en 1789. Les fiefs de Champrenard et de Marsangue avaient été unis à la terre de Laye, dont une partie de la justice provenait de celle de Montmelas et comprenait de très beaux droits.

Boistrait, appelé autrefois la Grange-Baudet, appartint fort longtemps à la famille Baudet, ancienne en Beaujolais. André Baudet, écuyer, maître des comptes, en était seigneur en 1476. Philibert son fils, étant sans enfants, institua par son testament du 26 novembre 1519 pour son héritier universel

Jacques de Mareschal, écuyer, seigneur de Senozan, son beau-frère. Celui-ci n'eut qu'une fille nommée Françoise qui épousa Jean Mitte de Chevrières, chevalier. Leurs descendants vendirent le fief de Boistrait à la famille de Bellet, qui le posséda assez longtemps. Jacques Bellet, écuyer, en était seigneur en 1670. Depuis lors ce fief passa à la famille Petit de Villonière. La dernière héritière le porta, vers la fin du siècle dernier, à M. Lepileur de Brévannes.

Vallières fut possédé assez longtemps par la famille de l'Artuisie, sur laquelle nous savons peu de chose. Le dernier des l'Artuisie en fit don vers 1640 à M. David, dont la fille Lucrèce épousa en 1652 Louis de Monspey, chevalier, seigneur de Luysandre, et lui apporta Vallières en dot. Leurs descendants l'ont toujours possédé depuis. M. Louis-Alexandre Elisée, marquis de Monspey, fut élu député de l'ordre de la noblesse de Beaujolais aux Etats généraux de 1789.

Marzé. Ce fief appartenait en 1541 à noble Jacques de Rosset, comme il appert du dénombrement qu'il en donna le 23 août de ladite année. Il passa ensuite à noble Jean de Nanton, sieur de Chaintré en Mâconnais, sur lequel on le vendit par décret en décembre 1548. L'acquéreur fut Jean Gay, avocat en parlement, dont la famille l'a possédé assez longtemps. Ce fief appartenait, en 1789, à M. Rabut.

Montchervet. Ce fief était, en 1557, la propriété de Claude Agnot, écuyer, seigneur de Champrenard, dont les héritiers le vendirent à M. Jean Bottu de la Barmondière. Il passa ensuite à la famille de Monspey, qui l'a toujours conservé.

Marsangue était un ancien fief qui fut pendant longtemps la propriété de la famille de Rétis, originaire de Lucques, et venue en France sous le règne de François Ier. Jean de Rétis, gentilhomme de la chambre du roi, était seigneur de Marsangue en 1580. Zacharie son fils posséda le même fief et le légua à César son fils qui fut lieutenant particulier assesseur au bailliage de Beaujolais en 1605, et maître des requêtes. Gabriel de Rétis, seigneur de Marsangue, est le dernier que nous connaissions : il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Ce fief fut ensuite réuni à celui de Champrenard et continua néanmoins à être le siége de la justice seigneuriale, privilége qu'il conserva même après la réunion de Champrenard à la seigneurie de Laye.

Note : *Blés, chanvres, vins ; très bon pays. Feux*, 350.

GERMOLLES.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et située partie en Mâconnais et partie en Beaujolais : le clocher

était de cette dernière province. La collation appartenait au chapitre de St-Vincent qui partageait la dîme avec le chapitre de St-Pierre, le curé du lieu et le seigneur de Tramayes.

La justice appartenait partie au seigneur de Cenves et partie à celui de *Gorze*, fief situé dans ladite paroisse de Germolles : ce dernier avait le clocher.

Gorze appartenait de toute ancienneté à la famille de Vers ou Vère, qui avait pris le nom de Germolles, et s'éteignit dans le courant du XVIe siècle. Gorze passa plus tard à la famille de Berthet, en faveur de laquelle ce fief fut érigé en marquisat. Il tomba, dans le courant du siècle dernier, à celle de Bernard de la Vernette qui le possédait en 1789.

Combe était un petit fief uni à celui de Gorze.

Note : *Blés ; bon pays. Feux*, 77.

GLAIZÉ.

Paroisse avec titre de prieuré, du diocèse de Lyon et de la collation de l'abbé de St-André-le-Bas de Vienne. Le prieur ne prenait que la vingt-quatrième partie de la dîme, et voici la raison qu'on

en donnait : un prieur de Glaizé, en une année de cherté, avait fait un amas considérable de blé ; l'année suivante, la récolte ayant été abondante, il ne put se décider à vendre son blé à bon marché, et le garda si longtemps qu'il s'avaria complètement. Il prit alors le parti de le faire jeter dans la rivière de Morgon ; mais le courant de l'eau l'ayant porté jusqu'à Villefranche, on en suivit les traces en remontant le cours de la rivière, et on arriva ainsi au prieuré. Un procès criminel s'ensuivit et le prieur fut privé de la dîme, ou du moins fut réduit au vingt-quatrième ; le reste fut adjugé au sire de Beaujeu.

En 1543 les commissaires du roi vendirent aux échevins de Lyon, acquérant comme recteurs du grand hôpital du pont du Rhône, les dîmes de Glaizé, pour le prix de 1050 liv. Le duc de Montpensier les racheta en 1561.

La justice dépendait de la châtellenie de Villefranche, à l'exception d'une partie qui appartenait aux seigneurs de Marzé et de Bionney.

La paroisse de Glaizé s'étendait jusqu'aux portes de Villefranche, et englobait même une partie du faubourg dit des Frères.

On comptait quatre fiefs à Glaizé : *Marzé*, *Saint-Fonds*, *Montgré* ou *Portebeuf*, et *Vauxrenard*.

Marzé appartenait anciennement à l'illustre famille de ce nom, qui a joué un grand rôle en Beau-

jolais (1). Théode de Marzé, dernier possesseur, en fit le dénombrement le 12 avril 1514. Se trouvant sans enfants et le dernier de son nom, il institua son héritière Jeanne de Crussol, sa femme. Celle-ci donna tous ses biens à Jeanne Mitte de Chevrières, sa nièce, qui épousa le 13 mai 1542 Philibert de Nagu, seigneur de Varennes, à qui elle apporta les terres de Marzé et de Belleroche-en-Montagne. Marzé appartint ensuite à M. de Gaspard du Sou, qui le vendit à M. Bottu de la Barmondière au commencement du siècle dernier.

Saint-Fonds, château bâti au lieu dit *le Châlis* par Claude Bourbon, receveur en l'élection de Beaujolais, et qui lui donna le nom de *Sain-Font*, en raison de la magnifique fontaine qui s'y trouve et de la salubrité de ses eaux. L'usage a cependant prévalu d'appeler ce lieu *St-Fonds*. Comme à ce château se trouvaient jointes des terres et prairies franches et allodiales, Claude Bourbon le fit ériger en fief au mois d'octobre 1574, à la charge de la foi et hommage. Plus tard la famille Bourbon ayant acquis de l'abbé de Cluny les château, terres, cens

(1) La famille de Marzé ne tenait pas son nom du fief dont il est ici question, mais bien de l'ancienne seigneurie de Marzé dont le château-fort était situé au lieu où se trouve maintenant le village d'Alix en Lyonnais.

et servis du doyenné de Limas, le tout fut annexé à St-Fonds. M. de St-Christophe, chanoine-comte de Lyon, acquit ce fief des héritiers de Claude Bourbon, et le revendit le 30 août 1669 à noble Jean Bottu de la Barmondière, écuyer, sieur de Montchervet. Un de ses enfants en prit le nom, et cette branche a toujours conservé St-Fonds.

Montgré appartenait, avant l'an 1250, à l'antique famille de Portebeuf, originaire de Dombes, et qui remontait à Jean de Portebeuf, vivant en l'an 1000. Tant que Montgré fut possédé par cette famille, il fut plus généralement désigné sous le nom de Portebeuf que sous celui de Montgré. Il reprit plus tard son ancienne appellation. La maison de Portebeuf s'étant éteinte en celle de Chanains, celle-ci hérita de Montgré qui passa par suite d'alliance, vers 1400, à Edouard de Rosset, écuyer, fils de Péronin de Rosset, écuyer, maître des comptes en Beaujolais. Les deux fils d'Edouard étant morts sans enfants, sa fille Aynarde de Rosset se maria en 1428 à noble Jean de la Madelaine-Ragny et lui apporta Montgré en dot. Girard de la Madelaine-Ragny en fit le dénombrement le 8 mars 1539. Ce fief fut acquis plus tard par la famille Fyot, et appartenait en 1650 à Laurent Fyot, procureur du roi au bailliage de Beaujolais. Marguerite Fyot, fille dudit Laurent et de Claudine d'Espiney, le porta en dot à Jean Bottu, sieur de la Barmondière, conseiller-secrétaire

du roi et son procureur au bailliage. Cette famille a constamment possédé ce fief depuis cette époque.

Vauxrenard fut possédé longtemps par la famille du Sauzey. Jean du Sauzey en donna son aveu en 1551. Il passa plus tard à la famille de Corteille, qui en prit le nom et a toujours conservé ce fief.

Note : *Bons vignobles et excellent pays pour blés et prairies. Feux*, 56.

GRANDRIS.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation de l'abbaye de Cluny. La dîme appartenait au seigneur de Pramenoux, qui l'avait acquise de ladite abbaye.

Le 28 juillet 1604 les commissaires du duc de Montpensier vendirent à noble Philibert des Serpents, chevalier, baron de Rodes et sieur de Gondras et de Magny, et à noble Etienne de Rébé, écuyer, sieur de la Gardette et de Chevagny-le-Lombard, et à chacun par moitié, la justice de Grandris dépendant de la châtellenie de Chamelet. Les clauses du contrat n'ayant pas été exécutées par les acquéreurs, ils furent dépossédés par arrêt du parlement de Paris, du 21 juillet 1618. Plus tard néanmoins les héritiers de Philibert des Ser-

pents acquirent de nouveau la moitié de la justice de Grandris, et à la fin du siècle dernier elle était possédée en partie par le seigneur de Magny, du nom de Le Prêtre de Vauban, et en partie par le seigneur de Chamelet.

On comptait deux fiefs à Grandris : *Gondras* et *la Gardette.*

Gondras fut pendant longtemps un fief important, et appartenait à la famille des Serpents qui le fit unir à Magny lorsque cette terre fut érigée en comté.

La Gardette appartenait, en 1383, à noble Claude de Meyzé, chevalier, écuyer du roi Charles VI. Jean de Meyzé, chevalier, homme d'armes de la compagnie du comte de Sancerre, donna son dénombrement de la Gardette le 18 juillet de la même année. Ce fief passa dans la famille de Rébé, en 1565, par le mariage de Jeanne de Meyzé avec Claude de Rébé, puis en celle de Ronchivol qui en fit l'union à sa terre de Pramenoux.

Il existait de tout temps en Beaujolais une famille du nom de *Grandris*, qui paraît être originaire de cette paroisse. Elle y possédait plusieurs belles rentes nobles, dont on trouve les dénombrements aux dates des 25 mars 1539, 7 juillet 1541, 19 juillet 1572 et 2 juillet 1601. Les alliances que cette famille contracta avec presque toute la noblesse de la province, son ancienneté dans les

charges consulaires de Villefranche, son nom enfin ainsi que son écusson, sembleraient prouver qu'elle-même possédait la noblesse, et cependant elle ne prit jamais d'autre titre que celui de *bourgeois de Villefranche*, auquel elle paraissait tenir beaucoup. Cette famille s'est éteinte, depuis plus d'un siècle, en celle de Gaspard de St-Amour.

Note : *Blés, toiles ; pays assez pauvre. Feux*, 92.

GRESLE (LA).

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du chapitre de St-Vincent qui y percevait la dîme en partie. Le surplus était partagé entre le curé et le seigneur dudit lieu.

La justice dépendait autrefois de Thizy, et fut aliénée par les héritiers de Philibert de Beaujeu-Lignières à la maison de Foudras qui possédait dans cette paroisse le fief de Laplace.

Il existait deux fiefs à la Gresle: *Laplace* et *Boyé*.

Laplace appartenait en 1539 à noble Guillaume de Montrenard, dont les biens furent vendus par décret. (Voyez *Pouilly-sous-Charlieu*). Le fief de Laplace fut acquis alors par noble Robert de Tricaud, écuyer, qui en donna le dénombrement le 3

mars 1549. Jehan de Tricaud, son fils, le revendit vers 1580 à la maison de Foudras qui l'a toujours possédé depuis.

Boyé appartenait en 1539 à noble Ennemond de Cibérant, qui en donna le dénombrement le 8 mars de ladite année. Deux autres dénombrements eurent lieu pour le même fief, savoir : par Benoît de Cibérant le 17 janvier 1547, et par Ponthus de Cibérant, écuyer, le 1er mars 1601. Boyé fut ensuite uni à Laplace.

Note : *Bon pays à blé. Feux,* 122.

JACQUES-DES-ARRÊTS (ST-).

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du chapitre de St-Pierre ; elle était anciennement annexe d'Ouroux. Le chapitre de Beaujeu prélevait les deux tiers de la dîme, et le curé l'autre tiers. Plus tard le chapitre abandonna le tout au curé.

La justice appartenait en partie au seigneur de St-Mamez, et en partie au seigneur de la Roche-Jullié : ce dernier avait le clocher et la plus grande partie de la paroisse. Le greffe avait été réservé au baron de Beaujolais.

Note : *Bon pays à seigle. Feux*, 57.

JEAN-D'ARDIÈRE (ST-).

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation de l'abbé de l'Ile-Barbe qui percevait la dîme, puis de l'archevêque. Le hameau de Poimier dépendait du chapitre de Beaujeu auquel il avait été donné au mois d'octobre 1223 par Hugues Borde, chanoine dudit Beaujeu. La justice dépendait de l'Ecluse, et quelques parties de Pizeys et de Belleville.

Il existait trois fiefs à St-Jean : *l'Ecluse*, *Pizeys* et *Jasseron*.

L'Ecluse appartenait en 1436 à Humbert du Saix, chevalier, seigneur de Barberel, et passa peu d'années après à Briand de Garadeur, d'une famille originaire de Bretagne et dont le nom s'écrivait anciennement Karadeur. Il fit l'aveu de son fief en 1440, aveu renouvelé en 1441 par Jean son fils. Enfin, autre noble Jean de Garadeur, seigneur de Solly, fournit le dénombrement de sa terre de l'Ecluse le 13 mars 1539, déclarant avoir droit de justice sur la paroisse de Dracé et partie de Taponnas et de St-Jean-d'Ardière. Cette seigneurie fut érigée en marquisat en faveur des descendants de Jean de Garadeur. Elle passa, au XVIIe siècle, à la famille de Presle

à laquelle était allié Louis Racine, auteur du poème de la *Grâce*, et fut enfin vendue au siècle dernier avec toutes ses dépendances à la famille Mogniat qui en a pris le nom.

Pizeys (1) était possédé dans le XIIe et le XIIIe siècle par une noble et puissante famille qui en portait le nom, et que l'on croit être une branche cadette de celle de Marchampt dont elle avait retenu les armes avec une légère différence. Les seigneurs de Pizeys ont joué un rôle important dans l'histoire du Beaujolais, et ont toujours figuré au nombre des conseillers les plus intimes de nos barons. Henri de Pizeys, chevalier, fournit le dénombrement de son fief en 1374 et le renouvela en 1402. Il ne laissa qu'une fille nommée Aliénor qui épousa vers 1420 Jean de Nanton, chevalier, à qui elle apporta les riches biens de sa maison. Pizeys, en 1539, appartenait à noble Guillaume de Nanton qui en donna le dénombrement le 8 mars de ladite année. Guillaume de Nanton n'eut qu'une fille, qui s'allia à la famille de Ste-Colombe dont cette branche ajouta le nom de

---

(1) Nous continuons à écrire *Pizeys* avec son ancienne orthographe, attendu que les Pizeys anciens n'ont jamais signé autrement et que leur nom s'écrivait ainsi. Depuis lors on a écrit *Pizey* et même *Pizay*, on ne sait trop pourquoi. Du reste, ce que nous avons fait pour ce nom, nous l'avons fait aussi pour plusieurs autres.

Nanton au sien et qu'elle écartela de ses armes. Le 21 février 1604 noble Renard de Ste-Colombe-Nanton acquit des commissaires de M. de Montpensier les servis, cens, rentes et autres droits seigneuriaux appartenant audit prince sur le finage de St-Ennemond, à la réserve des foi et hommage et ressort de justice. Cette branche de Ste-Colombe s'étant éteinte, Pizeys fut vendu au siècle dernier à la famille Sabot qui en prit le nom.

Jasseron appartint pendant longtemps à la famille du Sauzey (1), et passa vers 1700 à la maison de Damas. Acquis sur la fin du siècle dernier par M. Cusin, lieutenant-assesseur au bailliage, ce fief fut porté en dot par Mlle Cusin à son mari M. Joleau de St-Maurice, conseiller au parlement de Dijon.

Note : *Blés, très bon pays et des meilleurs. Feux*, 83.

JEAN-LA-BUSSIÈRE (ST-).

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du chapitre de St-Vincent qui en était décimateur. La justice faisait partie de celle d'Amplepuis.

---

(1) Les du Sauzey de Jasseron ne portaient pas les mêmes armes que les autres du Sauzey ; on croit néanmoins qu'ils avaient même origine.

Il y avait trois fiefs dans cette paroisse : *Chameyré*, *Goutillard* et *Bostgrand*.

Chameyré a donné son nom à une ancienne famille éteinte. Guichard de Chameyré, damoiseau, fit serment et promesse d'aveu au sire de Beaujeu en 1459. Ce fief passa peu après à la famille de Bailly. Hugues de Bailly, écuyer, le vendit à noble Damien de Brienne, qui en fournit le dénombrement le 19 mars 1539. Chameyré fut plus tard uni au marquisat de Rébé.

Goutillard fut reconnu, par dénombrement le 22 mars 1539, par noble André de Marcloux, *aliàs* Marclopt.

Bostgrand appartenait, au siècle dernier, à la famille de Chavanne.

Note : *Blés et toiles*. *Feux*, 126.

IGNY-DE-VERS (ST-).

Paroisse du diocèse d'Autun, située partie en Beaujolais et partie en Mâconnais, de la collation du chapitre d'Aigueperse, qui prenait la dîme. Le curé avait titre de chanoine dudit chapitre.

La justice de la partie beaujolaise dépendait de la terre de Chevagny-le-Lombard, possédée long-

temps par la famille de Rébé, et acquise ensuite par celle de Brosses. (Voyez *Aigueperse.*)

Au lieu de Vers, partie mâconnaise de la paroisse et dépendant de la justice du Bois-Ste-Marie, se trouve une chapelle dédiée à Notre-Dame, qui attirait autrefois grand nombre de pélerins.

Il n'existait dans la partie beaujolaise de St-Igny qu'un seul fief, celui de *la Brosse*, château de franc-alleu qui appartenait depuis plus de deux cents ans à la famille de Montrichard.

Note : *Pays bon à froment*, *toiles*. *Feux*, 197.

JOUX-SUR-TARARE.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation de l'hôtelier de Savigny qui en percevait la dîme.

Joux était une très ancienne baronnie dont la justice comprenait les paroisses de Joux et d'Affoux, une partie de celles de St-Marcel-l'Éclairé et des Sauvages, le hameau de Rechagny et quelques enclaves des paroisses foréziennes de Villechenève et de Violey. Cette baronnie formait une partie de l'apanage donné à Robert de Beaujeu, fils de Guichard-le-Grand. Guichard, fils de Robert, étant mort sans enfants, ses héritiers vendirent Joux le

2 juillet 1481 à André Porte, conseiller du roi, juge des ressorts de Lyon, et à Claudine de Sextre, son épouse. Celle-ci, étant devenue veuve et héritière de son mari, épousa en secondes noces Humbert de Villeneuve, premier président au parlement de Bourgogne, et lui apporta la terre de Joux.

Le plus ancien dénombrement que nous connaissions pour la terre et baronnie de Joux est fourni par noble Charles de Villeneuve, chevalier, le 19 mars 1539. Robin de Villeneuve, chevalier, renouvela cette formalité le 23 mars 1555. La famille s'étant éteinte en 1769, cette seigneurie a passé à Madame N..... de Pomey, veuve et parente du dernier baron de Joux.

On comptait quatre fiefs dans cette paroisse : *la Noirie*, *la Bussière*, *le Crozet* et *Treschin.*

La Noirie fut possédé pendant longtemps par une ancienne famille qui en portait le nom et qui s'éteignit au commencement du XVIᵉ siècle. Ce fief passa à la famille de Noyel et appartenait en 1539 à noble Claude de Noyel, qui en donna le dénombrement le 24 mars dudit an. La Noirie fut plus tard réuni à la terre de Joux.

La Bussière, appelé aussi la Buissière, appartenait en 1539 à noble Gilbert de Beck, qui en fournit le dénombrement le 22 mars de ladite année, tant pour ladite maison-forte que pour une autre maison appelée le Gauthier. La Bussière passa en-

suite à la famille du Bourg de St-Polgue, puis en celle de Gayot qui fit bâtir le château. Cette seigneurie fut distraite, au siècle dernier, de la paroisse de Joux et réunie à celle de St-Marcel-l'Éclairé.

Le Crozet appartenait, en 1539, à demoiselle Louise de Chastenay, qui en donna le dénombrement le 22 mars de ladite année. Ce fief passa plus tard à la famille Gayot.

Treschin avait pour seigneur, en 1539, noble Jean Desbordes, écuyer, qui donna son dénombrement le 16 août dudit an. Ce fief fut plus tard réuni à Joux.

Il existe dans cette paroisse plusieurs gisements de plomb argentifère. Les diverses tentatives d'exploitation qu'on y a faites ne paraissent pas avoir donné de bénéfices.

Note : *Pays montagneux et froid, bon à blé. Feux*, 55.

JULIEN (ST-).

Paroisse du diocèse de Lyon et de la collation du doyen de Limas, qui la céda ensuite à l'abbé de Cluny. La justice dépendait de Montmelas pour la plus grande partie, et le surplus de Villefranche.

On comptait quatre fiefs dans cette paroisse :

la Roche, *la Rigaudière*, *le Déaulx* et *Colombier*.

La Roche appartenait à la famille de Gayand, comme il appert d'un dénombrement fourni le 7 mars 1539 par noble Louis de Gayand pour sa maison-forte de la Roche. Ce fief était possédé, au siècle dernier, par la famille de Riberolles.

La Rigaudière appartenait, au milieu du siècle dernier, à M. le comte de Bourck, et passa peu après à M. Jean Maritz, écuyer, ingénieur distingué et inventeur de l'art de forer les canons. Sa fille unique a porté ce fief dans la famille du Peloux.

Le Déaulx appartint longtemps à la famille Nizet, et devint plus tard la propriété de M. Isnard.

Colombier appartenait, en 1618, à noble Alexandre Garnier, écuyer, seigneur des Garets et d'Ars et gentilhomme de la chambre du roi. Louis Garnier des Garets, écuyer, seigneur desdits lieux, fit les foi et hommage de Colombier le 25 mars 1727 ; ses descendants possédaient encore ce fief en 1789.

Note : *Blés*, *vins*, *bons vignobles*. *Feux*, 50.

JULIÉNAS.

Paroisse du diocèse de Mâcon et de la collation du chapitre de St-Vincent, qui en était décimateur pour une moitié et le curé pour l'autre.

Juliénas, dont le nom s'écrivait aussi *Julliénas*, était autrefois le siége d'une châtellenie de laquelle dépendaient les paroisses de Jullié, Cenves, Vauxrenard, Chénas, Fleurye et Emeringes. Elle fut vendue avec tous ses droits de seigneurie, cens, servis, villages, etc...., à messire Antoine du Lyon, conseiller au parlement de Paris, par le cardinal de Tournon, ayant pouvoir du roi, le 26 juillet 1537, avec réserve des foi et hommage et à la charge de rachat perpétuel. Le conseiller du Lyon en donna le dénombrement le 12 mars 1540.

Le duc Louis de Montpensier ayant racheté cette châtellenie, ses héritiers revendirent la justice de Juliénas à noble Claude de la Roche, écuyer, seigneur dudit lieu et du Sauvage. L'acte en fut reçu par Gaudet, notaire, le 27 décembre 1603. Le greffe fut excepté de cette vente et demeura au baron de Beaujolais ; le terrier fut renouvelé en 1619 par-devant Dumont.

En 1644 Aimé Charrier, écuyer, procureur du roi au bureau des finances de Lyon, acquit cette terre, avec celle de la Roche et Jullié, des héritiers de Claude de la Roche : il en fit renouveler le terrier en 1672.

George-Antoine Charrier, écuyer, vendit les seigneurie et rente noble de Juliénas et Vaux à Claude Janin, conseiller au parlement de Dombes, par acte du 21 septembre 1712, au prix de 20,000 liv. Il

lui remit encore, en 1718, le greffe dudit Juliénas qu'il avait acquis lui-même du duc d'Orléans le 8 octobre de ladite année. Claude Janin fit les foi et hommage au baron de Beaujolais, pour sa seigneurie, le 16 juin 1714, et donna son dénombrement le 27 juin 1720.

Par acte du 4 avril 1727, Claude Janin fit cession de tous ses biens à Anne Janin sa fille, épouse de messire Pierre Colabau, chevalier, baron de Châtillon-la-Palud, conseiller en la Cour des monnaies de Lyon, à la charge par eux de remettre la terre de Juliénas et Vaux à Jacques de Colabau leur fils aîné, lorsqu'il se marierait : ce qui eut lieu. La rente noble fut renouvelée en 1743 par-devant Defranc. La famille de Colabau-Juliénas a toujours possédé cette seigneurie depuis cette époque.

M. Janin avait fait construire les caves de Juliénas, qui passent pour les plus belles du Beaujolais. Le château actuel a été construit, par Pierre de Colabau, sur les ruines d'un plus ancien dont quelques parties ont été conservées.

Il existait à Juliénas un prieuré nommé le Bois de la Sale, fondé en 1660 par Mathieu Gayot, trésorier de France, qui le dota de fonds et domaines estimés, à cette époque, 30,000 liv. Il le permuta peu après contre l'obéancerie de St-Just de Lyon, que possédait un Charrier. C'est la famille de ce dernier qui a construit le petit château qui

existe actuellement. A chaque mutation de bénéficiaire, le seigneur de Juliénas percevait le huitième de la valeur des biens dépendants du prieuré.

Le mas de Vaux faisait partie de la justice de Juliénas, mais offrait cette singularité que, pour le spirituel, il appartenait une année à Juliénas, une année à Jullié, et la troisième année à Pruzilly.

Note : *Bon pays à seigle, vins très estimés; fort bon pays. Feux*, 135.

JULLIÉ.

Paroisse du diocèse de Mâcon et de la collation de l'abbaye de Cluny, qui prenait la dîme et laissait le curé à la portion congrue.

La justice appartenait au seigneur de *la Roche*, fief situé dans cette paroisse et nommé anciennement *la Court*. La famille de la Roche, qui le possédait déjà au XIVe siècle, lui donna son nom. Edouard de la Roche, damoiseau, seigneur de la Court, fit serment de fidélité et promesse d'aveu au sire de Beaujeu en 1375 et 1400. Guichard son fils, aussi damoiseau, donna le dénombrement du même fief en 1441. Antoine de la Roche, fils dudit Guichard, renouvela la même formalité en 1477. Autre Antoine de la Roche, écuyer, seigneur desdits lieux et du Sauvage, donna son aveu et dénombrement le 25 avril 1542, pour lui

agissant Estiennette de Thil, son épouse. Claude leur fils, aussi écuyer et seigneur desdits lieux, acheta des commissaires du duc de Montpensier la justice haute, moyenne et basse, et tous les droits seigneuriaux assis sur les paroisses de Jullié et Juliénas, à la réserve des greffes et des foi et hommage, etc.... L'acte en fut passé le 21 décembre 1603, par-devant Gaudet, notaire en Beaujolais. Le terrier fut renouvelé en 1619.

En 1644 ces deux terres furent vendues à messire Aimé Charrier, écuyer, procureur du roi au bureau des finances de la généralité de Lyon. Il en fit renouveler le terrier en 1672. George-Antoine Charrier, seigneur desdits lieux, lieutenant particulier au présidial de Lyon, acquit du duc d'Orléans les greffes des justices de Jullié, Juliénas et St-Jacques-des-Arrêts, qui avaient été réservés. L'acte en fut passé le 8 octobre 1718. Comme M. Charrier avait vendu la justice de Juliénas à M. Janin en 1712, il lui remit aussi le greffe.

Le château de la Roche, un des plus beaux de la province, a été bâti vers la fin du XVII[e] siècle par la famille Charrier, qui l'a toujours conservé depuis.

Vavre était un fief situé à Jullié, et appartenant depuis longtemps à la famille Dumas : plusieurs membres de cette famille en ont porté le nom.

Note : *Pays de bois et vignes, blés ; pauvre pays, mais bon à seigle. Feux*, 126.

JUST-D'AVRAY (ST-).

Paroisse du diocèse de Lyon et de la collation du chapitre de St-Just, qui percevait la dîme. Le curé était à la portion congrue.

La justice appartenait au seigneur d'Amplepuis, du nom de Rébé, qui la vendit, au commencement du siècle dernier, à la famille de Sarron à laquelle appartenait déjà le fief du *Bessey*, situé audit St-Just.

En outre du *Bessey*, on comptait encore quatre autres fiefs : *Valencienne*, *Sales*, *St-Maurice*, *la Coste*, aussi appelé *la Versonnière ;* plus, celui de *Longeval*, qui faisait partie de cette paroisse depuis 1660, et dont nous avons parlé à l'article de Chambost près Chamelet.

Valencienne appartenait, en 1539, à noble Hugues de Valencienne, qui en donna le dénombrement le 21 mars de ladite année. Plus tard ce fief fut acquis par la famille de Ronchivol, et réuni à la terre de Pramenoux.

Sales était possédé, en 1539, par noble Jacques d'Ormod, qui en fit le dénombrement le 23 mars de ladite année. Ce fief passa ensuite à Jean Voiret,

qui fit le dénombrement le 15 juillet 1545. Claude, son fils, renouvela cette formalité le 25 avril 1577 et le 3 juillet 1601. Ce fief a été démembré depuis.

St-Maurice appartenait, au siècle dernier, à la famille Rolin de Montoux.

La Coste, *aliàs* la Versonnière, était la propriété de la famille Sargnon.

Note : *Blés assez bons, pays très montagneux. Feux,* 124.

JUST-LA-PENDUE (ST-).

Paroisse du diocèse de Lyon, située moitié en Forez et moitié en Beaujolais, et de la collation de l'archevêque. Son surnom de *la Pendue* lui viendrait, selon la tradition, d'une femme qui, pendue pour un crime dont elle n'aurait pas été coupable, serait restée vivante pendant trois jours accrochée à la potence, d'où elle serait ensuite tombée et son innocence reconnue. Un chroniqueur ajoute : *Et posteà fecit filios et filias bonæ indolis.* Ce que l'on peut croire de plus raisonnable sur l'étymologie de ce nom, c'est qu'il a été donné à cette paroisse en raison de sa position, qui est comme *suspendue* à une montagne excessivement escarpée.

La moitié de la justice appartenait de toute an-

La Pilonière appartenait de temps immémorial à la famille de Lavieu, et fut apporté en dot, en 1479, par Claudine de Lavieu à Lyonnet de Damas, seigneur de la Bâtie. La maison de Damas posséda ce fief jusqu'au commencement du siècle dernier, époque où elle le vendit à M. Janson de Roffray, père de Thomas Janson, seigneur de Roffray et de la Pilonière, lieutenant particulier au bailliage de Beaujolais. Ce fief passa plus tard, par suite d'alliance, en la famille de Charisieux qui le vendit, vers 1785, à M. Brac de la Perrière, écuyer, seigneur de Châteauvieux.

La Perrière était possédé, au siècle dernier, par M. Jacques-Joseph Brac, écuyer, qui en avait pris le nom. Ses descendants ont conservé ce fief.

Il existait encore à St-Lager une rente noble assise sur le moulin *du Pas* et appartenant, dès le XVIe siècle, à la famille Severt (1). Elle était possédée en 1740 par M. Pierre Targe, écuyer, garde de la porte du roi, puis en 1753 par Claude-An-

---

(1) La famille Severt, à laquelle appartenait l'historien des archevêques de Lyon, était originaire de St-Lager. Elle avait donné son nom à une maison qu'elle habitait en ladite paroisse, au lieu dit *de Beauvoir*. Noble François Severt, avocat au parlement et seigneur du Châtelard, fit construire une autre habitation au hameau dit *de Bryante*, en 1629. L'ancienne maison perdit son nom par la suite des temps.

toine de la Roche, chevalier, seigneur de Lacarelle.

Note : *Vins et quelques blés ; très bon pays vignoble. Feux*, 138.

LACENAS.

Du diocèse de Lyon, et de la collation du prieur de Salles. Cette paroisse avait une annexe appelée St-Paul ou Notre-Dame-du-Sou, située près du château de ce nom ; elle avait servi jadis d'église paroissiale.

La justice appartenait autrefois partie au seigneur de Montmelas, et partie à celui de Marzé ; elle fut acquise plus tard par celui du Sou.

On comptait cinq fiefs à Lacenas, savoir : *le Sou*, *Bionney*, *Thoiry*, *la Bâtie* et *Montauzan*.

Le château du Sou appartenait fort anciennement à la maison de Thélis-l'Espinasse. Jean de Thélis, damoiseau, en fit l'aveu en 1400 et 1441, et Jocerand de Thélis en 1477. Un de leurs descendants le vendit à noble Claude de Gaspard, qui en fit les foi et hommage le 5 mars 1539. Plus tard noble Jean de Gaspard, lieutenant général au bailliage de Beaujolais, ayant rendu de grands services à Mme Jeanne de Crussols, dame de Marzé et de La-

cenas en partie, elle lui fit don le 6 janvier 1572 de tout ce qu'elle possédait en la paroisse de Lacenas, consistant en haute, moyenne et basse justice, droits seigneuriaux, etc....., plus encore la seigneurie de Bionney. Cependant Jean de Gaspard ne se trouvait pas encore seul possesseur de la justice de Lacenas. Jean Arod, écuyer, seigneur de Montmelas, y possédait aussi certains droits que le seigneur du Sou acquit de lui le 4 septembre 1591. Cette seigneurie passa vers 1760 à la famille Mignot de Bussy, qui la possédait en 1789.

Bionney, comme nous l'avons vu ci-dessus, appartenait à la famille de Marzé dont Mme de Crussols représentait les droits. Après la donation qu'elle fit à Jean de Gaspard, celui-ci fit le dénombrement de Bionney le 19 janvier 1572, disant y avoir haute, moyenne et basse justice. Ce fief fut acquis ensuite par Jean-Philippe de Champier, comte de Chigy, qui le possédait en 1670. Jeanne-Charlotte de Champier épousa en 1678 Antoine de Monspey, écuyer, seigneur de Vallières, et lui apporta Bionney en dot. Ce fief passa peu après, par suite de vente, à la famille de Noyel de Belleroche, et fut possédé enfin par celle de Châtelain de Belleroche à qui il échut par héritage sur la fin du siècle dernier.

Thoiry appartenait à la famille de Nagu, et passa par suite d'alliance partie à celle de Clusel et partie à celle de Rosset. Noble Claude de Clusel en fit le

dénombrement pour ses enfants et neveux le 19 mars 1539. Ce fief passa ensuite à Claude de Laborier qui en donna dénombrement le 8 mars 1660, tant pour lui que pour ses enfants issus de son mariage avec Jeanne de Bayard, sa femme. Thoiry passa peu après à la famille d'Arcy d'Ailly. Pierre d'Arcy, écuyer, en fit les foi et hommage le 30 août 1714. Ce fief était possédé, sur la fin du siècle dernier, par M. Laguay.

La Bâtie fut reconnu par Pierre de Vuarty, chevalier, qui en donna le dénombrement le 21 août 1540. Ce fief fut ensuite uni à la seigneurie du Sou.

Montauzan fut pendant cent cinquante ans la propriété de la famille Bessié, qui en portait le nom. Il passa, au siècle dernier, à M. Germain.

Note : *Pays très bon pour blés et prairies. Feux*, 89.

LAMURE.

Annexe de Claveysoles et du même diocèse. La justice appartenait pour la plus grande partie au seigneur de Pramenoux par suite de l'acte de vente passé par les commissaires du duc de Montpensier, le 7 janvier 1604, à noble Sébastien-Yves de Ron-

chivol, écuyer, seigneur de Pramenoux. Le bailli de Beaujolais forma opposition à l'expédition de cet acte, qui n'en reçut pas moins son exécution. Une faible partie de la justice de Lamure était du ressort de la seigneurie de Montmelas.

Il existait une papeterie sur la rivière d'Azergues, près du village. Cette paroisse a donné son nom à une famille ancienne qui plus tard s'est établie en Forez. L'historien Jean-Marie de Lamure en était issu.

Il existait un seul fief à Lamure, celui de *Bourdon*, dépendant de la terre de Pramenoux, à laquelle il a toujours été uni.

Note : *Bon pays à blé, toiles. Feux*, 140.

LANCIÉ.

Paroisse du diocèse de Mâcon et de la collation de l'abbé de Tournus, qui était seigneur et décimateur de la partie de ladite paroisse située en Mâconnais. L'autre partie, située en Beaujolais, appartenait au seigneur de Corcelles, comme l'ayant acquise du duc de Montpensier, le 24 février de l'an 1604.

On comptait deux fiefs à Lancié, *la Roche* et *le Châtelard.*

La Roche appartenait à la famille de la Madelaine-Ragny qui le vendit, à la fin du XVIe siècle, à noble Lazare de Tircuy de la Barre, avec Corcelles et Arcis. Ses descendants l'ont toujours possédé depuis.

Le Châtelard appartenait, au XVIe et au XVIIe siècle, à la famille Severt. François Severt, avocat en parlement, le possédait en 1629. Ses héritiers le vendirent à la famille de Bussière, d'où il passa par suite d'alliance en celle de Mignot de Bussy qui le possédait encore en 1789.

C'est à Lancié qu'on voit une petite montagne, butte ou *poype*, élevée à main d'homme, sur laquelle on a fait beaucoup de conjectures : tout porte à croire que c'était un lieu de signaux correspondant à de semblables monuments qu'on retrouve fréquemment en Dombes et en Bresse. Des fouilles pratiquées à la base y ont mis à découvert, dit-on, des ossements et des débris d'armes qui ont fait présumer à quelques antiquaires que ce monticule pouvait avoir été élevé en mémoire d'une bataille qui aurait eu lieu dans cette plaine. Mais comme ces débris ont été mal observés et qu'on n'en a guère connaissance que par ouï-dire, il est difficile d'avoir une opinion bien arrêtée à ce sujet. On jouit, de ce point élevé, d'une vue admirable.

Note : *Vins, quelques blés; très bon pays vignoble. Feux*, 47.

LANTIGNÉ.

Paroisse du diocèse de Mâcon et de la collation du chapitre de Beaujeu, qui partageait la dîme avec le chapitre de St-Vincent de Mâcon et le curé du lieu.

Il existait trois fiefs à Lantigné : *la Salle, Thulon* et *Apagnié.*

La Salle appartenait en 1660 à la famille Berthet de Gorze ; ce fief passa ensuite dans celle de Lafont de Pougelon, et était possédé en 1789 par M. Jean Millanois, écuyer.

Thulon, appelé aussi la Roche-Thulon, était possédé depuis longtemps par la famille de Thibault, qui, dans le courant du siècle dernier, fit unir Thulon, les Prés, etc....., et en obtint l'érection en marquisat sous le nom de la Roche-Thulon. M. Claude-René-Marie-François Thibault, marquis de la Roche-Thulon, fut nommé député suppléant de l'ordre de la noblesse de Beaujolais aux Etats généraux de 1789.

Apagnié appartenait à la famille de la Poype, comme héritière des seigneurs de Propières et Fougères qui possédaient ce fief depuis le xv[e] siècle.

Note : *Vins et quelques blés, pauvre pays. Feux*, 64.

LAY OU ST-SYMPHORIEN-DE-LAY.

Paroisse du diocèse de Lyon, avec titre de châtellenie, dont la juridiction était assez étendue, mais qui fut successivement réduite par suite du système de démembrement adopté par les sires de Beaujeu de la maison de Montpensier et de celle d'Orléans.

Cette châtellenie fut cédée par Anne de France et Charles de Bourbon à Philibert de Beaujeu-Lignières, pour supplément de dot et en raison des prétentions qu'il pouvait avoir sur la baronnie de Beaujolais. Par son testament, Philibert laissa cette terre à Catherine d'Amboise sa femme qui en jouit paisiblement sa vie durant; mais à sa mort, arrivée en 1549, le roi s'empara immédiatement de la châtellenie, sous prétexte qu'elle faisait partie des biens paraphernaux.

Les commissaires départis par le roi pour l'aliénation des justices de Beaujolais vendirent celle de Lay, par acte du 7 juin 1558, à noble Jean Dufournel, lieutenant général civil en la sénéchaussée de Lyon, à la charge toutefois du rachat perpétuel. Usant du bénéfice de cette clause, le duc de Montpensier rentra en possession de la châtellenie ensuite d'acte du 15 janvier 1561.

La petite ville de Lay avait été ceinte d'une mu-

raille, et possédait quelques fortifications qui pouvaient la mettre à l'abri d'un coup de main. Cette enceinte était assez restreinte, et comme elle gênait les constructions nouvelles, la population s'étant augmentée, il s'éleva un village assez considérable sous le nom de St-Symphorien, à quelques centaines de pas de Lay. Il prit bientôt une certaine importance, et finit par devenir le chef-lieu de la paroisse. Lay conserva le siége de la justice. Ses murailles, devenues inutiles, tombèrent en ruines, et leurs démolitions servirent à la construction d'assez jolies maisons particulières. Son église n'eut plus que le titre de vicariat. La cure de St-Symphorien-de-Lay était de la collation du prieur de Régny.

On comptait neuf fiefs dans cette paroisse : *Pesselay*, *Montgaland*, *Buttery*, *Vareilles*, *la Verpillière*, *la Pinay*, *le Péray*, *Ronfin* et *la Forest*.

Pesselay était anciennement une maison de chasse des sires de Beaujeu. L'un d'eux la donna à son veneur, nommé Frépier, dit du Bosc ou du Bois (*de Bosco*). Simon du Bosc en fit l'aveu et le dénombrement en 1473. Ses descendants prirent alternativement le nom de Pesselay, de du Bosc, et rarement celui de Frépier. Noble Antoine de Pesselay donna le dénombrement de son fief le 1er mars 1539. Cette famille s'étant éteinte, Pesselay passa à la famille Dufournel, qui le vendit plus tard à M. Durand.

Montgaland fut assez longtemps la propriété de la famille de Flachard. Le château fut reconstruit, au commencement du XVIe siècle, par demoiselle Claude de Flachard, qui en donna le dénombrement le 9 mars 1539. Sur la fin du même siècle, ce fief passa à noble N.... Damiens et à Antoinette Dubois sa femme, qui en fournirent dénombrement le 2 juin 1601. Acquis ensuite par la famille de Grumel qui en prit le nom, il fut vendu, sur la fin du siècle dernier, à M. Antoine-Marie Desvernay, écuyer, qui le possédait en 1789.

Buttery avait été très anciennement le siége d'une communauté de Bénédictins, d'où il avait retenu le nom de *la Cloître* que lui donnent encore les habitants du pays. Ce fief était possédé, en 1541, par noble Jean de Fournillon, sieur de l'Espinace, qui en donna le dénombrement le 7 juillet de ladite année. Ses descendants l'ont toujours possédé depuis cette époque.

Vareilles appartenait, en 1540, à M. Claude Patarin, premier président au parlement de Bourgogne. Il en donna le dénombrement le 3 novembre de ladite année. Cette formalité fut renouvelée le 19 avril 1552 par Denise Patarin sa fille. Vareilles passa plus tard à la maison de Sarron, qui fit unir ce fief à sa justice de Forges.

La Verpillière avait reçu son nom d'une ancienne maison d'Auvergne, éteinte depuis longtemps, et

connue primitivement sous le nom de *la Vulpilière* ou *Volpilière*. Clémence de la Verpillière, dernière de son nom, épousa en 1400 Pierre de Thélis, à qui elle apporta les biens de sa maison. Nous retrouvons ce fief possédé en 1551 par la famille de Fournillon. Vendu dans le courant du siècle suivant, il devint la propriété de la famille Leclerc de Fresne qui en prit le nom. Enfin, en 1789 il appartenait à Mme de Leveton, dame dudit lieu de la Verpillière.

La Pinay, fief ayant appartenu à la famille Buron, et acquis vers la fin du siècle dernier par celle de Grumel de Montgaland.

Le Péray appartenait vers 1760 à la famille Thomé de St-Cyr, après avoir été longtemps la propriété de celle d'Athiaud de Montchanin.

Ronfin appartenait également à la famille Thomé de St-Cyr.

La Forest était possédé au siècle dernier par M. Marchand, sous-inspecteur des manufactures du Beaujolais, et passa vers 1760 à M. de Chavanne, seigneur de Bostgrand.

Il existait encore à Lay plusieurs rentes féodales appartenant soit à des habitants du pays, soit à des établissements religieux.

Note : *Bon pays à blé. Feux*, 464.

LESTRA.

Paroisse du diocèse de Lyon et de la collation du chapitre de St-Just, qui percevait la dîme et y possédait une fort belle rente appelée *la Chemina.*

La justice dépendait de la châtellenie de Chamelet.

L'église de Lestra était fortifiée, et en cas de guerre les habitants s'y retiraient avec leurs familles. Ces fortifications dataient de l'année 1408, et avaient été élevées par lesdits habitants malgré les réclamations de ceux de Chamelet qui portèrent plainte au sire de Beaujeu, disant que la proximité de ces fortifications pouvait nuire à leur bourg. Louis de Bourbon, sire de Beaujeu, par ses lettres du 8 avril 1410, données à Vichy, autorisa les habitants de Lestra à se fortifier comme ils l'entendraient, à la charge par eux de continuer le guet et garde à Chamelet et de contribuer à toutes sommes nécessaires à la défense dudit bourg.

Dans cette paroisse se trouvait le fief de *Lettrete,* possédé en 1540 par noble Pierre de Vuarty, chevalier, qui en donna le dénombrement le 21 août de ladite année. Il passa plus tard à la famille Penet de la Massonière, et appartenait au siècle dernier à

la famille du Bost de la Blanche qui le vendit vers 1769 à M. de Launay, commissaire des guerres.

Note : *Blés , quelques vins , bons blés , mais peu de vignes. Feux*, 115.

LIMAS, AUTREFOIS LIMANS.

Paroisse du diocèse de Lyon, avec doyenné dépendant de l'abbaye de Cluny qui y avait fondé un couvent de son ordre. Mais les moines se retirèrent en 1574, et le domaine qu'ils occupaient fut vendu pour faire face à la somme due par leur maison de Cluny, selon la taxe établie par le pape Grégoire XIII pour soutenir la guerre contre les hérétiques. Les premières constructions qui précédèrent la fondation de Villefranche existaient sur la paroisse de Limas, du côté de la porte dite *d'Anse*, en sorte que le premier Villefranche dépendait de cette paroisse déjà érigée depuis longtemps en prévôté. En 1500 le prévôt reçut ordre de venir tenir son audience à Villefranche. (Voyez l'article *Villefranche.*)

Quelques auteurs ont voulu voir dans Limas l'ancienne *Lunna* des Romains; nous avons dit, à l'article *Belleville,* ce que l'on devait penser de

cette prétention dont M. d'Aigueperse a prouvé le peu de fondement.

On comptait trois fiefs à Limas : *Buysante*, *la Barre* et *Belleroche*.

Buysante était possédé en 1568 par Aimé Chollier, qui en donna le dénombrement le 6 septembre 1569. Ce fief passa ensuite dans la famille de Corsant, puis en celle de Leviste de Montbrian.

La Barre fut pendant longtemps la propriété de la famille Fabry du Lys, originaire de Dombes, et passa au siècle dernier à M. Nicolas Lemeau, écuyer, receveur des tailles du Beaujolais.

Belleroche, érigé en fief en faveur de la famille Noyel dont une branche en avait pris le nom, était possédé au siècle dernier par Alexis Noyel, chevalier, bailli de Beaujolais. Ce fief passa, par suite d'alliance, dans la famille de Châtelain d'Essertine qui en prit le nom.

Note : *Bon pays , blés, chanvres et vins. Feux*, 43.

MAMEZ (ST-).

Paroisse du diocèse d'Autun : c'était autrefois un prieuré dépendant de l'abbaye de Cluny et où se trouvait un couvent de religieux bénédictins. La maison étant tombée en ruines, l'abbaye vendit ce prieuré

au seigneur de St-Mamez vers 1650. Celui-ci, par suite de cet arrangement, eut titre de prieur depuis cette époque. L'abbaye de Cluny garda la collation.

Le château de ***St-Julien***, situé en cette paroisse, appartenait au XVIe siècle à la famille de St-Julien qui lui avait donné son nom. Noble Benoît de St-Julien en donna le dénombrement le 9 juillet 1601, et acquit des commissaires du duc de Montpensier, le 3 février 1604, la justice haute, moyenne et basse de St-Mamez et de St-Jacques-des-Arrêts en partie, avec tous les droits qui en dépendaient. Dans cette vente furent comprises les ruines de l'ancien château d'Alloignet, qui paraît avoir eu une certaine force au moyen-âge et était situé sur un monticule qui domine la vallée de la Grosne. Alloignet avait été autrefois le siége d'une châtellenie qui, réunie à celle de Coux, possédait une justice qui s'étendait sur un assez grand nombre de paroisses. Cette châtellenie fut vendue par le connétable de Bourbon à Philibert de Beaujeu-Lignières : peu après elle fit retour à la baronnie, et fut supprimée à l'époque où le Beaujolais fut divisé d'une manière plus régulière.

Benoît de St-Julien n'eut qu'une fille nommée Angélique qui s'allia vers 1635 à Jean de Chapon, écuyer, sieur de la Bottière, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de Belleville. Elle lui apporta en dot les terre et fief de St-Mamez et

St-Julien. De ce mariage naquit une fille, Elisabeth, qui épousa en 1659 Claude de Fautrière, écuyer, sieur de Corcheval, puis de St-Julien du chef de sa femme. Cette même terre devint plus tard l'apanage d'une fille de Claude Marie de Fautrière, écuyer; elle la porta en dot à Jacques de Valadoux, marquis d'Arcy, qu'elle épousa en 1720. La famille de Valadoux possédait encore cette terre en 1789.

Note : *Blés, seigles, pauvre pays. Feux*, 16.

MARCEL-L'ÉCLAIRÉ (ST-).

Annexe de Tarare et de la collation du curé, qui y dîmait. Son surnom vient d'un hameau ainsi nommé, et situé près du village. La justice dépendait de Joux-sur-Tarare.

Note : *Pays froid et montagneux, bon à blé. Feux*, 56.

MARCHAMPT.

Annexe de Quincié et du même diocèse. Le prieur de Charlieu partageait la dîme avec le seigneur; un sixième seulement était réservé au curé.

La justice dépendait de Varennes. (Voyez l'art. de *Quincié.*)

Au moyen-âge cette paroisse était possédée en toute justice par l'illustre famille qui en portait le nom, et qui s'éteignit en 1451 en la personne d'Anduin de Marchampt. La puissance des seigneurs de ce nom fut très grande en Beaujolais; ils possédèrent les plus belles terres des environs de Beaujeu et plusieurs seigneuries en Lyonnais. La famille de Pizeys, qui brilla d'un grand lustre, passait généralement pour en être issue. Ces deux noms, Marchampt et Pizeys, se retrouvent dans presque tous les actes passés par les sires de Beaujeu des deux premières races; ils y figurent toujours comme témoins ou comme otages.

On voit encore quelques vestiges de l'ancien manoir féodal de Marchampt.

Note : *Vins ; maigre pays. Feux*, 124.

MARDORE.

Paroisse du diocèse de Mâcon et de la collation du chapitre de St-Vincent de la même ville, qui y percevait les trois quarts de la dîme ; le quatrième appartenait au seigneur.

Il existait autrefois à Mardore un prieuré de

chanoines réguliers, qui se retirèrent à Mâcon à l'époque des guerres civiles.

La justice dépendait de *Courcenay*, fief situé dans cette paroisse et appartenant de temps immémorial à la maison de Foudras. On remarquait en 1760 que le propriétaire de Courcenay était le dix-huitième du nom de Foudras qui possédait cette seigneurie. On trouve des dénombrements fournis par eux aux dates de 1539, 1601, etc.... En 1778 Jean-Louis de Foudras, comte de Courcenay, vendit cette terre à Antoine-Hilaire de Guillermain, chevalier, qui en prit le nom et la possédait en 1789.

En outre de Courcenay, il existait encore à Mardore cinq autres fiefs, savoir : *Châlatofray*, *Montanette*, *Martorey*, *le Montet* et *la Colonge*.

Chalatofray appartenait en 1539 à noble Claude de Sarron, écuyer, qui en donna le dénombrement le 4 mars de ladite année. Vendu plus tard à noble Jacques de Bellet, il en fournit aussi le dénombrement le 3 octobre 1572. Autre Jacques Bellet renouvela cette formalité le 3 avril 1601. Ce fief, en 1760, était la propriété de la famille Petit de Boistrait et fut acquis, quelques années plus tard, par M. Moncorgier.

Montanette était possédé en 1539 par Catherine du Crozet, qui en donna le dénombrement le 22 mars dudit an Ce fief est tombé en désuétude.

Martorey appartenait en 1539 à noble Jean Blosset, qui en donna dénombrement le 15 mars. Claude Blosset, écuyer, renouvela cette formalité le 23 avril 1551. Vendu plus tard à la famille de Maure, damoiselle Claude de Marcellanges en fit le dénombrement en qualité de veuve de noble Benoît de Maure, écuyer. Ce fief était devenu, en 1760, la propriété de la famille Farges qui en prit le nom.

Le Montet fut reconnu le 18 mars 1539 par noble Jean de Corcelles, écuyer, tant pour lui que comme père et administrateur d'autre Jean de Corcelles son fils. Ce fief paraît avoir ensuite été incorporé à celui de Courcenay.

La Colonge appartenait au seigneur de Martorey, ci-dessus.

Note : *Pays à blé. Feux*, 34.

MARNAND.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du prieur du Bourg-de-Thizy qui en était décimateur. L'église de Notre-Dame de Thizy étant une annexe de Marnand, le curé de cette dernière paroisse desservait lui-même son annexe et se faisait remplacer dans sa cure par un vicaire.

La justice dépendait de la châtellenie de Thizy.

Note : *Bon pays à blés. Feux*, 240.

MATOUR.

Paroisse du diocèse d'Autun et située en Mâconnais, à l'exception de deux villages, *Croux* et *Crozet*, qui faisaient partie du Beaujolais et dépendaient de la seigneurie de Chevagny-le-Lombard dont le siége était à Aigueperse. La collation de Matour appartenait à l'abbé de St-Rigaud en Charollais, qui y dîmait avec le seigneur de Château-Thiers et le curé. Le chapitre d'Aigueperse y possédait aussi une petite dîme sur quelques cantons, et notamment sur celui de Nully en Mâconnais.

Note : *Pays de bon froment. Feux*, 94.

MONSOLS, ANCIENNEMENT MONTSOUX.

Paroisse du diocèse d'Autun, et de la collation de l'abbé de Cluny qui prenait les deux tiers de la dîme; l'autre tiers appartenait au curé.

La justice faisait partie de la châtellenie de Beau-

jeu, sauf quelques droits qui dépendaient de Chevagny-le-Lombard.

Au-dessus de Monsols se trouve la montagne d'Anjou, la plus haute du Beaujolais, et du sommet de laquelle on jouit d'une vue admirable. Au levant elle n'est bornée que par les Alpes; les immenses plaines qui y conduisent sont agréablement coupées par la Saône, dont le cours s'aperçoit depuis Mâcon jusqu'à Trévoux. Au couchant, la Loire et les montagnes de la haute Auvergne présentent un coup d'œil non moins attachant. Sur le point culminant de la montagne existe une fontaine dite de St-Rigaud, qui de tous temps a attiré une foule de pélerins qui viennent y prier et y chercher la guérison de leurs maux. Cet usage pieux a probablement pris naissance à l'époque où non loin de la fontaine existait une communauté avec titre de prieuré, dépendant de Cluny. La tradition rapporte que dans un hiver rigoureux, où les neiges interceptèrent toutes communications pendant plusieurs mois, tous les moines moururent de faim, ce qui détermina l'ordre à abandonner ce couvent, dont les vestiges se reconnaissent encore parfaitement. Dans l'endroit occupé autrefois par le jardin on retrouve un grand nombre de plantes médicinales alpines, dont les espèces sont tout-à-fait étrangères au pays: elles proviennent sans doute de celles que cultivaient les moines.

Monsols passe pour avoir été un lieu druidique, c'est-à-dire un des centres de réunion des prêtres gaulois.

Il existait à Monsols un seul fief nommé *Ruyère*, appartenant en 1379 à Jean de Vauzelles qui le vendit le 7 juillet de ladite année à Pierre de St-Amour, licencié en droit. Au siècle suivant Ruyère devint la propriété de la famille de Foudras. Jean-Baptiste de Foudras, chevalier, fonda une chapelle en l'église de Monsols en 1630. Gaspard de Foudras, frère et héritier de Jean-Baptiste, vendit ce fief à Charles de Phélines par acte du 8 juin 1667. Ses descendants le possédèrent jusqu'au milieu du siècle dernier, époque où il fut acquis par la famille Boulard de Gatellier.

Note : *Bon pays à blé. Feux*, 120.

MONTAGNY.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du prieur de Charlieu.

La justice dépendait du château de *Lapra*, situé en cette paroisse. On y trouvait aussi le fief d'*Essertine*.

Lapra appartenait en 1539 à noble Antoine de Lavieu, qui en fournit dénombrement le 16 mars de ladite année. Catherine d'Almais, sa veuve, renou-

vela cette formalité le 15 décembre 1551. Ce fief passa en 1600 à Jacques de Rébé, chevalier, qui en fit les foi et hommage au duc de Montpensier le 4 mai 1601. Vendu peu après à la famille de Chazeron-Pélicieux, celle-ci ne le garda pas longtemps et le céda à noble Marcelin de Giroux, dont la veuve le possédait en 1676. Revendu encore, il fut acquis par la maison de l'Etouf qui en était propriétaire à la fin du siècle dernier et l'avait fait réunir à sa seigneurie de Pradines.

Essertine était un fief qui appartint longtemps à la famille de Varennes-Rapetour. Antoine de Varennes, chevalier, en fit l'aveu en 1459 et 1486. Au commencement du siècle dernier ce fief fut acquis par la famille Châtelain, qui en prit le nom.

Note : *Pays bon à blé. Feux*, 169.

MONTMELAS, AUTREFOIS MONTMALAS ET MONTMELARD.

Paroisse du diocèse de Lyon et de la collation du prieur de Denicé. Les gens du pays prétendent que c'était autrefois une ville romaine, qui, après avoir été ruinée, serait enfin tombée au XII[e] siècle à l'état de simple hameau avec chapelle; mais rien ne vient à l'appui de cette tradition.

La justice appartenait au seigneur dudit lieu.

Le château de Montmelas occupe la plus belle

position que jamais un seigneur féodal du moyen-âge ait pu ambitionner. Placé sur une hauteur accessible d'un seul côté, il domine la riche plaine de Villefranche qui dépendait en grande partie de sa justice, et offrait toute sécurité à ses possesseurs par la force des fortifications naturelles dont il était doué.

La jouissance de cette seigneurie, qui faisait partie du domaine privé des sires de Beaujeu, fut adjugée à titre de douaire vers 1331 à Jeanne de Château-Vilain, femme en troisièmes noces de Guichard-le-Grand. Plus tard Anne de France, duchesse de Bourbon et dame de Beaujeu, la vendit, avec clause de rachat, à Philibert du Crozet, écuyer; la veuve de celui-ci, en qualité de tutrice de leurs enfants, céda la terre et seigneurie de Montmelas à Philibert de Beaujeu-Lignières et à Catherine d'Amboise sa femme: l'acte en fut passé le 15 juin 1524. Mais le Beaujolais ayant été saisi sur le connétable et réuni à la couronne, le roi prétendit que Montmelas devait faire retour au domaine dudit pays, et un procès s'engagea à ce sujet. La maison de Beaujeu-Lignières le fit soutenir par Jean du Crozet, comme représentant son père, premier acquéreur. Philibert de Beaujeu étant mort et sa veuve ayant épousé le duc de Nevers, on renonça à déposséder celui-ci et il jouit paisiblement de Montmelas. Cette seigneurie passa en 1566 à sa nièce Henriette de Clèves,

femme de Louis de Gonzague, devenu duc de Nevers. Ce dernier fut autorisé à vendre des terres en Beaujolais jusqu'à concurrence des dettes de sa maison, et en vertu de cette autorisation Montmelas fut vendu le 22 mars 1518 à Jean Arod, écuyer, dont les descendants l'ont toujours conservé.

La justice de Montmelas était fort étendue, et comprenait un assez grand nombre de paroisses. Des aliénations successives l'avaient fort diminué au siècle dernier, mais elle n'en restait pas moins une des plus belles du Beaujolais. Cette terre avait anciennement titre de baronnie, comme ayant fait partie du domaine privé des premiers sires de Beaujeu. Elle fut érigée en marquisat en faveur de la famille d'Arod.

Le fief de *Plantigny* était situé sur le territoire de Montmelas et appartenait en 1729 à Gabriel de Prohengue, écuyer, dont la dernière héritière épousa M. de Ferrus, écuyer, qui prit le nom de son fief et le possédait en 1789.

Note : *Pays de bon vignoble. Feux*, 14.

NANDAX.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du prieur de Riorges. Les dîmes ainsi que la justice

appartenaient au seigneur de *Ressein*, fief situé en cette paroisse.

Ressein était possédé en 1539 par noble Claude du Saix, chevalier, qui en donna le dénombrement le 4 mars de ladite année. Autre Claude du Saix renouvela cette formalité le 1er juillet 1601. Les commissaires du duc de Montpensier ayant procédé à la vente de la justice de Nandax, elle fut acquise pour un ami élu ou à élire par Claude Morestin, bourgeois de Perreux, le 21 mai 1604, et le 17 juillet suivant il fit élection dudit Claude du Saix, seigneur de Ressein. Cette seigneurie fut acquise vers 1625 par Jean Béraud, trésorier de France, dont les descendants l'ont toujours possédée et ont pris le nom de Ressein.

Note : *Blés*, *bon pays*. *Feux*, 86.

NAUX, AUTREFOIS NAOUX.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation du prieur de Régny qui y percevait la dîme.

Il y avait dans cette paroisse un fief nommé *Valorges*, qui appartint fort longtemps à la maison de St-Romain. Claude de St-Romain, chevalier, en donna l'aveu en 1441, et Pierre son fils en 1478.

Raoulin de St-Romain, chevalier, et Gilberte de Gayette sa femme, fournirent leur dénombrement en 1499. Ce fief fut acquis plus tard par la famille de Thélis, d'où il est passé en celle de l'Etouf-Pradines.

Note : *Pays montagneux, qui ne porte que peu de seigle. Feux*, 123.

NIZIER-D'AZERGUES (ST-).

Paroisse et prieuré du diocèse de Mâcon, et dépendant de l'abbaye de Savigny dont le prieur nommait le curé de St-Nizier. La dîme appartenait à ladite abbaye.

La justice dépendait de temps immémorial de la prévôté de Beaujeu, mais elle fut vendue en 1757 à M. de la Porte, dont le château de ce nom est situé dans ladite paroisse. Le ténement de Pramenoux fut seul excepté. Le bailliage de Beaujolais s'opposa avec véhémence à ce nouveau démembrement de l'antique baronnie, et rédigea à cet effet le mémoire dont nous avons donné un extrait dans le premier volume de cet ouvrage (1). Non-seulement ce mé-

(1) Voyez tome Ier, page 272.

moire faisait ressortir les graves inconvénients inhérents aux justices particulières, mais il allait jusqu'à disputer au prince le droit de démembrer la baronnie, qui, en qualité de *grande seigneurie*, devait être essentiellement indivisible. On passa outre, et M. de la Porte posséda paisiblement la justice de St-Nizier.

En outre du château de la Porte, on comptait encore trois fiefs dans cette paroisse, savoir : *Pramenoux*, *le Bost* ou *la Court*, et *Fougères*.

Pramenoux appartenait depuis plusieurs siècles à la famille de Ronchivol ou Ronchevol, venue en Beaujolais avec Louis de Forez. On trouve un dénombrement fourni le 22 mai 1459 par noble Etienne de Ronchivol, seigneur de Pramenoux, qui confesse tenir *de tous temps* ladite maison forte du fief et hommage des sires de Beaujeu. Antoine de Ronchivol, chevalier, obtint des lettres d'Anne de France, dame de Beaujeu, à l'effet d'ériger des fourches patibulaires à Pramenoux. Ses successeurs acquirent la justice dudit lieu avec celle de Lamure le 7 janvier 1606. La famille de Ronchivol a possédé cette terre jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, époque où cette branche s'éteignit dans la maison de la Queuille, dont la dernière héritière a porté Pramenoux, vers 1740, à son mari Gilbert Alire, marquis de Langeac. Son fils en était seigneur en 1789.

Le fief du Bost ou *la Court* était possédé depuis

fort longtemps par l'ancienne famille du Bost, qui a donné plusieurs chevaliers de Malte dans le XVI[e] siècle. Cette famille s'étant éteinte il y a environ deux cents ans, a été remplacée par une autre famille du Bost, sans que nous sachions trop comment s'est opérée cette transmission de nom. Les du Bost anciens ont fourni deux dénombrements de leur fief: le premier, donné par noble Jacques du Bost, écuyer, est en date du 9 mars 1539; les deux autres sont du 15 mars 1550 et du 1[er] avril 1559. Ce fief fut vendu, à la fin du XVII[e] siècle, au seigneur de Pramenoux. La famille du Bost s'est éteinte en la personne de M. du Bost de Curtieux, lieutenant de roi au cap Français, île St-Domingue, vers 1778.

Fougères, ainsi nommé de la famille des vicomtes d'Oingt du nom de Fougères, que l'on croit issue des Fougères de Poule, maison éteinte en celle de Chandieu. Philibert Girard de Fougères donna le dénombrement de son fief le 9 mars 1539. Il passa plus tard aux seigneurs de Pramenoux.

Note : *Pauvre pays, presque tout de bois. Feux,* 150.

NOTRE-DAME-DE-BOISSET.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation de l'abbé de St-Rigaud. La dîme était partagée

entre le seigneur de la Mothe et le chambrier de Charlieu. Un tiers du territoire dépendait de la châtellenie de Lay, et les deux autres tiers, comprenant le clocher, étaient de la justice de *Bussière*, château situé dans cette paroisse, sur le territoire de laquelle se trouvait aussi le fief de *Bornat*.

Bussière appartenait en 1539 à noble Antoine d'Arcy, qui en donna le dénombrement le 7 mars de ladite année. Ce fief passa plus tard à la maison de Rébé, et le 20 janvier 1604 noble Pierre de Rébé, sieur de Bussière et de Bonvers, acquit des commissaires du duc de Montpensier la justice et les cens et servis dus audit duc sur la paroisse de Notre-Dame-de-Boisset. Cette seigneurie fut vendue quelques années après, et était possédée en 1670 par noble Antoine de Vaurion, sieur de Mommerant et de Bussière. Vers le milieu du XVIIIe siècle elle fut acquise par M. Ferrier.

Bornat était possédé au XVIe siècle par la famille de Tricaud, ainsi qu'il résulte de titres de 1520 et 1560. Ce fief fut divisé depuis et tomba en désuétude.

Note : *Vins et blés, pays fort bon. Feux*, 58.

NULISE.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation de l'archevêque. Une faible partie du territoire dé-

pendait du Beaujolais et ne comprenait que le massage appelé *de Flandres* ou le petit Nulise ; le reste était du Forez.

La justice de la partie du Beaujolais dépendait de la seigneurie de Cucurieux. Acquise des commissaires du duc le 15 janvier 1604 par noble Emmanuel d'Arcy, elle passa à la maison de Vichy, seigneur de Cucurieux, puis à la famille de Ferrus qui la possédait en 1789 ainsi que Cucurieux.

Note : *Pays montagneux, peu de seigle. Feux*, 22.

ODENAS, AUTREFOIS OUDONAS.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation du chapitre de St-Paul. La justice appartenait au seigneur de la Chaise, beau château situé dans cette paroisse et qui anciennement se nommait *la Douze*. Cette seigneurie n'était d'abord qu'un simple fief, appartenant en 1530 à noble Lyonnet de Thy, comme on le voit par le dénombrement donné le dernier mars 1540 par Antoinette de Varey, veuve dudit Lyonnet de Thy, en qualité de tutrice de leurs enfants. Le 26 septembre 1573 damoiselle Guillemette de Thy, héritière de ses père et mère et dame de la Douze, vendit cette terre avec toutes ses dépendances à noble Hugues Charreton, sieur de la

Terrière, pour la somme de dix mille livres. Peu d'années après, le même Hugues Charreton acheta de noble Jean de Chardonnay, seigneur d'Odenas et de St-Lager, la justice d'Odenas, acquise naguère des commissaires du roi par ledit seigneur de St-Lager. La terre de la Douze passa ensuite à la famille Trouilleur et était possédée en 1660 par Jacques Trouilleur, seigneur d'Amareins et de la Vaupierre, président au parlement de Dombes, qui la vendit peu après à François de la Chaise d'Aix, capitaine des gardes de la porte du roi. Ce fut lui qui donna son nom à la terre de la Douze, en la faisant ériger en comté de la Chaise ensuite de l'union des fiefs de la Bâtie, des Cloux, du Vierre et des Tours. En 1680 le comte de la Chaise fit bâtir le château avec une grande magnificence. On remarquait dans les jardins une orangerie en pleine terre, qui était recouverte chaque hiver de panneaux en bois dont les pièces se rapportaient avec facilité. Ce bâtiment se chauffait ensuite au point convenable. Cette magnifique orangerie devint la proie des flammes, et, comme son entretien était à la charge du fermier, quelques méchants prétendirent qu'il n'était pas étranger à cet accident. Antoine de la Chaise d'Aix, fils de François et comme lui capitaine des gardes de la porte, n'eut qu'une fille, Marie-Angélique, qui épousa en 1724 Hyacinthe-Louis de Pellevé, comte de Flers, capitaine-lieutenant des gendarmes de Berry et gouver-

neur de Meudon. Ils moururent sans postérité. Cette superbe terre fut ensuite possédée par la famille de Montaigu, représentée en 1789 par M. Charles-François de Montaigu, comte de la Chaise.

En outre de la Chaise, on comptait encore quatre fiefs à Odenas, savoir: *le Vierre*, *les Cloux*, *Pierreux* et *l'Héronde.*

Le Vierre, maison forte bâtie près de l'église et ayant toujours appartenu aux seigneurs de la Chaise.

Les Cloux étaient possédés en 1598 par la famille Favre de Beaujeu, qui acquit la justice haute, moyenne et basse de ce fief le 16 décembre de ladite année, de Jean de Chardonnay, seigneur d'Odenas et de St-Lager. François de la Chaise acquit ensuite ce fief, qu'il réunit à son comté.

Pierreux, fief sans justice, appartenait en 1640 à la famille Thibault de la Roche-Thulon d'où il passa en celle de Magnin de Vertpré qui en prit le nom, puis par héritage en celle de la Salle qui le possédait en 1789.

L'Héronde était possédé en 1698 par noble Jean Vaginay, ancien prévôt des marchands de la ville de Lyon. Ce fief passa plus tard à la famille de la Porte.

Note : *Blés et vins, pays sablonneux et maigre. Feux*, 60.

OUILLY.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation du prieur d'Arnas. La justice dépendait de la châtellenie de Villefranche. C'est, dit-on, au lieu appelé la Planche de Joug qu'un combat sanglant eut lieu entre le bâtard de Bourbon et le seigneur de Viry, genevois, lors des démêlés avec la Savoie.

Le fief de *la Chartonnière* était situé à Ouilly et appartenait, au XIVe siècle, à la maison de Chanains en Dombes. Il passa par suite d'alliance, vers l'an 1400, à Edouard de Rosset, écuyer, devenu par son mariage seigneur de Chanains, la Chartonnière, Portebeuf, etc..... Aynarde de Rosset, sa fille, porta la Chartonnière à Jean de la Madelaine-Ragny, avec lequel elle s'allia. La branche de Rosset-Chanains s'étant éteinte en la personne d'Edouard, les enfants d'Aynarde de Rosset et de Jean de la Madelaine furent appelés à recueillir son héritage. Noble Girard de la Madelaine, écuyer, donna le dénombrement de la Chartonnière le 1er mars 1539. Vers 1600 ce fief fut vendu à noble Richard de Serein, receveur du Grenier à sel à Lyon, qui fit son dénombrement le 7 avril 1601. Plus tard, vers 1630, il fut acquis par noble Pierre de Phélines, dont les descendants possédaient encore la Chartonnière en 1789.

C'est sur le territoire de cette paroisse que se trouvait la célèbre abbaye de Joug-Dieu, ordre de St-Benoît, dont nous avons raconté la fondation à l'article de Guichard-le-Grand. Ce monument de la piété de nos premiers seigneurs subsista jusqu'en l'année 1687, époque où il fut réuni au chapitre de Villefranche. Plusieurs raisons contribuèrent à cette réunion : l'air malsain qu'exhalaient les prairies marécageuses dont la communauté était entourée, les dettes qu'une mauvaise administration des abbés avait fait peser sur elle, furent les principaux motifs allégués; on pourrait y joindre les obsessions du chapitre de Villefranche, désireux d'augmenter sa dotation. Les six religieux de Joug-Dieu passèrent au chapitre en qualité de chanoines prébendés.

Pendant les six siècles d'existence de l'abbaye de Joug-Dieu, il est peu de familles du Beaujolais qui ne lui aient fourni des religieux. Ceux-ci eurent toujours une réputation de régularité tout-à-fait exemplaire; exempts d'ambition, ils ne cherchèrent jamais à augmenter leur domaine, surent se contenter de la dotation qu'ils avaient reçue et poussèrent souvent le désintéressement jusqu'à l'abnégation. Leurs abbés, à peu d'exceptions près, furent toujours les premiers à donner ce noble exemple à leurs religieux. A l'époque de la réunion, le revenu de l'abbaye était estimé 7,350 francs.

Nous donnons ici la nomenclature des abbés de

Joug-Dieu telle qu'elle est rapportée dans la *Gallia christiana :*

1 Gaucer ou Gauceran.
2 Engelbert.
3 Guide Ier de Quincieu, 1178.
4 Rainald, 1186.
5 Aimon, 1220.
6 Jean de Charlieu, mort en 1330.
7 Lancelot de Charlieu, prieur de St-Irénée, 1339.
8 Pierre Ier, 1354.
9 Guide II de Tremblais, 1375.
10 François de Tremblais, 1375.
11 Hugues de Buffer, 1417.
12 Antoine Ier de Pastourel, 1425.
13 Pierre II, 1425.
14 N..... 1447.
15 Guillaume des Ayeux ou des Ayes, 1466.
16 Antoine II des Ayes, 1476.
17 Claude Ier du..... 1483.
18 Jean II du Pérac.
19 Laurent du Pérac.
20 Oger de Chembray, 1521.
21 Simon de Pierre-Vive, 1564.
22 Aimon II ou Amédée de Baronnat, 1590.
23 Pierre III d'Espinac, archevêque de Lyon.
24 Claude Ponceton de Franchelins, 1606.

25 Antoine III Larige, 1610 (1).
26 Roger de Nagu de Varennes, 1624.
27 Alexandre de Nagu de Varennes, 1640.
28 Angélique d'Entragues, dernier abbé.

Note : *Blés, vins, chanvres ; bon pays. Feux*, 33.

OUROUX OU ST-ANTOINE-D'OUROUX.

Paroisse du diocèse de Mâcon et de la collation du chapitre de St-Pierre de la même ville. Au XVIe siècle le prévôt du chapitre était curé-né d'Ouroux et de St-Jacques-des-Arrêts son annexe, et avait sous ses ordres quatre religieux sociétaires chargés de desservir ces deux églises ; ils percevaient le tiers de la dîme, et les deux autres tiers appartenaient au chapitre de Beaujeu. Le prévôt de St-Pierre se démit de ce bénéfice par suite de transaction au commencement du XVIIe siècle, et le chapitre conserva la collation. Le 7 août 1664 il céda son tiers de dîme au curé, et celui-ci le transmit au chapitre de Beaujeu par acte du 22 novembre 1667. Depuis lors le curé a été réduit à la portion congrue.

---

(1) Nous croyons qu'ici la *Gallia christiana* s'est trompée ; cet abbé doit être *Antoine Carrige*, d'une famille beaujolaise qui a donné plusieurs dignitaires au chapitre de Beaujeu.

Ouroux possédait au XIVe siècle une communauté de moines de St-Bernard, sur lesquels nous avons peu de détails. Le fait est seulement constaté par quelques actes qui subsistent encore et par les vestiges de leur couvent. Des fouilles opérées près de la cure ont fait découvrir les fondations d'un bâtiment de quarante mètres environ de longueur, sur une largeur proportionnée. On ignore l'époque où cette communauté cessa d'exister à Ouroux, ainsi que les motifs de sa suppression. Tout porte à croire que c'est aux Bernardins qu'on devait la belle église qui naguère encore décorait le bourg d'Ouroux. Une belle nef avec huit chapelles en saillies extérieures, voûtées, à arêtes sculptées, rappelaient dans ce monument la meilleure époque de l'ère ogivale. Le porche qui précédait l'église était soutenu par des colonnes octangulaires ornées de banderoles tortillées, portant en lettres gothiques des maximes tirées des Livres saints. Un beffroi assez élevé, où se trouvait l'horloge, était placé sur la droite de l'entrée; ce monument n'est plus (1)!

---

(1) L'église fut trouvée trop sombre et trop *gothique*. On l'a remplacée, en 1832, par une grande maçonnerie où le jour pénètre à flot et illumine de tout son éclat le badigeon dont on a *orné* l'intérieur. Les fenêtres en ogives ont été remises en place, et garnies de grands carreaux de verre blanc. L'entrée de l'église est décorée d'une porte

Une chapelle dédiée à saint Antoine attirait chaque année une foule de pélerins dans l'église d'Ouroux. Cette dévotion avait donné lieu à un usage assez singulier. Chaque pélerin déposait un ou deux pieds de cochon dans des tonneaux placés, à cet effet, à la porte de l'église ; souvent deux et même trois tonneaux se remplissaient ainsi. Le curé en faisait ensuite une distribution aux pauvres. Une autre chapelle, dite de Ste-Croix, fondée en l'église d'Ouroux par la famille du Bost, possédait une assez belle rente et un terrier. Trois messes s'y célébraient par semaine. Le curé de la paroisse exerçait autrefois quelques droits de justice sur la paroisse de St-Jacques-des-Arrêts et sur celles de Colombier et Bois-Ste-Marie en Mâconnais.

Jadis Ouroux a joui d'une certaine importance. Placé sur la route romaine tendant d'Autun à Belleville (*Lunna*), les conquérants des Gaules durent y avoir un établissement. Des vestiges de fours et autres constructions en briques romaines, dont plusieurs portent encore le nom du fabricant, sont journellement retrouvés dans les terrains qui avoisinent le bourg. Enfin, de nombreux débris de bois brûlés et d'ustensiles de ménage brisés attestent

---

d'architecture grecque ! Ces actes de vandalisme ne sont malheureusement que trop communs, et nous aurions pu en citer beaucoup : nous nous bornerons à celui-ci.

que ce lieu a dû subir quelque catastrophe, qu'on attribue dans le pays à l'invasion des Anglais. Un vieux titre sans date, conservé longtemps aux archives de Villefranche, donnait à Ouroux le titre de ville. Ce titre portait, à ce qu'il paraît, les caractères du XIe siècle. Un ancien dicton, fort connu dans nos montagnes, est celui-ci : *ville d'Ouroux, bourg de Beaujeu*. Il doit remonter à l'époque de la fondation de Beaujeu.

La justice d'Ouroux dépendait de la prévôté de Beaujeu, et avait fait partie autrefois de celle d'Alloignet.

On comptait six fiefs dans cette paroisse : *Nagu, Arcis, la Carelle, Montolieu, Grosbois* et *le Razay*.

Nagu a donné son nom à une ancienne famille éteinte vers la fin du siècle dernier, et qui avait possédé presque toute la paroisse d'Ouroux. Le château était assez fort, situé sur un mamelon qui domine le bourg d'Ouroux, et avait quelques fortifications qui s'avançaient jusqu'aux premières maisons et étaient terminées par une tour connue encore sous le nom de *tour de Nagu*, seul débris existant de l'ancien manoir. Ce château fut démoli à une époque fort reculée, à en juger par les faibles vestiges qui subsistent encore, et tout porte à croire qu'il aura succombé dans la catastrophe dont on retrouve tant de traces à Ouroux. La famille de Nagu dut le

quitter à cette époque, mais rien n'indique comment elle en perdit la possession. Nagu ne se retrouve plus qu'en 1539, année où noble Philippe de Mo-les-Chantemerle en donna le dénombrement le 13 mars. Ce fief passa ensuite au seigneur de Gorze, du nom de Berthet. Depuis lors les fonds qui restaient furent morcelés et vendus.

Arcis appartenait en 1463 à noble Pierre de Nagu, et passa plus tard à la famille de la Madelaine-Ragny. Noble Girard de la Madelaine-Ragny, seigneur de Corcelles, en donna le dénombrement le 1er mars 1539. Acquis ensuite, ainsi que Corcelles, par noble Lazare de Tircuy de la Barre, gentilhomme bourguignon, il en fit le dénombrement le 2 juillet 1601. Vers la fin du XVIIe siècle ce fief fut vendu à la famille Bottu de la Barmondière, qui le possédait encore en 1789. La tradition rapporte que l'ancien château d'Arcis était considérable et très fort; déjà, en 1650, il n'en restait que quelques ruines.

La Carelle était un pavillon de chasse appartenant aux sires de Beaujeu; l'un d'eux en fit don à la famille de Nagu dans le XVe siècle, en récompense de ses services. Au XVIe siècle les héritiers le vendirent à la famille du Bost, qui en céda presque tous les droits à l'église d'Ouroux où elle fonda la chapelle de Ste-Croix. Plus tard ce fief fut possédé par la famille de Carrige qui le garda jusqu'en 1610, époque où il passa par suite d'alliance dans la famille

de Magnin-Vertpré. Jean de Magnin, écuyer, seigneur de Pierreux, ayant épousé en 1717 Marie-Marguerite de la Roche-Poncié, une discussion judiciaire s'éleva sur la quotité des droits auxquels ladite dame avait à prétendre. Un arrangement s'ensuivit qui amena un échange de propriétés, et par contrat du 5 octobre 1719 la Carelle fut cédé à Joseph de la Roche, écuyer, seigneur de Nully, frère de ladite dame de Magnin de Pierreux. Il en donna le dénombrement le 15 mars 1721 ; ses descendants l'ont toujours possédé depuis. Le château avait été brûlé au mois de janvier 1639, et la famille de Magnin avait perdu tous ses titres dans cet incendie. Une enquête eut lieu à ce sujet le 15 juillet 1645, pour établir par témoignage l'ancienneté de sa noblesse et suppléer aux titres brûlés.

Montolieu était un ancien château qui dominait toute la vallée d'Ouroux sur les limites de cette paroisse et de celle d'Avenas, et était la propriété de la famille de Fautrière-Corcheval. Ce fief sans justice passa à la famille de Laurencin, et fut démembré au siècle dernier.

Grosbois a donné son nom à une ancienne famille éteinte au commencement du siècle dernier. Il fut érigé en fief en 1675 en faveur de Jean-Chrysostôme de Grosbois, écuyer, seigneur de Rochetaillée, capitaine au régiment de Certirane. Il passa plus tard par suite d'alliance à la famille de la Roche, et était

possédé en 1789 par Antoine-Isidore de la Roche, chevalier, ancien mousquetaire de la garde du roi.

Le Razay appartenait anciennement à la famille de Chapon la Bottière, qui le vendit à celle de Grosbois le 6 septembre 1700.

Note : *Blés, pays de bois, assez maigre. Feux*, 134.

PARIGNY.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation de l'abbé de Cluny. La justice dépendait autrefois de la châtellenie de Perreux et fut achetée en 1603 par le seigneur d'*Ailly*, fief situé en cette paroisse.

Ailly appartenait en 1539 à noble Antoine de Lugny, qui en donna le dénombrement le 8 mars de ladite année. Ce fief passa plus tard à la maison d'Arcy, et le 1er décembre 1603 les commissaires du duc de Montpensier vendirent à noble Emmanuel d'Arcy, écuyer, seigneur d'Ailly, la justice et les droits seigneuriaux que possédait ledit duc sur les paroisses de Parigny, de St-Cyr-de-Favières et de Combres, sauf la retenue de quelques ténements désignés au contrat. Cette seigneurie fut possédée par la famille d'Arcy jusqu'au milieu du siècle dernier, époque où elle fut vendue à M. Pierre-Philippe Bourlier, écuyer, qui en prit le nom.

Il y avait encore en cette paroisse un autre fief

nommé *Roncy*, appartenant en 1539 à noble Jean de St-Symphorien, écuyer, seigneur de Cucurieux, qui en donna le dénombrement le 9 mars de ladite année. Ce fief passa, dans le courant du siècle dernier, à la famille de Ferrus.

La famille de Saconins possédait quelques rentes nobles à Parigny.

Note : *Vins et blés, pays fort bon. Feux*, 98.

PERREUX.

Petite ville très ancienne et assez bien fortifiée : elle était le siége d'une châtellenie composée de dix paroisses qui toutes furent successivement aliénées, à l'exception de Perreux et Pouilly-sous-Charlieu. La paroisse dépendait du diocèse de Mâcon et était de la collation du prieur de Villeneuve, ordre de Cluny, dont le prieuré était situé à un quart de lieue de Perreux. Il fut réuni à la sacristie de Cluny, et le sacristain resta collateur et décimateur de Perreux. Cette place forte fut presque toujours, sous les premiers sires de Beaujeu, l'apanage des cadets de leur maison : ainsi Humbert II, connétable de France, fut seigneur de Perreux. Les priviléges qu'il accorda aux habitants sont assez étendus, et prouvent la libéralité de

ce prince. Edouard II, dernier sire de Beaujeu de sa maison, était seigneur de Perreux avant d'être appelé au siége seigneurial de Beaujolais, et c'est avec le même titre qu'il vint mourir dans son premier apanage, peu après sa cession à Louis de Bourbon. Selon les termes de cette cession, la châtellenie de Perreux rentra à la baronnie de Beaujeu aussitôt après la mort d'Edouard. Saisie par le roi après la condamnation prononcée contre le connétable de Bourbon, elle fut vendue le 30 octobre 1537 par le cardinal de Tournon, commissaire du roi, à Philibert de Beaujeu-Lignières, à charge de rachat perpétuel. Le traité d'Orléans de 1560 ayant rendu le Beaujolais à Louis de Bourbon-Montpensier, celui-ci voulut user du droit de rachat porté en l'acte d'aliénation précité. Le duc de Nevers, héritier de Philibert de Beaujeu, s'y opposa vivement; mais le duc de Montpensier obtint une sentence le 27 juin 1564, aux requêtes du palais, qui déclara son droit fondé et ses offres suffisantes. Il prit possession de Perreux le 14 octobre suivant.

Nous avons vu dans la Généalogie historique combien les descendants de Louis de Montpensier se montrèrent peu ménagers de leurs justices de Beaujolais. La châtellenie de Perreux éprouva les tristes effets du système d'aliénation adopté par nos barons; elle fut démembrée, perdit toute son importance et se trouva réduite à deux paroisses. Le

château tomba en ruines et ne présenta bientôt que quelques vestiges, propres seulement à attester son antique splendeur.

Un hôpital fut fondé à Perreux en 1669 par M. Dubois, qui le dota avec magnificence. Cet établissement s'accrut beaucoup par la suite et avait pour recteurs-nés le curé, le juge-prévôt et le procureur fiscal.

Il existait deux fiefs dans cette paroisse : *Cerbué* et *Chervais*, appelé aussi *Chervé*.

Cerbué, bâti sur les ruines de l'ancien château d'Orgeval dont on ignore l'histoire, appartenait en 1539 à noble Etienne de Rux, écuyer, qui en donna le dénombrement le 11 mars de ladite année. Vers la fin du même siècle ce fief fut acquis par Jean du Bost, écuyer, qui en fit le dénombrement le 3 mai 1601. Ses héritiers le vendirent à la famille de Sauvat, d'où il passa en celle de Papon qui en prit le nom.

Chervais ou Chervé était possédé, en 1539, par Jean Perrin, selon le dénombrement qu'il en donna le 18 mars de ladite année. Il fut acquis peu après par la famille du Saix, et, le dernier mai 1601, le dénombrement en fut donné par noble Jean du Saix, écuyer : ce fief devint plus tard la propriété de la famille de Fournillon de Buttery, qui le possédait encore en 1789.

Le chapitre de St-Jean de Lyon, ainsi que les

seigneurs de Sevelinges, possédait quelques ténements et rentes nobles à Perreux et dans son mandement.

Note : *Vins et blés ; pays fort bon. Feux*, 321.

PIERRE-LE-VIEUX (ST-).

Paroisse du diocèse de Mâcon et située partie en Mâconnais, partie en Beaujolais. La collation en appartenait à l'abbé de Cluny comme prieur d'Ecussoles, situé en cette paroisse, et il y prenait la grande dîme. L'église est nommée St-Pierre-*le-Vieux*, en raison de son antiquité et pour la distinguer des autres de ce nom. Il y existait autrefois une très grande dévotion qui attirait une foule de fidèles, et à plusieurs lieues à la ronde on tenait à honneur de s'y faire enterrer.

La justice de la partie située en Beaujolais fut acquise des commissaires du duc par Antoine Tardy, écuyer, le 2 février 1604. Il y possédait déjà un fief, dont noble Jean Tardy avait donné le dénombrement le 16 mars 1555. Ce fief passa plus tard à la maison de Foudras. La justice de St-Pierre fut réunie peu après à celle de Belleroche-en-Montagne.

Note : *Pays bon à blé. Feux*, 94.

POMMIERS.

Paroisse du diocèse de Lyon avec titre de prieuré, et de la collation de l'abbaye de l'Ile-Barbe. La justice dépendait de la châtellenie de Villefranche, dont le prévôt était obligé de venir tenir ses assises chaque année à Pommiers, le jour de saint Barthélemi, patron de la paroisse. Le curé était tenu de donner douze bichets de froment au prévôt pour ce transport.

L'église est belle et paraît avoir été fondée par les seigneurs de Beaujeu, dont les armes se voyaient en plusieurs endroits : elle fut saccagée par les Protestants. Près de cette église existait autrefois un prieuré appartenant aux Templiers, et qui, à l'extinction de cet ordre, fut réuni à celui de l'Ile-Barbe. Cette paroisse s'étendait en Lyonnais et prenait quelques dîmes sur le territoire d'Anse.

On comptait quatre fiefs à Pommiers : *St-Try*, *Belair*, *Montclair* et *le Martelet*.

St-Try fut possédé pendant longtemps par la famille Scarron, de Lyon, et passa vers le milieu du XVII[e] siècle à celle de Giraud de Montbellet. St-Try est une des plus jolies habitations du Beaujolais : on y jouit d'une vue magnifique. La famille de Giraud l'a tou-

jours conservé, et une de ses branches en avait pris le nom.

Belair appartenait, en 1760, à la famille Turrin qui en avait pris le nom.

Montclair était possédé, à la même époque, par M. Paule, juge-visiteur des gabelles à Lyon.

Le Martelet appartenait, au XVIe et au XVIIe siècle, à la famille de Phélines. Il passa en celle de la Roche par suite du mariage qui eut lieu le 5 octobre 1675 entre Marie-Anne de Phélines et Claude de la Roche, écuyer, seigneur de Poncié. Un de leurs descendants vendit ce fief en 1755 à M. Louis-François Bottu de la Barmondière, écuyer, qui le possédait encore en 1789.

Note : *Blés et bons vignobles*. *Feux*, 96.

POUILLY-LE-CHATEL.

Paroisse du diocèse de Lyon et de la collation de l'abbé de Cluny. La justice dépendait de la châtellenie de Villefranche.

C'est à Pouilly que se trouvait autrefois le château de plaisance des sires de Beaujeu. Ils affectionnèrent toujours beaucoup ce séjour, et plusieurs d'entre eux y sont nés. Marie de Thil, mère d'An-

toine de Beaujeu, y est morte le 4 mars 1358. C'est là que Guichard III installa les premiers Cordeliers venus en France, en 1209. C'est là aussi que Édouard II consomma sa ruine par les violences auxquelles il se livra, et qui finirent par la perte de ses états. La baronnie de Beaujolais ayant passé à la maison de Bourbon, ces princes n'habitèrent jamais le château de Pouilly, qui ne tarda pas à tomber en ruines: il n'en existe plus rien aujourd'hui. Les dernières démolitions en furent données par Mademoiselle de Montpensier, le 3 juillet 1651, à noble Gabriel du Sauzey, pour aider à la reconstruction de son château de la Vennerie.

En 1471, Pierre de Bourbon céda au seigneur de Ferrière la jouissance de sa terre et seigneurie de Pouilly, jusqu'à concurrence de la somme de 3,700 sous d'or que ledit de Ferrière avait prêtés à Charles de Bourbon, père dudit Pierre; plus, de celle de 400 écus d'or dus aussi au même.

Le 8 mars 1600 le duc de Montpensier vendit à Jacques de Champier, chevalier de l'ordre du roi, sieur de la Bâtie et gouverneur de Dombes, et à noble Giraud Frère, la terre et seigneurie de Pouilly, sous la clause de rachat, qui eut lieu le 27 décembre 1603.

Le fief de *la Vennerie*, situé dans cette paroisse, appartenait en 1651 à noble Gabriel du Sauzey, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage

de Beaujolais. Ce fief passa vers 1700 à François-Marie de la Beau-Bérard, chevalier, seigneur baron de Maclas, par suite de son mariage avec Jeanne du Sauzey. Leurs descendants le possédaient encore en 1789.

Note : *Pays de bons vignobles. Feux*, 19.

POUILLY-SOUS-CHARLIEU.

Paroisse du diocèse de Mâcon et de la collation de l'évêque. La dîme était partagée entre les dames du chapitre de Beaulieu, ordre de Fontevrault, l'abbé de St-Rigaud, celui de Belleville et le curé du lieu.

La justice dépendait de la châtellenie de Perreux, sauf quelques parties qui appartenaient aux seigneurs de *Montrenard* et du *Poyet*, deux fiefs situés en cette paroisse.

Montrenard a donné son nom à une très ancienne famille, éteinte depuis longtemps. Jean de Montrenard, écuyer, fit l'aveu de son fief en 1400 et obtint de Louis, duc de Bourbon, des lettres en date du 10 août 1407, par lesquelles ce prince défend à ses officiers de troubler ledit de Montrenard dans la jouissance des droits qu'il avait sur les ports d'Ai-

guilly et de Pouilly sur la rivière de Loire et justice du fief de Montrenard, voulant qu'il en jouisse tout ainsi que ses ancêtres l'avaient toujours fait. Louis de Montrenard fournit le dénombrement des choses ci-dessus le 27 janvier 1425. Noble et puissant seigneur Guillaume de Montrenard renouvela cette formalité le 8 juillet 1539. Enfin, Louis de Montrenard en fit les foi et hommage le 3 avril 1549. Vers cette même année la maison de Montrenard se trouva ruinée, et ses biens furent vendus par décret. La famille d'Apchon se rendit acquéreur du fief de Montrenard et dépendances, et le 26 avril 1601 messire Philibert d'Apchon, chevalier des ordres du roi, en donna le dénombrement. Le même acheta quelques droits de justice près de son château, des commissaires du duc, le 9 décembre 1603. Cette seigneurie fut acquise peu après par le marquis de Rébé, dont les descendants la vendirent au seigneur de Vougy.

Le Poyet appartint fort longtemps à la maison du Saix, et passa par suite d'alliance en celle de Ronchivol vers l'an 1500. Noble Jean de Ronchivol, écuyer, en donna le dénombrement le 10 février 1539. Sa fille, nommée Minerve, le porta en dot à noble François de Ste-Colombe, dont les descendants l'ont toujours possédé depuis. Le Poyet avait une petite justice, ancien démembrement de celle de Pouilly.

La justice de Pouilly avait été vendue le 15 juin 1558 par les commissaires du roi, à charge de rachat perpétuel, à Jean du Fournel, lieutenant-général civil en Lyonnais. Le duc de Montpensier la racheta le 15 janvier 1561.

L'abbaye de Cluny possédait quelques rentes, cens et servis dans cette paroisse.

Note : *Blés, fort bon pays. Feux*, 86.

POULLE.

Paroisse du diocèse de Mâcon et de la collation du prieur de Charlieu. La dîme appartenait au seigneur de Fougères par transaction de 1355, passée entre ledit seigneur et les moines de Charlieu. Le curé avait pour sa portion congrue la moitié des dîmes des villages de Pay, de Longefay, de Chantriou, de Ratigny et de la Fond.

La justice dépendait de la châtellenie de Beaujeu.

Le fief et château de *Fougères*, situé en cette paroisse, a donné son nom à une antique famille éteinte, sur la fin du XIVe siècle, dans celle de Propières, dont la dernière héritière nommée Ancelise épousa en 1420 noble Pierre de Chandieu à qui elle

apporta les terres de la Tour, Propières, Fougères, etc........ Ses descendants ont possédé cette seigneurie jusqu'au commencement du siècle dernier, époque où elle passa dans la famille de la Poype qui la possédait en 1789. Le château de Fougères eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de la Ligue. Défendu par Jean de Chandieu qui tenait le parti du roi, il fut pris, après un siége long et meurtrier, par François de Nagu qui commandait les troupes de la Ligue à Beaujeu. Le château fut complètement dévasté par le vainqueur.

L'ancienne famille de Fougères remontait à Robert de Fougères dont le tombeau existait encore avant la Révolution dans l'église de Poulle, avec cette épitaphe :

Anno Domini 1272 diæ sanctæ Virginis obiit
Dominus Robertus de Fougeres bonæ memoriæ
Miles : anima ejus requiescat in pace, amen.

Au-dessus de ce tombeau on voyait un écusson portant de........ à un rosier de........ (1) qui probablement étaient les armes de la famille de Fougères. Les vicomtes d'Yoingt, du nom de Fougères, se prétendaient issus de la même souche, ils portaient

---

(1) Ce devait être plutôt une tige de fougère.

cependant des armes différentes : *d'azur au chef losangé d'or et de gueules de deux traits.*

Note : *Pays montagneux, bon à blé. Feux,* 266.

PRADINES.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation de son évêque. Le fief du même nom de *Pradines*, situé dans cette paroisse, appartenait de toute ancienneté à une famille qui en portait le nom et qui se fondit en celle de l'Estouf ou de l'Etouf (1) qui recueillit ses biens et écartela de ses armes. Rolin de l'Etouf, écuyer, donna le dénombrement de son fief le 11 mars 1539. Jean de l'Etouf le renouvela le 29 mai 1601. Le même Jean acheta, le 29 novembre 1603, des commissaires du duc de Montpensier, la justice et tous les droits seigneuriaux de la paroisse de Pradines. Cette terre fut érigée en marquisat pour ses descendants, qui la possédaient encore vers la fin du siècle dernier.

On comptait deux autres fiefs à Pradines, savoir : *Valorges* et *les Plaines*.

---

(1) La famille de l'Etouf passait pour descendre des anciens seigneurs des Etoux-sur-Beaujeu.

Valorges était possédé de toute ancienneté par la maison de St-Romain, et en 1539 par demoiselle Jeanne de St-Romain qui en donna le dénombrement le 3 mars de ladite année. Elle avait épousé, le 19 mai 1501, Antoine de Thélis. Leurs descendants possédèrent ce fief jusqu'au XVIIIe siècle, époque où il passa à la maison de l'Etouf qui le fit unir à Pradines.

Les Plaines appartenaient au XVe siècle à la famille de Thélis, et passèrent sur la fin du XVIe à celle de Rochebaron. Noble N...... de Rochebaron, écuyer, en fit le dénombrement le 26 mai 1601. Ce fief fut acquis par la famille de Brosses et était possédé en 1789 par M. Jean-Jacques de Brosses, chevalier, seigneur de Chevagny-le-Lombard.

Le curé de Pradines possédait aussi quelques rentes nobles dans cette paroisse.

Note : *Bon pays à blé. Feux*, 110.

PROPIÈRES.

Paroisse du diocèse d'Autun, et de la collation du chapitre d'Aigueperse. Le curé avait titre de chanoine dudit chapitre. La dîme appartenait, pour la plus grande partie, au chapitre de Beaujeu.

Cette paroisse, nommée anciennement *Pourprières*, avait donné son nom à une antique famille qui s'est éteinte vers 1420 dans celle de Chandieu. L'an 1374 Milon de Propières, seigneur de la Tour et Propières, possédait la haute, moyenne et basse justice dudit lieu, et en fit l'aveu au sire de Beaujeu. Le même Milon eut procès avec le châtelain de Châteauneuf, qui, du vivant de Lancelot de Propières, père dudit Milon, avait fait abattre un pilori (*collistrigium*) placé sur la juridiction de leur seigneurie. Le procureur général de Mâcon vint sur les lieux et procéda à une enquête, où entre autres témoins on entendit Jean de Laye, chevalier, seigneur de St-Lager. L'affaire se termina à la satisfaction de Milon de Propières, par sentence du 18 mars 1395.

Milon de Propières mourut sans enfants et sa fortune échut à sa sœur nommée Ancelise, femme de noble Pierre de Chandieu, cadet d'une des plus anciennes familles du Dauphiné, qui remontait à Berlhion de Chandieu vivant en 1127. Ancelise apporta à son mari les terres de la Tour, de Propières et de Fougères, dont ledit Pierre de Chandieu donna le dénombrement en 1459. Ses descendants possédèrent ces seigneuries jusqu'au commencement du siècle dernier. Elles passèrent alors dans la famille de Digoine, et peu après, par suite d'alliance, en celle de la Poype qui les possédait encore en 1789.

Les mines de plomb argentifère de Propières ont été exploitées autrefois avec un certain succès. Dans le dernier siècle et même depuis on a repris plusieurs fois cette exploitation, mais elle a donné peu de bénéfices.

On comptait deux fiefs dans cette paroisse, *la Tour* et *la Farge.*

La Tour avait toujours fait partie de la seigneurie de Propières, et s'appelait même généralement *la tour de Propières*. On y voyait encore naguère les ruines d'un vieux château.

La Farge. Ce fief fut possédé longtemps par l'illustre maison de Verneys ; Thomas de Verneys, chevalier, en donna l'aveu en 1459. Ses héritiers le vendirent peu après à Philibert d'Arcy, écuyer, qui en prenait le titre en 1481, dans son contrat de mariage avec Jacquette de la Trie. Possédé ensuite par la famille de Foudras, noble Pierre de Foudras en donna le dénombrement le 24 février 1539. Ce fief passa dans la maison de Bonne de Lesdiguières qui le possédait en 1660, et fut acquis plus tard par la famille de Musy qui le revendit à celle de Drée.

Note : *Blés , toiles ; pauvre pays. Feux*, 60.

QUINCIÉ.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation du prieur de Charlieu qui en percevait la dîme avec le seigneur et le curé. Ce dernier n'en avait qu'un sixième.

La justice dépendait des seigneurs de *Varennes* et de ceux de *la Pallud*, deux fiefs situés en cette paroisse.

Varennes appartenait en 1290 à Guy de Villion, qui en passa vente à Gauffredi Marescalchi (1), écuyer, dont le fils Hugues vendit ledit fief, le jeudi après Pâques 1322, à Guichard, sire de Beaujeu. En l'année 1395 Edouard II, voulant récompenser les services du sieur de Nagu, son écuyer, lui donna la terre de Varennes pour lui et ses descendants. Charles de Bourbon, connétable de France et baron de Beaujolais, fit don le 20 avril 1526 à Hugues de Nagu, écuyer, sieur de Varennes, de la justice haute, moyenne et basse des paroisses de Quincié et de Marchampt, pour l'indemniser *des démolitions de ses maisons et châteaux, dommages et intérêts par lui*

---

(1) De la famille de Mareschal, originaire de Bresse.

et les siens soufferts, et aussi *en considération des services à lui faits*. La confiscation des biens du connétable ne permit pas à Hugues de Nagu de jouir de cette donation. Le roi ayant pris possession du Beaujolais, le cardinal de Tournon, son commissaire, vendit la justice haute, moyenne et basse de Quincié, avec clause de rachat, à noble Guillaume Barjot, conseiller, maître d'hôtel de Sa Majesté et sieur de la Pallud. La transaction de 1560 ayant rétabli les héritiers du connétable en possession de la baronnie du Beaujolais, Louis de Montpensier racheta de Philibert Barjot, maître des requêtes au conseil et fils de Guillaume, la justice haute de Quincié et lui céda la moyenne et la basse, à l'exception du ténement de Varennes, en échange de quelques rentes situées sur les paroisses de Claveysoles, les Sauvages, Corcelles, etc...... L'acte en fut passé le 24 novembre 1572. Cependant vers la même époque Jean de Nagu, sieur de Varennes, présenta une requête au duc de Montpensier à l'effet d'obtenir l'exécution de la donation, faite à son père par le connétable, des justices de Quincié et de Marchampt. Cette demande parut juste, et le duc y fit droit en ce qui concernait Marchampt. Quant à Quincié, il ne lui abandonna que la justice haute, attendu que la moyenne et la basse avaient été cédées au sieur de la Pallud. L'acte fut ainsi passé le 9 mars 1573. A peine cet accord fut-il connu que le seigneur de la

Pallud se prétendit lésé en ses droits de moyen justicier, s'appuyant sur l'ancienne coutume remise en vigueur par le traité d'Orléans de 1560, qui défendait l'aliénation des hautes justices du pays. Louis de Montpensier ne voulant pas annuler l'acte passé avec le sieur de Nagu, mais craignant cependant d'enfreindre la constitution du Beaujolais, assembla son conseil, et, sur son avis, donna ses lettres en date du 4 octobre 1575 par lesquelles il autorisait les officiers du bailliage à s'opposer à l'exécution dudit contrat, ce qu'ils firent immédiatement. Les successeurs de Louis de Montpensier se montrèrent moins rigides observateurs des lois du pays, et confirmèrent la donation du 9 mars 1573.

Les seigneurs de Varennes avaient embrassé avec zèle le parti de la Ligue. Jean de Nagu, gouverneur de Mâcon, obtint du duc de Mayenne la confiscation à son profit du fief de la Pallud dont le seigneur était huguenot. Cette confiscation eut lieu le 7 février 1593. Enfin Varennes fut érigé en marquisat en 1618, en faveur de François de Nagu, maréchal-de-camp et chevalier des ordres du roi.

Le château de Varennes fut plusieurs fois saccagé par les Huguenots, notamment vers 1583, époque où une troupe de ces furieux y arriva dans l'intention de s'emparer de Madame de Nagu afin de lui faire payer une forte rançon. Cette dame, fort âgée alors, appartenait à la famille Mitte de

Chevrières et se trouvait seule à Varennes avec Pierre de Nagu son beau-frère, chanoine et comte de Lyon. Madame de Nagu s'échappa à la faveur d'un déguisement. Le château fut pillé de fond en comble, et le vieux chanoine, dépouillé de ses vêtements, revêtu d'un costume de mendiant qu'on lui jeta sur les épaules par dérision, fut conduit à Belleville où l'on ne cessa de le bafouer pendant plusieurs jours. Il mourut peu de temps après.

Le dernier marquis de Nagu obtint du Gouvernement l'ouverture de la route de la Saône à la Loire, partant de Belleville et passant par Beaujeu, route qui a contribué puissamment à vivifier le pays. Tous les propriétaires riverains se répandirent en plaintes amères contre M. de Nagu, qui écrivait de Paris à son correspondant à Beaujeu: « On me « maudit en ce moment, on bénira mon nom plus « tard. » Cette prédiction ne s'accomplit pas, son nom fut oublié et personne ne se le rappela.

Le marquis de Nagu vendit la terre de Varennes, en 1769, à M. Pierre Giraud, écuyer.

La Pallud appartenait, comme nous l'avons vu plus haut, à la famille Barjot. Remise en possession de son fief nonobstant la confiscation prononcée par le duc de Mayenne, il fut vendu par elle et appartenait, au siècle dernier, aux dames religieuses de Chazeaux, qui avaient conservé une partie de justice sur Quincié.

Il existait dans cette paroisse un ancien prieuré de bénédictins, nommé *St-Nizier-de-l'Estrat.* Il fut réuni à celui de Charlieu, appartenant au même ordre. Le nom de *St-Nizier-le-Brûlé*, que porte actuellement ce hameau, peut faire penser que l'abandon de la communauté eut lieu à la suite de quelque incendie qui ruina la maison.

Note : *Vins et quelques blés ; pauvre pays. Feux*, 175.

RANCHAL.

Paroisse du diocèse de Mâcon et de la collation du prieur de Thizy, qui en était décimateur avec le curé.

La justice dépendait de Magny, et nous avons donné à l'article de Cublise toute la succession des seigneurs ; nous y renvoyons le lecteur. Il existait dans cette paroisse un fief nommé *Montpiney*, appartenant en 1660 à noble Jean Vaginay, commissaire et procureur du roi au présidial de Lyon. Il fut vendu, au commencement du siècle dernier, à M. Jean-François de Guillermain, écuyer, seigneur de Nuzière, qui le revendit peu après à M. Brac, écuyer. Un de ses fils, capitaine de cavalerie et gou-

verneur de Beaujeu, en prit le nom. Ce fief fut enfin possédé par la famille Gonnet.

Note : *Pauvre pays à blé, très montagneux. Feux*, 122.

RÉGNIÉ.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation de son évêque. La dîme appartenait au chapitre de St-Vincent, et la justice dépendait de la châtellenie de Beaujeu.

Note : *Vins et quelques blés, mauvais pays. Feux*, 162.

RIVOLET.

Annexe de Cogny, dont elle dépendait. L'église passe pour avoir été bâtie par un riche pélerin qui revenait de Notre-Dame-de-Lorette.

La justice dépendait de celle de Montmelas.

Note : *Pays fort bon et excellents vignobles. Feux*, 162.

RONNO.

Etait annexe d'Amplepuis et dépendait de sa

justice. On comptait trois fiefs dans cette paroisse, savoir : un du même nom de *Ronno*, érigé depuis fort longtemps en faveur de la famille de Bissuel de St-Victor; celui de *Pierrefitte*, possédé par le même seigneur après avoir appartenu à la famille Bereaud de Ressein ; et celui d'*Ornaison*, qui appartenait en 1551 à Jacques d'Ornaison, écuyer, et à damoiselle Charlotte d'Ornaison sa sœur. Ils donnèrent leur dénombrement le 5 mars de ladite année. Ce fief fut acquis peu après par la famille de Terrail-Bayart et était possédé en 1667 par François de Terrail, écuyer ; il passa plus tard à la maison de Mont-d'Or, puis par suite d'alliance en celle de Foudras qui en fit réparer le château en 1769, et le possédait encore en 1789.

Note : *Blés, toiles ; pays sablonneux, bon à blé ; quelques vignes. Feux*, 62.

SALLES (1).

Ancienne paroisse du diocèse de Lyon, mais dont le titre curial fut transféré à Blacé en raison du trouble que le concours des fidèles pouvait apporter à

(1) On écrit maintenant *Sales*, mais nous avons préféré conserver à ce nom son ancienne orthographe. Déjà plusieurs fois nous en avons agi ainsi.

une communauté de religieuses bénédictines établies à Salles.

De temps immémorial il avait existé en cette paroisse un prieuré de l'ordre de Cluny. On ignore l'époque de son établissement et le nombre des moines qui y résidaient, mais tout porte à croire que cette fondation remontait aux premiers temps de l'ordre. Le prieur avait sous sa direction une communauté de religieuses bénédictines établie dans l'île de Grelonge sur la Saône par les premiers sires de Beaujeu, qui avaient voulu ouvrir ainsi un asile aux filles nobles dont les familles s'étaient ruinées aux croisades. Mais Grelonge, toujours menacé par les eaux de la Saône, devint enfin inhabitable par suite des envahissements successifs de la rivière. L'abbé de Cluny, touché de cet état de choses, retira les moines de Salles et y établit les religieuses de Grelonge dans les premières années du XIV[e] siècle. Deux moines seulement restèrent dans le couvent, l'un en qualité de prieur et l'autre comme sacristain. Le prieur avait l'administration du temporel et était chargé d'acquitter le montant de chaque prébende, le surplus lui appartenait.

Cependant les troubles intérieurs qui agitèrent la France pendant si longtemps avaient laissé une multitude d'abus s'introduire dans les communautés religieuses. Celle de Salles n'en fut point exempte, et la vie si simple et si exemplaire des premières béné-

dictines se trouva changée peu à peu en une existence mondaine qui devait nécessairement appeler une réforme, alors que le calme rétabli depuis longtemps pouvait le permettre. Cette amélioration se fit cependant attendre de longues années ; enfin le prieur de Salles en prit l'initiative en 1647, et demanda cette réforme *au nom des dames bénédictines* elles-mêmes. Il insistait surtout sur le transfert de l'établissement à Lyon, comme lieu plus propre aux exercices religieux. Mais comme ce même prieur n'offrait, pour subvenir à la dépense de la nouvelle communauté, qu'une faible partie du revenu de Salles, il est à croire que la cupidité entrait pour beaucoup dans le projet de réforme qu'il proposait. Le cardinal de Conti, alors abbé de Cluny, délégua son vicaire général auprès des dames de Salles pour s'entendre avec elles sur la réforme demandée. Mais elles protestèrent hautement contre une semblable proposition, et affirmèrent que tout avait été fait sans leur aveu. Elles insistèrent en conséquence pour rester à Salles, offrant toutefois, si on l'exigeait, de garder la clôture et de faire des vœux, toutes choses auxquelles elles n'avaient jamais été assujetties jusque-là. Elles réclamèrent seulement, en cas de clôture, la construction d'un parloir aux frais du prieur. Ces différentes conditions furent acceptées et convenues. Furent-elles tenues exactement ? il est permis d'en douter, car nous voyons dans une requête

présentée par ces dames elles-mêmes au duc d'Orléans et à M. Bertin, ministre d'état, *qu'elles pouvaient visiter leurs amis et leurs connaissances, passer chaque année quelque temps dans leur famille*, etc...... La communauté avait pris le titre de chapitre, et les preuves de noblesse pour y être admis avaient été fixées à quatre degrés du côté paternel.

Les choses demeurèrent ainsi jusqu'au moment où Madame Marie-Victoire Richard de Ruffey fut nommée abbesse de Salles: alors une nouvelle ère s'ouvrit pour le chapitre. Madame de Ruffey ne se dissimula pas que, pour obtenir les avantages qu'elle ambitionnait pour son chapitre, il lui fallait un appui solide à la cour et par-dessus tout la protection du duc d'Orléans, baron de Beaujolais. M. des Roys était alors intendant de ce prince; ses filles furent reçues chanoinesses de Salles. Le premier but de l'abbesse fut d'abord de se voir affranchie du joug de l'abbé de Cluny. Grâce aux protections qu'elle s'était acquises, on obtint de ce dernier qu'il ferait abandon du prieuré de Salles en faveur de l'archevêque de Lyon, Monseigneur de Montazet, qui accepta, garda pour lui les droits honorifiques, pourvut son neveu du titre de prieur commandataire de St-Martin de Salles, et abandonna au chapitre le domaine utile, qui s'élevait à environ 10,000 livres de rentes en outre des prébendes.

Madame de Ruffey obtint ensuite des lettres-patentes en date du mois de mai 1782, qui élevèrent les preuves de noblesse exigées à neuf degrés au lieu de quatre. Le titre de comtesse fut accordé aux chanoinesses et elles furent décorées d'une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc et de vert, cantonnée aux angles de quatre fleurs de lis et surmontée d'une couronne comtale. Sur un des côtés de la croix était un médaillon portant l'effigie de saint Martin, patron du chapitre, avec ces mots à l'entour : *comtesse de Salles*; au revers, un autre médaillon représentant la Ste-Vierge avec ces mots : *virtutis nobilitatisque decus*. Cette croix se portait en sautoir, suspendue à un large ruban violet liseré d'or. L'élévation des preuves déplut beaucoup à la noblesse du Beaujolais, en ce que cette rigueur fermait la porte du chapitre à beaucoup de familles de la province. N'était-il pas ridicule d'ailleurs de voir la tante chanoinesse aux anciennes preuves, et sa nièce, ne pouvoir prétendre à l'admission, en raison de la nouvelle ordonnance? Mais la vanité de l'abbesse l'emporta sur la justice, et la bienfaisante pensée des premiers fondateurs fut mise en oubli.

Tout en s'occupant des affaires de vanité, Madame de Ruffey n'avait pas négligé la partie utile. Le chapitre de Beaujeu, cette antique fondation de nos premiers barons, était devenu le but de sa convoitise. Une lettre de cachet, obtenue en 1780 et signifiée

aux chanoines le 21 octobre de la même année, prononça la suppression de leur chapitre à mesure d'extinction, et réunit ses biens à celui de Salles. Les chanoines de Beaujeu reclamèrent vivement et s'opposèrent avec énergie à l'enregistrement des lettres-patentes qui avaient consommé leur ruine. Mais la Révolution arriva, qui termina ce conflit par la suppression des chapitres et l'envahissement de leurs biens.

L'église de Salles paraît remonter aux premiers temps de la fondation du prieuré, car elle appartient au style de transition, et le plein-cintre y domine presque partout. Remarquable par son élégance et la délicatesse de ses sculptures, c'est sans contredit un des plus précieux monuments que possède le Beaujolais.

A côté de l'église se trouvait un cloître de la même époque, et qui ne le cédait en rien à l'édifice religieux sous le rapport de l'art. Finesse de travail, élégance dans les formes, variété dans les détails, tout ce que l'artiste peut désirer dans un semblable monument s'y trouvait réuni. 1793, qui n'a rien respecté, a aussi passé par là et trois côtés du cloître sont tombés sous le marteau des démolisseurs. Ils ont épargné le quatrième côté, comme s'ils eussent voulu mettre les générations futures à même de juger jusqu'où avait été porté le vandalisme de l'époque.

La haute justice seigneuriale de Salles dépendait de la terre de Laye, la moyenne et la basse étaient exercées alternativement une année au nom dudit seigneur et l'année suivante au nom du prieur de Salles.

Note : *Blés et vins, bon pays vignoble. Feux*, 40.

SAUVAGES (LES).

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation de l'archevêque. La justice dépendait de Rochefort, sauf un vingtième environ qui relevait de Joux-sur-Tarare.

On comptait deux fiefs dans cette paroisse, *Montchervet* et *le Rey*.

Montchervet dépendait de la terre de Rochefort, et appartenait au seigneur.

Le Rey avait appartenu longtemps à la famille de Blots. Noble Philippe de Blots en donna le dénombrement le 24 février 1539. Ce fief passa plus tard à la famille de Chavanne de Rancé, qui le possédait encore à la fin du siècle dernier.

Note : *Blés, pays montagneux et fort froid. Feux*, 86.

SÉVELINGES.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du célerier de Charlieu qui en percevait la dîme. La seigneurie dépendait de la châtellenie de Thizy et fut vendue en 1576 par les duc et duchesse de Nevers, héritiers de Philibert de Beaujeu-Linières, à noble Jean de Sirvinges, avocat au parlement de Paris, à la réserve des foi et hommage dont il fit la prestation le 25 novembre 1577, et y comprit les biens qu'il possédait de son chef dans ladite paroisse. Ses descendants firent construire le château de Sevelinges, et possédaient encore cette seigneurie en 1789.

Il existait aussi dans cette paroisse un fief nommé *l'Enclos*, appartenant à la famille Thevenard.

Note : *Bon pays à blé*. *Feux*, 87.

SORLIN-LE-PUY (ST-).

Nommé aussi *St-Saturnin* ou *St-Bonnet*. Prieuré du diocèse de Lyon et à la nomination de l'abbé

de Cluny. Jean-Jacques Arod, écuyer, seigneur de Montmelas, acquit la justice de St-Sorlin du duc de Montpensier le 23 février 1604. Ses descendants l'ont toujours possédée depuis.

Note : *Pays de bon vignoble. Feux*, 21.

TAPONAS.

Annexe de St-Jean-d'Ardière, et de la collation de l'abbé de l'Ile-Barbe. La justice dépendait de l'Ecluse.

En cette paroisse se trouvait un fief du nom de *Laye*, appartenant de toute ancienneté à la famille de Ponceton. On trouve un acte de foi et hommage du 10 mars 1494, rendu au duc de Bourbon par noble Guillaume de Ponceton, sieur de Franchelins et secrétaire dudit duc, pour son fief de Laye près Belleville, et les deux tierces parties des dîmes de Franchelins. Cette famille possédait encore les mêmes terres à la fin du XVIIe siècle. Peu après elle se trouva ruinée, et ses biens furent vendus par décret. Le fief de Laye fut acquis par l'hôpital de Villefranche. Les descendants du nom de Ponceton embrassèrent alors diverses professions, la plupart se firent cultivateurs, et en 1789, lors de l'assem-

blée de la noblesse du Beaujolais, ils s'adressèrent à tout l'ordre réuni pour obtenir la somme nécessaire à l'expédition de leurs titres. Cette intéressante et antique famille, qui avait donné au Beaujolais des magistrats distingués, fut recommandée au roi; mais la Révolution étant survenue, cette recommandation fut sans résultat.

Note : *Blés, très bon pays et des meilleurs. Feux*, 134.

THEL.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du prieur de Charlieu qui ne prélevait qu'une faible partie de la dîme, la presque totalité appartenant au curé par suite de l'abandon qu'en avait fait ledit prieur.

La justice dépendait de Magny, terre située en la paroisse de Cublise. C'est à ce dernier article qu'on trouvera la succession des seigneurs de Thel; nous y renvoyons le lecteur.

Note : *Pauvre pays à blé. Feux*, 48.

THIZY.

Paroisse et ville avec ancien château-fort et titre

de châtellenie, dépendant du diocèse de Mâcon. Ce n'était au commencement du XIIIe siècle qu'un méchant village, remarquable seulement par sa position d'une facile défense. Guichard de Châtellepéron, chevalier, seigneur de la Ferté-Caldéron, en était seigneur et vendit cette place à Guichard de Marzé, chevalier, en 1284. Guichard V de Beaujeu jeta bientôt un œil de convoitise sur cette seigneurie, qui lui parut merveilleusement située pour en faire un poste militaire. Guichard de Marzé la lui revendit en 1297, et d'immenses travaux y furent exécutés. Depuis lors Thizy a toujours été regardé comme la place la plus forte du Beaujolais. Situé sur une montagne parfaitement disposée pour soutenir une attaque, le château couvrait par son enceinte une vaste étendue de terrain renfermant une grande quantité de maisons destinées à servir de refuge aux habitants de la ville et de la vallée en temps de troubles. Le donjon qui subsiste encore peut donner une idée de la force de cette place, dont le château et les murailles ont été démolis. On y voit une vaste citerne, admirablement cimentée, qui paraît remonter à plus de quatre siècles. Les sires de Beaujeu entretenaient garnison dans la forteresse, et avaient soin d'en confier le commandement à des officiers habiles et dévoués. Ils y soutinrent plusieurs siéges avec succès, et la tradition rapporte que les bandes dites des *Tard-Venus* ne purent l'entamer.

Les lieutenants du trop célèbre baron des Adrets, Bricquemort et Clermont d'Amboise, ne furent pas plus heureux en 1570: ils se contentèrent de saccager la partie de la ville située hors des murailles, une sortie de la garnison les força bientôt à déguerpir. Thizy succomba cependant anx efforts de la Ligue. Zacharie de Rébé, qui en était seigneur alors et qui s'était dévoué à la cause d'Henri IV, s'y enferma avec bon nombre de gentilshommes de la province, que son exemple avait décidés à suivre le même parti. Le 25 juin 1590 l'armée des ligueurs, sous la conduite de Pie de Nérestan, se présenta sous les murs de Thizy qu'elle pensait emporter sans grande résistance. Bientôt détrompé, Nérestan vit qu'il fallait mettre le siége devant la place: des canons de fort calibre furent amenés de Lyon, et la ville fut bombardée. Le fer et le feu y firent d'affreux ravages, la résistance fut héroïque, et Rébé se couvrit de gloire en suffisant à tout et en combattant en simple soldat. Enfin la place ne fut plus tenable, et le premier août, après six semaines d'un siége meurtrier, le château se rendit à M. de Chevrières. Zacharie de Rébé obtint la capitulation la plus honorable, et sortit enseignes déployées. Le commandement du château fut confié au capitaine d'Espilloy; plus tard il fut contraint de le remettre à Jean de Namy, qui venait en prendre possession au nom d'Henri IV. C'est le dernier événement militaire qui se soit passé à Thizy.

Le château fut démoli sous le règne de Louis XIV.

Thizy est divisé en deux parties bien distinctes: la ville, bâtie sous la protection du château, et le bourg, qui en est éloigné de 800 pas environ et forme une paroisse à part. La ville possède deux églises, St-George et Notre-Dame, l'une et l'autre assez remarquables par leur architecture, mélange de roman et d'ogival. L'église de St-George était annexe de celle de St-Pierre située au bourg de Thizy, et celle de Notre-Dame annexe de Marnant, paroisse située non loin de là. (Voyez *Bourg-de-Thizy* et *Marnant.*)

Thizy a été de tous temps un lieu commerçant, où se fabriquait depuis plusieurs siècles une grande quantité de toiles de fil. Pour donner une idée de ce commerce, Louvet rapporte que le droit de deux liards, perçu par le seigneur sur chaque pièce de vingt aunes, lui rapportait annuellement plus de 400 écus. Vers 1720, M. Etienne Mulsant introduisit à Thizy le tissage du coton. Ce fut une révolution complète dans le commerce des montagnes, où le haut prix des fils réduisait les bénéfices à des proportions très minimes. La prospérité de Thizy s'accrut immensément par suite de cette innovation. Bientôt chaque manufacturier s'empressa de substituer le coton au fil; la richesse s'ensuivit, mais nul ne songea à la reconnaissance qu'on devait au bienfaiteur du pays. Les halles où se tiennent les mar-

chés, bâties vers 1600, sont remarquablement belles. Thizy possédait encore quelques établissements de bienfaisance pour le soulagement des pauvres, et notamment celui de la Charité fondé par Madame Clapisson.

Nous devons mentionner ici que c'est à Thizy que fut exilé M. de Lamoignon, à l'époque de la querelle des parlements. Il y occupa la maison de la Platière, berceau de la famille Roland.

La justice de Thizy formait une châtellenie considérable sous les sires de Beaujeu, et comprenait jusqu'à vingt-deux paroisses. Elle fut successivement démembrée, et était réduite à six vers la fin du siècle dernier.

Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, connétable de France et sire de Beaujeu, vendit la justice et seigneurie de Thizy le 21 août 1522 à Philibert de Beaujeu-Linières, seigneur d'Amplepuis, qui en jouit sa vie durant. Mais à sa mort, arrivée en 1541, le roi s'empara de cette châtellenie comme dépendance des biens saisis sur le connétable. Elle fut cependant rendue à la maison de Nevers, héritière de Catherine d'Amboise, veuve dudit seigneur de Linières. Ludovic de Gonzague et Henriette de Clèves sa femme le vendirent, par acte du 10 mars 1578, à noble Claude de Rébé, écuyer, seigneur de Rochefort et de la Gardette. François de Rébé, petit-fils de Claude, revendit

cette seigneurie, le 23 janvier 1614, à noble Guichard Favre de Berlize, conseiller du roi, introducteur des ambassadeurs, qui ne la conserva que fort peu d'années; car, dès 1620, elle passa par acquisition à la maison de la Grange, alliée à celle de Rébé. Enfin, vers 1710, noble Jean Bissuel, écuyer, seigneur de Ronno, conseiller du roi en l'élection de Villefranche, acheta la châtellenie et seigneurie de Thizy que ses descendants, plus connus sous le nom de St-Victor, possédaient encore en 1789.

On comptait deux fiefs à Thizy: *Trézette* et *la Forest;* plus, un arrière-fief nommé *la Platière.*

Trézette, appelé autrefois Trazette, a donné son nom à une ancienne famille éteinte au xve siècle. Raoul de Trazette, chevalier, donna l'aveu de son fief en 1374. Hugonin de Trazette, damoiseau, fit de même en 1400. Ce fief appartenait, en 1539, à nobles François et Bonaventure de Loisey, *aliàs* Loisel, frères, qui en donnèrent le dénombrement le 12 mars de ladite année. Vers la fin du même siècle Trézette passa à la famille du Bourg, et était possédé en 1696 par Jean-Baptiste du Bourg, écuyer. Par suite d'une nouvelle délimitation territoriale, ce fief dépendit plus tard de la paroisse du Bourg-de-Thizy, et appartenait, au commencement du siècle dernier, à la famille du Creulx qui en prit le nom. Il passa plus tard à M. de Bissuel de St-Victor, chevalier, seigneur de Thizy.

La Forest fut acquis, en 1498, par Jean Namy, et appartint à ses descendants pendant plus de deux cents ans. La dernière héritière du nom porta ce fief à la maison d'Albon, par son mariage avec Pierre d'Albon, sieur de St-Marcel, dont les descendants le vendirent en 1700 à la famille Beaudesson, de qui M. Chesnard de Mauzerand l'acquit en 1750.

La Platière appartenait, au XVIe siècle, à la maison de Varennes-Rapetour. Pierre de Varennes, écuyer, seigneur de Rapetour, en donna le dénombrement le 10 mars 1539, en déclarant que ses ancêtres en avaient fait les foi et hommage. Vendu plus tard à la famille Roland qui en prit le nom, c'est là qu'est né le célèbre girondin Jean-Baptiste Roland (1). Ce fief

(1) Presque tous les biographes qui ont écrit la vie de Roland se sont trompés en faisant naître ce ministre *au château de la Platière près Thésé en Lyonnais*. La vérité est qu'il est né à la Platière, paroisse de Thizy, le 19 janvier 1734, et a été baptisé le même jour en l'église de Notre-Dame de ladite ville, ainsi qu'il est constaté par l'extrait dudit baptême que nous avons sous les yeux. Son père prend dans cet acte les qualités de seigneur de la Platière, conseiller du roi et de Monseigneur le duc d'Orléans. Sa mère y est nommée Thérèse Bessié de Montauzan. Voici, du reste, d'où provient l'erreur des biographes. La famille Roland, d'une ancienne bourgeoisie du Beaujolais et dont une branche s'était annoblie par l'échevinage de Lyon en 1722, portait depuis plusieurs générations le nom de la Platière joint au sien, et tenait un rang assez distingué dans la province en raison des alliances qu'elle y avait contractées; mais sa fortune, peu considérable, n'était nullement en rapport avec le luxe qu'elle étalait. L'état de gêne qui s'ensuivit

fut acquis vers 1750 par la famille Mulsant, qui l'a toujours conservé.

Note : *Blés, grand marché de toiles. Feux*........

TRADES.

Paroisse du diocèse d'Autun, et de la collation de l'abbaye de Cluny qui partageait la dîme avec le curé.

Le 21 décembre 1606 les commissaires du duc de Montpensier vendirent la justice et seigneurie de Trades à noble Claude Ducret, juge de la ville de Thosans en Mâconnais. Elle passa ensuite à la famille Boyer de Ruffé, de laquelle était un juge-mage de Cluny en 1668, puis fut acquise vers le milieu du siècle dernier par M. Quarré de Champrigny dont les héritiers la revendirent, vers 1780,

---

força le père de J.-B. Roland à vendre la Platière en 1750. Des débris de sa fortune il acheta une petite propriété nommée *le Clos*, situé en la paroisse de Thésé en Lyonnais, puis il changea le nom de sa nouvelle acquisition en celui de *la Platière*, soit en souvenir de son bien patrimonial, soit pour ne pas renoncer au nom sous lequel sa famille était généralement connue. Les habitants du pays ont fini par unir les deux noms de la propriété, et ne l'appellent que *le Clos de la Platière*. C'est là qu'habita pendant quelque temps la célèbre Madame Roland, au commencement de la Révolution.

à M. Peysson de Bacot, procureur général en la Cour des monnaies de Lyon. Son fils la possédait en 1789.

Note : *Blés ; pays assez passable. Feux*, 83.

VANDRANGES OU ST-GENEST.

Paroisse du diocèse de Lyon, et de la collation du chapitre de St-Jean de la même ville. Le territoire est situé moitié en Forez, et moitié en Beaujolais. C'est sur cette dernière partie que se trouve l'église, dédiée à saint Genest. Chaque année il s'y rendait, aux jours de saint Barthélemi et de saint Louis, un nombre prodigieux de goutteux qui venaient demander au Ciel leur guérison.

Par acte du 15 janvier 1604 les commissaires du duc de Montpensier vendirent la justice de Vandranges à noble Emmanuel d'Arcy, sieur d'Alby, à la réserve des ponts, péages par eau et par terre, et du ressort de la justice. Cette seigneurie passa ensuite à la maison de Vichy, qui la réunit à celle de Cucurieux. Vers le milieu du siècle dernier ces deux terres furent acquises par la famille de Ferrus, dont une branche prit le nom de Vandranges.

Note : *Pays montagneux, peu de seigle. Feux*, 37.

VAUX.

Paroisse très étendue du diocèse de Lyon. Elle était anciennement un doyenné dépendant de l'abbaye de Cluny, puis elle passa au prieur de Montberton en Dombes, qui en devint collateur. Le curé jouissait d'assez grands avantages et était tenu d'entretenir un vicaire à St-Cyr-le-Chatoux, annexe de Vaux.

La justice de Vaux appartenait aux sires de Beaujeu; mais une famille très ancienne, qui en portait le nom, y possédait un château dans le XIIIe siècle, et ces seigneurs prétendaient avoir des droits assez étendus, que les officiers de Beaujeu leur disputaient. Milon de Vaux, chevalier, ayant été exécuteur testamentaire d'Eléonor de Savoie, dame de Beaujeu, avec Guy de St-Trivier, Guichard de Beaujeu, en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus en cette circonstance, lui fit don, le jour de Noël 1308, de tous ses droits sur la terre et prévôté de Vaux, à la réserve de l'hommage et de quelques droits sur le péage de la Marche, que ledit de Vaux céda à Guichard de Beaujeu. Milon de Vaux eut pour fils Hugonin, aussi chevalier, dont la fille unique, nommée Jacquette, porta la

terre de Vaux à la maison de Tournon, dans laquelle elle prit alliance. Guillaume de Tournon, chevalier, soutint un procès pour cette seigneurie, en 1428, contre les officiers du duc de Bourbon. Ses descendants vendirent cette terre, au commencement du XVI[e] siècle, à la famille Richard, et le 17 février 1539 noble François Richard, écuyer, en donna le dénombrement. Elle passa plus tard à la famille Thierry, et la dernière héritière, Marie Thierry, la porta en dot en 1600 à Jean de Champier, baron de Juys. Son fils la vendit à M. Guetton, écuyer, conseiller au présidial de Lyon. Possédée ensuite par la famille de Giry, elle devint enfin la propriété de celle de Carra qui en prit le nom et en était seigneur en 1789.

Il y avait dans cette paroisse deux maisons nobles sans fiefs, *Montrichard* et *la Terroussière*.

Note : *Blés et vins , pauvre pays. Feux*, 220.

VAUXRENARD, ANCIENNEMENT VAULXREGNARD.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du chapitre de St-Pierre de la même ville. C'était autrefois un prieuré, avec terrier et toute la dîme. Vers 1500 la cure fut réunie audit chapitre de St-Pierre, et convertie en doyenné avec titre d'archiprêtré.

La justice de Vauxrenard dépendait de la vicomté du Thil, château situé en cette paroisse, et qui appartenait de temps immémorial à la maison de Ste-Colombe. Noble Jacques de Ste-Colombe, seigneur du Thil, épousa en 1440 Marie de Bourbon, fille naturelle mais avouée de Jean de Bourbon, baron de Beaujeu, qui lui promit pour dot 200 florins et 100 livres de pension jusqu'au moment où ledit Jacques de Ste-Colombe serait pourvu d'office équivalant à ladite somme de cent livres. Il promit encore de vêtir sadite fille d'habits nuptiaux et de *l'enjouailler* d'une chaîne d'or pesant cent écus couronnés. Il demeura convenu que, s'il ne naissait pas d'enfants de ce mariage, la terre du Thil appartiendrait à la maison de Bourbon. En contractant ce mariage, Jacques de Ste-Colombe prêta à son beau-père la somme de mille écus, en sorte que ses reprises sur celui-ci s'élevèrent à 3,500 écus que le duc s'obligea à lui rendre. Mais le remboursement n'ayant pas eu lieu, et un fils étant né du mariage ci-dessus, Jacques de Ste-Colombe obtint qu'on lui céderait en payement de sa créance les château, terre et seigneurie d'Ambérieu en Dombes. Le duc de Bourbon mit pour condition que le sieur de Ste-Colombe ne serait qu'usufruitier de cette terre, et que la propriété en appartiendrait à Jean de Ste-Colombe son fils. Le duc de Bourbon étant mort, Pierre, son frère et successeur, reprit d'autorité

la terre d'Ambérieu. Les choses en restèrent là jusqu'au 16 mai 1495 qu'il intervint un accommodement par lequel Jean de Ste-Colombe et Antoine, son frère bâtard, renoncèrent à tous droits sur la seigneurie d'Ambérieu, et reçurent un engagement de la somme de mille écus d'or, valant ,1750 livres tournois, payables en six ans, plus la justice haute et moyenne du Thil et paroisse de Vauxrenard, avec pouvoir d'y dresser un pilori à deux piliers. La justice basse leur appartenait déjà auparavant.

La branche de Ste-Colombe du Thil s'étant éteinte, cette seigneurie passa par succession, vers la fin du XVIe siècle, dans la famille de Chevriers. Noble Laurent de Chevriers en donna le dénombrement le 28 mars 1601, et au mois d'octobre 1651 la terre du Thil fut érigée en vicomté en faveur d'Honoré de Chevriers, chevalier, libre seigneur de St-Maurice et chevalier des ordres du roi. A l'extinction de la famille de Chevriers, vers 1780, la seigneurie du Thil passa par héritage dans la famille de Grollier qui la possédait en 1789.

En outre du Thil, on comptait à Vauxrenard six fiefs, savoir : *Salagny*, *les Chézeaux*, *la Roche*, *Laissus*, *les Bourrons* et *la Brosse*.

Salagny, possédé de temps immémorial par la famille de Chevriers qui a donné un évêque de Mâcon, passa ensuite à la famille de Varey, par le mariage de Blanche, fille de Pierre de Chevriers,

chevalier, avec Jean de Varey, damoiseau, dont elle était veuve en 1402, époque où elle donna aveu pour sadite maison forte de Salagny. Noble Claude de Varey en fournit le dénombrement le 8 février 1529. Ce fief fit retour plus tard à la famille de Chevriers, et fut réuni à la vicomté du Thil.

Les Chézeaux appartenaient anciennement à la famille de St-Romain, éteinte depuis fort longtemps, et passèrent dans celle de Nagu-Varennes, puis furent réunis au Thil ainsi que Salagny.

La Roche appartenait en 1539 à noble Etienne de la Roche, qui en donna le dénombrement le 1er mars de ladite année. Un de ses descendants, Claude de la Roche, écuyer, seigneur dudit lieu et de Poncié et avocat du roi au bailliage, ayant acquis les deux fiefs de Laissus et des Bourrons, obtint leur réunion à celui de la Roche par lettres-patentes du 27 septembre 1696, sous le nom de la Roche-Bourrons. Ses descendants possédaient encore ce fief en 1789.

Laissus a donné son nom à une ancienne famille, éteinte vers la fin du XVIe siècle. Noble Vincent de Laissus en fournit le dénombrement en 1503. Ce fief passa ensuite à la famille Aubaille dont les héritiers, du nom de Villarceaux, le vendirent à Claude de la Roche, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Les Bourrons, possédés fort longtemps par la famille de Micoud, furent vendus à Claude de la Roche, en même temps que le fief précédent.

La Brosse appartenait à la famille de Chastillon, et s'est divisé depuis fort longtemps.

Note : *Blés, vins, pays sablonneux et maigre. Feux*, 152.

VERNAY.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du prieur de Charlieu qui partageait la dîme avec le curé.

Cette paroisse possédait deux chapelles assez bien dotées. L'une, dédiée à Notre-Dame, était de la présentation dudit prieur de Charlieu; et l'autre, placée dans l'église et dédiée aux saints Innocents, dépendait de la prébende de St-Bonnet-le-Troncy. Guillaume de la Mure en donna le dénombrement le 4 mars 1539, en qualité de prébendier. La justice dépendait de Beaujeu.

Il existait à Vernay un fief nommé *Montclair* appartenant à la famille de Roujoux de Fécamp, d'où il passa, par suite d'alliance, en celle de la Roche.

Note : *Bon pays à blé. Feux*, 80.

VICTOR (ST-).

Paroisse avec titre de prieuré, du diocèse de Mâcon et de la collation du sacristain de Cluny qui s'intitulait prieur dudit lieu. L'église avait été fortifiée à l'époque de la Ligue, et l'on voyait encore naguère des restes de ces fortifications. La justice dépendait de Thizy, et a suivi les mêmes vicissitudes. (Voyez *Thizy*.)

C'est de cette paroisse que la famille de Bissuel, qui en possédait la seigneurie, a pris son nom de St-Victor.

Note : *Bon pays à blés; toiles. Feux*, 93.

VILLEFRANCHE.

Quoique l'origine de Villefranche ne soit pas fort ancienne, il règne cependant une assez grande obscurité sur l'époque de sa fondation et sur les premiers temps de son existence. Le père Fodéré, dans son Histoire des couvents de St-François de la province de Lyon, est le premier auteur qui nous ait donné quelques renseignements à ce sujet;

mais le bon père, comme l'observe un critique, *était meilleur religieux que bon historien.* Aussi ne ferons-nous que peu d'usage de sa narration, qui nous paraît fautive en beaucoup de points et notamment en ce qui concerne les dates. Quelques renseignements assez précieux nous ont été fournis par les *Mémoires sur Villefranche*, attribués au père de Bussière. On peut regretter qu'il ait passé assez légèrement sur la question d'origine, pour s'attacher à des détails qui offrent en général peu d'intérêt. Louvet, dont nous avons si souvent cité le manuscrit, est celui qui nous a principalement servi de guide dans notre travail.

La puissance des seigneurs de Beaujeu grandissait chaque jour, et nous avons vu que déjà, à l'époque où seigneuriait Humbert II, leurs possessions s'étendaient sur une partie de la plaine. Non loin de la Saône, à une distance à peu près égale de Lyon et de Mâcon et sur la route qui sert de communication entre ces deux villes, existait une tour carrée assez bien fortifiée, où les seigneurs de Beaujeu percevaient un droit sur certaines marchandises qui passaient par là. Cette tour devait-elle son existence aux sires de Beaujeu, ou était-elle antérieure à leur domination sur le territoire de Limas, dont dépendait cette forteresse? l'histoire non plus que la tradition ne nous fournissent rien à ce sujet.

Sous le règne d'Humbert IV, la présence des offi-

ciers commis au péage attira sur ce lieu quelque population, qui successivement s'augmenta et finit par former un petit village dont l'accroissement fut assez rapide. La position était des plus favorables, et le seigneur de Beaujeu songea à en tirer parti. Le village fut entouré de murailles, une église y fut bâtie sous le vocable de Sainte-Marie-Magdelaine, et la grosse tour devint la porte par où l'on pénétrait dans le village. Une autre fut construite au couchant, et appelée la Porte de Liergues. Ainsi furent jetés les fondements de Villefranche. Ces premières constructions occupaient ce que l'on appelle aujourd'hui le quartier de la Porte d'Anse, et s'étendaient jusqu'à la promenade. La belle place où se trouve actuellement une fontaine, formait le cimetière. Humbert de Beaujeu accorda aux habitants d'immenses priviléges ou *franchises*, d'où la ville naissante prit son nom; il les jura avec vingt chevaliers de sa suite.

Guichard III, fils et successeur d'Humbert, ayant amené d'Italie des frères Cordeliers et n'ayant pu les conserver dans son château de Pouilly, les installa en 1216 dans une construction qu'il possédait un peu au-dessous de la nouvelle ville. Cet établissement reçut le nom de *Minorette*, des frères Mineurs qui venaient d'y être établis. Guichard, affectionnant beaucoup sa nouvelle communauté, voulut la mettre à l'abri de toute insulte en l'entourant de

murailles. Celles qui furent construites à cet effet, en se reliant aux anciennes, formèrent une vaste enceinte où s'élevèrent successivement et assez promptement de nombreuses maisons. Villefranche devint une ville d'une certaine importance. Guichard reconnut et jura les priviléges accordés par son père Humbert, et cette reconnaissance contribua puissamment à la prospérité de la ville, en y attirant une population nombreuse, jalouse de vivre sous l'égide des *franchises*. Elles furent dès lors jurées successivement par tous les sires de Beaujeu à leur avénement, ainsi que par leurs baillis au moment de leur installation. Devenues l'objet d'une surveillance jalouse de la part des bourgeois de Villefranche, chaque fois que le baron voulut les enfreindre le peuple sut le rappeler à la foi jurée, jusqu'au moment où Edouard II, voulant enfin s'en affranchir, perdit sa couronne baronniale dans la lutte qu'il engagea avec ses sujets.

Les sires de Beaujeu s'affectionnaient chaque jour davantage à leur nouvelle ville, et, s'ils ne vinrent pas l'habiter, au moins résidèrent-ils plus souvent à Pouilly, où ils possédaient un assez beau château qui n'était éloigné de la ville que d'une lieue à peine. Plusieurs d'entre eux y sont nés.

Cependant la ville, telle que Guichard III l'avait faite, éprouvait de graves inconvénients. Appuyée à l'orient sur un marais, l'air y était malsain et fié-

vreux. Les marais furent desséchés. La tradition nous a conservé une légende assez curieuse sur le motif qui détermina à entreprendre ce travail; la voici : Les marais commençaient sous les murs de Minorette, et s'étendaient jusqu'à l'endroit occupé maintenant par la porte de Fayette. Ces bas-fonds, souvent inondés par le Morgon qui les traversait avant de se jeter dans la Saône, servaient aux habitants de Villefranche à faire paître leurs bestiaux. Or, un jour il arriva que les bergers virent avec étonnement leurs bœufs et leurs vaches se ranger en cercle et s'agenouiller. Etonnés de ce prodige, ils pénétrèrent au milieu du cercle et découvrirent, cachée sous l'herbe, une statue en bois noir représentant la Vierge et l'enfant Jésus. Ils s'empressèrent de raconter leur découverte, et les magistrats de la ville firent enlever la statue qu'on plaça dans l'église de la Magdelaine. Mais le lendemain, lorsqu'on en ouvrit les portes, on fut très surpris de ne plus retrouver la Vierge sur l'autel où on l'avait placée. Après maintes recherches, on eut l'idée d'aller voir dans le marais et on la découvrit au même endroit d'où on l'avait enlevée la veille. Ce prodige parut un avertissement : les marais furent desséchés, et on éleva une chapelle dédiée à *Notre-Dame-des-Marais* sur le lieu même qu'elle semblait avoir désigné. C'est sur l'emplacement de cette chapelle que l'église actuelle a été bâtie. Dès lors la ville s'accrut rapide-

ment du côté de l'orient, et dut avoir bientôt acquis les proportions et la forme qu'elle avait encore il y a quarante ans. Le tout composa un ensemble assez gracieux que Louvet compare à une croix de Jérusalem, d'après la disposition des rues, et Papire Masson à un vaisseau, d'après la forme et les inclinaisons du terrain. La grande rue, belle et spacieuse, a été longtemps encombrée par les étalages des marchands, ainsi qu'on peut le voir par ce passage de Louvet : « Il est vrai que dans cette grande rue il y « a plusieurs hêtres et forgettes (1), piles et halles « de pierres et de bois qui nuisent à l'embellisse- « ment de la ville, comme aussi les bancs empêchent « l'aller et le traverser de ladite ville, toutes lesquel- « les piles, etc..., Pierre de Bourbon, seigneur de « Beaujeu, par ses lettres-patentes du 10 mars 1468, « données à Montbrison, avait commandé d'abattre; « mais elles ne laissent pas de subsister. » Nous avons cité ce passage pour donner une idée de l'aspect que devaient présenter les villes à cette époque; on pourrait aussi y trouver ce rapprochement, que les ordonnances concernant l'utilité publique s'exécutaient alors aussi difficilement que de nos jours.

---

(1) Chaque propriétaire avait le droit de construire une semblable loge (*logia*) devant sa maison, moyennant une redevance au seigneur. (*Voyez les priviléges de Villefranche.*)

Depuis Louvet, Villefranche s'est fort embelli; les constructions qui gênaient la circulation ont disparu, et la ville n'a gardé de cette époque que quelques maisons qui se font encore remarquer par de charmantes sculptures que les propriétaires conservent avec soin. La ville a été ornée d'une promenade agréable, plantée en 1732 par les soins de M. Janson de Roffray, lieutenant particulier au bailliage.

Villefranche étant devenu la capitale du Beaujolais, toutes les autorités de la province n'ont cessé d'y résider. Le commerce de la toilerie qui se fabrique dans la montagne, et celui de la tannerie des cuirs, y ont répandu la richesse, et sa prospérité s'est accrue de jour en jour davantage. Tout, au reste, pouvait faire présager cette prospérité, car l'emplacement était merveilleusement choisi. Situé dans un territoire tellement fertile qu'il est devenu proverbial (1), à une faible distance de la Saône, traversé par la grande route la plus fréquentée de France, Villefranche réunissait des éléments de succès qui n'ont point trompé les espérances de ses fondateurs.

Après avoir donné une idée de la fondation de notre capitale, nous allons passer en revue les diffé-

---

(1) Un vieux proverbe du pays dit en effet : *Entre Villefranche et Anse est la meilleure lieue de France.*

rents établissement civils et religieux qu'elle possédait.

LE BAILLIAGE.

L'établissement le plus important du pays était sans contredit son bailliage, tribunal d'appel de toutes les prévôtés et châtellenies de la province: aussi croyons-nous devoir donner quelques détails sur son origine et son organisation.

A peine la puissance des seigneurs de Beaujeu commençait-elle à s'étendre, que ces princes sentirent la nécessité de faire rendre bonne justice à leurs peuples. Ils établirent, en conséquence, des juges sur chaque point un peu important de leur seigneurie, tant en Beaujolais qu'en Dombes. Ces justices avaient leur ressort à Beaujeu, où siégeaient un bailli, un juge d'appeaux et un procureur général, nommés par le seigneur et rendant la justice en son nom. Ce tribunal connaissait des appels qui étaient portés devant lui, et suffit pendant longues années aux besoins du pays; aussi n'éprouva-t-il d'autre changement que son transfert à Villefranche, devenu la capitale de la baronnie. Plus tard et lorsque l'étendue de la province, l'industrie croissante et la richesse qui en est la suite, compliquèrent les intérêts, on sentit le besoin d'une organisation plus

régulière et plus forte. C'est alors, et le 26 janvier 1463, que Jean II de Bourbon, sire de Beaujeu, créa les châtellenies et prévôtés, lesquelles continuèrent à ressortir du juge d'appeaux; mais il fut établi qu'au-dessus de ce second degré de juridiction, les plaideurs auraient la faculté d'en appeler au conseil du prince séant à Moulins. Deux ans après, par lettres-patentes du 25 février 1465, le roi Louis XI ordonna que la baronnie de Beaujolais appellerait en dernier ressort au parlement de Paris. Le même Jean de Bourbon, par ses lettres du 17 avril 1469, changea le titre de son juge d'appeaux en celui de lieutenant général du bailli. Pierre de Bourbon, son frère, rendit plusieurs bonnes ordonnances touchant l'administration de la justice et le choix des juges.

Le Beaujolais ayant été confisqué sur le connétable et remis ez mains de Louise de Savoie, cette princesse ne changea rien à l'organisation judiciaire de notre province. Mais à sa mort, arrivée en 1531, François Ier, prenant possession du Beaujolais, en sépara définitivement la justice de celle de Dombes, donnant à chacune de ces provinces les institutions qui lui parurent le mieux convenir aux populations. Il érigea la justice du Beaujolais en bailliage royal au mois de mai 1532, et y créa un lieutenant général civil et criminel, un lieutenant particulier civil, un avocat du roi, un procureur

du roi et un commissaire enquesteur. Cette dernière charge dura peu, et ses fonctions furent unies à celles du bailliage. Henri II y ajouta, en 1553, un office de greffier des insinuations.

François II ayant, par le traité de 1560, rendu la succession du connétable à Louis de Montpensier, celui-ci reprit le Beaujolais avec tous ses droits de justice haute, moyenne et basse, etc.....; toutefois il demeura convenu que cette justice serait exercée au nom du roi par les officiers du bailliage, lesquels seraient nommés par lui, sur la présentation du sire de Beaujeu qui demeurerait chargé de tous les frais, gages, etc...

Les démembrements opérés en Beaujolais pendant sa réunion à la couronne avaient établi une multitude de petites justices dont nous avons fait connaître les inconvénients; François de Montpensier, en ayant opéré le rachat en partie, supprima toutes ces petites justices dites de soixante sous viennois, par son établissement de justice du 1er mai 1584, et réduisit les châtellenies ou prévôtés à six, savoir: *Villefranche*, *Belleville*, *Beaujeu*, *Chamelet*, *St-Symphorien-de-Lay* et *Perreux*. Toutes les justices non vendues ou rachetées vinrent se fondre dans les six prévôtés, qui furent pourvues de juges ordinaires civils et criminels. Par la même ordonnance, un office de lieutenant particulier assesseur criminel fut créé au bailliage. Cet état de choses

devait assurer la régularité de la justice en Beaujolais ; mais bientôt, et par suite des ventes opérées par les successeurs de François de Montpensier, le désordre recommença ; plus de quatre-vingts châtellenies furent créées au profit des acquéreurs, et les prévôtés devinrent désertes.

Par édit du mois d'octobre 1730, deux conseillers et un garde-scel furent ajoutés aux officiers du bailliage. Depuis lors peu de changements eurent lieu dans son organisation. En 1771, lors de la querelle des parlements et de la création des conseils supérieurs, les magistrats du Beaujolais prirent vivement le parti des premiers, qu'ils soutinrent avec énergie. Après avoir refusé l'enregistrement de l'édit de création, tous donnèrent leur démission, à l'exception du procureur du roi. Le bailliage fut supprimé au mois de juin, et les causes furent appelées à Lyon. Enfin, au mois de septembre 1775, après quatre années de vacance, le siége fut rétabli sous le titre de sénéchaussée, et chacun des anciens officiers vint reprendre son poste.

Nous donnerons à la fin du volume la liste complète des officiers du bailliage.

L'ÉLECTION.

Sous les deux premières races de Beaujeu, la

province était demeurée confondue avec le Mâconnais et le Lyonnais en ce qui avait rapport aux impôts. Louis II de Bourbon, à son avénement, obtint du roi Charles VI, en 1401, que cette disjonction eût lieu, et créa en Beaujolais un siége d'élection auquel fut attribuée la connaissance de tout ce qui avait rapport au fait des tailles, aides, étapes, etc. Ce tribunal était composé de neuf officiers, savoir : deux présidents, un lieutenant civil et criminel, un assesseur, quatre élus et un procureur du roi. L'appel du jugement avait lieu à la Cour des aides de Paris, mais il était toujours exécuté par provision. Ce siége passait pour être un des plus anciens de France.

LA SUBDÉLÉGATION.

Les subdélégués de l'intendant furent créés en avril 1704, et le premier qui occupa ce poste à Villefranche fut :

Louis d'Espiney, écuyer, nommé le 7 septembre 1704. Il eut pour successeurs :

François Bottu, écuyer, sieur de St-Fonds, en 1732 ;

Jean-Baptiste-Philibert Micollier, en 1759. Il exerçait encore en 1789. Ce fut le dernier.

TRIBUNAL DE LA MARÉCHAUSSÉE.

Ce tribunal était très ancien en Beaujolais, et existait sur le même pied que dans les autres provinces de France. Il était composé d'un prévôt des maréchaux, un lieutenant, un assesseur, un procureur du roi, un exempt, un greffier et dix archers.

MAÎTRISE DES EAUX ET FORÊTS.

La maîtrise des eaux et forêts nous paraît aussi fort ancienne en Beaujolais, à en juger par les ordonnances qui sont venues à notre connaissance; mais il nous serait impossible de préciser la date de sa création. Les chasses dépendaient de la maîtrise, et avaient deux capitaines et deux lieutenants dans notre province. La maîtrise se composait d'un maître particulier, d'un lieutenant, d'un garde-marteau, d'un procureur du roi, d'un greffier, d'un receveur des amendes et d'un garde général collecteur des amendes et confiscations.

Le plus ancien maître particulier des eaux et forêts dont nous ayons connaissance est :

N..... Brigneu, qui était en charge en 1514. Nous trouvons, après lui:

Humbert Campet, sieur de Pionnains, qui exerçait en 1578.

Michel Campet, son fils, lui succéda en 1611.

Claude Campet, fils du précédent, exerçait en 1654.

Nicolas Bergiron, sieur de Fontenailles, en 1696.

Pierre Bertucat, en 1715.

Jean-Charles-Marie Brun de Longsard, en 1754.

François Bottu, sieur de St-Fonds, écuyer, en 1770.

M. de Chatelux, en 1786.

CHAMBRE DES MANUFACTURES DE BEAUJOLAIS.

Cette juridiction a été établie et attribuée aux échevins de Villefranche par l'édit du mois d'août 1669 et par arrêt du Conseil d'Etat de juillet 1670, par la déclaration du 16 décembre 1719, par le règlement du 8 mai 1736 et par les arrêts du Conseil du 16 septembre 1738 et du 14 mars 1739. On avait joint à ce tribunal un inspecteur et un sous-inspecteur, chargés des tournées et des rapports, et neuf commis aux résidences de Villefranche, Thizy, Amplepuis, Beaujeu, Lay et Chamelet. La

nomination de ces commis appartenait aux échevins de Villefranche. M. Brisson occupa la place d'inspecteur pendant de longues années et avec une grande distinction : on lui doit des mémoires assez intéressants sur l'industrie du Beaujolais. Il eut pour successeur Roland de la Platière, qui plus tard fut ministre.

CHAMBRE DES COMPTES.

Le Beaujolais posséda longtemps une chambre des comptes, dont la composition nous est peu connue. Son existence ne nous est guère révélée que par certaines ordonnances de nos barons, où il est fait mention de quelques-unes de ses attributions. L'époque de sa création, comme celle de sa suppression, nous est inconnue. Dès le XVI[e] siècle les comptes des sires de Beaujeu étaient apurés par la Chambre établie à Moulins. Péronnin de Rosset, écuyer, était maître des comptes de Beaujolais en 1400. André Beaudet, écuyer, seigneur de la Grange-Beaudet, exerçait la même charge en 1476. C'est tout ce que nous connaissons sur le personnel de ce tribunal.

Après avoir parlé des établissements qui intéressaient la province en général, nous allons donner

quelques détails sur ceux qui étaient plus particuliers à la ville de Villefranche.

L'ÉGLISE PAROISSIALE.

Nous avons dit plus haut qu'avant la construction de l'église dédiée à Notre-Dame-des-Marais, il avait existé au même lieu une simple chapelle édifiée par la piété des fidèles. L'église qui lui succéda, appropriée d'abord aux besoins de la ville naissante, devint bientôt insuffisante; on se détermina à la reconstruire vers 1450. L'entreprise fut longue et coûteuse; les sires de Beaujeu furent souvent obligés de venir au secours des habitants, et le firent noblement. Ainsi, nous voyons Pierre de Bourbon donner, le 4 février 1499, une somme de 1,200 livres pour être employée à la décoration du portail, somme considérable à une époque où la journée d'un ouvrier se payait six deniers. Le même prince leur abandonna, dans le courant de la même année, 25 livres de laods qu'ils lui devaient pour l'emplacement destiné à recevoir le clocher, et amortit quelques censives qui pesaient sur ce terrain. Anne de France, par ses lettres du 5 février 1526, abandonna pour six années la moitié des laods qui lui étaient dus en Beaujolais, pour être employés au même objet. Louise de Savoie en aban-

donna la totalité pendant six ans. François Ier suivit l'exemple de sa mère. Enfin, tout le pays s'associa à cette œuvre, et la nouvelle église répondit à l'attente générale. Son style porte tous les caractères du xve siècle, et notamment de cette époque de l'art qui précéda immédiatement l'avénement de la Renaissance. Aussi se distingue-t-elle, particulièrement à sa façade, par une ornementation très fleurie qui est restée comme un type de ce style, contemporain de la fin du xve siècle, qui sembla vouloir remplacer, par le luxe envahissant des détails et la profusion des broderies, les grands traits et la puissante énergie des monuments appartenant aux deux siècles précédents. Les contre-forts, les pinacles dont ils sont décorés, les gargouilles fantastiques qui s'élancent des toits, la charmante petite frise qui couronne la chapelle du nord-est, complètent à l'extérieur la riche décoration qui fait de cette église un monument plein d'intérêt. On y remarque, souvent répétés, les chiffres de Pierre de Bourbon, d'Anne de France sa femme et de Suzanne leur fille, avec le mot *Espérance* pour devise (1).

---

(1) Voici l'origine de cette devise : en 1370 Louis II de Bourbon, étant à Moulins, créa un ordre de chevalerie sous le nom de *Notre-Dame du Chardon* : les chevaliers, au nombre de 26, devaient être nobles et avoir donné des preuves de courage ; ils portaient pour marque distinctive une écharpe de velours bleu céleste avec le mot *Espérance* brodé en or. Cet ordre dura peu, mais les ducs de Bourbon en conservèrent toujours la devise.

Deux clochers carrés sans flèches annoncent au loin la présence du saint lieu. L'un, au-dessus du chœur, rappelle un peu par son style la fin du XIIIe siècle. L'autre, au sud du portail, ne se fait remarquer maintenant que par sa lourdeur et une nudité qui attriste l'œil, lorsqu'on la compare avec le luxe de décoration qui se joue dans la façade. Telle n'a pas été cependant la pensée de l'architecte ; il avait orné ce clocher d'une flèche qui, au dire de différents auteurs, passait pour être une des plus belles de France. « Cette tour, dit le père Bussière, était « d'une hauteur extraordinaire, à huit angles, tous « garnis de plomb, et le toit d'ardoise. On voyait « sur tous les angles les chardons de la maison de « Bourbon avec leurs feuillages, quelques-uns do- « rés et les autres en azur. Trois galeries régnaient « à l'entour de cette aiguille et en faisaient la symé- « trie : elles étaient l'une sur l'autre ; la plus basse « était la plus grande et les autres étaient moindres, « à proportion de leur hauteur. Elles étaient cou- « vertes de plomb; l'or et l'azur y brillaient de toutes « parts dans les découpures et dans les feuillages ; « enfin, c'était un spectacle digne des yeux les plus « curieux. Il y avait trente-deux mille huit cents « livres de plomb. » Louvet ajoute à ces détails que les ardoises étaient *façonnées en écailles de poisson.* Cette magnifique aiguille fut brûlée en 1566, comme nous le dirons tout à l'heure, et laissa

le clocher dans toute la nudité que nous lui voyons encore aujourd'hui.

A l'intérieur de l'église trois nefs étroites et longues, et les deux semblants de transepts qui touchent au chœur, paraissent à peine suffire à contenir la nombreuse population des fidèles qui s'y pressent. La savante complication des nervures sur lesquelles repose la voûte de la nef principale, la grâce et la souplesse des meneaux qui couronnent les fenêtres, accusent, au plus simple examen, la dernière phase de l'époque flamboyante, et frappent d'autant plus agréablement les regards que les piliers qui soutiennent les voûtes présentent moins d'intérêt et sont plus insignifiants. Le chœur retrace quelques souvenirs byzantins, plus ou moins remaniés dans les temps postérieurs (1).

Le clocher placé au sud du portail, et dont nous avons donné la description plus haut, avait été terminé en 1518. La flèche qui le surmontait avait

---

(1) L'église de Villefranche a été classée par le Gouvernement comme monument historique, et sa restauration confiée à M. Desjardins, architecte à Lyon, l'un de nos plus habiles interprètes de l'art monumental au moyen-âge.

Dans tout ce que nous avons dit de l'église de Villefranche nous nous sommes étayés des appréciations de M. Peyré, ancien magistrat, auteur d'un Manuel d'archéologie chef-d'œuvre de simplicité, et qui a mis cette science si ardue à la portée de tout le monde.

coûté, dit-on, quinze années de travail. Sa durée ne fut pas longue, elle fut brûlée en 1566. Quelques personnes n'ont vu dans cet incendie que les suites d'une imprudence; les masses populaires y virent de la malveillance. Quoi qu'il en soit, voici comment on raconte la chose : un habile ouvrier était occupé à réparer des ornements en plomb presque au sommet de la flèche; il s'était muni d'un fourneau et de tous les instruments nécessaires; étant descendu pour prendre son repas, il laissa son fourneau allumé, et ne commit personne à sa surveillance. Lorsqu'il revint, il s'aperçut que le feu s'était communiqué à la charpente. Epouvanté du désastre qu'il prévoyait et de la responsabilité qui pouvait peser sur lui, il prit la fuite sans donner l'éveil à personne, et on ne s'aperçut de l'incendie que lorsque le mal fut devenu sans remède. Cependant on s'inquiétait de l'ouvrier : quelques personnes assurèrent l'avoir vu fuir hors de la ville. On se mit à sa poursuite et on l'atteignit à Liergues, d'où il fut ramené à Villefranche. Comme le malheureux était huguenot, le peuple l'accusa d'avoir mis le feu par malveillance, et le brûla lui-même, séance tenante, devant la porte de l'église. Le père Fodéré dit à tort que cette exécution eut lieu en vertu d'un jugement du bailliage; il n'existe pas trace d'un pareil jugement.

A peine l'église de Villefranche fut-elle construite

que la paroisse y fut transférée. L'ancienne église de Ste-Marie-Magdelaine resta comme simple chapelle jusqu'en 1562, époque où elle fut dévastée et ruinée par les Protestants. L'emplacement qu'elle occupait fut alors réuni au cimetière de la ville.

Six prêtres sociétaires furent institués pour le service de la nouvelle église. Le curé prenait deux parts. Entre autres charges, ces prêtres étaient obligés de contribuer à la réparation des fortifications de la ville. Voulant s'affranchir de cet impôt, ils firent un accord avec les échevins le 8 avril 1485, par lequel ils s'engagèrent, moyennant cette libération, à entretenir la tour dite depuis *des Prêtres*, à la fortifier et à la munir de tout ce qui serait nécessaire à sa défense quand besoin serait, le tout à leurs frais.

Le 31 janvier 1682 l'église de Villefranche fut érigée en collégiale par suite des libéralités de M. Chaillard, curé de la ville, et de M. Noyel, curé de Béligny; mais le nouveau chapitre ne se trouva pas suffisamment doté, et ambitionna les riches domaines de l'abbaye de Joug-Dieu. De nombreuses démarches furent faites pour arriver à s'en emparer; mais la résistance fut si vive, qu'il fallut y renoncer. Cependant ce que la volonté des hommes n'avait pu faire, s'opéra plus tard tout naturellement et par la seule force des choses. En 1687 l'abbaye, dont les biens étaient assez mal administrés, se trouvant

dans l'impossibilité de payer ses dettes, le chapitre reprit son ancien projet, et plus heureux cette fois obtint la réunion tant désirée, sous la condition toutefois de payer les dettes contractées par Joug-Dieu et de créer six canonicats nouveaux pour les religieux de l'abbaye. Cet arrangement ne reçut néanmoins son exécution qu'en 1713, le roi ne s'étant décidé que difficilement à la suppression de l'antique abbaye. Le pape Clément XII donna sa bulle d'approbation le 4 septembre 1738.

Le chapitre de Villefranche était composé d'un doyen à la nomination du roi, d'un chantre en dignité à la nomination de l'archevêque de Lyon, d'un sacristain à la nomination du prieur de Salles, et de onze chanoines à la nomination du chapitre. Une des clauses d'admission était d'être né à Villefranche, ou tout au moins d'en être originaire par sa famille. Ce chapitre eut un certain lustre, et plusieurs de ses membres se firent remarquer par leur esprit et leurs connaissances.

LES CORDELIERS.

Nous avons dit, dans la Généalogie historique des sires de Beaujeu, que Guichard III, revenant de Constantinople, alla visiter saint François d'Assise,

et que, charmé de l'ordre et de la piété qui régnaient dans son monastère, il lui demanda six moines de son ordre pour les établir en Beaujolais; que, les ayant placés en 1210 en son château de Pouilly, les bons pères eurent quelques démêlés avec le châtelain, ce qui détermina Guichard à les faire transférer à Villefranche en 1216. Il leur donna un bâtiment ou vieux château qu'il possédait en ce lieu, qui prit le nom de *Minorette*. Leur couvent s'augmenta bientôt au point de devenir une maison considérable, et passe généralement pour avoir été le premier de cet ordre établi en France.

Le père Fodéré, qui a écrit l'histoire des couvents de son ordre, parlant de celui de Villefranche, rapporte une légende qui avait encore cours de son temps. Voici comment il s'exprime : « L'on récite « être arrivé jadis une épouvantable vision en ce « couvent, laquelle nous ne tenons que par tradition « verbale. Néanmoins le bon père qui m'a donné « l'habit la récitoit avec une grande exagération, « à savoir : que le père sacristain, s'étant levé une fois « un peu avant le minuit pour attendre l'heure de « sonner matines, vint à la cuisine pour y prendre « du feu, où étant, il entendit une voix qui lisoit « au réfectoire avec les mêmes accents et ponctua- « tions que le lecteur de la table fait pendant la ré- « fection : tout soudain il entre dans ce grand réfec- « toire, où il vit un grand nombre de religieux assis

« à table à la manière qu'ils s'y mettent à dîner, et « entendit que celui qui étoit assis au milieu de la « grande table, dessous la cloche, à la place du gar- « dien, commanda à ce lecteur de table de chanter « à haute voix et répéter trois fois ces mêmes paro- « les : *Propria voluntas, rerum proprietas, et nimia* « *mulierum consortia, nos duxerunt ad tartara.* « Et tout incontinent qu'il eut fini la troisième ré- « pétition, toute cette compagnie disparut. »

Le savant père de Colonia, qui écrivait si purement la langue latine, entendant conter cette légende, s'écria qu'il ne pouvait y croire, attendu que *tartara* n'était pas le mot propre dans cette circonstance, et que les religieux d'outre-tombe ne l'auraient certainement pas employé.

Le monastère des Cordeliers reçut de nombreux bienfaits des sires de Beaujeu, qui y firent construire une chapelle à leur usage, et la dotèrent de 26 ânées de vin annuellement. Léonore de Savoie fut enterrée dans l'église de ce couvent, ainsi que quatre de ses enfants. Le mausolée qui lui fut élevé a subsisté jusqu'en 1793, époque où il fut démoli. La communauté, ordinairement composée de dix-huit religieux, n'en comptait plus que cinq en 1789. En 1561 la rivière de Morgon, ayant débordé d'une manière extraordinaire, enleva une partie des bâtiments du couvent; ils furent relevés en 1604.

LES CAPUCINS.

L'ordre des Capucins venait d'être approuvé par le St-Siége, et déjà leurs communautés s'établissaient dans plusieurs provinces de France. Quelques-uns de ces pères étant venus prêcher à Villefranche, on y goûta leurs sermons, et la fondation d'une maison de cet ordre y fut résolue. Marie de Bourbon-Montpensier, dame de Beaujeu, donna deux mille livres, la piété des fidèles fit le reste. Le couvent fut établi dans un des faubourgs, sur la paroisse de Béligny. Les constructions, commencées en 1615, furent achevées en 1619, et l'église fut consacrée par Mgr de Marquemont, archevêque de Lyon. Pendant ce temps, les Pères Capucins résidèrent à l'hôpital de Roncevaux, situé en face de leur nouvel établissement. Cette fondation devint très florissante ; on y remarquait, entre autres, la beauté des jardins que beaucoup de curieux allaient visiter. En 1698 la communauté comptait dix-huit religieux ; ce nombre était réduit à dix en 1789.

LES PÉNITENTS BLANCS.

Cette confrérie a dû son introduction à Villefranche aux Pères Capucins, qui la fondèrent en 1621

et en rédigèrent les statuts. Son but était l'adoration du St-Sacrement, que chaque confrère était obligé d'accompagner lorsqu'on le portait aux malades. Un article touchant de leurs statuts leur enjoignait de se visiter mutuellement dans leurs maladies, et de faire tous leurs efforts pour éteindre les procès qui pourraient naître entre eux. La chapelle où se réunissaient les confrères était située en face des Cordeliers.

LES PÉNITENTS NOIRS.

Visiter les malades et les pauvres, soulager et consoler les prisonniers, accompagner les criminels qui allaient au supplice et leur rendre les derniers devoirs, tel était le but de la confrérie des Pénitents noirs, fondée à Villefranche en 1623, sur le modèle de celle qui existait déjà à Lyon. Les confrères portaient dans les processions un crucifix à la main, et étaient revêtus d'un sac noir qui ne laissait voir que les yeux. Les Pénitents blancs portaient le même costume, à la couleur près, qui était blanche.

LES RELIGIEUSES URSULINES.

Le 17 avril 1632 les Ursulines proposèrent aux

échevins de Villefranche d'y fonder une maison de leur ordre, prenant l'engagement de faire cet établissement à leurs frais et d'élever gratuitement les filles pauvres de la ville. La proposition fut examinée, et le 14 novembre suivant il fut arrêté que ces religieuses seraient reçues à l'exclusion de tout autre ordre ayant le même but. Cet accord fut sanctionné par l'archevêque de Lyon, et l'installation eut lieu. La communauté fut composée de trente religieuses.

LES RELIGIEUSES DE LA VISITATION.

A peine les Ursulines furent-elles établies à Villefranche, que les religieuses de la Visitation de Ste-Marie voulurent aussi y avoir une maison de leur ordre. La chose était difficile, les Ursulines ayant seules le droit d'enseigner, aux termes de l'accord fait avec les échevins. Les Ste-Marie cependant ne renoncèrent pas à leur projet ; elles envoyèrent quelques religieuses dans la ville, achetèrent une maison, un jardin, et firent réparer le tout, sans se préoccuper de ce que pourrait dire l'autorité. Un an se passa ainsi sans qu'on apportât aucun trouble à leur existence ; mais le 21 août 1633, voulant enfin entrer en exercice, elles demandèrent au conseil de ville l'autorisation nécessaire. Comme on leur

objecta et les engagements antérieurs et le peu de besoin qu'avait la ville d'un second établissement d'éducation, elles finirent par déclarer que *la reine le voulait* et que le lieutenant général au bailliage avait dû recevoir des ordres en conséquence. Celui-ci ayant été interpellé déclara que telle était en effet la volonté de la reine, et que le roi étant à Lyon l'avait mandé, lui lieutenant-général, pour lui donner ses ordres conformes, avec injonction de recevoir lesdites religieuses sans contredit, et de lui signaler les membres du conseil qui chercheraient à s'y opposer. Personne ne se mit dans ce cas-là, et la permission fut accordée à l'unanimité.

Le couvent des Ste-Marie fut établi près la porte dite des Frères, et joignant les murs de ladite ville. La voûte de l'église, peinte par Dominique Borbonio, était d'un assez bel effet. La beauté de ce monastère a été fort exagérée par le père de Bussière; il n'offrait en réalité rien de remarquable.

Les religieuses de la Visitation, craignant sans doute d'être inquiétées par la suite, obtinrent en 1659 et 1666 des lettres-patentes confirmatives de leur établissement.

Cette communauté était composée, en 1698, de soixante religieuses.

L'HÔPITAL.

A l'époque où Villefranche ne consistait encore qu'en un bourg situé sur la paroisse de Limas, cette ville naissante possédait cependant un hôpital dont les fondateurs nous sont demeurés inconnus; car nous ne saurions dire s'il dut son existence à la munificence des sires de Beaujeu, ou à la charité des habitants. Nous savons seulement, par quelques titres du trésor de Villefranche, que cet hôpital, destiné principalement à servir de refuge et d'asile aux voyageurs pauvres, était composé de vingt-quatre chambres et desservi convenablement. On ne sait trop en quel temps cette maison a été ruinée, ni comment elle a fini.

Guichard III ayant résolu d'agrandir la ville, et la population augmentant rapidement, Sybille de Flandres, femme de ce prince, voulut s'associer à son œuvre et résolut de fonder un hôpital digne d'elle et du but qu'elle se proposait : elle s'adressa en conséquence au supérieur de l'hôpital de Roncevaux en Navarre, et lui demanda sept religieux de son ordre pour venir former l'établissement de Villefranche. Cette demande ayant été accueillie favorablement, les bâtiments de la nouvelle fonda-

tion furent édifiés avec une certaine magnificence, hors la porte dite de Belleville. Les logements étaient vastes et commodes, et la dotation convenable. L'église, que les frères firent bâtir plus tard, était grande et ornée, et le cimetière qu'on y joignit pouvait servir non-seulement aux pauvres qui décédaient dans l'hospice, mais encore à la partie de la ville qui s'en trouvait rapprochée. Les religieux eurent le droit d'administrer les sacrements aux paroissiens, de faire les enterrements, les services, etc...., à la charge d'en partager les produits avec l'église de Villefranche. Ceci fut convenu par suite d'un traité passé le lundi après la mi-carême de l'an 1239. Les religieux Augustins eurent la conduite des malades, et furent chargés de donner asile aux voyageurs nécessiteux. Le nouvel hôpital demeura sous la dépendance de la mère-maison de Roncevaux, dont il retint le nom qu'il a toujours conservé.

Le temporel du bien des pauvres fut confié à des recteurs, à peu près sur le même pied où sont encore aujourd'hui les biens des hospices. Ces recteurs étaient choisis parmi les échevins de la ville, comme on le voit par un acte du 15 avril 1456 qui reconnaît le droit qu'avaient lesdits échevins de tenir leurs assemblées en une chambre réservée à cet effet dans l'intérieur de l'hôpital, chaque fois qu'il serait nécessaire pour le bien de la maison. Les choses demeurèrent ainsi jusqu'en l'année 1562

que les Protestants, étant venus à Villefranche, y firent d'horribles dégâts, chassèrent les religieux et les malades, convertirent l'hospice en caserne et ruinèrent tout avant de partir. Depuis ce temps, un riche bourgeois nommé Rolin Guichard entreprit de réédifier au même lieu une maison de secours pour les voyageurs ; mais ceux-ci se comportèrent si mal et donnèrent lieu à tant de scandales, qu'on fut obligé de fermer la maison, qui fut démolie plus tard. Ce vaste emplacement devint le cimetière de la ville, et conserve encore le nom de Roncevaux.

Un autre hôpital, dit de la Pêcherie, avait encore existé dans l'intérieur de la ville, mais incommode, mal placé et encore plus mal doté. Les magistrats le supprimèrent, et réunirent le peu de rentes et de droits qui en dépendaient à celui de Roncevaux. Parmi ces droits nous mentionnerons celui de prélever les *corées* de tous les bestiaux qui s'abattaient dans les boucheries de Villefranche, droit cédé en 1337 à l'hôpital de la Pêcherie par Simon Alby, bourgeois de Lyon, qui le possédait lui-même on ne sait en vertu de quel titre. Vingt-six bouchers de la ville parurent à l'acte de cession.

Après avoir possédé de beaux établissements de charité, Villefranche se trouvait donc sans secours pour ses pauvres et ses malades. Les habitants s'en émurent, et l'échevinage résolut d'y pourvoir. La bienfaisance de M. Nicolas Gay, curé de la ville,

leur en fournit les moyens. Par son testament de 1643 il institua les pauvres ses héritiers universels, sous la condition que ses biens seraient employés à la construction d'un hôpital. L'année suivante vit jeter les premiers fondements de cette belle œuvre, dont les bienfaits devaient apporter tant de soulagement à la misère du pays. L'exemple de M. Gay avait réchauffé la charité et le zèle en faveur des pauvres; aussi, à mesure que les murs s'élevaient, les dons affluaient de toutes parts et chaque famille se faisait un honneur d'y contribuer. L'hôpital acquit enfin un développement et une richesse qu'on n'aurait osé espérer, par suite de l'immense libéralité de M. Guillaume Corlin, sieur de Blazet. Cet homme bienfaisant, après avoir rempli pendant de longues années les fonctions de conseiller du roi élu en l'élection de Beaujolais, institua les pauvres ses légataires universels par son testament de l'année 1650. Cette succession était considérable, composée de propriétés situées aux portes de la ville, et forme encore aujourd'hui la plus riche partie des biens de l'hôpital.

Toutes les constructions étant achevées, on résolut d'appeler à la direction de la maison des sœurs hospitalières de Châlon-sur-Saône. Elles furent installées à Villefranche le 3 août 1666, au nombre de deux seulement. Mais en 1668 et 1669 les logements ayant encore reçu une nouvelle extension,

le nombre des sœurs fut porté à sept. Depuis lors ce magnifique établissement s'est encore beaucoup accru, tant par suite des legs qu'il a reçus que par les soins admirables des recteurs et des sœurs hospitalières.

HÔPITAL DES PESTIFÉRÉS.

Villefranche avait été plusieurs fois ravagé par la peste, sans qu'aucune précaution eût été prise contre la contagion. Le 24 février 1522 Guillaume de Ponceton, seigneur de Franchelins, procureur général de Beaujolais, fit donation à la ville de certains terrains qu'il possédait hors la porte de Fayette, sur la paroisse de Béligny, afin d'y établir un hôpital de pestiférés. Ces terrains furent ceints d'une forte et haute muraille, et les constructions furent placées au centre. La conduite de cette maison fut confiée aux Pères Capucins, qui se chargèrent du soin des malades. Plusieurs fois les habitants de Béligny réclamèrent contre le terrible voisinage qu'on leur avait donné, mais enfin il y eut accord en date de l'année 1537. Plus tard, lorsque la peste cessa de se faire redouter en France, cet hôpital fut démoli et laissa son nom au hameau qui lui a succédé, nommé encore *la Quarantaine*.

ADMINISTRATION DE LA VILLE.

LES ÉCHEVINS.

Il nous serait difficile de préciser à quelle époque l'échevinage fut institué à Villefranche. Un titre de 1360, émané d'Antoine de Beaujeu, confirme aux habitants de la ville le droit d'élire leurs échevins et accorde à ceux-ci quelques prérogatives. Tout nous porte à croire que cette institution prit naissance à Villefranche aussitôt que la ville eut acquis une certaine importance. Ce genre de magistrature municipale était en harmonie parfaite avec les priviléges accordés par les sires de Beaujeu; car, l'élection étant populaire, les habitants avaient soin de faire tomber leurs choix sur les personnes les plus intéressées au maintien de ces garanties de leurs libertés. Aussi devons-nous dire qu'il n'est pas venu à notre connaissance qu'un seul échevin ait jamais manqué à cette mission; peut-être même poussèrent-ils la susceptibilité, à cet égard, un peu trop loin. Voici comment on procédait à l'élection: le peuple se réunissait par corps de métiers formant huit confréries, savoir: Ste-Anne, St-Sébastien, St-Jacques, St-Honoré, St-Joseph, St-Eloi, St-

Crépin et St-Simon. Chaque confrérie nommait un certain nombre de délégués, et ceux-ci procédaient à l'élection des échevins. Cette assemblée avait lieu à l'Hôtel-de-Ville, le dimanche avant la St-Thomas. La pluralité des voix décidait de l'élection. Les nouveaux échevins étaient installés immédiatement. Cet emploi du suffrage universel à deux degrés, et par corps de métiers, donna toujours les meilleurs résultats. Cinq cents ans plus tard, a-t-on trouvé mieux?

Les échevins étaient au nombre de quatre, et restaient deux ans en charge. Le renouvellement avait lieu par moitié chaque année. Aussitôt après leur élection ils prêtaient serment entre les mains du lieutenant général au bailliage, et juraient entre autres le maintien des priviléges et franchises de la ville. Ils devaient ensuite se rendre à Lyon et faire serment au roi, ce dont le gouverneur leur donnait acte. Leur pouvoir était assez étendu et reçut quelquefois temporairement, de la confiance des sires de Beaujeu, une extension qui plaçait ces magistrats au-dessus des premiers corps de la province. Ainsi nous voyons que Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, ordonna aux échevins de Villefranche de réunir en cette ville les trois états de la province *pour délibérer*, disent les lettres, *sur aucunes choses touchant très grandement le bien et utilité du pays de Beaujolois.*

Leurs attributions embrassaient tout ce qui avait rapport à l'administration de la ville et à l'emploi de ses deniers, ainsi que la nomination des charges dépendant de l'Hôtel-de-Ville, en y comprenant celle de recteur du collége et celles des officiers de la milice bourgeoise. En temps de guerre ou de troubles, eux seuls pouvaient mettre les habitants sous les armes, leur donner le mot d'ordre, etc..... Une de leurs principales fonctions était la répartition des impôts dans la ville, après que le bureau d'élection en avait fixé le chiffre total.

Lorsqu'il se présentait quelque question d'intérêt général pour la province, les échevins convoquaient les officiers des différentes châtellenies pour en délibérer. Après la discussion le vote avait lieu à la pluralité des voix, et la décision avait force de loi dans tout le Beaujolais.

LE MAIRE PERPÉTUEL.

L'office de maire perpétuel fut créé au mois d'août 1692, et réuni le 21 octobre suivant à la charge de lieutenant-général au bailliage. Le premier titulaire fut Noël Mignot de Bussy, qui paya dix mille francs de taxe pour sa réception. Après lui, les deux charges furent séparées. Les fonctions

de maire perpétuel étaient gratuites, et n'ont jamais été bien déterminées. C'était une sorte de superfétation, n'ayant d'autre résultat que d'ajouter un cinquième échevin inamovible aux quatre qui tenaient leur pouvoir de l'élection. Aussi l'influence du maire fut-elle toujours à peu près nulle à Villefranche, et sa place considérée comme purement honorifique.

LE GOUVERNEUR.

En 1696 on créa une place de gouverneur de la ville de Villefranche, mais elle fut supprimée en 1700, sans qu'il y eût été pourvu. Elle fut créée de nouveau le 14 août 1711, et unie à la lieutenance générale du bailliage. La taxe en fut réglée à six mille livres. Séparée plus tard, elle devint une sinécure et ne fut possédée que par des étrangers.

LES JUGES-CONSULS.

Villefranche posséda pendant assez longtemps un tribunal ayant la connaissance de tout ce qui avait rapport au fait de marchandises. Il fut érigé par lettres-patentes de 1566, et était pourvu par voie

d'élection. Cette utile institution ne se maintint pas, et nous ignorons l'époque de sa suppression.

LA MILICE BOURGEOISE.

La sûreté de la ville était confiée à une milice bourgeoise, dont l'origine remontait à 1614; elle était placée sous l'autorité des échevins, qui seuls avaient droit de la requérir. Composée d'abord de douze compagnies, elle fut réduite à huit en 1687 par une ordonnance du corps de ville qui détermina ses attributions d'une manière plus nette qu'elles ne l'avaient été jusque-là. Les huit compagnies se distinguèrent par la couleur des revers, savoir : blanc, bleu, vert, rouge, violet, jaune, aurore et gris de lin. L'état-major était composé d'un colonel, d'un lieutenant-colonel et d'un capitaine-enseigne, d'un major et d'un capitaine aide-major. La nomination de tous les officiers appartenait aux échevins.

LES JEUX DE L'ARC ET DE L'ARQUEBUSE.

L'exercice des armes formait au moyen-âge la partie la plus essentielle de l'éducation : chacun

voulait s'y rendre habile, et les rois, pour engager la bourgeoisie à s'y livrer, accordèrent des prix et quelques distinctions à ceux qui se montraient les plus adroits. Plusieurs ordonnances constatant ce fait sont parvenues jusqu'à nous. Celle de Charles V, de 1369, défend les jeux de hasard et ordonne à ses sujets *d'eux exercer et habiliter en fait de traits d'arc ou d'arbaleste*, et permet d'établir des prix. Telle fut l'origine des Sociétés de l'arc et de l'arquebuse. Villefranche possédait l'une et l'autre, et celui des chevaliers (ils prenaient ce titre) qui avait remporté le grand prix était exempt de tailles pour toute l'année. Ces réunions, dans lesquelles noblesse et bourgeoisie se trouvaient confondues, entretenaient parmi les chevaliers une sorte de confraternité fort utile à l'harmonie du pays, et étaient une occasion de plaisirs auxquels toute la ville prenait part. Les différents priviléges accordés à ces deux Sociétés furent confirmés presque à chaque règne, et notamment par lettres-patentes du mois de janvier 1730. Les échevins de Villefranche étaient capitaines-nés des deux Sociétés, et dans l'une comme dans l'autre tiraient *le coup d'honneur*, c'est-à-dire le premier.

L'ACADÉMIE.

Vers 1680 quelques personnes de Villefranche se réunirent en société pour s'occuper de littérature. Les assemblées n'avaient d'abord rien de fixe, mais peu à peu cette société s'accrut et se régularisa. Enfin en 1716 elle obtint des lettres-patentes qui l'érigèrent en académie, dont Philippe d'Orléans, régent du royaume et seigneur du Beaujolais, se déclara le protecteur, titre que ses successeurs en la baronnie ont toujours accepté : elle subsista ainsi jusqu'à la Révolution. C'est à peu près tout ce qu'on peut en dire. L'Académie avait pour emblème une rose de diamants, et pour devise : *Mutuo clarescimus igne.*

LE COLLÉGE.

Villefranche possédait un collége qui eut quelque réputation. Pierre Louvet, connu par ses travaux historiques, en était recteur en 1669 et le rendit florissant : cent cinquante élèves y recevaient une instruction solide et variée. Louvet s'étant retiré, le collége fut assez mal administré jusqu'en 1704,

époque où l'abbé Pélabou, docteur en théologie, en prit la direction, y rétablit l'ordre et donna aux études une force et une suite qui rendirent à cet établissement son ancien lustre. D'après le tarif arrêté entre le recteur et les échevins, les élèves externes payaient 30 sous par mois jusqu'en humanités et 3 livres pour les classes supérieures.

ARMES DE LA VILLE.

L'écusson de Villefranche portait : *de gueules, à une porte de ville d'argent, flanquée d'une tour de même, maçonnées de sable.* Anne de France, veuve de Pierre de Beaujeu et douairière de Beaujolais, voulant récompenser la fidélité des habitants de la ville, donna pour chef à leurs armoiries, *d'azur, à trois fleurs de lis d'or rangées et chargées chacune d'un filet ou bâton péri en bande de gueules*, qui est de Bourbon.

Les lettres de cette concession sont du mois de novembre 1514. Vers 1600, et sans qu'on en connaisse le motif, le chef de Bourbon conserva les fleurs de lis, et on supprima le filet de la brisure.

VILLIÉ.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du chapitre de St-Vincent de la même ville. La justice dépendait de la terre de Fontcrenne, située en cette paroisse.

Ce fief de *Fontcrenne*, nommé anciennement *la Butinière*, était possédé depuis le XIII[e] siècle par la famille de St-Amour. Noble Gérionnet de St-Amour, fils de Geoffroy, en fit l'aveu en 1370. Geoffroy de St-Amour, qui fut évêque de Mâcon, renouvela cette formalité en 1413. Il légua ce fief, par son testament du 17 septembre 1430, à noble Jean de Genost, mari de sa nièce Marguerite (1) de St-Amour, et le substitua auxdits nom et armes de St-Amour, par suite de l'extinction de la ligne masculine de sa famille. Claude de Genost de St-Amour, fils de Jean, donna son dénombrement le 14 mars 1439, et, comme le château de la Butinière ou Fontcrenne avait été ruiné par les Anglais, Charles, duc de Bourbon, fit don au sieur de Ge-

---

(1) Marguerite était fille de Guyonnet de St-Amour et de Jacquemette Leviste.

nost de St-Amour, par lettres du 14 septembre 1441, du droit de guet, garde et réparation que les habitants de Villié devaient au château de Beaujeu, afin de le mettre à même de réparer le sien. Ponthus de Genost de St-Amour, chevalier, donna son dénombrement en 1502. Jacques de St-Amour acheta des commissaires du duc de Montpensier, le 22 février 1604, la justice et tous les droits seigneuriaux que ledit duc possédait sur Villié. Cette famille était représentée, en 1680, par Antoine de Genost de St-Amour, qui, de son mariage avec Gilberte de Mile de Morets, n'eut qu'une fille nommée Sibille, mariée vers 1690 à noble Jean de Gaspard, chevalier, seigneur du Sou, qui fut substitué aux nom et armes de St-Amour, et devint, par sa femme, seigneur de Fontcrenne, Villié, etc.... La famille de Gaspard St-Amour posséda cette seigneurie jusqu'en 1780, époque où elle passa à M. Antoine-François-Aimé-Marie Mignot de Bussy, chevalier, qui, peu après, la fit ériger en comté.

Note : *Bons vins et blés, pays maigre et sablonneux. Feux,* 218.

VINCENT-DE-BOISSET (ST-).

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du chambrier de Charlieu qui en était curé

primitif. La justice dépendait du fief de *la Mothe*, situé en cette paroisse.

La Mothe appartenait, en 1441, à noble Geoffroy de Bec (1), qui en donna le dénombrement ladite année. Philiberte de Bec, demoiselle, renouvela cette formalité le 16 mars 1539. Le 9 décembre 1603 noble Claude de Bec, seigneur de la Mothe et la Coust, acquit des commissaires du duc de Montpensier la justice de la paroisse de St Vincent-de-Boisset, dépendant de la châtellenie de Perreux. Cette seigneurie, appelée dès lors la Mothe-St-Vincent, passa plus tard à la famille Courtin, qui en prit le nom et la possédait encore en 1789.

En outre de la Mothe, il existait encore deux autres fiefs à St-Vincent, *la Coust* et *Laye*.

La Coust fut de tous temps possédé par les seigneurs de la Mothe.

Laye appartenait en 1601 à Pierre de Bussière, qui en donna le dénombrement le 9 janvier de ladite année. Il fut acquis plus tard par le seigneur de St-Vincent.

Note : *Vins et blés*, *pays fort bon*. *Feux*, 80.

---

(1) On trouve aussi ce nom écrit *Bech*, *Becq* et *Beche*. Cette famille avait d'abord été connue sous le nom de *Ruilly* et de *Lagarde*.

VINCENT-DE-REINS (ST-).

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du chapitre de St-Vincent de la même ville. La dîme appartenait partie audit chapitre et partie au curé.

La justice dépendait, pour les trois quarts, du comté de Magny, situé à Cublise (voyez *Cublise*), le surplus de la justice relevait de Beaujeu et de Chamelet.

Il existait à St-Vincent-de-Reins un fief du nom de *Montoux*, appartenant à la famille Rollin qui en avait pris le nom. Il passa plus tard à celle de Marchand de Champrenard, et était possédé, sur la fin du siècle dernier, par M. de Valence de Minardière.

Note : *Pauvre pays à blé, très montagneux. Feux*, 144.

VOUGY.

Paroisse du diocèse de Mâcon, et de la collation du célérier de Charlieu qui partageait la dîme avec le curé et le seigneur. La justice dépendait du fief et château du même nom de Vougy, et avait été démembrée de la châtellenie de Perreux.

Le fief de Vougy appartenait très anciennement à la maison de Moles. Antoine de Moles, damoiseau, en fit l'aveu en 1400. Henri et Méraud, ses enfants, renouvelèrent cette formalité en 1406. Henri de Moles, seigneur de Vougy, mourut sans enfants vers 1490, et substitua à ses nom et armes Philippe de Chantemerle, son neveu, fils de sa sœur, en l'instituant son légataire universel (1). Philippe de Chantemerle, chevalier, donna le dénombrement de Vougy le 6 mars 1539. Claude de Chantemerle, baron de la Clayette et seigneur de Vougy, acquit des commissaires du duc de Montpensier la justice de la paroisse dudit Vougy. L'acte en fut passé le 19 mai 1604. Quelques années après cette seigneurie passa à la maison de Lévis, et était possédée en 1668 par Claude de Lévis, baron de Lugny. Elle appartint enfin, dans le courant du siècle dernier, à la famille Michon qui en prit le nom et la fit ériger en comté en 1766, avec réunion des justices d'Aiguilly, d'Aillaud, Montregnard, Bosvert et les Forges.

Il existait encore dans la paroisse de Vougy un autre fief nommé *les Forges*, appartenant à la famille de Thélis. Noble Jean de Thélis en fit l'aveu

(1) Les Chantemerle ne prirent jamais le nom de de Moles depuis Philippe.

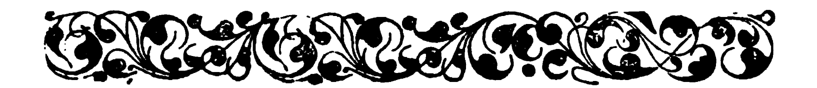
en 1400 et 1401. Noble Antoine de Thélis, écuyer, en donna le dénombrement le 5 mars 1539. Ce fief était situé sur l'une et l'autre rive de la Loire ; il a fini par être réuni à Vougy.

Antoine de Chaméïant, écuyer, possédait en 1539 quelques rentes nobles à Vougy, ainsi qu'à Aiguilly et à Pouilly-sur-Loire.

Note : *Blés*, *fort bon pays*. *Feux*, 120.



LISTE GENERALE DES OFFICIERS DU BAILLIAGE DE VILLEFRANCHE.



LISTE GÉNÉRALE

DES OFFICIERS DU BAILLIAGE DE VILLEFRANCHE.

—

BAILLIS.

Courand de Concourèse, docteur en droit et bailli de la cour du sire de Beaujeu en 1296.

Guichard de Chaintré jura les priviléges de Villefranche en qualité de bailli, en 1331.

Louis de Franchelins était bailli de Beaujolais en 1335.

Jean de Thélis, sieur de l'Espinasse, en 1369.

Hugues de Gleteyns, sieur de Cordieu, 1374.

Girard de Ste-Colombe, chevalier, bailli de Beaujolais, 1376.

Jean Nagu de Varennes, écuyer, pourvu le 17

octobre 1400, par lettres de Louis de Bourbon, aussitôt après sa prise de possession du Beaujolais.

Philippe, seigneur de l'Espinasse, était bailli en 1404.

Philibert, seigneur de Cogny, chevalier, était bailli en 1415.

Regnaud de la Buxière, chevalier, bailli en 1425.

Cagnon de la Chassagne, seigneur de la Molière, bailli en 1435, l'était encore en 1441.

Philibert Rosset, sieur d'Arbain, bailli en 1446.

Gilles, seigneur de St-Priest et de Vaux, bailli en 1451.

Guillaume de Champlenay, seigneur de Presle, était bailli en 1457.

Jean de Ferrières, écuyer, nommé le 17 juillet 1464.

Jean Dumas, chevalier, sieur de l'Isle, conseiller et chambellan du duc de Bourbon, nommé en 1476.

Jean de Ferrières, écuyer, sieur de Presle, capitaine châtelain de Belleperche, fut bailli de Beaujolais pour la seconde fois en 1496.

Philibert de la Platière, chevalier, seigneur de

Bordes, chambellan du duc Pierre de Bourbon, nommé bailli en 1499.

Brémond de Vitry, sieur d'Alières, était bailli en 1504.

Jacques de Grassay, écuyer, sieur de Diors, conseiller et chambellan du duc de Bourbon, nommé le 18 novembre 1509.

Jean d'Albon, chevalier, chambellan, seigneur de St-André, nommé en 1520.

Jacques d'Albon, chevalier, seigneur de St-André, maréchal de France, nommé le 4 janvier 1549.

Thomas de Gadagne, seigneur de Beauregard, gentilhomme de la chambre du dauphin, 22 octobre 1555.

Alexandre de Ponceton, écuyer, seigneur de Franchelins et Laye, gentilhomme de la chambre du roi, nommé le 8 novembre 1573.

Pierre de Ponceton, écuyer, seigneur de Franchelins et Laye, succéda à son père en 1575.

Georges de Villeneuve, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron de Joux, seigneur de la Noirie, Sailly et Salornay-sur-Guye, nommé en 1601.

Jean de Champier, baron de Juis et de Vaux, nommé en 1643.

Philippe-Charles de Champier, comte de Chigy, bailli en 1658.

Jean-Philippe de Champier succéda à son père, et était bailli en 1670.

Jacques de Camus, comte d'Argigny, nommé le 4 juin 1685.

Charles-Joseph-Luc de Camus, marquis de Pusignan et comte d'Argigny, succéda à son père en septembre 1714.

Jacques du Sauzey, chevalier, sieur de la Vénerie, nommé en 1736.

Alexis Noyel, chevalier, sieur de Belleroche, nommé en 1745.

Le comte d'Escourtils, nommé en 1784.

LIEUTENANTS GÉNÉRAUX ET JUGES D'APPEAUX.

Jean de Plaine-Serre, juge de la cour du sire de Beaujeu, en 1269.

Maître Ruffin, juge de la cour de Beaujeu en 1277.

Guichard de Thélis, doyen de Beaujeu, était juge d'appeaux en 1283.

Estienne de Montgiraud était juge d'appeaux en 1285.

Guillaume de Pizeys, juge d'appeaux en 1286.

Robert d'Amanzé, chanoine de Montbrison, était juge d'appeaux de Beaujolais en 1291.

Barthélemy de Scia était juge d'appeaux en 1304.

François Eurard, en 1307.

Aimond de la Bessée, chantre du chapitre de Beaujeu et juge d'appeaux de Beaujolais, jura les priviléges de Villefranche en 1331.

Jean de Jô, juge d'appeaux en 1339.

Jean de Büeil (*de Buella*), en 1350.

Guillaume de Montceaux, juge d'appeaux, jura les priviléges de Villefranche en 1376, et était encore en fonctions en 1383.

Etienne de la Grange, en 1399.

Pierre de Fantachin (*Fantachini*), en 1405.

Jean Namy, licencié ès-lois, juge d'appeaux en 1425.

Jean Roux, en 1428.

Guichard de la Bastie, juge d'appeaux en 1446.

Guillaume Hugonnet, en 1464.

Jacques de Viry, écuyer, en 1470. Il avait été auparavant procureur général du Beaujolais.

Ennemond Payen, en 1473.

Pierre de St-Romain, en 1478.

Girard de la Bruyère, écuyer, était juge d'appeaux en 1502.

Jean Palmier, en 1503.

Ponthus de Chales, écuyer, nommé lieutenant général le 28 juillet 1512.

Antoine Bonnet, docteur en droit, était lieutenant général en 1530.

Claude de Baronnat, écuyer, sieur de Bussy et du Moulin-au-Comte, était lieutenant général en 1536.

Philibert Bonnet, docteur en droit, exerçait en 1544.

Jean de Gaspard, écuyer, sieur du Sou, de Bionnay et Haute-Chanal, nommé le 6 mars 1554 par lettres données à Fontainebleau.

Etienne de la Roche, écuyer, sieur dudit lieu, avait été lieutenant particulier et fut nommé lieutenant général par lettres données à Blois le 28 février 1589.

Claude Charreton, sieur de la Terrière, nommé par lettres données à Paris le 28 août 1606.

Jacques Charreton, écuyer, sieur de la Terrière, maître des requêtes, succéda à son père et exerçait en 1640.

Etienne de Couleurs, seigneur vicomte d'Arnas et Chamburcy, conseiller du roi en ses conseils, nommé lieutenant général au mois de juillet 1642.

François Mignot, écuyer, sieur de Bussy et la Martizière, conseiller du roi en ses conseils, nommé le 6 juillet 1650.

Noël Mignot, écuyer, sieur de Bussy, pourvu en 1679.

Jacques-François-Marie Mignot, écuyer, seigneur de Bussy et la Martizière, nommé le 13 juillet 1714.

François-Noël Mignot, écuyer, seigneur de Bussy, pourvu en 1741.

Benoît Jacquet de la Colonge, en 1748.

François-Blaise Guérin de la Colonge, écuyer, lieutenant général nommé en 1770.

Pierre Dulac de Ponchon, sieur de la Pierre, avait été avocat du roi, et fut nommé lieutenant général en 1789.

LIEUTENANTS PARTICULIERS CIVILS ET CRIMINELS, CRÉÉS EN 1532.

Guillaume Régomier, nommé à la création.

Étienne de la Roche, écuyer, sieur dudit lieu, nommé lieutenant particulier civil et criminel par lettres datées au camp de Ruffec, le 5 mars 1569.

David Bellet, sieur de Boistrait, nommé le 28 février 1589.

François Bellet, écuyer, sieur de Boistrait, succéda à David son père, et fut pourvu par lettres datées à Paris le 23 janvier 1618.

Gabriel du Sauzey, écuyer, sieur de la Vénerie et de Charmes, nommé par lettres du 11 janvier 1631.

Jacques du Sauzey, écuyer, sieur de la Vénerie, succéda à son père vers 1665.

François Bottu, écuyer, sieur de St-Fond, en 1707.

Thomas Janson, sieur de Roffray et de la Pilonière, nommé en 1722.

Jacques-André de Roche de Longchamp, nommé en 1749.

Benoît Vaivolet, en 1766.

Jean-Claude Durand de Vermont, en 1784.

LIEUTENANTS PARTICULIERS ASSESSEURS, CRÉÉS EN 1584.

César de Rétis, sieur de Marsangue et maître des requêtes, fut pourvu de l'office de lieutenant particulier assesseur le 22 juin 1603. Quelques difficultés avaient retardé cette nomination ; il ne put même entrer en charge qu'en 1605.

Henri Convers, neveu du précédent, lui succéda le 3 août 1637.

David de Phelines, écuyer, sieur de la Chartonnière, avait été avocat du roi, et fut pourvu de l'office de lieutenant assesseur le 10 novembre 1661.

Pierre de Phelines, écuyer, sieur de la Chartonnière, succéda à son père en 1685.

Jean de Phelines, écuyer, sieur de Ruyère, fut pourvu en 1710.

Alexis Noyel, écuyer, sieur de Monternost, nommé en 1728.

Claude-François Cusin, sieur de Jasseron, pourvu en 1747.

Pierre-François Bernigaud de Sercy, écuyer, en 1784.

AVOCATS DU ROI ET DE SON ALTESSE.

Nicolas de la Bessée, avocat du roi et procureur général en Beaujolais en 1486.

Claude Giliquin, avocat du roi et procureur fiscal en 1503.

Guillaume Carlat, docteur en droit, pourvu le 3 février 1527.

Etienne du Tremblay, écuyer, nommé avocat du roi le 30 septembre 1539.

Michel Gillet, nommé le 1er décembre 1555.

Paul Régomier, pourvu par lettres données à Fontaine-le-Comte le 27 mai 1574.

Christophe Fiot, nommé le 19 juin 1588.

Alexandre Bottu, écuyer, sieur de la Barmondière, pourvu en 1625.

David de Phelines, écuyer, sieur de la Chartonnière, nommé le 20 mai 1650.

Claude de la Roche, écuyer, sieur dudit lieu et de Poncié, conseiller du roi en ses conseils,

pourvu de l'office d'avocat du roi le 3 décembre 1661.

Jean-Baptiste de la Roche-Poncié, écuyer, sieur de Bussière, maître des requêtes, succéda à son père en 1710.

Pierre de la Font, sieur de Pougelon, nommé en 1730.

Jean-Baptiste-Philibert Micollier, pourvu en juillet 1740. Il fut ensuite subdélégué de l'intendant.

Philibert Jacquet de Mignones, nommé en 1759.

Châtelain d'Essertine, en 1769.

Pierre Dulac de Ponchon, sieur de la Pierre, en 1787 : ce fut le dernier. Il fut nommé lieutenant général en 1789, et on ne le remplaça pas comme avocat du roi, l'office ayant été supprimé peu après.

PROCUREURS GÉNÉRAUX DE BEAUJOLAIS, DEVENUS PLUS TARD PROCUREURS DU ROI.

Hugues de Pizeys, doyen de Beaujeu, procureur général de toute la terre de Beaujeu en 1244.

Ceux qui suivirent Hugues de Pizeys nous sont inconnus jusqu'à :

Guichard Gacier, qui était en charge en 1376, et jura les priviléges de Villefranche ladite année.

Jean de Chevrot (*Chevroti*), procureur général du sire de Beaujeu en toute sa terre, en 1411.

Méraud du Bourg, en 1425.

Michel de Rancé, en 1446.

Philippe Sotizon était en exercice en 1457.

Jacques de Viry, en 1462.

François de Rimond (*Rimondi*), en 1484.

Nicolas de la Bessée, en 1486.

Guillaume de Ponceton, écuyer, sieur de Franchelins, exerçait en 1522 comme procureur général.

Philippe de Ponceton, écuyer, succéda à son père le 3 février 1527. Il prit plus tard la qualité de procureur du roi.

Philippe du Crozet, nommé procureur du roi le 13 mars 1551.

François Poget était procureur du roi en 1581.

Antoine Poget, sieur de Jouxtecroc, succéda à son père le 16 août 1593.

François Mignot, sieur de Jouxtecroc, succéda à son beau-père le 13 juillet 1613.

Laurent Fiot, sieur de Montgré, maître des requêtes, exerçait en 1640.

Laurent Bottu, écuyer, sieur de la Barmondière et de la Fontaine, succéda à son beau-père le 27 novembre 1654.

François Bottu, écuyer, sieur de la Barmondière et de Montgré, succéda à son père le 14 avril 1692.

Pierre-François Châtelain d'Essertine, pourvu en 1723.

Benoît Vermorel, nommé en 1762.

Jacques-André Châtelain de Belleroche, nommé en 1777. Il exerçait encore en 1789.



LISTE GÉNÉRALE

DES DIGNITAIRES DU CHAPITRE DE BEAUJEU.

—

DOYENS.

Le plus ancien dont nous ayons connaissance, est :

Duran, qui siégeait au temps de Bérard, évêque de Mâcon, sous le règne de Philippe Ier, vers l'an 1090.

Gauceran, en 1117.

Etienne, environ l'an 1150.

. . . .

Pierre de Thélis, doyen en 1235, fondateur de la chapelle de Ste-Marguerite.

Hugues de Pizeys était doyen en 1244. Il fut

en même temps procureur général de toute la terre de Beaujolais.

Guichard de Thélis était doyen en 1289.

H. de Maillac, vers l'an 1300.

Pierre de Thélis II[e] du nom, qui mourut en 1332.

Jean du Duc fut élu en 1332.

Pierre de Monceaux, en 1344.

Jean Besson.

Guillaume de Monceaux.

Pierre Baudet était doyen en 1399.

Hugues Baudet, en 1468.

Robert de la Goutte lui succéda, et fonda la chapelle de St-Michel au doyenné.

Jean de la Goutte, élu le 12 janvier 1499.

André Gouttard, qui fonda la chapelle de St-Denis.

Claude de Montd'or fut élu vers 1530.

Nicolas de la Goutte, élu le 7 juin 1549.

Guillaume Paradin (de Cuiseaux), élu le 29 novembre 1554.

Antoine Garil, nommé le 30 juin 1589, par résignation de Guillaume Paradin qui mourut le 18 janvier 1590.

Antoine Garil IIe du nom, reçu le 13 août 1639, par la résignation de son oncle; il était encore doyen en 1668.

. . . .

Ponthus Bessié était doyen en 1750.

Laurent-Ponthus Bessié succéda à son oncle. Ce fut le dernier doyen.

CHANTRES.

Guichard de Verneys.

Aimé de Montgiraud était chantre en 1288.

Jean Gelles, élu la même année et fondateur de la chapelle de St-Nicolas.

Pierre de Thélis était chantre en 1304.

Guichard d'Allant lui succéda, et était en exercice en 1332.

Vincent de Briendas, en 1387.

. . . .

Guillaume Gayand, en 1496.

Jean Gayand, élu le 24 décembre 1519.

Jean de la Bessée, le 13 novembre 1523.

Charles Gayand, le 23 juin 1525.

André Charreton fut reçu le 24 juillet 1544.

Jean de la Varenne, le 30 décembre 1590.

Claude Charreton, reçu en 1591, par démission du précédent.

Hugues Charreton, reçu le 24 décembre 1592, par résignation de Claude Charreton.

Claude de Ponceton, en 1605.

Antoine Carrige, reçu le 10 décembre 1606, par démission de Claude de Ponceton nommé abbé de Joug-Dieu.

Philibert Carrige, élu en 1617.

Nicolas du Sardier, reçu en novembre 1644, par résignation du précédent.

François du Sardier, reçu le 3 avril 1649, par démission de Nicolas qui rentra dans le monde, n'étant pas encore lié aux ordres.

François Carrige, reçu le 30 septembre 1655, par suite de la démission de François du Sardier qui se fit capucin.

Blaise Claret, reçu le 28 mars 1664, par résignation de François Carrige qui, n'étant pas lié aux ordres, rentra dans le monde et épousa la sœur dudit Blaise Claret.

Jean du Bost était chantre en 1710.

Jean-François Gayot de la Rajasse était chantre en 1754.

Jacques Varenard était chantre en 1774, et l'a été jusqu'à la suppression du chapitre.

SACRISTAINS.

Etienne de Montgiraud, sacristain de Beaujeu et juge de la cour de Beaujolais en 1285. Il passa plus tard au chapitre d'Aigueperse, qui venait d'être fondé.

Robert de Tresmont lui succéda vers 1289.

Pierre de Monceaux, sacristain en 1332.

Bernard de Vaux était sacristain en 1334.

. . . .

Pierre Courtin fut sacristain de Beaujeu, et se démit le 6 décembre 1497.

Philippe de Rosset, sieur d'Arbain, lui succéda et fut reçu le 16 décembre 1497.

Philippe de Rosset IIe du nom succéda à son oncle.

Philippe Gayand.

Pierre Gayand, reçu le 6 octobre 1557, par démission du précédent.

Thomas Jardin, nommé en septembre 1585.

Thomas Mulot, le 9 juin 1600.

Antoine Pressavin, reçu le 16 mai 1639.

La dignité de sacristain fut supprimée vers 1650, et rétablie au siècle dernier.

Jacques Varenard était sacristain en 1754.

Jean-Marie du Bost était sacristain en 1774.

Antoine Pressavin IIe du nom fut le dernier sacristain de Beaujeu.



RECHERCHES SUR L'EMPLACEMENT DE LUNNA.

❋

Ce travail a paru pour la première fois en 1844 dans les *Annales de la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon*. Il y eut en outre un *tirage à part*, aujourd'hui épuisé. En 1847, sur le rapport de M. Walckenaër, l'Institut accorda a cet opuscule une mention honorable sous le n° 5. Nous en publions ici une nouvelle édition entièrement refondue, dans laquelle l'auteur s'est efforcé de mettre à profit les lumières nouvelles qu'il a pu recueillir. Le calcul des distances, surtout, a été refait en entier d'une manière plus exacte.

Ce souvenir de l'époque romaine, le seul peut-être que le Beaujolais puisse nous offrir, devait naturellement faire partie de l'histoire de ce pays.

❋



RECHERCHES

SUR L'EMPLACEMENT DE LUNNA

et sur

DEUX VOIES ROMAINES

traversant la partie nord du département du Rhône.

PAR M. D'AIGUEPERSE.

Un chemin traversait cette plaine fertile ;
Où l'on voit ces sillons, s'élevait une ville.
Mais quel était son nom ? L'antiquaire indécis
Le trouverait peut-être en fouillant ses débris.

ANONYME.

L'étude et la connaissance de la géographie ancienne, que l'on est convenu d'appeler *géographie comparée*, ne sont parvenues au point où nous les voyons aujourd'hui qu'après de longs et pénibles efforts.

Si, dans l'explication des écrits des anciens, les savants du XVIe et du XVIIe siècle déployèrent une érudition qui n'a point encore été surpassée, on est forcé de reconnaître, d'un autre côté, qu'il leur manqua un certain esprit de critique, surtout dans les questions de géographie ancienne. Privés, d'ailleurs, de bonnes cartes, ils étaient

presque toujours réduits à leurs simples conjectures qui les ont souvent trompés. Sans tenir compte ni des distances, ni de la position des lieux, une ressemblance même éloignée entre le nom ancien et le nom moderne leur suffisait pour décider, par exemple, que *Genabum* se retrouvait dans Gien, *Bibracte* dans Beuvray ou dans Beaune, et *Noviodunum* dans Noyon. Nicolas Sanson, géographe du roi, sous Louis XIII et Louis XIV, avait établi une règle dont il ne se départait jamais : c'est que les capitales des différentes nations gauloises étaient toujours et invariablement les mêmes que les capitales des provinces françaises correspondantes. D'après ce système, *Gergovia* n'était autre chose que Clermont-Ferrand ; *Bratuspantium*, Beauvais, et *Uxellodunum*, Cahors. Cette opinion peut paraître singulière, mais la raison qu'il en donne (1) l'est encore plus: selon lui, *c'est faire tort à la réputation de César que de lui faire prendre de misérables bicoques.* On voit qu'il compte pour rien les changements que peuvent produire quinze à dix-huit siècles. Il eût été facile de lui répondre que Babylone et Memphis, ces superbes capitales du monde ancien, sont aujourd'hui moins que des *bicoques*, puisqu'il n'en reste guère que la place qu'elles ont occupée; et cependant cette circonstance n'a jamais *fait tort* ni *à la réputation* de Cyrus qui a pris l'une, ni à celle des Pharaons qui ont habité l'autre.

D'Anville est le premier qui ait porté dans l'étude de cette science l'exactitude et la précision auxquelles on est redevable des progrès qu'elle a faits. La géographie moderne lui dut beaucoup, la géographie ancienne lui dut encore davantage; de conjecturale qu'elle était, il en fit

---

(1) Dans son *Advis au lecteur*, à la suite des *Commentaires de César* traduits par d'Ablancourt, in-4°, 1658.

presque une science exacte où tout était assujetti à des calculs rigoureux. En suivant la voie qu'il avait ouverte, les géographes modernes n'ont laissé à leurs successeurs que fort peu de chose à faire.

Dans le petit nombre de points encore indécis, il en est un qui appartient au département du Rhône.

Une ville gallo-romaine d'une certaine importance a existé dans notre Beaujolais ; mais quel fut son emplacement? Pendant près de trois siècles, cette question, dont la solution eût été si facile si on l'eût examinée sur le terrain, a été un sujet de controverse pour les savants qui faisaient de la *géographie comparée* dans leur cabinet. Habitant le pays, notre position nous a fourni des lumières et des éléments de conviction qui leur ont manqué. Nous en avons profité pour rétablir ce que nous croyons la vérité.

PREMIERE PARTIE

On sait qu'Agrippa avait fait de Lyon un centre d'où rayonnaient les grandes et belles voies romaines qui traversaient la Gaule (1). Une des plus importantes était celle qui suivant, à peu de chose près, la route actuelle de Lyon à Paris par la Bourgogne, la quittait à Auxerre et se dirigeait, par Troyes, Châlons-sur-Marne, Reims et Amiens, sur *Gessoriacum* (Boulogne-sur-Mer). Nous n'avons à nous occuper que de la partie comprise entre Lyon et Mâcon.

L'Itinéraire d'Antonin (2) fixe ainsi les stations à partir de *Lugdunum :*

ASSA PAVLINI	M.	P.	XV.	LEVG.	X.
LVNNA	M.	P.	XV.	LEVG.	X.
MATISCONE	M.	P.	XV.	LEVG.	X.

---

(1) *Lugdunum in medio instar arcis situm est... Eapropter Agrippa hoc ex loco partitus est vias.* Strabon, lib. IV, *in fine.*

(2) *Antonini Augusti Itinerarium, curante Petro Wesselingio;* in-4°, Amsterdam, 1735.

La carte de Peutinger (1) supprime entièrement la station d'*Assa Paulini;* elle compte XVI lieues gauloises de *Lugdunum* à *Lunna* (2), et XIV de *Lunna* à *Matisco.* Ainsi elle diffère considérablement avec l'Itinéraire sur les distances qui séparaient les stations intermédiaires entre *Lugdunum* et *Matisco,* et cependant, chose remarquable, elle s'accorde avec lui sur la distance totale entre ces deux villes, distance qui est de 45 milles romains, soit 30 lieues gauloises. Au milieu de ce conflit, il faut chercher à déterminer la position de *Lunna;* ce sera l'objet de notre travail.

Cette question de géographie offre cette particularité que jamais, peut-être, il n'en exista sur laquelle on ait entassé autant d'erreurs. Les uns, et c'est le plus grand nombre, ne se sont attachés, dans cette recherche, qu'à de prétendues analogies de noms : c'est ainsi qu'ils ont cru retrouver *Lunna* dans Lurcy sur la rive gauche de la Saône, dans Lugny au-delà de Mâcon, voire même dans Beaujeu, nous ne savons par quel motif (3). Ces diverses opinions n'ont pas besoin d'être réfutées. Il faut en dire autant de celle que nous avons trouvée dans un ouvrage récemment

---

(1) Cette carte, la seule que les anciens nous aient laissée, doit son nom à Conrad Peutinger, d'Augsbourg, son plus ancien possesseur connu, et qui mourut en 1547. Elle est aujourd'hui dans la bibliothèque impériale de Vienne. C'est un assemblage de diverses peaux formant une bande de 22 pieds de long sur 1 pied de hauteur (mesure d'Augsbourg). Les noms y sont écrits en caractères lombards. On la croit copiée d'après une carte faite sous Théodose. D'Anville la cite toujours sous le nom de *Table Théodosienne.*

(2) Cette carte porte *Ludna;* mais comme les noms y sont le plus souvent défigurés, nous préférons la leçon de l'Itinéraire.

(3) *Itiner. Anton.*, p. 359. Note de Wesseling sur *Lunna.*

publié (1), où l'on assure que Villefranche, cette ville moderne que nous avions crue jusqu'ici fondée par les sires de Beaujeu (2), est l'ancienne *Lunna;* et ce qui le prouve évidemment, c'est qu'il existe dans ses environs un village nommé *Limas!!!* Si cette assertion était vraie, le légionnaire romain, voyageant pédestrement pour rejoindre sa cohorte en garnison dans le nord de la Gaule ou dans la Bretagne, n'eût pas manqué de murmurer contre la sottise de ceux qui auraient fixé les distances de telle sorte qu'après avoir parcouru l'étape d'*Assa Paulini* (3) à *Lunna* dans l'espace d'une heure, le malheureux piéton aurait été obligé d'en mettre *sept* le lendemain pour se rendre de *Lunna* à *Matisco* (4).

Mais l'opinion la plus généralement adoptée sur ce point, celle qu'on retrouve dans presque tous les ouvrages ayant plus d'un siècle d'existence, et qui s'en sont occupés, c'est que *Cluny* est l'ancienne *Lunna.* Josias Simler (5), un de ceux qui ont le plus contribué à propager cette étrange supposition, va jusqu'à prétendre qu'au lieu de *Lunna*, il faut lire *Clunia* dans l'Itinéraire d'Antonin, aussi bien que sur la carte de Peutinger. Ce n'est pas la première fois que nous voyons les commentateurs altérer le texte des manuscrits les plus anciens et les plus authentiques, pour le

---

(1) *Annuaire départemental*, Lyon, 1844.

(2) Voyez *Mémoires concernant ce qu'il y a de plus remarquable dans Villefranche, capitale du Beaujolois;* in-4°, Villefranche, 1671, p. 11.

(3) Aujourd'hui *Anse.* Dans le moyen-âge, son nom était *Ansa.* De 1025 à 1112, il s'y est tenu six conciles.

(4) Aujourd'hui *Mâcon*, ville fort ancienne, puisqu'elle existait avant l'arrivée de Jules César dans les Gaules. Il en parle dans ses *Commentaires.* Elle possédait, sous les Romains, une fabrique de flèches et de dards, *Sagittaria.*

(5) Né à Cappel, près Zurich, en 1530; mort en 1576.

faire concorder avec leurs opinions. Ainsi, d'après Simler et ses nombreux adhérents, le voyageur se rendant d'*Assa Paulini* à *Matisco*, au lieu de suivre cette belle plaine qui borde la Saône, et au travers de laquelle il pouvait prendre son chemin en ligne droite, se serait détourné à gauche pour s'enfoncer dans les montagnes du Beaujolais et du Mâconnais, et, après un immense détour, il serait arrivé à Mâcon par le nord-ouest, au lieu d'y entrer par la porte du sud qui fait face à Lyon. Pour tout homme connaissant le pays, cette opinion paraît tellement extravagante, qu'on a peine à comprendre comment elle a pu s'accréditer et se soutenir aussi longtemps. Nous croyons cependant pouvoir l'expliquer d'une manière assez naturelle : Cluny se trouvait placé sur une autre voie romaine dont nous parlerons dans un instant, et qui, durant le moyen-âge, paraît avoir été la route ordinaire pour les voyageurs allant de Lyon à Paris et réciproquement. Ces derniers trouvant Cluny sur leur chemin, la ressemblance de nom le leur a fait prendre pour *Lunna*. Cette erreur adoptée par tout le monde (1) a passé pour une vérité incontestable pendant deux siècles, c'est-à-dire jusqu'au moment où d'Anville est venu la détruire.

Chose incroyable ! aucun géographe avant lui n'avait eu l'idée, pourtant bien simple, de chercher *Lunna* sur la route de Lyon à Mâcon et non ailleurs. Guidé par son instinct, qui l'a rarement trompé, il avait d'abord adopté la position de

---

(1) Il faut en excepter le savant Adrien de Valois, qui rejette l'opinion de Simler, et paraît incliner pour la position de Belleville ; mais il n'ose pas se prononcer, et propose en même temps Beaujeu qui s'écarte de 13 à 14 kilomètres à l'ouest de l'ancienne route de Paris. Voyez *Hadriani Valesii Notitia Galliarum*, p. 48, verbo *Asa Paulini*.

Belleville. Plus tard, dans sa *Notice de l'ancienne Gaule* (1), il s'est rétracté, parce que, dit-il, « Belleville est trop près « d'Anse et trop loin de Mâcon. » Il a reculé l'emplacement de *Lunna* au nord jusque vers les confins du Beaujolais et du Mâconnais, c'est-à-dire jusqu'à Lancié, commune du département du Rhône, mais qui autrefois était partagée par la limite des deux provinces. Ainsi d'Anville abandonne sa première opinion, parce qu'il croit trouver dans les distances une différence dont il ne nous fait pas connaître le chiffre, mais que nous verrons bientôt se réduire à rien, et il propose en remplacement un nouveau système qui produirait une bien autre différence, puisqu'elle s'élèverait à plus de 4,500 pas romains, c'est-à-dire à plus de six kilomètres et demi. Pour expliquer une erreur aussi forte de la part d'un homme aussi judicieux, il faut nécessairement supposer qu'il n'a opéré que sur de mauvaises cartes, et que celle de Cassini, qui représente cette partie de la France, n'était pas encore publiée lorsqu'il composa sa *Notice de la Gaule.* Nous avons même de ce dernier fait une preuve matérielle : la carte de Cassini nous montre la route de Paris telle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire passant à un kilomètre environ à l'ouest de Belleville. Or, en 1760, époque où fut publiée la *Notice de la Gaule*, cette route traversait encore Belleville, comme nous le verrons dans un instant. La carte n'est donc venue que plus tard.

Si pourtant, par respect pour le grand nom de d'Anville, on adoptait son hypothèse, *Lunna* serait *Lancié* et l'on ne manquerait pas de trouver quelque analogie entre ces deux noms. Pour prouver l'antiquité de ce village, on ferait valoir le beau *Tumulus* gaulois qu'il possède ; on rappellerait l'usage si fréquent chez les anciens de placer les tom-

---

(1) Paris, 1760, in-4°, p. 426.

beaux au long des grandes routes. Mais, hâtons-nous de le dire, cette opinion, inconciliable avec les distances de l'Itinéraire et de la carte de Peutinger, est tout-à-fait inadmissible; elle serait condamnée par d'Anville lui-même *mieux informé.*

Plus heureux que lui, M. Walckenaër (1) a eu à sa disposition les cartes de Cassini. Mesurant les distances à l'aide du compas, il a trouvé, comme nous l'avions trouvé nous-même avant de connaître son ouvrage, que le milieu de la distance qui sépare Anse et Mâcon tombe précisément à Saint-Jean-d'Ardière, petit village traversé par la route actuelle de Paris et qui possède un beau pont sur l'Ardière, jolie rivière dont les bords n'ont presque rien à envier à ceux du Lignon. M. Walckenaër s'est borné à placer le nom de Saint-Jean-d'Ardière à côté de celui de *Lunna*, sans l'accompagner d'aucune explication sur ses motifs, ce qui nous fait présumer qu'il n'a eu d'autre élément de conviction que la carte de Cassini, et qu'il n'y a point ajouté, comme nous, un examen attentif des localités. En fixant ainsi la position de *Lunna*, il suppose que l'ancienne voie romaine suivait exactement la même direction que la route actuelle, ou, en d'autres termes, que ces deux routes n'en font qu'une. Or, nous allons voir dans un instant que rien n'est moins prouvé. Le contraire nous paraît même établi d'une manière évidente.

Les *Mémoires de la Société Eduenne* (2), l'ouvrage le plus récent, à notre connaissance, où ce point de géographie se trouve rappelé, le présentent comme encore indécis. Dans la description du pays des *Ségusiaves*, on lit ces

---

(1) *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules celtique et transalpine*, 2 vol. in-8°, Paris, 1839.

(2) Autun, 1844, in-8°, p. 8 et 11.

mots : *Lunna, lieu entre Assa Paulini et Matisco dont la position n'est pas bien connue.* Et plus loin : *Lunna, lieu à chercher entre Belleville et Beaujeu.*

La question reste donc entière. Nous allons tâcher de rassembler quelques éléments à l'aide desquels on pourra la résoudre avec un degré de certitude auquel n'a pu encore atteindre aucun de ceux qui ont mis en avant les différentes hypothèses que nous avons passées en revue.

Commençons par établir le degré de confiance que nous devons accorder à l'Itinéraire d'Antonin et à la carte de Peutinger. Nous avons vu que le premier divise la distance de *Lugdunum* à *Matisco* en trois parties égales de XV milles romains chacune, soit X lieues gauloises, savoir : de *Lugdunum* à *Assa Paulini*, d'*Assa Paulini* à *Lunna* et de *Lunna* à *Matisco*. Nous avons déjà une forte présomption en faveur de l'exactitude de ces chiffres, c'est que la distance de Lyon à Anse, de l'aveu de tout le monde l'ancienne *Assa Paulini*, forme exactement le tiers de la distance totale de Lyon à Màcon.

La carte de Peutinger présente un ordre de choses tout différent; elle supprime la station d'*Assa*, place *Lunna* à XVI lieues gauloises de *Lugdunum*, et à XIV de *Matisco*, c'est-à-dire qu'elle le rapproche de *Lugdunum* de IV lieues gauloises, soit VI milles romains. Si l'on adoptait ces derniers chiffres, il faudrait placer *Lunna* entre Villefranche et Saint-Georges-de-Reneins, à peu près au lieu nommé *les Tournelles de Flandre.* Ce serait une nouvelle hypothèse à laquelle personne n'a encore songé, mais qui, à nos yeux, n'aurait d'autre mérite que celui de la nouveauté. Cet endroit ne possède qu'une auberge et deux pavillons de construction moderne. On n'y trouve aucun vestige qui puisse faire supposer qu'il y ait jamais existé, non pas une ville, mais même un village. Cette position a d'ailleurs l'inconvénient de partager d'une manière trop inégale la distance

entre Anse et Mâcon. Il n'aurait fallu que deux heures et quart pour venir d'Anse, et de là il en aurait fallu près de six pour aller à Màcon. Il faut donc abandonner la carte de Peutinger et s'en tenir à l'Itinéraire, dont l'exactitude parfaite dans tout ce que nous connaissons doit nous le faire supposer aussi exact pour la position de *Lunna*, l'*inconnue* que nous cherchons. Ce qui, entre autres motifs, nous porte à croire à l'exactitude de ses chiffres pour cette portion de voie romaine, c'est qu'il donne les distances tout à la fois en milles romains et en lieues gauloises, et que ces nombres concordent parfaitement entre eux, c'est-à-dire dans la proportion d'un mille et demi pour une lieue gauloise, proportion sur laquelle tous les géographes sont d'accord (1).

Avant de nous livrer au calcul des distances, il est bon de rappeler que le mille romain était composé de mille pas géométriques de cinq pieds romains chacun (2). L'opinion

(1) Ce point est réglé par un passage d'Ammien Marcellin, liv. XVI, chap. 12, et par un autre de Jornandès, *de Rebus Geticis*, chap. 36. (Voir d'Anville, préface de sa *Notice de l'ancienne Gaule*, p. XII et XIII, et Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, liv. III, c. XII, n. 9.)

(2) Le pied romain ne valait que 10 pouces 10 lignes et 6/10 de ligne du pied de roi. Dans notre premier travail, nous avions adopté l'évaluation de d'Anville qui fixe à 756 toises, soit 1,473 mètres 47 centimètres, la valeur du mille romain. L'opinion qui porte cette valeur à 760 toises, soit 1,481 mètres 26 centimètres, paraît plus généralement adoptée aujourd'hui. Elle l'a été notamment par M. Walckenaër (*Histoire d'Horace*, t. I[er], p. 233). Cette fixation que nous croyons se rapprocher beaucoup de la vérité, et qui surtout donne des résultats d'une exactitude remarquable en l'appliquant à la route dont nous nous occupons, est une moyenne entre les différentes évaluations données par les savants. Fréret avait adopté le chiffre de 761 toises. Les PP. Riccioli et Grimaldi, savants jésuites, en mesurant, par des opérations géométriques faites sur l'ancienne *Via Æmilia* qui suit une

qui paraît avoir prévalu aujourd'hui fixe la valeur du mille romain à 760 toises, équivalant à 1,481 mètres 26 centimètres. La lieue gauloise était par conséquent de 1,140 toises, soit 2,221 mètres 90 centimètres.

L'Itinéraire d'Antonin, d'accord en cela avec la carte de Peutinger, porte à 45 milles, soit 30 lieues gauloises, la distance totale de *Lugdunum* à *Matisco*. Ces 45 milles font 34,200 toises qui, réduites en mesures nouvelles, représentent 66 kilomètres 657 mètres. Le livre de poste publié chaque année par l'administration, compte de Lyon à Mâcon 67 kilomètres; mais, comme le relais de la poste aux chevaux de cette dernière ville est situé à son extrémité nord, et que la mesure doit être prise au centre de la ville, nous croyons devoir déduire 500 mètres sur les 67 kilomètres, d'où il suit que la différence entre les mesures romaines et les mesures françaises n'est plus que de 157 mètres, ce qui est bien peu de chose sur une pareille étendue.

D'après l'Itinéraire, que nous adoptons comme base de nos calculs, nous devons trouver la position de *Lunna* aux deux tiers de la distance de Lyon à Mâcon, ou, en d'autres termes, à moitié chemin d'Anse à Mâcon. M. Walckenaër, en mesurant sur la carte de Cassini, a trouvé, comme nous, que ce point tombait précisément au pont de l'Ardière; mais, quelle que soit l'exactitude des cartes de Cassini, une chose les surpasse encore dans ce genre de mérite, ce sont

---

ligne droite entre Bologne et Modène, la distance de 25 milles romains qui sépare ces deux villes, avaient trouvé que le mille répondait à 766 toises. Voyez *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, vol. XIV, p. 163, 164. Au reste, ces différences ne peuvent influer en rien sur la justesse de nos calculs, puisque nous cherchons *Lunna* aux deux tiers de la distance de Lyon à Mâcon, et que, pour déterminer ce point, nous ne faisons usage que des mesures officielles françaises.

les mesures officielles prises sur les lieux mêmes par les ingénieurs des ponts et chaussées, et constatées par les bornes kilométriques placées au long des grandes routes: aussi nous n'hésitons pas à les préférer.

La distance totale de Lyon à Mâcon étant de 66 kilomètres et 500 mètres, le point que nous cherchons doit se trouver à 44,333 mètres de Lyon et à 22,167 de Mâcon; mesuré sur la route de Paris, au lieu d'atteindre Saint-Jean-d'Ardière, il reste au midi de ce village, et tombe à 166 mètres au nord de la *Croisée de Belleville*, en partant du point d'intersection de la route de Paris et de celle de Beaujeu (1). Or, sur le point où aboutissent les 166 mètres, il n'existe absolument aucune trace d'une ancienne ville, ni même d'un village. Persisterait-on à vouloir placer *Lunna* à Saint-Jean-d'Ardière? mais, outre qu'il est trop au nord de plus de 800 mètres, ce petit village serait dans l'impuissance de nous montrer le moindre vestige d'antiquité attestant que jadis il ait eu plus d'importance qu'aujourd'hui. Si on voulait se faire un argument de la direction des chaussées conduisant en ligne droite à Saint-Jean-d'Ardière, nous répondrions que ces chaussées sont d'une date assez récente. La plus ancienne, celle entre *Saint-Georges* et la *Croisée*, n'a pas un siècle d'existence, nous en sommes certain. Elle fut construite de 1750 à 1760, sous le ministère de M. Trudaine, à qui la France dut tant de belles routes (2), et dont le nom cependant est à peine connu aujourd'hui.

---

(1) Il faut remarquer que nos mesures ont été prises en 1844, c'est-à-dire avant que la route royale eût été allongée par la rectification qui, pour éviter les hauteurs de Limonest, lui fait contourner la montagne. A cette époque, la borne kilométrique n° 44 se trouvait placée à 167 mètres au midi de la *Croisée*.

(2) Lacretelle, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, livre x.

Des vieillards nous ont rapporté que chaque village du Beaujolais envoyait, à son tour, ses habitants travailler par corvée à cette chaussée. Quant à celle au nord de Saint-Jean, et qui s'aligne avec la précédente, des renseignements également certains nous ont appris qu'elle fut construite peu d'années après l'autre, et achevée, ainsi que le pont de l'Ardière, en 1767.

Ces chaussées étant modernes, rien, dès lors, ne prouve que la voie romaine suivît exactement la même direction que la route actuelle, dans une immense plaine, où elle pouvait presque indifféremment appuyer plus ou moins à droite ou à gauche.

Il suit de là que, n'ayant pu trouver l'emplacement de *Lunna* sur la route royale, il faut nécessairement le chercher ailleurs.

Après de longues recherches et un examen des plus minutieux, nous déclarons que la position de Belleville est la seule qui nous semble réunir toutes les conditions, résoudre toutes les difficultés. Cette petite ville située entre la grande route de Paris et la Saône, à égale distance de l'une et de l'autre, paraît fort ancienne. Ce qui tend à le prouver, c'est qu'on ignore complètement l'époque de sa fondation, tandis que la même incertitude n'existe point à l'égard de Beaujeu et de Villefranche qu'on sait avoir été fondés, dans le moyen-âge, par les sires de Beaujeu. Ses murs d'enceinte en briques, dont il existe encore des restes, et sa belle église, dont le style d'architecture est *roman-byzantin*, semblent attester qu'elle fut autrefois plus importante qu'aujourd'hui. Elle est coupée en croix par deux larges rues, qui se dirigent de l'est à l'ouest et du nord au sud. La première est empruntée par la route départementale de la Saône à la Loire, ce qui la rend très animée. La seconde, beaucoup plus tranquille, semble pourtant annoncer qu'à une époque peu éloignée une grande route la suivait éga-

lement. En effet, des documents authentiques et les souvenirs de quelques vieillards nous apprennent que la route de Paris y passait encore en 1765. L'extrémité nord de cette rue se nomme toujours *la Porte de Mâcon*, l'extrémité sud, *la Porte de Villefranche.*

Mais ce qui surtout révèle, d'une manière invincible, l'existence d'une ville gallo-romaine sur les ruines de laquelle repose Belleville, ce sont les divers débris et objets d'antiquités, tels que poteries, mosaïques, statuettes et médailles, qu'on trouve assez fréquemment, soit dans l'intérieur de la ville moderne, soit en dehors et notamment au hameau de la *Commanderie* situé au nord, ainsi qu'à celui d'*Aiguerande* situé au midi. La présence de ces antiquités hors de l'enceinte actuelle semble prouver que *Lunna* était plus considérable que Belleville, et surtout plus allongée du midi au nord. En effet, Villefranche ni Beaujeu n'existant pas sous les Romains, *Lunna* devait naturellement être la capitale de ce petit pays si riche et si fertile dans la partie qui avoisine la Saône. Placée tout à la fois sur une grande voie romaine et presque aux bords de cette rivière, son commerce ne pouvait manquer d'être florissant.

Tout concourt donc à établir que Belleville occupe la place d'une ville ancienne qui ne peut être que *Lunna;* mais son nom tout moderne a dû dérouter les antiquaires, qui n'y trouvaient aucune analogie avec celui de la ville romaine.

Quant à sa distance de Lyon et de Mâcon, Belleville remplit mieux que nul autre endroit les conditions posées par l'Itinéraire d'Antonin. Rien de plus facile que d'y faire passer la voie romaine, puisque, sous Louis XV, la route de Paris y passait encore. Nous venons de voir que *Lunna* doit se trouver à 44,333 mètres de Lyon et à 22,167 de Mâcon, et que ce point mesuré sur la route actuelle de Paris, qui doit être, à peu de chose près, parallèle à l'ancienne voie romaine, tombe à 166 mètres au nord de la

Croisée; or, comme la *Croisée* est à peu près à la hauteur du centre de Belleville, il en résulte que si les 44,333 mètres dépassent son centre de 166 mètres environ, ils sont loin de dépasser son enceinte septentrionale actuelle. Cette légère différence, à laquelle d'Anville ne se fût pas même arrêté, s'explique d'ailleurs d'une manière très naturelle. La route royale de Lyon à Mâcon, sur laquelle nous avons mesuré les distances, contient, dans la partie qui s'étend de Lyon jusqu'à la hauteur de Belleville, des chaussées modernes sur une longueur assez considérable. Ces chaussées faites sous Louis XV se trouvent surtout dans la plaine d'Anse, entre cette dernière ville et le village des *Chères* et entre *Saint-Georges* et la *Croisée.* On conçoit facilement que la voie romaine, forcée à des détours pour éviter les débordements de la Saône, devait être plus longue de *Lugdunum* à *Lunna* que la route royale actuelle. Ces chaussées tirées en ligne droite ont dû évidemment raccourcir la distance, et, en appliquant à la route moderne les mesures de l'Itinéraire, elles devaient nécessairement donner un excédant qui, du reste, s'est trouvé bien faible.

D'après ces explications, le point cherché tombe à peu près au centre de Belleville; dès lors le problème se trouve complètement résolu.

Pour fortifier encore nos éléments de conviction, ajoutons que, dans un rayon de plus d'une lieue autour de Belleville, on chercherait vainement un lieu qui offrît la moindre trace d'antiquité, ou qui, par sa position, pût prétendre occuper l'emplacement de *Lunna :* Belleville *seule* remplit toutes les conditions *d'antiquité et de distance.*

Si nous ne nous laissons pas abuser par le faible qu'on a toujours pour son opinion, quand on croit avoir découvert la vérité, il nous semble que nos preuves ont acquis l'évi-

dence d'une démonstration mathématique (1). Notre conviction est d'autant plus profonde, qu'elle ne s'est produite qu'à la suite d'un examen attentif des localités et d'un calcul rigoureux des distances. En commençant notre travail, nous n'avions point, comme il arrive trop souvent, d'opinion arrêtée; et même, si nous avions été obligé d'en exprimer une, elle eût été probablement toute différente de celle d'aujourd'hui. Il est difficile, en effet, de se soustraire à l'influence qu'exercent des noms tels que ceux des d'Anville et des Walckenaër.

Au reste, nous n'avons point la prétention d'avoir émis une idée que personne n'ait eue avant nous. Loin d'être nouvelle, cette idée est, au contraire, fort ancienne. Bien que les savants ne l'eussent point adoptée, elle s'est conservée dans nos chroniques locales, mais surtout dans les traditions du pays.

Guillaume Paradin (2), historien du XVIe siècle et doyen du chapitre de Beaujeu, s'exprime ainsi : *Belleville en Beaujolois, sus la riuiere de Saône, que les antiques nommoyent Luna ou Lunna, come il appert par l'Itinéraire et Voyager de l'Empereur Antonin.* Jacques Severt, que l'on peut compter au nombre des chroniqueurs de notre pro-

---

(1) M. Walckenaër, le d'Anville de notre époque, a fait à l'auteur de ce travail l'honneur de lui dire qu'il regardait la question *comme définitivement jugée*, en ajoutant ces paroles également honorables pour lui et pour celui à qui elles s'adressaient : « Vous avez très bien « fait de réfuter l'opinion que j'avais émise ; il est bien évident qu'étant « sur le terrain, vous avez dû y trouver des lumières que mes cartes « n'ont pu me fournir. » Sa haute impartialité ne s'est point arrêtée là, et c'est sur son rapport que l'Institut a décerné une mention honorable à cet opuscule.

(2) *Mémoires de l'histoire de Lyon*, in-fol. Lyon, 1573, p. 407.

vince, parle de Belleville en ces termes (1) : ***Belle-Villæ, quæ antiquis Lunna vocitabatur.*** Dans un autre de ses ouvrages (2) il est encore plus explicite : ***Lunna, sic olim vocitata ut ex provinciarum Itinerario Antonini imperatoris manifestum est, vulgo Bella-Villa, Araris portus.***

Mais c'est principalement dans les souvenirs des habitants de Belleville que cette tradition s'était perpétuée d'une manière remarquable. Nous en avons une preuve assez singulière qui mérite d'être rapportée. Dans ces jours néfastes où Lyon se nommait ***Commune-Affranchie,*** Saint-Denis ***Franciade,*** et Saint-Pierre-le-Moutier ***Brutus-le-Magnanime***, Belleville crut devoir aussi changer de nom. Un arrêté pris par le Conseil général de la commune, le 5 pluviose an II, adopta celui de ***Belluna, attendu***, est-il dit, ***que la commune se nommait anciennement Lunna.*** Cet arrêté, envoyé à la Convention, qui négligea de le sanctionner, n'eut point de suite; mais, en fondant ainsi l'ancien nom romain avec le nom moderne, il constate d'une manière évidente l'opinion traditionnelle des habitants de Belleville sur l'antiquité de leur patrie (3).

---

(1) *Chronologia historica*, etc., *de Matisconensibus Episcopis*. Lyon, 1607, in-4°, p. 202.

(2) *De Orbis Catoptrici principiis*. In-4°, Paris, 1598, p. 25.

(3) Nous devons beaucoup de renseignements utiles au zèle éclairé et à l'obligeance de M. l'abbé Chambeyron, ancien vicaire de Belleville, aujourd'hui l'un des vicaires de la cathédrale de Lyon. Il a recueilli une foule de documents précieux pour l'histoire du Beaujolais, et surtout de Belleville. Il serait bien à désirer, dans l'intérêt de la science, qu'il publiât le fruit de ses savantes recherches.

M. Valentin Smith, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, auteur d'un travail sur les *Insubres des bords de la Saône*, travail inséré dans la *Revue du Lyonnais*, nous communique une remarque importante qui, naturellement, trouve ici sa place. Selon Tite-Live (1), cette peuplade gauloise, qui faisait partie de la nation des Eduens, était allée, avec plusieurs autres nations celtiques, s'établir dans le nord de l'Italie. D'Anville (2) a déjà remarqué l'identité de nom entre le *Mediolanum* qu'ils fondèrent dans la Gaule Cisalpine, et celui que nous retrouvons comme station entre *Lugdunum* et *Rodumna*, dans le pays des Ségusiaves, *clients* des Eduens. La même identité existe entre *Lunna* des bords de la Saône et son homonyme des bords de la *Macra*, que son port a rendu célèbre (3). Doit-on ne voir, dans cette particularité, que l'effet du hasard ? n'est-il pas plus naturel de l'attribuer au désir que les *Insubres* ont dû éprouver de conserver un souvenir de leur pays ?

---

(1) Lib. v, c. 34.

(2) *Notice de la Gaule*, p. 385.

(3) On connaît ce vers d'Ennius :

Lunaï portum, est operæ cognoscere, cives.

C'est aujourd'hui le port de la Spezzia, dont le génie de Napoléon voulait faire le plus beau port de la Méditerranée.

SECONDE PARTIE.

A côté de cette grande voie romaine qui vient de nous occuper, il en existait une autre qui s'embranchait sur la voie principale. C'était une de ces routes secondaires que les itinéraires désignent sous le nom de *Compendium* (1). Elle avait, en effet, l'avantage de se rendre à Autun par une ligne beaucoup plus directe, en traversant les montagnes du Beaujolais et du Mâconnais. Son point de départ était précisément *Lunna*. Cette ancienne route subsiste encore; en sortant de Belleville, elle porte le nom de *chemin ferré*, se dirige au nord-ouest, traverse à Saint-Jean-d'Ardière la route de Paris, poursuit son cours sans interruption sur les communes de Villié, Avenas et Ouroux, d'où elle se dirige, par Saint-Jacques-des-Arrêts, Germolle, Tramayes et Saint-Point (2), sur Cluny, et de là sur Autun. Elle est connue dans le Beaujolais sous les noms de *chemin ferré* ou de *chemin des Romains*. Nous l'avons vue citée sous ce der-

---

(1) Littéralement *un chemin abrégé*.
(2) Lieu immortalisé par la demeure d'un grand poète.

ARMORIAL DU BEAUJOLAIS.

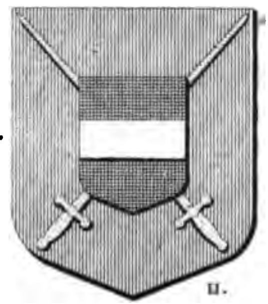


ARMORIAL DU BEAUJOLAIS.



AGNIEL, seigneur de Chenelette.

Coupé, au 1 d'azur à 3 étoiles d'argent, en fasce, surmontées d'un soleil d'or; au 2 d'or, au mouton passant d'azur.



AGNOT, seigneur de Champrenard.

De gueules, à 2 épées à l'antique d'or, posées en sautoir; sur le tout à l'écusson de sable à la fasce d'argent.



D'AIGUEPERSE, a donné des magistrats distingués à la prévôté de Beaujeu.

De sable, à 3 fasces ondées d'or, accompagnées de 3 roses d'argent, 2 en chef, 1 en pointe.



D'ALBON, seigneur de la Forêts.

Écartelé au 1 et 4 de sable, à la croix d'or; au 2 et 3 d'or, au dauphin vif d'azur, langué, barbé, crêté et oreillé de gueules; l'écu sommé d'une couronne à l'antique. Devise : A CRUCE VICTORIA.



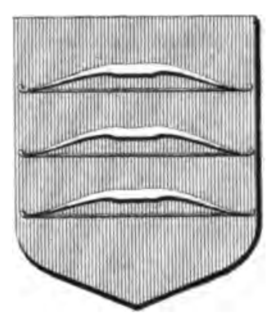
D'AMANZÉ, seigneur d'Arcinges.

De gueules, à 3 coquilles d'or, posées 2 en chef et 1 en pointe.



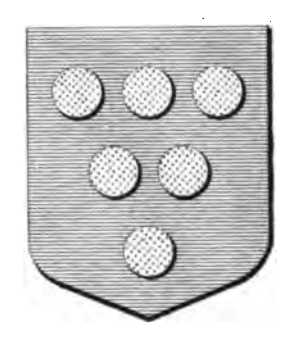
D'APCHON, seigneur de Montrenard.

D'or, semé de fleurs de lis d'azur.



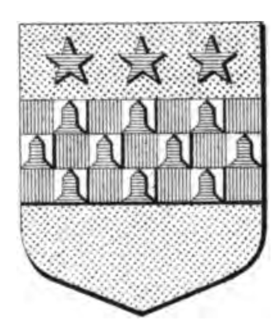
D'ARCY, seigneur d'Ailly et de Vandranges.

De gueules, à 3 arcs d'argent posés en fasce.



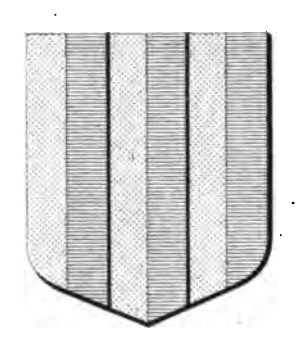
D'ARCY, seigneur de Coutouvre, Boyer et Lavarenne.

D'azur, à 6 besants d'or, posés 3, 2 et 1.



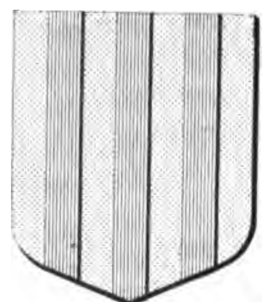
D'AROD, seigneur de Montmelas, Pierrefilant, etc.

D'or, à 1 fasce componnée de gueules et de vair de 3 tires, surmontée de 3 étoiles d'azur en fasce. Devise : SANS RIEN FEINDRE.



D'ARS, seigneur du Bost.

Pallé d'or et d'azur, de 6 pièces.



DE L'ARTUISIE, seigneur de Vallière.

D'or, à 3 pals de gueules.



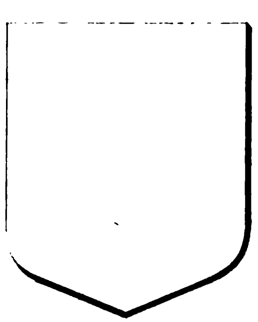
ARTHEAUD DE VIRY, seigneur de Claveyson.

De gueules, au lion d'argent, armé de sable ; à la fasce de sable brochant sur le tout.

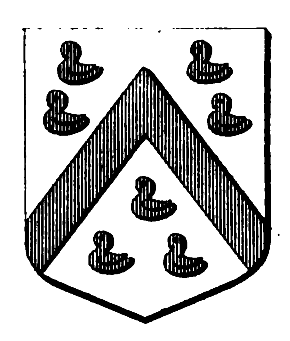


ATHIAUD de Montchanin, seigneur du Péray.

De gueules, à 3 lions d'or passant, l'un sur l'autre.



AUBAILLE, seigneur de Laissus.



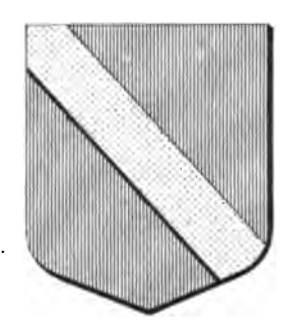
D'AUMONT-ROCHEBARON, seigneur de Cenves.

D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 7 merlettes de même, 4 en chef et 3 en pointe. Cimier : un aigle. Devise : UNI MILITAT ASTRO.



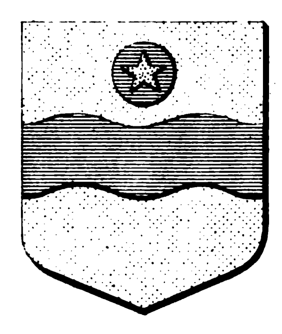
AUSTREIN, seigneur de Morland.

D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 colombes d'argent, et en pointe d'un poisson ailé d'or.



D'AUXERRE, seigneur de Rochefort.

De gueules, à la bande d'or.



DE BAILLY, seigneur de Limas-sous-Chamelet.

D'or, à une fasce ondée d'azur, à un tourteau de même en chef, chargé d'une étoile d'or.



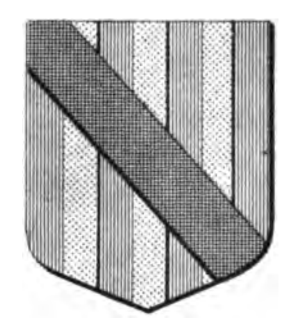
DE BALAND, seigneur d'Arnas.

D'azur, à une bande d'or, chargée d'une lance de gueules armée d'argent.



BALARIN.

D'azur, au chevron d'argent, au chef d'or.



DE LA BALME, seigneur de Longeval.

De gueules, à 3 pals d'or, à la bande de sable brochant sur le tout.



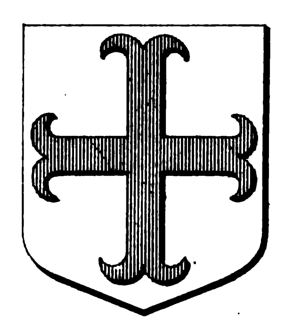
BARJOT, seigneur du Sauzey.

D'azur, au griffon d'or, accompagné d'une étoile de même au 1er canton du chef.



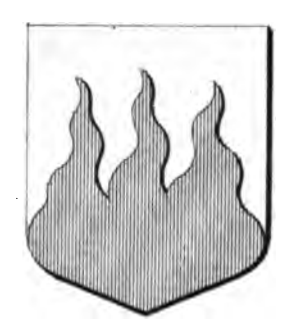
DE BARONNAT, seigneur de Bussy.

D'or, à 3 guidons d'azur rangés en pals, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent. Devise : VERTU A L'HONNEUR GUIDE.



DE LA BASTIE, lieutenant-général.

D'argent, à une croix ancrée de gueules.



DE BATAILLE, seigneur de Batailly.

D'argent, à 3 flammes de gueules mouvantes de la pointe de l'écu. Devise : EX BELLO PAX.



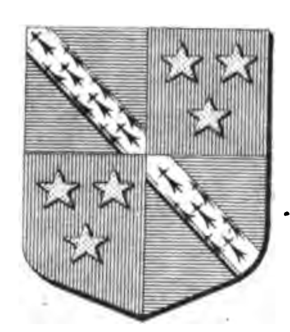
BAUDET, seigneur de Boistrait.

D'azur, à 3 fleurs de lis d'argent 2 et 1; au chef d'or, au lion passant de gueules, armé et lampassé d'argent.



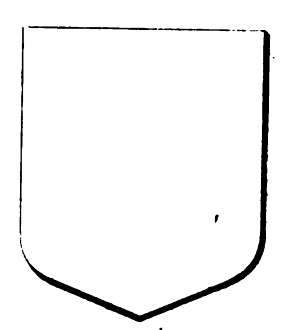
DE BAYARD, seigneur de Combe-Robert.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même, 2 et 1.



DE LA BEAUBÉRARD DE MACLAS, seigneur de la Vennerie.

D'azur, à la bande d'hermine; écartelé de gueules, à 3 étoiles d'or, 2 et 1.

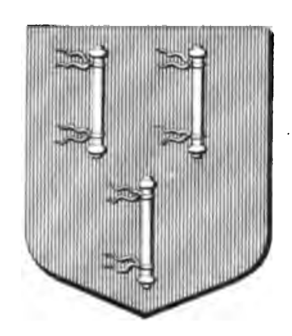


BEAUDESSON, seigneur de la Forêts.



BEAUJEU, sires et barons de Beaujeu, princes de Dombes.

D'or, au lion de sable armé et lampassé de gueules, au lambel à 5 pendants de gueules brochant. Devise : FORT, FORT. Cri de guerre : FLANDRES.



BEAUPOIL DE ST-AULAIRE, seigneur d'Arcinges.

De gueules, à 3 couples de chiens d'argent en pals, 2 et 1.



DE BEC, *alias* DE BECK, seigneur de la Bussière.

D'argent, à l'aigle à 2 têtes de sable, membrée et becquée de gueules.



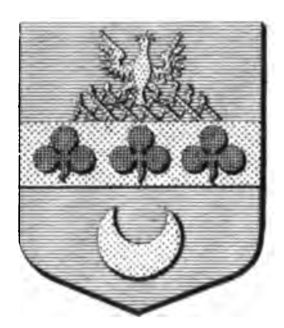
BELLET, seigneur de Boistrait.

D'azur, à la bande d'or, chargée d'une aigle de sable.



BÉRAUD, seigneur de Ressein.

D'azur, à 3 molettes d'éperons d'or, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.



BERGIRON, seigneur de Fontenailles.

D'azur, à la fasce d'or, chargée de 3 trèfles de sable, accompagnée en chef d'un phénix sur son immortalité d'or, et en pointe d'un croissant de même.



BERNARD DE LA VERNETTE, seigneur de Gorze.

De gueules, à la bande d'or, chargée de 3 étoiles d'azur et accompagnée en chef d'un cornet d'or lié de pourpre.



BERNIGAUD DE SERCY, lieutenant assesseur.

D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un arbre terrassé sur lequel est perché un oiseau, et en chef de deux roses, le tout d'or.



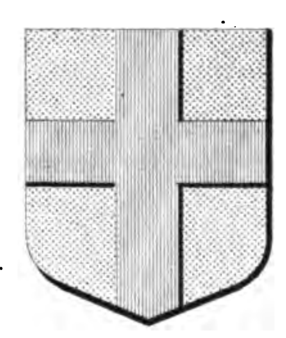
DE BERTHET, seigneur de Gorze.

D'azur, à 3 épis de blé d'or, en pals.



BERTIN DU VILLARS.

D'azur, à 2 épées d'argent, la garde d'or, passées en sautoir, accompagnées en pointe d'une gerbe d'or liée de gueules.



BERTUCAT, maître des eaux et forêts.

D'or, à la croix de gueules.



DE LA BESSÉE, seigneur de Brameloup.

Fascé de gueules et d'argent, de 8 pièces, au lion du second émail, brochant.



BESSIÉ, seigneur de Montauzan.

D'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 étoiles de sable.



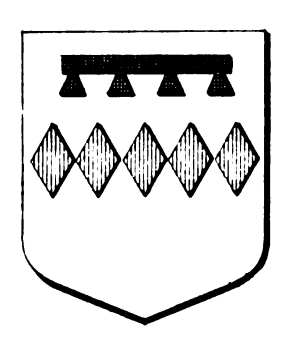
BISSUEL DE ST-VICTOR, seigneur de Thizy.

D'argent, à 2 chevrons de sable, accompagnés en pointe d'un croissant de même, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.



DE BLOSSET, seigneur de Marthorey.

Pallé d'or et d'azur, de 6 pièces, au chef de gueules chargé d'une fasce vivrée d'argent.



DE BLOT DE CHAUVIGNY, seigneur du Rey.

D'argent, à 5 losanges de gueules mis en fasce, au lambel de sable, à 4 pendants.



BONNE DE LESDIGUIÈRES, seigneur de Lafarge.

De gueules, au lion d'or, au chef cousu d'azur chargé de 3 roses d'argent. 1re devise : NIHIL NISI A NUMINE. 2me devise : HABET PRO VALLIBUS ALPES.



DE BOSC ou DE BOSCO, seigneur de Pesselay.

De gueules, à une croix échiquetée d'argent et de sable de 3 traits, cantonnée de 4 lions d'or, lampassés d'azur.



BONNET, lieutenant-général.

D'azur, à une étoile d'argent, au chef de sable, chargé de 3 heaumes ou casques grillés d'argent.



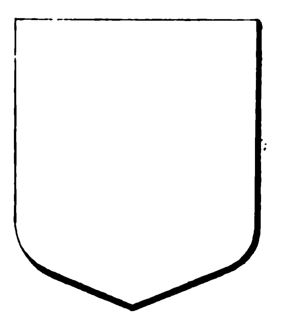
DES BORDES, seigneur de Treschin.

Fascé d'or et d'azur, à la bande de gueules brochant.



BOTTU DE LA BARMONDIÈRE, seigneur de Montgré, Marzé, etc.

D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion du même, au chef d'or.



BOUJOT, seigneur de Batailly.



BOULARD DE GATELLIER, seigneur de Ruyère.

D'azur, au créquier d'argent, feuillé d'or, au chef cousu de gueules, chargé de 3 besants d'or.



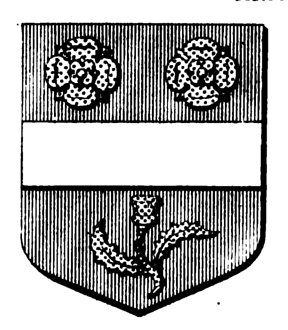
BOURBON-MONTPENSIER, sires et barons de Beaujolais, princes de Dombes.

De France, à la cotice de gueules en bande.



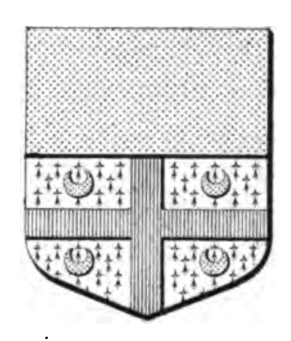
BOURBON-ORLÉANS, sires et barons de Beaujolais.

De France, au lambel à 3 pendants d'argent.



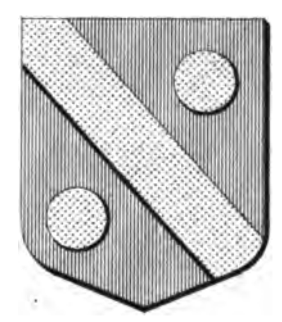
BOURBON, seigneur de Limas.

De gueules, à une fasce d'argent, accompagnée en chef de 2 roses d'or, et en pointe d'une tige de chardon de même.



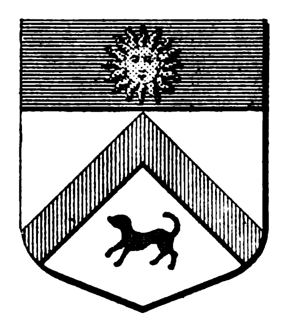
DE BOURCK, seigneur de la Rigaudière.

Coupé au 1er d'or, au 2me d'hermine, à la croix de gueules cantonnée de 4 croissants d'or. Devise : A CRUCE SALUS.



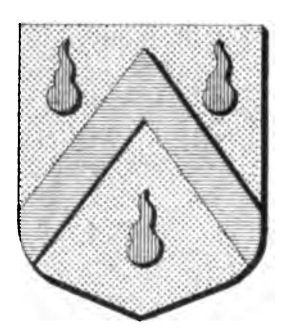
DU BOURG, seigneur de Trézette.

De gueules, à la bande d'or, accompagnée de 2 besants du même, un en chef et l'autre en pointe. Devise : VIRTUTE DUCE.



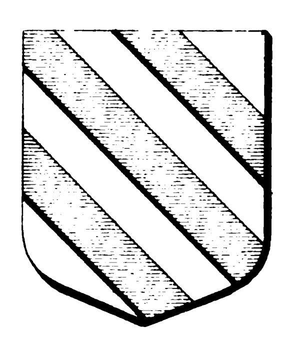
BOURLIER D'AILLY, seigneur d'Ailly.

D'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un chien passant de sable ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.



BOYER DE RUFFEY, seigneur de Trades.

D'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 larmes de gueules, 2 et 1.



BRAC DE LA PERRIÈRE, seigneur de la Perrière et de la Pilonière.

D'argent, à 3 bandes d'azur.



DE BRIENNE, seigneur de Chameyré.

D'azur, au lion d'or, billeté de même.



DE BROSSES, seigneur d'Escrots et de Chevagny.

Ecartelé au 1 et 4 d'argent, à un cerf franchissant de gueules; au 2 et 3 d'azur, à 3 brosses d'or, 2 et 1.



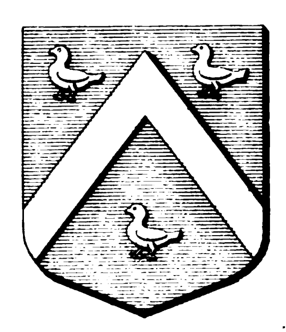
DE LA BRUYÈRE, lieutenant-général.

D'azur, à deux tiges de bruyères mises en chevron d'or, accompagnées en chef de 2 molettes d'or et en pointe d'un croissant d'hermine.



DE BUEIL (DE BUELLA), lieutenant-général.

D'azur, au croissant montant d'argent, accompagné de 6 croix recroisetées au pied fiché d'or.



BURON, seigneur de la Pinay.

D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 pigeons du même.



BURTIN DE VAURION, seigneur de Chamelet.

D'argent, à un Neptune assis sur un rocher à dextre et la mer devant lui, le tout au naturel; à une divise de gueules en arc, séparant le chef d'azur à 3 étoiles d'argent.



DE BUSSIÈRE, seigneur de Laye-St-Vincent.

D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles de même et en pointe d'un croissant d'argent.



DE BUSSIÈRE, seigneur du Châtelard.

Coupé au 1 d'argent, au lion issant de gueules; au 2 de sinople plein.



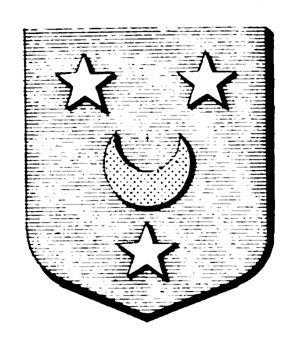
BUTTY, seigneur du Pas.

De gueules, à la bande senestrée d'une croisette et adextrée de deux losanges, le tout d'or; au chef cousu d'azur, à 2 étoiles d'argent.



DE LA BUXIÈRE, bailli de Beaujolais.

De gueules, à une fasce d'argent chargée de 3 aiglettes d'azur.



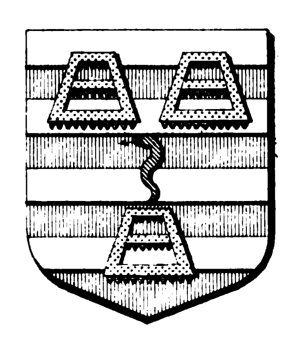
DE CAMUS, seigneur d'Argigny.

D'azur, à 3 étoiles d'argent, au croissant d'or en abîme.



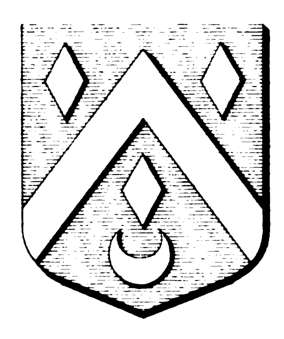
CARLAT, avocat du roi.

De gueules, au lion léopardé d'or.



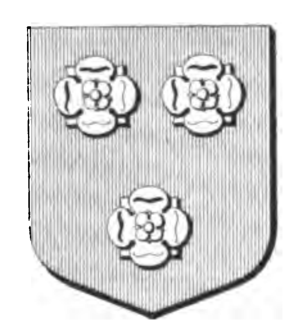
DE CARNAZET, seigneur de Milly.

Fascé d'argent et de gueules, de 8 pièces, à 3 herses d'or 2 et 1, et une couleuvre de sinople en abîme.



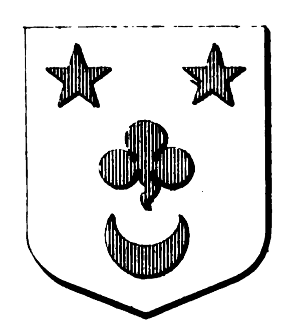
CARRA DE ST-CYR, seigneur de Vaux.

D'azur, au chevron d'argent accompagné de 3 losanges 2 et 1, celui de la pointe soutenu d'un croissant, le tout d'argent.



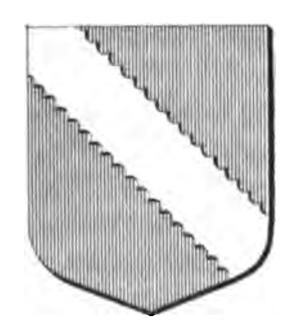
DE CARRIGE, seigneur de la Carelle.

De gueules, à 3 roses d'argent, 2 et 1.



CARTIER, seigneur de Sermezy.

D'argent, au trèfle de gueules, accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'un croissant, le tout de gueules.



DE CHAINTRÉ ANCIEN, bailli de Beaujolais.

De gueules, à la bande engrêlée d'argent.



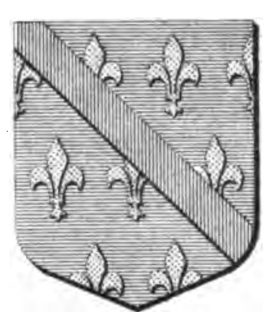
DE LA CHAIZE, seigneur de la Chaize.

De sable, au lion d'argent, armé, couronné et lampassé d'or.



DE CHALES, lieutenant-général.

D'argent, à la croix nilée de sable. Devise : C'EST A MON TORT.



DE LA CHAMBRE, seigneur du Moulin-au-Comte.

D'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la cotice de gueules brochant sur le tout.



DE CHAMEYANT, seigneur de Vougy.

D'or, à la croix ancrée ou nilée de sable.



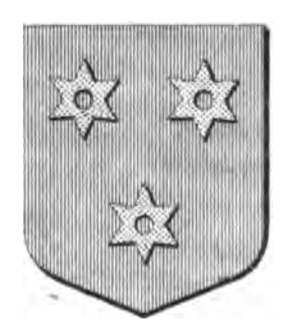
DE CHAMEYRÉ, écrit aussi CHAMÉRÉ, CHÉMERI ou CHEMEZY, seigneur de Chameyré.

D'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile de même, et en pointe d'une rose d'argent.



DE CHAMPIER, seigneur de Bionney.

D'azur, à une étoile d'or. Devise : REDDE MALIS . SED CONTIA AUDENTIOR ITO.



DE CHAMPLENAY, bailli de Beaujolais.

De gueules, à 3 molettes d'or posées 2 et 1.



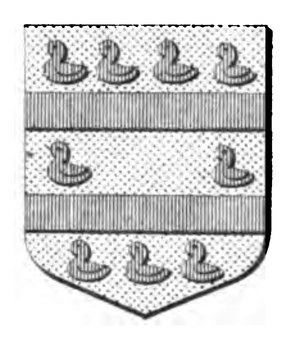
DE CHANAINS, seigneur de Montgré.

De sable, à la bande d'argent.



DE CHANDIEU, seigneur de Propières.

De gueules, au lion d'or, armé et lampassé d'azur. Devise : POUR L'ÉTERNITÉ.



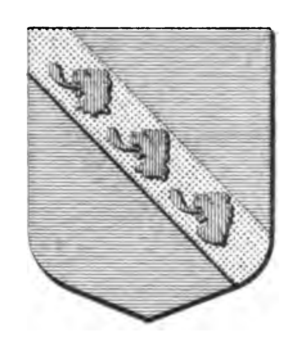
DE CHANTEMERLE, seigneur de Vougy.

D'or, à 2 fasces de gueules, accompagnées de 9 merlettes du même péries en orle, 4 en chef, 2 en flanc et 3 en pointe.



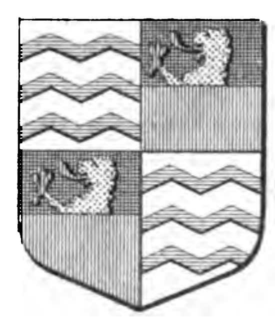
CHAPUIS DE COURGENON, seigneur d'Arbuissonas.

D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 2 roses d'or en chef et d'un lion de même en pointe.



DE CHAPON LA BOTTIÈRE, seigneur de St-Julien St-Mamez.

D'azur, à la bande d'or chargée de 3 têtes de lion de gueules.



DE CHARDONNAY, seigneur de St-Lager.

Ecartelé au 1 et 4 d'argent à 3 fasces vivrées d'azur ; au 2 et 3 coupé au 1 de sable, au lion issant d'or, armé et lampassé de gueules, au 2 de gueules plein.



DE CHARISIEU, seigneur de la Pilonière.

De gueules, au lion d'or; au chef cousu d'azur, chargé de 2 croissants d'argent.



CHARMETTE, seigneur du Montet près Cublise.

D'argent, à un charme arraché de sinople, accompagné en chef de 2 soucis de gueules et en pointe d'une ancholie d'azur.



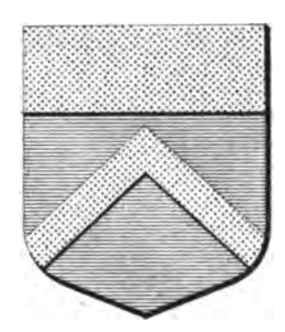
CHARRETON, seigneur de la Terrière.

D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.



CHARRIER DE LA ROCHE, seigneur de la Roche-Jullié.

D'azur, à une roue à 8 raies d'or. Devise : SEMPER IN ORBITA.



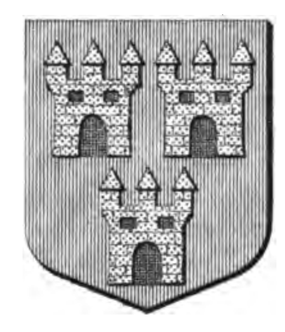
DE LA CHASSAGNE, bailli de Beaujolais.

D'azur, au chevron d'or, au chef de même.



DE CHASTENAY, seigneur du Crozet.

D'argent, au coq de sinople, armé, becqué, crêté et couronné de gueules.



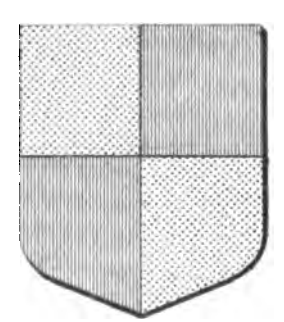
DE CHATEAUNEUF - ROCHEBONNE, seigneur de Chambost près Chamelet.

De gueules, à 3 tours surmontées chacune de 3 donjons d'or, maçonnées, ajourées et ouvertes de sable, posées 2 et 1.



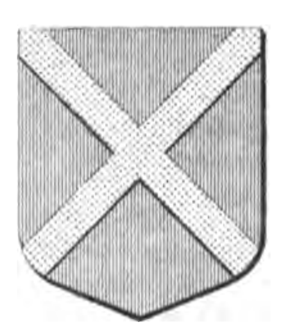
CHATELAIN D'ESSERTINE, seigneur de Belleroche.

D'azur, au château à 3 tours pavillonnées et girouettées d'argent, maçonné de sable.



DE CHATELLEPÉRON, seigneur de Thizy.

Ecartelé d'or et de gueules.



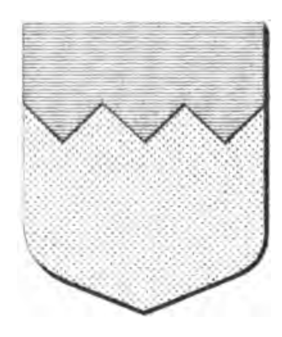
DE CHAVANNES, seigneur de Bostgrand.

De gueules, au sautoir d'or.



DE CHAVANNES DE RANCE, seigneur du Rey.

Ecartelé au 1 et 4 d'azur au croissant d'argent, *qui est de Rancé*; au 2 et 3 de gueules au sautoir d'or, *qui est de Chavannes*. Devise : CRESCENDO VIRTUS AUGETUR.



DE CHAZERON-PÉLICIEUX, seigneur de Lapra.

D'or, au chef émanché de 3 pièces d'azur.



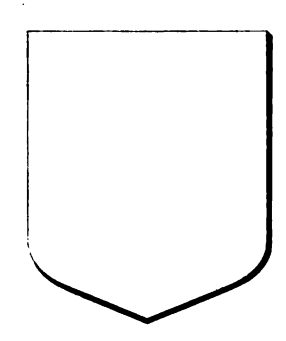
CHESNARD DE MAUZERAND, seigneur de la Forest.

D'argent, au chêne arraché de sinople, englanté d'or.



DE CHEVRIERS, seigneur du Thil.

D'argent, à 3 chevrons de gueules, à la bordure engrêlée d'azur.

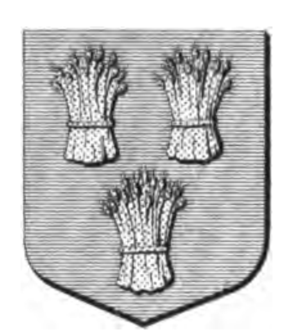


DE CHEVROT, procureur du roi.



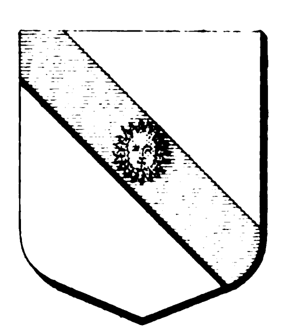
CHOLLIER DE CIBEINS, seigneur de Buysante.

D'or, à 3 bandes de sable, au chef d'azur chargé d'un lion passant d'or.



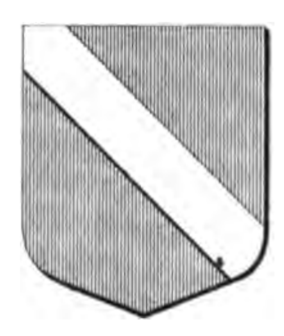
DE CIBÉRANT, seigneur de Boyé.

D'azur, à 3 gerbes d'or posées 2 et 1.



CLARET DE FLEURIEU, dignitaire et bienfaiteur du Chapitre de Beaujeu.

D'argent, à une bande d'azur chargée d'un soleil d'or.



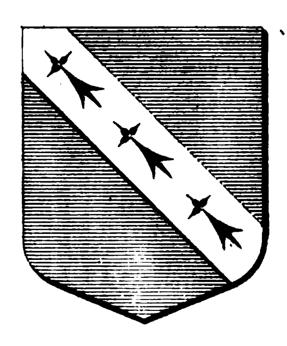
DE CLUSEL, seigneur de Thoiry.

De gueules, à la bande d'argent.



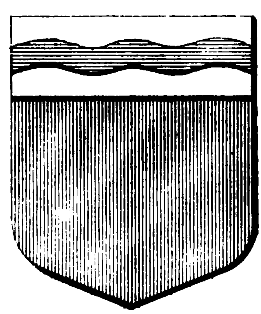
DE COGNY, seigneur de Cogny.

D'azur, au chevron d'argent, au chef coupé d'or et de gueules.



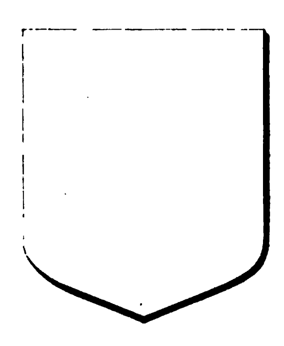
COLABAU DE JULIÉNAS, seigneur de Juliénas.

D'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 mouchetures d'hermine. Devise : SINE MACULA.

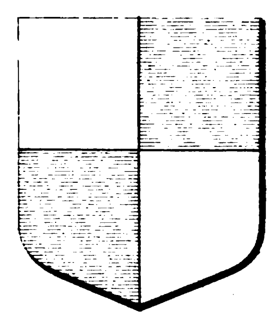


DE CONCOURÈSE, seigneur de Cucurieux.

De gueules, au chef d'argent chargé d'une fasce ondée d'azur.

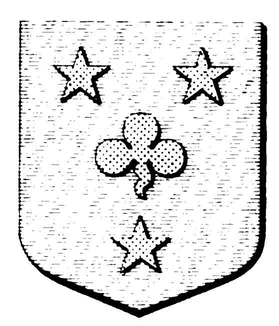


CONVERS, lieutenant-assesseur.



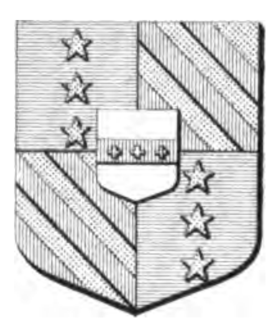
DE CORCELLES ANCIEN, seigneur du Montet.

Ecartelé d'argent et d'azur.



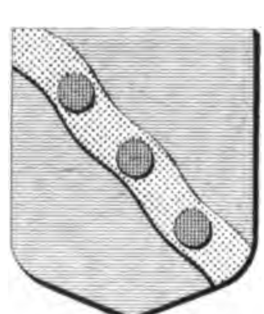
CORLIN DE BLAZET, bienfaiteur de l'hospice de Villefranche.

D'azur, à 3 étoiles d'or posées 2 et 1, au trèfle aussi d'or en abîme.



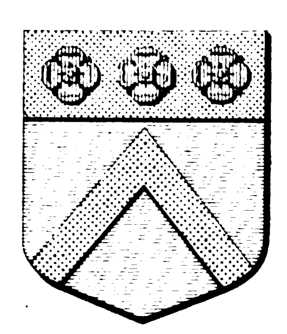
DE CORSANT, seigneur de Buysante.

Ecartelé au 1 et 4 d'azur, à 3 étoiles d'or en pal, *qui est de Genouillac;* au 2 et 3 bandés d'or et de gueules, *qui est de Gourdon;* et sur le tout d'argent à la fasce de gueules, chargée de 3 croisettes du champ, *qui est de Corsant.* Devise : ALTIUS.



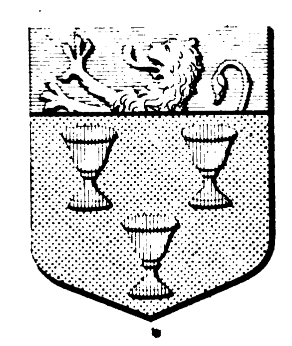
CORTEILLE DE VAUXRENARD, seigneur de Vauxrenard.

D'azur, à une bande ondée d'or, chargée de 3 tourteaux de sable.



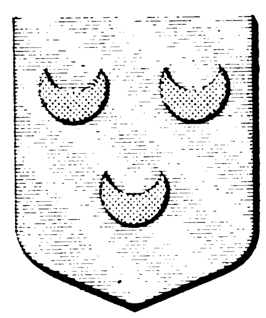
DE COULEURS, seigneur d'Arnas.

D'azur, au chevron d'or, au chef de même, chargé de 3 roses de gueules.



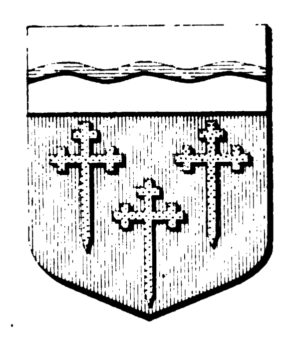
COUPPIER, seigneur de Claveyson.

D'or, à 3 coupes de gueules, posées 2 et 1; au chef d'azur, chargé d'un lion issant d'argent.



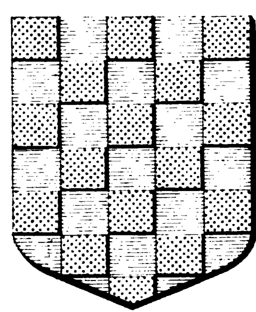
COURTIN DE ST-VINCENT, seigneur de Sallain.

D'azur, à 3 croissants d'or 2 et 1. Devise: FORTIS ET FIDELIS.



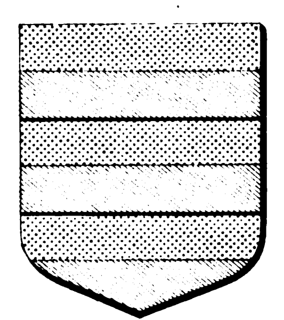
CRÉMEAUX DE LA GRANGE, seigneur de Thizy.

De gueules, à 3 croix recroisetées au pied fiché d'or, au chef d'argent chargé d'un filet ondé d'azur.



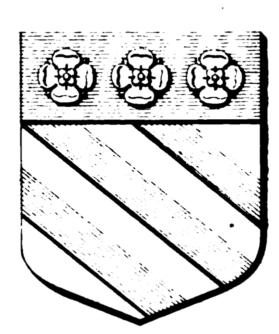
DU CROZET, seigneur de Montmelas.

Echiqueté d'or et d'azur.



DE CRUSSOLS, seigneur de Lacenas.

Fascé d'or et de sinople de six pièces. Devise : FERRO, NON AURO.



CUSIN, seigneur de Jasseron.

D'argent, à 3 bandes de sinople : au chef d'azur, chargé de 3 roses d'argent.



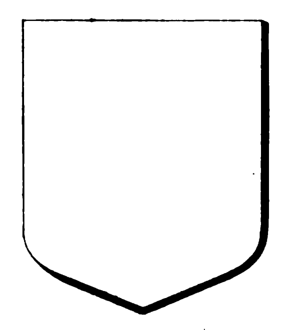
DAFFAUX DE GLATAS, seigneur de St-Lager.

D'azur, à 2 faux d'argent passées en sautoir, le fer en haut.

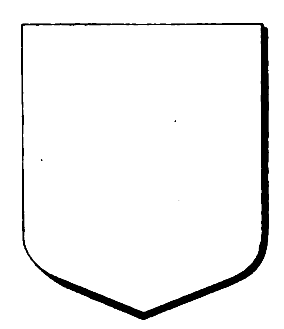


DE DAMAS, seigneur de la Bastie et de la Pilonière.

D'or, à la croix ancrée de gueules. Devise : ET FORTIS ET FIDELIS.



DAMIEN, seigneur de Montgaland.



DANICOURT, seigneur de Charmes.



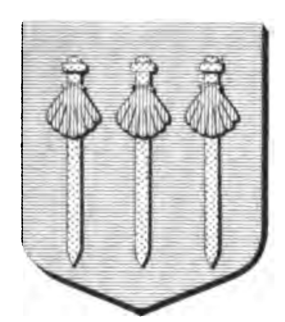
DAVID, seigneur de Vallière.

D'azur, à la harpe d'or.



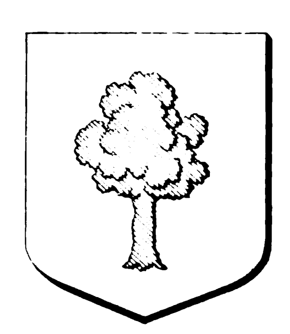
DEROCHE DE LONCHAMP, lieutenant-particulier.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 rois d'échecs du même, 2 et 1.



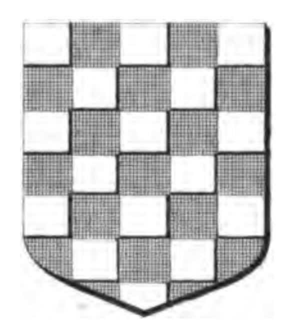
DESCHAMPS DE TALENCÉ, seigneur de Talencé.

D'azur, à 3 bourdons d'or rangés en pal, chargés chacun d'une coquille de gueules.



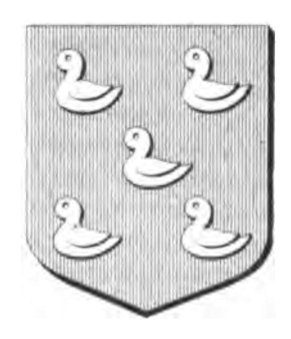
DES VERNAY, seigneur de Montgaland.

D'argent, à l'arbre de sinople.



DE DIGOINE, seigneur de Bonvers.

Échiqueté d'argent et de sable.



DE DRÉE, seigneur de la Farge.

De gueules, à 5 merlettes d'argent en sautoir.



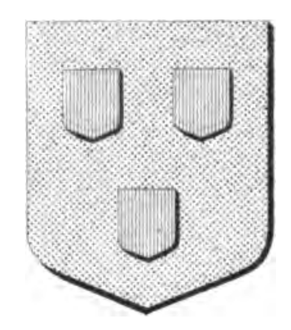
DU BESSEY DE CONTANSON, seigneur de Malleval.

D'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 losanges d'or.



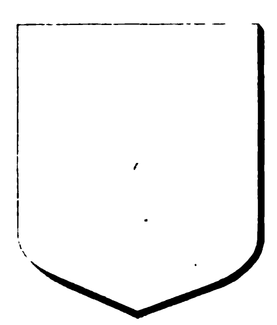
DU BOST DE CURTIEUX, seigneur du Bost.

D'azur, à 3 pals d'or.



DUBOST DE LA BLANCHE, seigneur de Lestrette.

D'or, à 3 écussons de gueules posés 2 et 1.

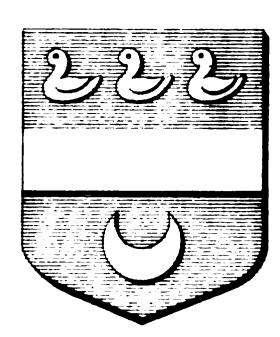


DUCRET, seigneur de Trades.



DUCREUX DE TREZETTE, seigneur de Trezette.

D'azur, à 2 mains de justice passées en sautoir d'argent, au lion d'or brochant sur le tout.



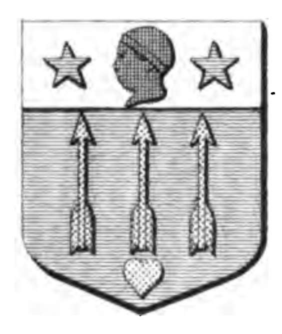
DUFOURNEL, seigneur de Lay.

D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 merlettes de même en chef et d'un croissant en pointe, aussi d'argent.



DULAC DE PONCHON, seigneur de la Pierre.

D'azur, à une mer d'argent sommée d'un duc d'or.



DULIGIER TESTENOIRE, seigneur de Bacot.

D'azur, à 3 flèches d'or en pal, accompagnées en pointe d'un cœur de même ; au chef d'argent chargé d'une tête de sable, accostée de 2 étoiles d'azur.



DUMAS, seigneur de Vavre.

D'azur, à 2 mâts de navire d'argent, mis en pal. Devise : FORTUNA DUCE.



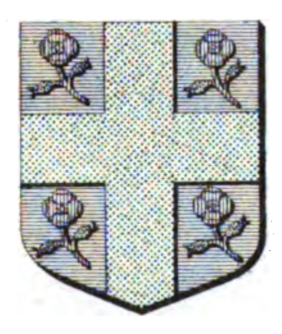
DUMAS DE L'ISLE, bailli de Beaujolais.

De sinople, à 3 canettes d'or, 2 et 1.



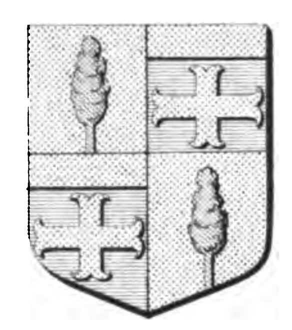
DURAND, seigneur de Pesselay.

D'azur, au cerf passant d'or, au chef cousu de gueules.



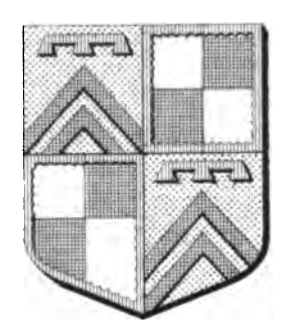
D'ESCOURTILS, bailli de Beaujolais.

D'azur, à la croix d'or, cantonnée de 4 roses de gueules boutonnées d'or.



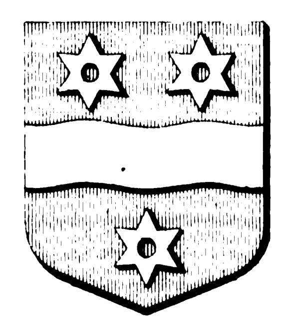
D'ESPINAY, seigneur de Laye.

Ecartelé au 1 et 4 d'or au pin de sinople, au 2 et 3 d'azur, à la croix ancrée d'or, au chef de même.



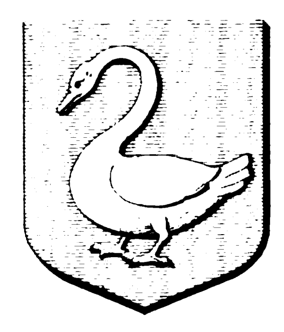
DE L'ÉTOUF, seigneur de Pradines.

Ecartelé au 1 et 4 d'or, à 2 chevrons de sable, surmontés d'un lambel à 3 pendants de gueules ; au 2 et 3 contre-écartelé d'argent et de sable, à la bordure engrêlée de gueules.



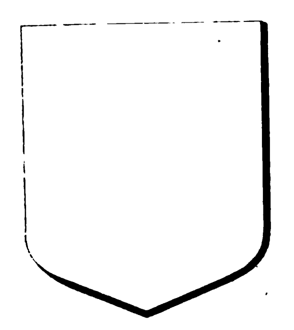
EURARD, lieutenant-général.

De gueules, à une fasce ondée d'argent, accompagnée de 3 molettes de même, posées 2 et 1.



FABRY, seigneur de la Barre.

D'azur, au cygne d'argent. Devise : CANDIDE ET SECURE.

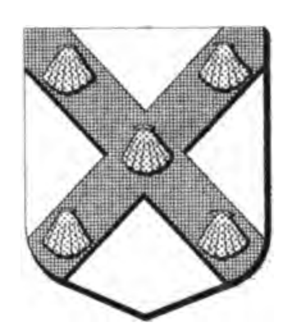


FANTACHIN, lieutenant-général.



FARGES, seigneur de Martorey.

De gueules, au lion d'argent.



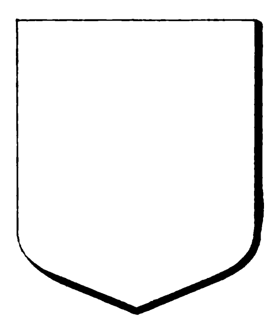
DE FAUTRIÈRES, seigneur de St-Julien.

D'argent, au sautoir de sable, chargé de 5 coquilles d'or, aussi en sautoir.



FAVRE DE BERLIZE, seigneur de Thizy.

D'azur, à une bande d'argent chargée de 3 croissants de gueules, accompagnée de 2 lions d'argent, l'un en chef et l'autre en pointe.

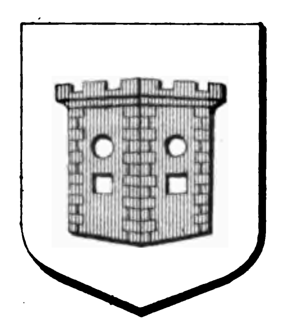


FAVRE, seigneur des Cloux.



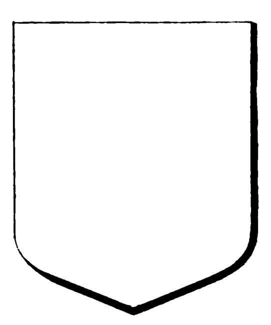
FERRIER, seigneur de la Bussière.

D'azur, à 3 fers de cheval d'argent, 2 et 1.



DE FERRIÈRE, seigneur de Cenves.

D'argent, à la tour carrée et crénelée de gueules, ajourée du fond.



FERROUSSAT, seigneur de Longeval.



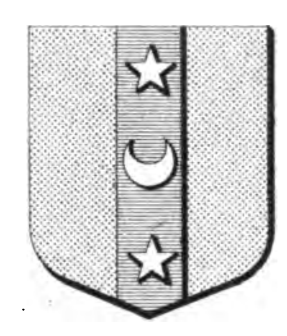
FERRUS DE PLANTIGNY, seigneur de Cucurieux.

D'azur, à la tour d'argent maçonnée de sable, posée sur un mont de sinople et surmontée d'une croix d'or accompagnée de 2 branches d'arbre de même en sautoir.



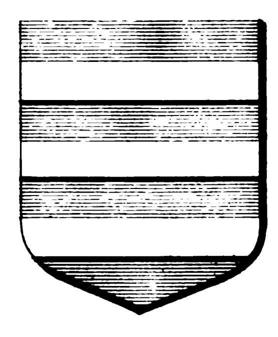
FLACHARD, seigneur de Montgaland.

D'azur, au chevron d'or accompagné de 3 étoiles du même, 2 et 1.



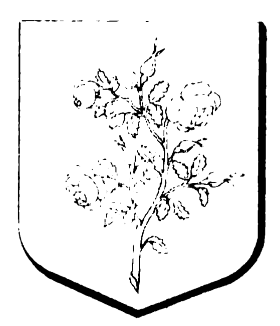
DE LA FONT, seigneur de Pougelon.

D'or, au pal d'azur chargé en cœur d'un croissant d'argent et de 2 étoiles du même, une en chef et l'autre en pointe.



DE FOUDRAS, seigneur de Courcenay.

D'azur, à 3 fasces d'argent.



DE FOUGÈRES ANCIEN, seigneur de Fougères.

De . ... au rosier de ....



DE FOUGÈRES D'OINGT, seigneur de Chambost-près-Chamelet.

D'azur, au chef losangé d'or et de gueules de deux traits.



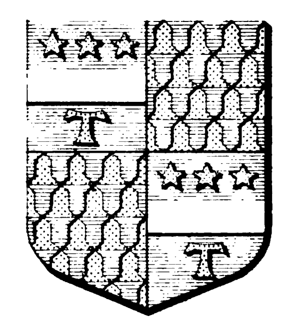
FOURNILLON DE BUTERY, seigneur de Butery.

De gueules, à la bande d'or chargée de 3 chardons de sinople, fleuris de pourpre.



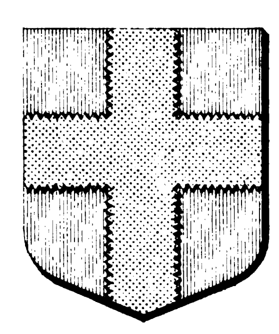
DE FRANCHELINS ANCIEN, bailli de Beaujolais.

D'argent, au lion de sable, à la cotice de gueules brochant sur le tout.



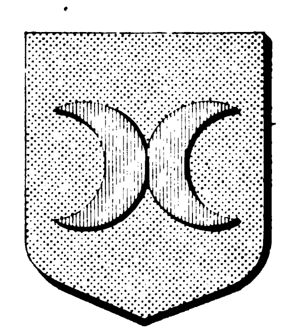
FYOT, seigneur de Montgré.

Ecartelé au 1 et 4 d'azur, à une fasce d'argent accompagnée en chef de 3 étoiles et en pointe d'un *tau* ou T à l'antique, le tout d'or; au 2 et 3 vairé d'or et d'azur.



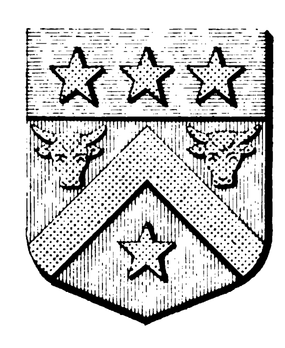
DE GADAGNE, bailli de Beaujolais.

De gueules, à la croix dentelée d'or.



DE GARADEUR, *alias* KARADEUR, seigneur de l'Ecluse.

D'or, à 2 croissants adossés de gueules.



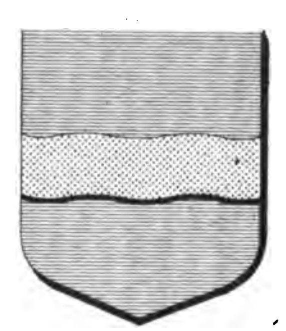
GARNIER DES GARRETS, seigneur des Garrets et de Colombier.

De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 têtes de taureaux et en pointe d'une étoile, le tout d'or; au chef d'azur, à 3 étoiles d'or. Cimier: une Fortune. Devise: PARA, IO CIEGA! c'est-à-dire: GARE, JE SUIS AVEUGLE.



DE GASPARD DE ST-AMOUR, seigneur de Fontcrenne.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même ; au chef d'argent à 3 bandes de gueules.



GAY, seigneur de Marzé près St-George.

D'azur, à une fasce ondée d'or.



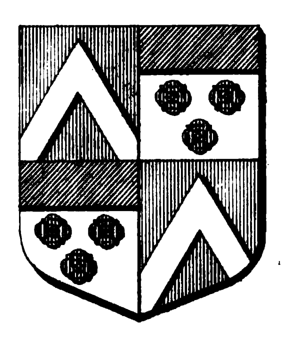
DE GAYANT, seigneur de la Tour.

D'azur, à 4 losanges mis en losange d'argent.



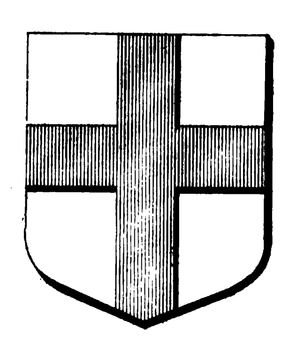
GAYOT, seigneur de la Bussière.

D'or, à la bande d'azur chargée de 3 étoiles du premier et accompagnée de 2 trèfles de sinople.



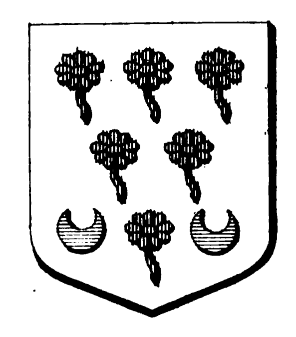
DE GENOST DE ST-AMOUR, seigneur de Fontcrenne.

Ecartelé au 1 et 4 de gueules, au chevron d'argent, *qui est de Genost;* au 2 et 3 d'argent à 3 roses de gueules, 2 et 1; au chef de pourpre, *qui est de St-Amour.*



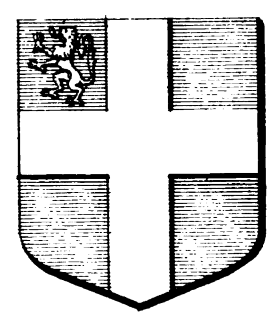
DE ST-GEORGE, seigneur d'Arcinges.

D'argent, à la croix de gueules.



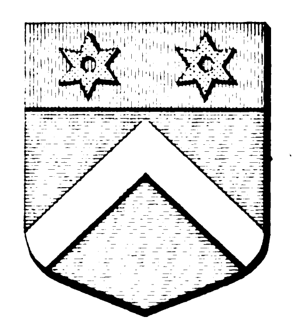
GERMAIN DE MONTAUZAN, seigneur de Montauzan.

D'argent, à 6 marguerites de gueules, posées 3, 2 et 1; celle de la pointe accostée de 2 croissants d'azur.



DE GERMANET, seigneur de la Plaigne.

D'azur, à une croix d'argent cantonnée au 1er quartier d'un lion de même.



GILLET, avocat du roi.

D'azur, au chevron d'argent, au chef cousu de gueules chargé de 2 molettes d'or.



GILIQUIN, avocat du roi.

D'azur, à 3 roses d'or, tigées et feuillées de même, 2 et 1.



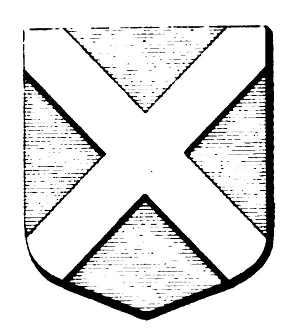
GIRAUD DE ST-TRY, seigneur de St-Try.

De gueules, à un mors de bride renversé d'argent, à la bordure dentelée d'or.



DE GIROUX, seigneur de Lapra.

D'azur, à une bande ondée d'or, accompagnée en chef d'une étoile du même et en pointe d'un croissant d'argent.



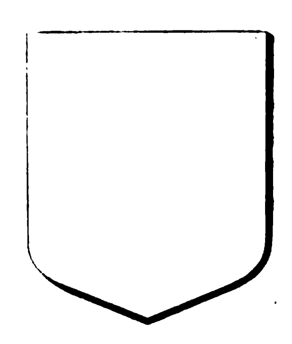
DE GIRY, seigneur de Vaux.

D'azur, au sautoir d'argent.



DE GLETEYNS, bailli de Beaujolais.

Losangé d'or et de gueules.

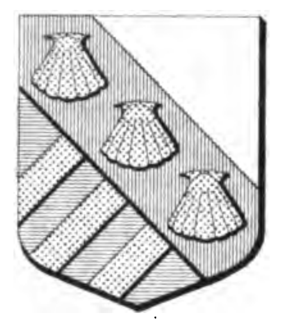


GONNET, seigneur de Montpiney.



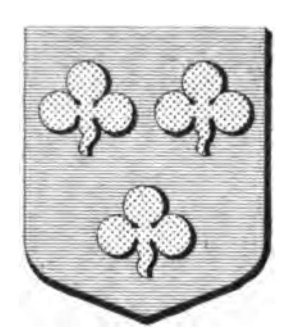
DE GONZAGUE NEVERS, seigneur des Apanages de Beaujeu-Lignières.

D'argent, à une croix pattée de gueules, cantonnée de 4 aigles de sable membrées et becquées de gueules, *qui est de Mantoue;* la croix chargée d'un écusson de gueules au lion d'or, écartelé d'or à 3 fasces de sable, *qui est de Gonzague.*



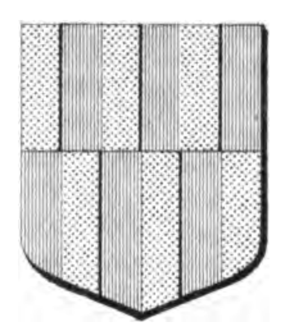
DES GOUTTES, seigneur de Longeval.

Tiercé en bande, au 1 d'argent, au 2 de gueules à 3 coquilles d'or en bande, au 3 d'azur à 3 barres d'or.



DE GRANDRIS, originaire de Grandris.

D'azur, à 3 trèfles d'or, 2 et 1.



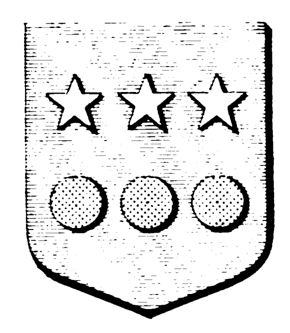
DE LA GRANGE, lieutenant-général.

Pallé, contre-pallé d'or et de gueules de 6 pièces.



DE GRASSAY, bailli de Beaujolais.

D'or, au lion d'azur couronné de gueules.



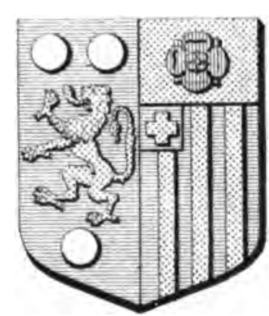
DE GROLIER, seigneur du Thil.

D'azur, à 3 besants d'or en fasce, surmontés de 3 étoiles d'argent, posées de même.



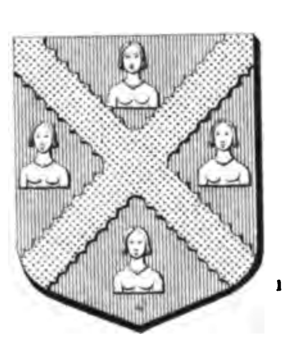
DE GROSBOIS, seigneur de Grosbois.

De gueules, au lion d'or tenant de la patte dextre une épée d'argent. Devise : MAS QUE OSTENTO, c'est-à-dire : PLUS QUE JE N'EN MONTRE.



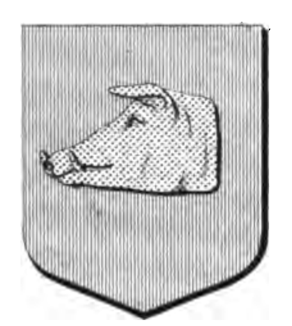
GRUMEL DE MONTGALAND, seigneur de la Pinay.

D'azur, au lion d'or, accompagné de 3 besants d'argent; parti d'azur à 3 pals d'or, au franc quartier d'azur, chargé d'une croisette d'or; au chef d'or chargé d'une rose de gueules.



GUERIN DE LA COLONGE, lieutenant-général.

De gueules, au sautoir engrêlé d'or, accompagné de 4 bustes de femmes au naturel.



GUETTON, *alias* GUESTON, seigneur de Vaux.

De gueules, à la hure de sanglier d'or.



GUIGUET, seigneur de Vaurion.

D'or, à un arbre de sinople, au chef de gueules chargé d'un lion passant d'argent.



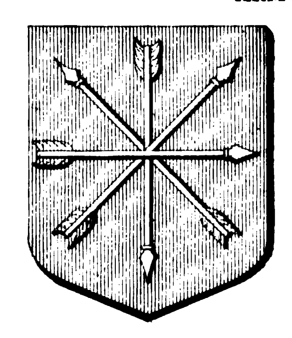
GUILLARD, seigneur de la Goutte.

D'azur, à une flèche d'or en pal, le fer en bas, tortillée d'un serpent d'argent.



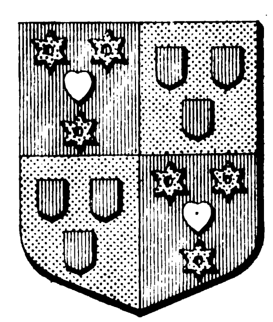
DE GUILLERMAIN, seigneur de Courcenay.

De gueules, au lion d'or, tenant une épée flamboyante de même; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent.



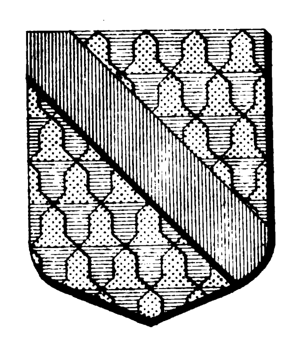
GUILLIN DE POUGELON, seigneur d'Avenas.

De gueules, à 4 flèches d'argent formant le giron. Devise : IBUNT UNDIQUE.



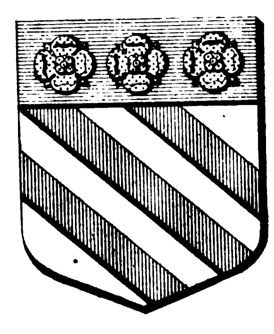
HUE DE LA BLANCHE, seigneur du Bost.

Ecartelé au 1 et 4 de gueules, à 3 molettes d'éperons d'or 2 et 1, au cœur d'argent en abîme ; au 2 et 3 d'or à 3 écussons de gueules, *qui est du Bost.*



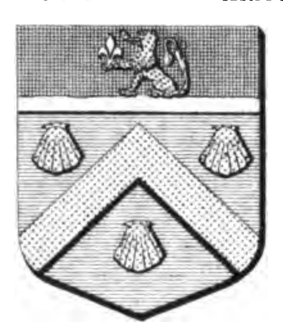
HUGONET, lieutenant-général.

Vairé d'or et d'azur, à la bande de gueules sur le tout.



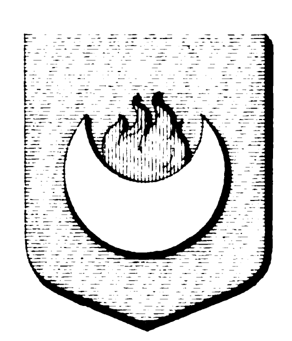
HUMBELOT ou HUMBLOT, famille qui a fourni plusieurs chanoines distingués au chapitre de Villefranche.

D'argent, à 3 bandes de gueules ; au chef d'azur chargé de 3 roses d'or.



JACQUET DE LA COLONGE, lieutenant-général.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles du même, 2 et 1 ; au chef de sable chargé d'un lion accroupi d'or sur une terrasse d'argent, et tenant de sa patte dextre une fleur de lis aussi d'argent.



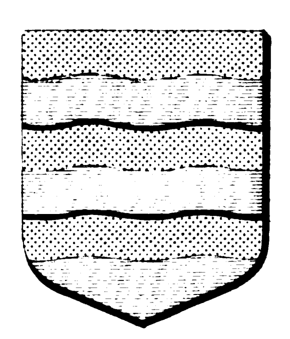
JANIN, seigneur de Juliénas.

D'azur, au croissant d'argent d'où sort une flamme de gueules.



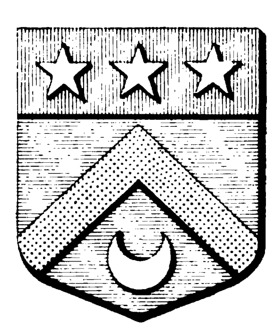
JANSON DE ROFFRAY, seigneur de la Pilonière.

D'argent, à une fasce d'azur chargée de 3 étoiles du fond, accompagnée en chef d'une rose de gueules et en pointe d'une tour à 2 donjons aussi de gueules, ajourée du fond.



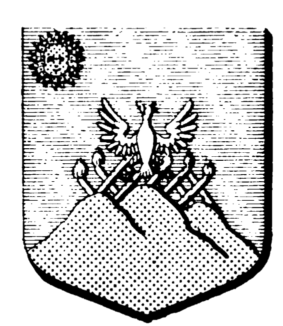
DE JO, lieutenant-général.

Ondé d'or et d'azur, de 6 pièces.



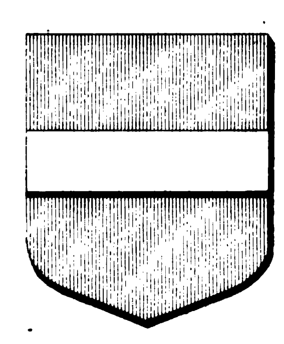
JOLEAU DE ST-MAURICE, seigneur de Jasseron.

D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent.



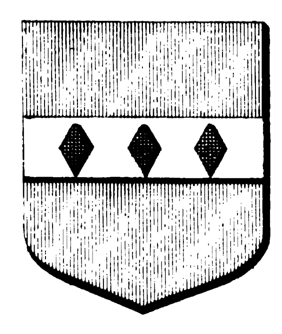
JOURDAN, seigneur de St-Lager.

D'azur, à une montagne à 3 copeaux d'or, sommée d'un phénix d'argent becqué et membré de gueules, regardant un soleil d'or mouvant du côté dextre de l'écu.



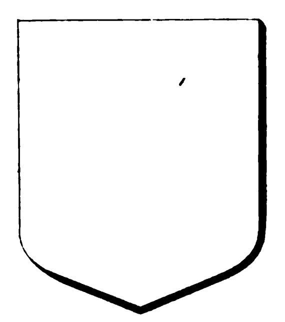
DE LA BLANCHE, seigneur de Brouillat.

De gueules, à la fasce d'argent.

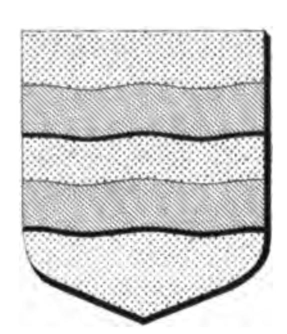


DE LABORIER, seigneur de Thoiry.

De gueules, à une fasce d'argent chargée de 3 losanges de sable.

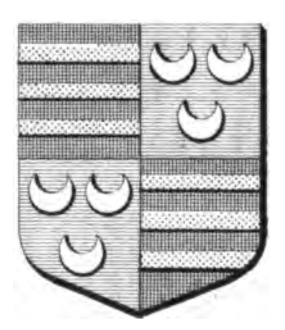


LAGUAY, seigneur de Thoiry.



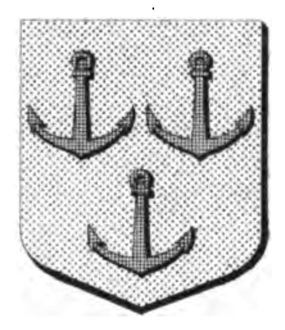
DE LAISSUS, seigneur de Laissus.

D'or, à 2 fasces ondées de sinople.



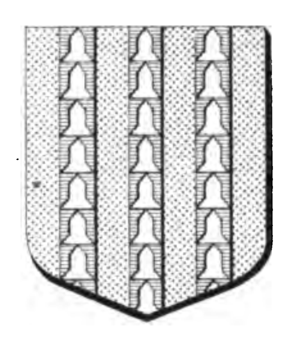
DE LA MURE, famille originaire de la paroisse du même nom et établie ensuite en Forez.

De sable, à 3 fasces d'or, écartelé d'azur à 3 croissants d'argent.



LANCRY DE PRON LE ROI, seigneur de la Varenne.

D'or, à 3 ancresde sable, 2 et 1.



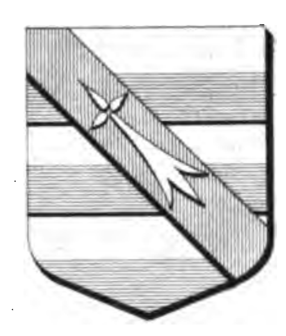
DE LANGEAC, seigneur de Pramenoux.

D'or, à 3 pals de vair.



LAPIMPIE DE GRANOUX, seigneur de Poncié.

Parti au 1 d'azur, à une fasce d'or sommée d'une levrette passant d'argent ; au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'or ; au 2 d'azur, à 3 fleurs de lis d'or ; à une levrette d'argent en cœur, *qui est de la Gruterie maison seule.*



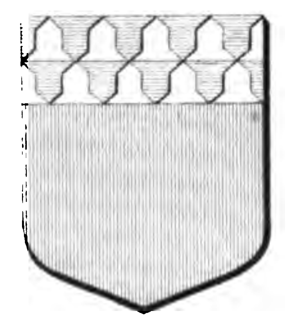
DE LAUNAY, seigneur de Lestrette.

Fascé d'argent et d'azur de 6 pièces, à la bande de gueules chargée d'une moucheture d'argent, brochant sur le tout.



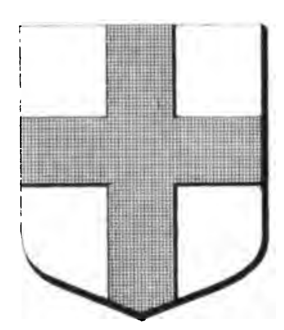
DE LAURENCIN, seigneur d'Avenas.

De sable, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles d'argent, 2 et 1. Devise : LUX IN TENEBRIS, ET POST TENEBRAS SPERO LUCEM.



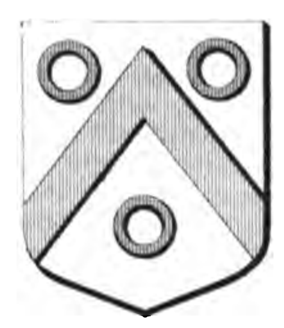
DE LAVIEU, seigneur de Limas-sous-Chamelet.

De gueules, au chef de vair de 2 traits.



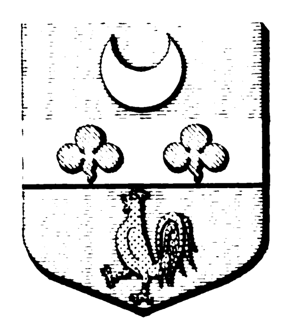
DE LAYE, seigneur de St-Lager.

D'argent, à la croix de sable.



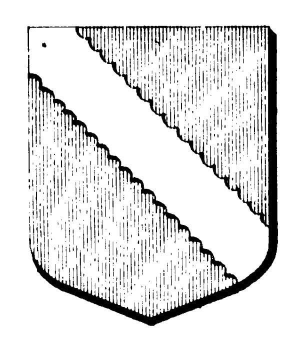
LE CLERC DE LA VERPILLERE, seigneur de la Verpillère.

D'argent, au chevron de gueules accompagné de 3 annelets de sable, 2 et 1.



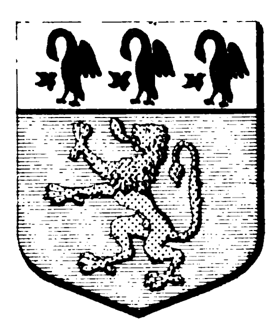
LEMAU DE TALENCE, seigneur de la Barre.

D'azur, à la fasce d'argent chargée de 2 trêfles de sinople, accompagnée en chef d'un croissant d'argent, et en pointe d'un coq d'or.



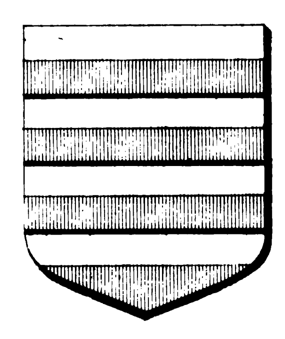
LENOIR, seigneur du Montet près Cublise.

De gueules, à la bande engrêlée d'argent.



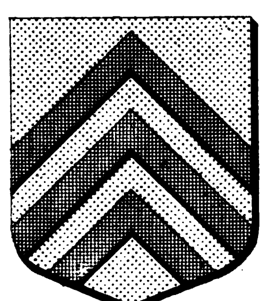
LEPILEUR DE BRÉVANNE, seigneur de Boistrait.

D'azur, au lion d'or, au chef d'argent chargé de 3 pélicans de sable à la pitié de gueules.



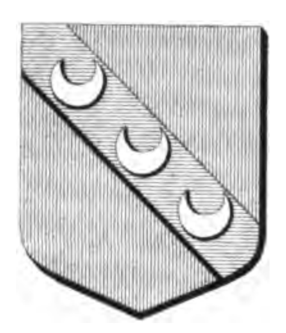
DE LESPINASSE, bailli de Beaujolais.

Fascé d'argent et de gueules, de 8 pièces. Devise : SANS CHIMÈRES ET SANS REPROCHES.



DE LÉVIS, seigneur de Vougy.

D'or, à 3 chevrons de sable. Première devise : DIEU AIDE AU SECOND CHRÉTIEN. Deuxième : INANIA PELLO. Troisième : DURIS DURA FRANGO.



LÉVISTE DE MONTBRIANT, seigneur de la Plaigne.

De gueules, à la bande d'azur chargée de 3 croissants d'argent. (Armes à enquerre.)



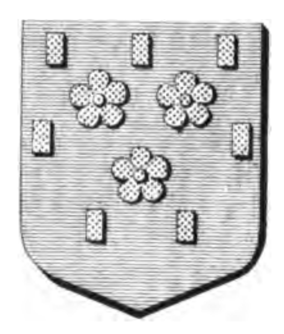
DU LYON, seigneur de Juliénas.

D'or, au lion d'azur.



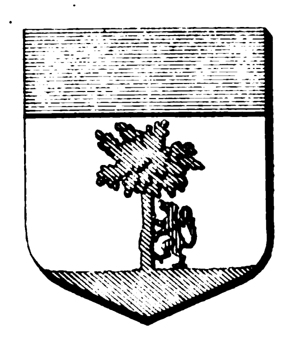
DE LOYSEY, *alias* DE LOYSEL, seigneur de Trézette.

D'azur, à la colombe d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier du même.



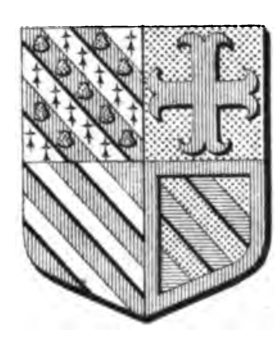
DE LUGNY, seigneur d'Ailly.

D'azur, à 3 quintefeuilles d'or, accompagnées de 7 billettes de même.



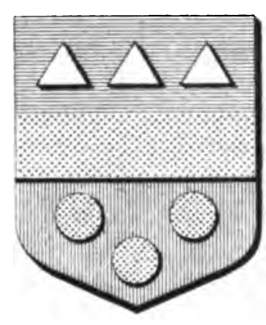
MABIEZ, seigneur de Malleval.

D'argent, à l'olivier de sinople sur une terrasse du même, au lion rampant contre l'arbre, de gueules ; au chef d'azur.



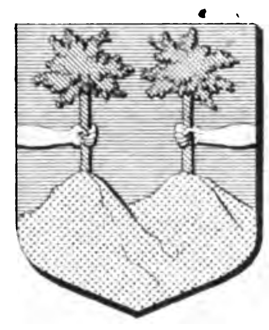
DE LA MADELAINE-RAGNY, seigneur de Corcelles.

Ecartelé au 1 d'hermine à 3 bandes de gueules, chargées de 9 coquilles d'or, 2, 5 et 2 : au 2 d'or, à la croix ancrée de gueules ; au 3 de gueules, à 3 bandes d'argent ; au 4 bandé d'or et d'azur, de 6 pièces ; à la bordure de gueules. Devise: POSITA FERITATE NITESCIT.



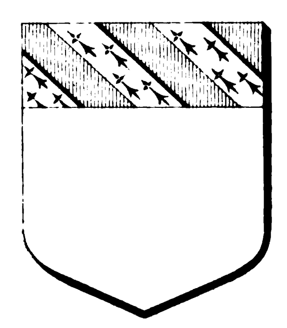
DE MADIÈRE, seigneur de Milly.

Coupé d'azur sur gueules, à une fasce d'or sur le coupé ; l'azur chargé de 3 piles d'argent mises en fasce, et le gueules de 3 besants d'or posés 2 et 1.



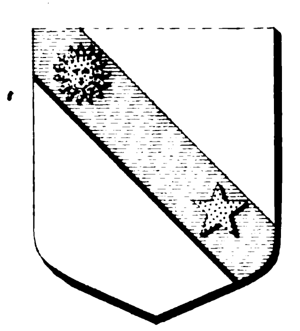
MAGNIN DE PIERREUX, seigneur de Pierreux et de la Carelle.

D'azur, à 2 mains d'argent, mouvantes des deux flancs de l'écu, arrachant chacune une tige de sinople issant d'une montagne d'or.



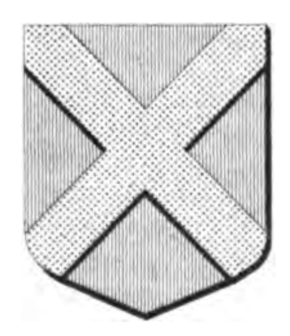
DE MARCHAMPT, seigneur de Marchampt.

D'argent, au chef bandé d'hermine et de gueules, de 6 pièces.



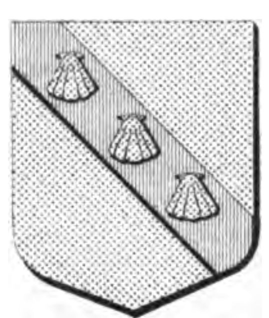
MARCHAND, seigneur de Brégades.

D'argent, à la bande d'azur chargée en chef d'un soleil d'or, et en pointe d'une étoile du même.



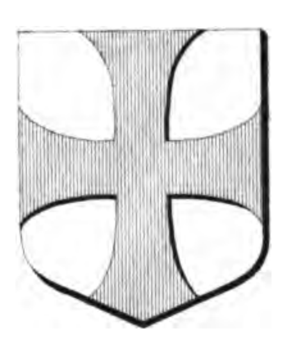
DE MARCLOPT, *alias* MARCLOUX, seigneur de Goutillard.

De gueules, au sautoir d'or.



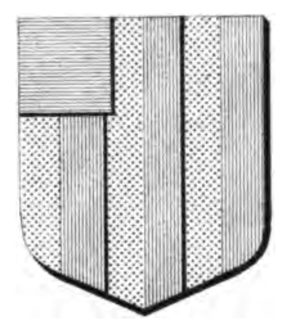
DE MARESCHAL, *Marescalchi*, seigneur de Varennes.

D'or, à la bande de gueules, chargée de 3 coquilles du fond.



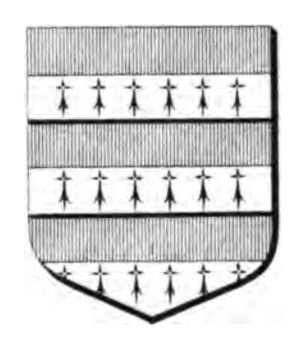
MARITZ, seigneur de la Rigaudière.

D'argent, à la croix pattée de gueules.



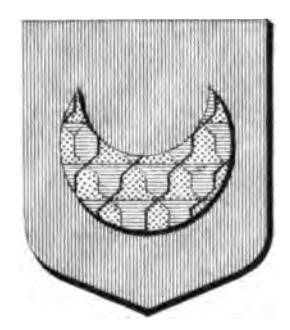
DE MARS, seigneur de la Goutte.

Pallé d'or et de gueules de 6 pièces, au franc canton d'azur.



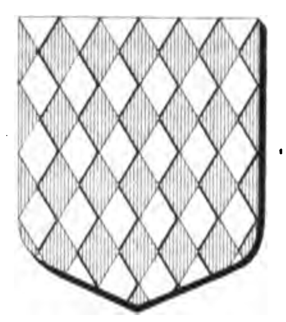
DE MARZÉ, seigneur de Marzé.

Fascé de gueules et d'hermine, de 6 pièces.



DE MAURE, seigneur de Martorey.

De gueules, au croissant vairé.



DE LA MER, seigneur de Rochefort.

Losangé d'argent et de gueules.



DE MESCHATIN, seigneur du Sauzey.

D'azur, à la rencontre de cerf d'or, au chef d'argent.



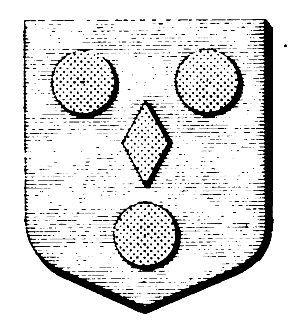
MEY, seigneur de Morland.

D'azur, à la tour d'argent maçonnée de sable, posée sur 3 rochers d'or.



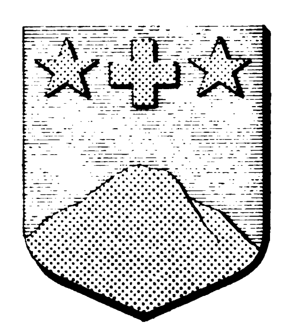
DE MEYSÉ, seigneur de la Gardette.

De sable, au chevron d'argent accompagné en chef de 2 étoiles d'or.



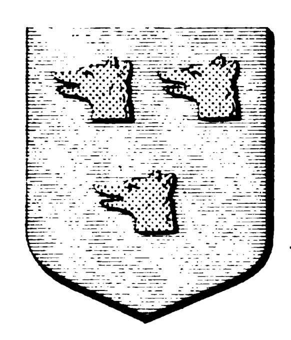
MICHON DE PIERRECLOS, seigneur de Cenves.

D'azur, à 3 besants d'or posés 2 et 1; au losange d'or en cœur.



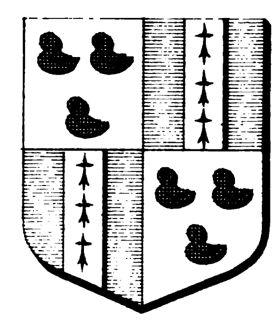
MICOLLIER, avocat du roi.

D'azur, à une montagne d'or, à la croix de même en chef, accostée de 2 étoiles aussi d'or.



DE MICOUD, seigneur des Bourrons.

D'azur, à 3 têtes de renards d'or posées 2 et 1.



MIGNOT DE BUSSY, seigneur de Bussy, de la Martizière et du Châtelard.

Ecartelé au 1 et 4 d'argent, à 3 merlettes de sable posées 2 et 1 ; au 2 et 3 d'azur au pal d'argent, chargé de 3 mouchetures de sable.



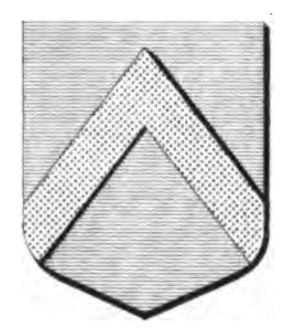
MILLANAIS, seigneur de la Salle.

D'argent, au lion de gueules tenant un écusson écartelé au 1 et 4 d'or à 4 pals de gueules; au 2 et 3 d'or, à la croix de sable.



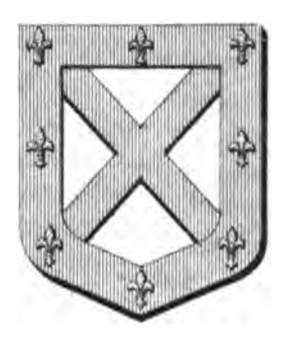
DE MILLIERE, seigneur de la Terrière.

D'azur, à 3 tiges de millet d'or en pal.



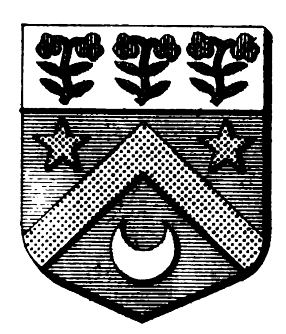
DE MIPONT, seigneur de Frouges.

D'azur, au chevron d'or. Devise : MY PONT DIFFICILE A PASSER.



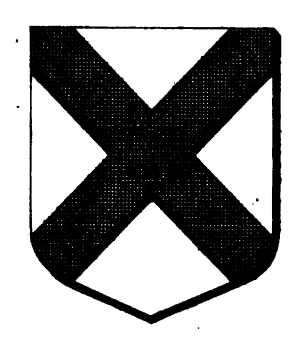
MITTE DE CHEVRIÈRES, seigneur de Marzé et de Belleroche-en-Montagne.

D'argent, au sautoir de gueules, à la bordure de gueules chargée de 8 fleurs de lis d'or, 3, 2 et 3.



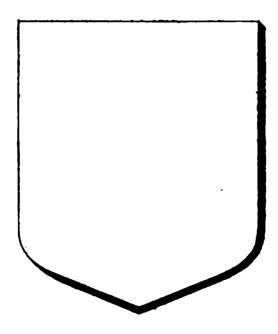
MOGNIAT DE L'ECLUSE, seigneur de l'Ecluse.

D'azur, au chevron d'or accomp agné en chef de 2 étoiles de même, et en pointe d'un croissant d'argent ; au chef d'argent chargé de 3 pensées de sinople, fleuries de gueules.

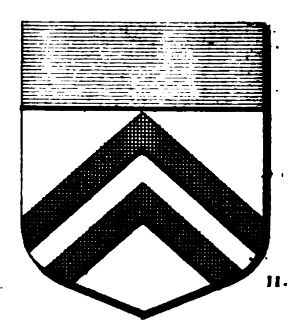


DE MOLES, seigneur de Vougy.

D'argent, au sautoir de sable.

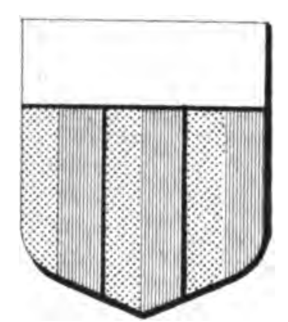


MONDARD, seigneur de Montrn-chet.



DE MONSPEY, seigneur de Vallière.

D'argent, à 2 chevrons de sable; au chef d'azur. Devise : J'EN REJOINDRAI LES PIÈCES.



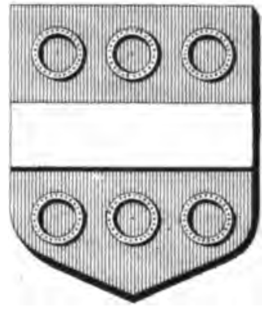
DE MONTAGNY, seigneur de Montagny.

Pallé d'or et de gueules, de 6 pièces; au chef d'argent.



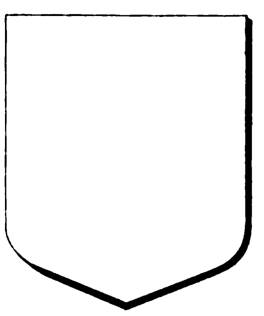
DE MONTAIGU, seigneur de la Chaize.

D'azur, à 2 lions d'or armés et lampassés d'argent, tournés l'un et l'autre du côté dextre de l'écu.

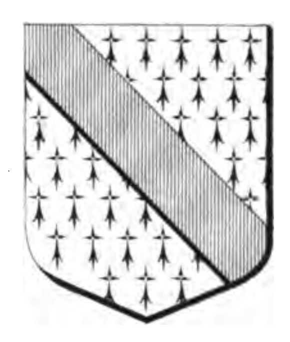


DE MONTCEAUX, lieutenant-général.

De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 6 annelets d'or.

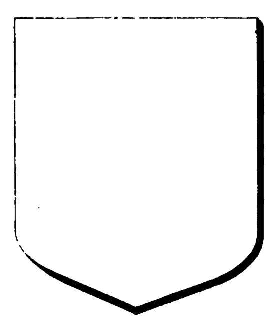


DE MONTCHERVET, seigneur de Champrenard.

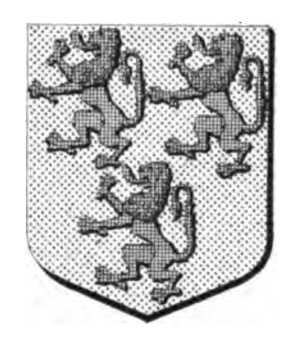


DE MONT D'OR, seigneur de Chambost près Chamelet.

D'hermine, à la bande de gueules.



DE MONTFRIOL, seigneur de Montfriol.



DE MONTGIROUX, lieutenant-général.

D'or, à 3 lions de sable.



MONTGOLFIER.

D'argent, à un ballon ailé de gueules couronné d'or, planant sur une mer d'azur ondée d'argent, formant sur le côté dextre un golfe entre des monts de sinople.



DE MONTIGNY, seigneur du Moulin-au-Comte.

Semé de France, au lion naissant en cœur, d'argent.



DE MONTRENARD, seigneur de la Place.

De gueules, au renard montant d'or.



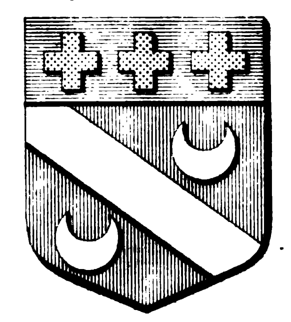
DE MONTRICHARD, seigneur de la Brosse.

De sable, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un mont à 3 copeaux d'argent; au chef d'or chargé de 3 étoiles de gueules.



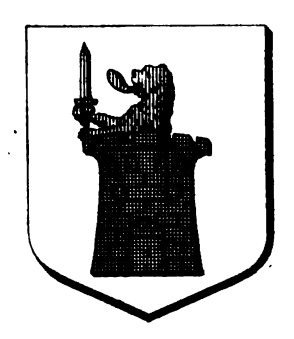
MOREL DE VOLEINE, seigneur d'Épeisse.

D'azur, à 3 tiges de morelle accompagnées de 2 étoiles en chef et d'un croissant en pointe, le tout d'argent.



MORESTIN, seigneur de Ressein.

De gueules, à la bande d'argent accompagnée de 2 croissants de même; au chef cousu d'azur, chargé de 3 croisettes d'or.



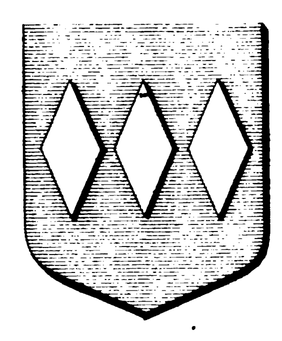
DE LA MOTHE, possesseur de rentes nobles à Cours.

D'argent, à la tour crénelée de sable sommée d'un lion issant de gueules, tenant de la patte dextre une épée de même.



DE MUZY, seigneur de Vauzelles.

De gueules, à l'aigle éployée à deux têtes et couronnée d'or.



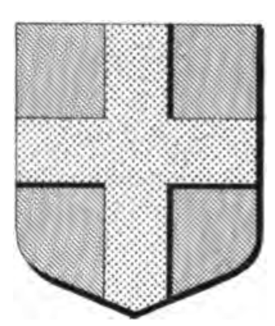
DE NAGU, seigneur de Varennes.

D'azur, à 3 fusées mises en fasce d'argent.



NAMY, seigneur de la Forest.

D'azur, à la fasce d'or accompagnée de 3 étoiles de même, 2 en chef et 1 en pointe.



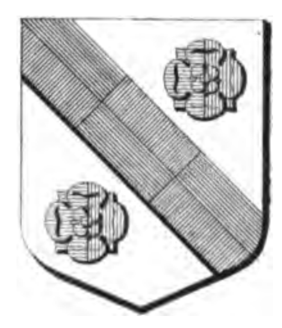
DE NANTON, seigneur de Pizey.

De sinople, à la croix d'or.



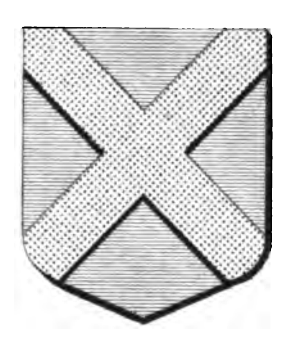
DE NATUREL, seigneur de la Plaigne.

D'or, à une fasce d'azur accompagnée de 3 corneilles de sable, 2 et 1.



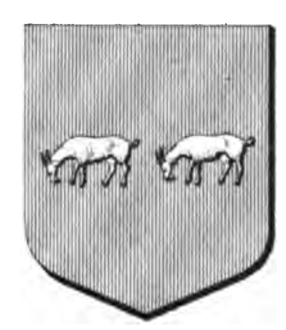
NISET, seigneur du Déaulx.

D'argent, à la bande componnée d'azur et de gueules de 6 pièces, accompagnée de 2 roses parties d'azur et de gueules, une en chef et l'autre en pointe.



DE NOBLET, seigneur des Prés et de Chenelette.

D'azur, au sautoir d'or. Devise : NOBILITAT VIRTUS.



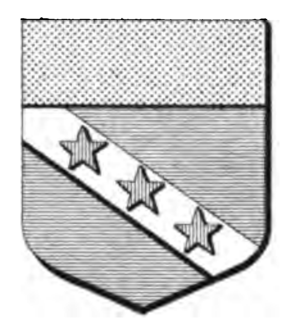
DE LA NOIERIE, seigneur de la Noierie.

De gueules, à 2 chevreaux paissant, d'argent.



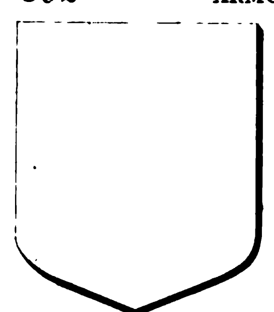
NOLHAC, seigneur des Garrets.

D'azur, au vaisseau d'or sur une mer d'argent.



NOYEL DE SERMEZY, seigneur de Sermezy.

D'azur, à la bande d'argent chargée de 3 étoiles de gueules, au chef d'or.

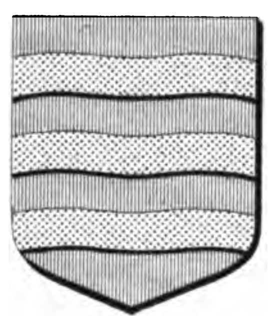


D'OLIFAND, seigneur de Sallain.



D'ORMOD, seigneur de Sales.

D'argent, au lion de sable couronné d'or.



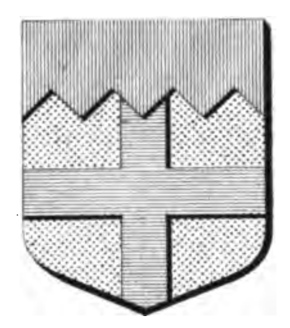
D'ORNAISON, seigneur d'Ornaison.

De gueules, à 3 fasces ondées d'or.



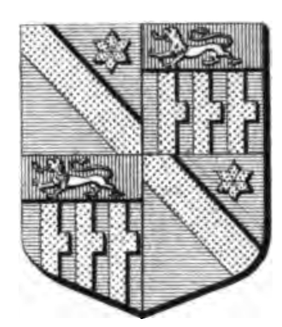
PALMIER, lieutenant-général.

D'azur, à 3 palmes d'or, 2 et 1.



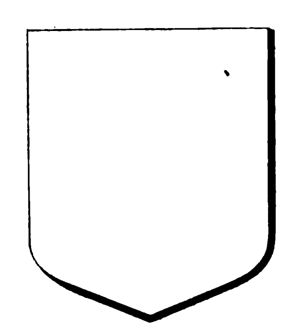
PAPON D'ORGEVAL, seigneur de Cerbué.

D'or, à la croix d'azur, au chef denché de gueules.



PATARIN, seigneur de Vareilles.

Ecartelé au 1 et 4 d'azur, à la bande d'or sommée d'une étoile à 6 pointes du même ; au 2 et 3 d'azur, à 3 pals enclavés d'or, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent.

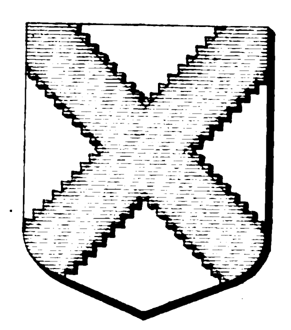


PAULE, seigneur de Montclair.



PAYEN, lieutenant-général.

D'or, au chevron de gueules, chargé de 5 étoiles d'argent, et accompagné de 3 têtes de maures de sable tortillées d'argent.



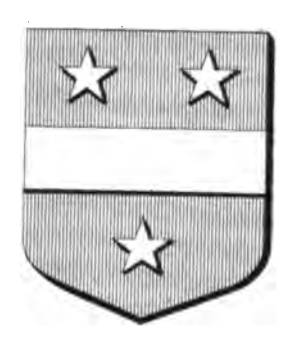
DU PELOUX, seigneur de la Rigaudière.

D'argent, au sautoir dentelé d'azur.



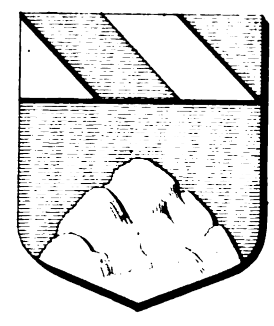
PENET DU CHATELARD, seigneur de Chassignol.

D'azur, au vol d'or; au chef de même. Devise : TENDUNT AD COELESTIA PENNÆ.



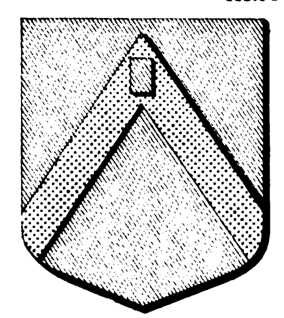
PERRACHON DE SENOZAN, seigneur de Laye.

De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 étoiles du même, 2 et 1.



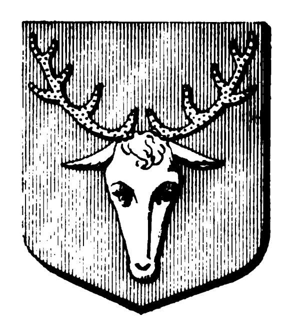
PERRETTE, seigneur de Buffavent.

D'azur, à la montagne d'argent, au chef bandé de 4, argent et azur.



PERRIN, seigneur de Chervé.

De sinople, au chevron d'or chargé d'une billette du fond.



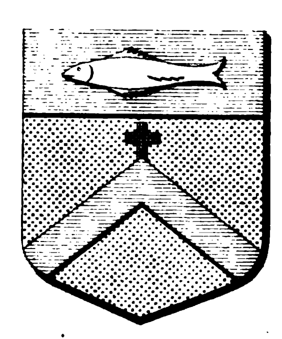
PETIT, seigneur de Boistrait.

De gueules, à la rencontre de cerf d'argent, clarinée d'or.



DE PEYRIEU, seigneur de la Coust.

D'azur, au paon d'or posé sur une branche de sinople, et accompagné de 3 merlettes d'or, 2 et 1.



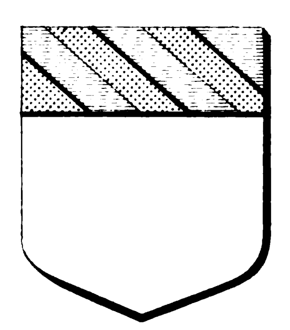
PEYSSON DE BACOT, seigneur de Bacot.

D'or, au chevron d'azur, surmonté d'une croisette de sable : au chef d'azur, chargé d'un poisson d'argent.



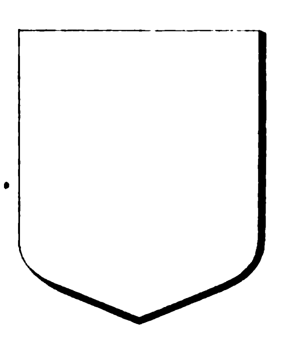
DE PHÉLINES, *alias* D'ÉPHELINES, seigneur de la Chartonnière et du Martelet.

D'azur, à un faisceau de 5 flèches d'argent, la pointe en haut, liées de gueules. Devise : NUNQUAM DEFLECTIT.

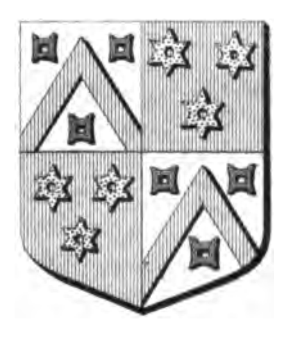


DE PISEYS ANCIEN, seigneur de Piseys.

D'argent, au chef bandé d'or et d'azur, de 6 pièces.

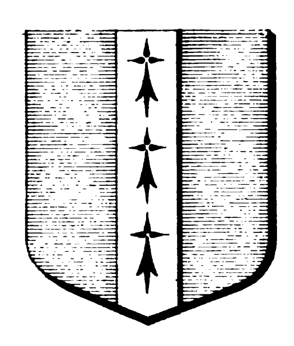


DE PLAINE SERRE, lieutenant-général.



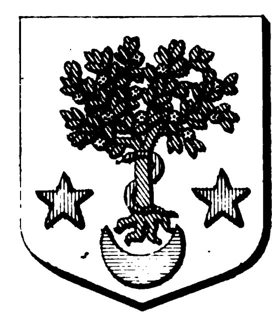
DE LA PLATIÈRE, bailli de Beaujolais.

Ecartelé au 1 et 4 d'argent, au chevron de gueules accompagné de 3 anilles de sable ; au 2 et 3 de gueules, à 3 molettes d'éperons d'or, posées 2 et 1. Devise : NESCIT LABI VIRTUS.



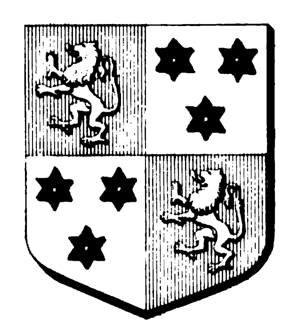
POGET DE JOUXTECROT, procureur du roi.

D'azur, au pal d'argent chargé de 3 mouchetures d'hermines de sable.



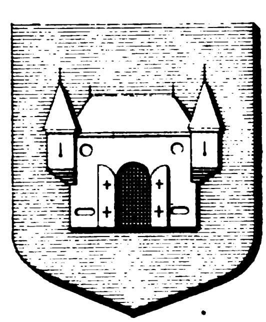
DE POMEY, seigneur de Rochefort.

D'argent, au pommier de sinople fruité d'or, supporté sur un croissant d'azur, tortillé d'un serpent de gueules, et accosté de 2 étoiles aussi de gueules.



PONCETON DE FRANCHELINS, seigneur de Laye près Dracé.

Ecartelé au 1 et 4 de gueules, au lion d'argent, *qui est de Ponceton;* au 2 et 3 d'argent, à 3 molettes d'éperons de sable, *qui est de Romans ancien.*



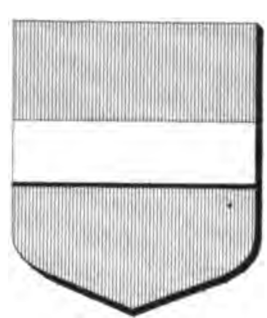
DE LA PORTE, seigneur de St-Nizier.

D'azur, au château d'argent donjonné de deux guérites de même, la porte ouverte de sable.



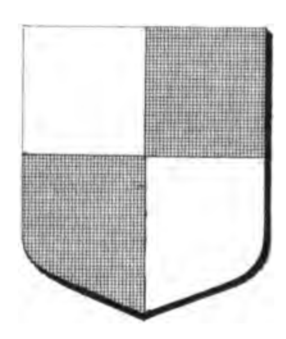
DE PORTEBEUF, seigneur de Montgré.

D'or, à une fasce de gueules, chargée de 3 étoiles d'argent.



DE LA POYPE, seigneur de Poule.

De gueules, à la fasce d'argent. Devise : NEC TEMERE, NEC TIMIDE.



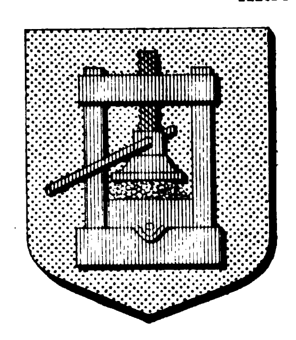
DE PRADINES ANCIEN, seigneur de Pradines.

Ecartelé d'argent et de sable.



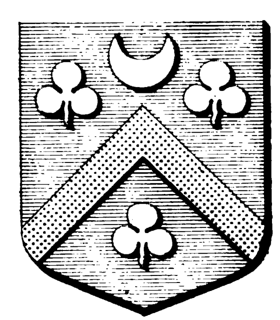
DE PRESLE, seigneur de l'Écluse.

D'azur, au chevron d'or accompagné de 3 moineaux d'argent, posés 2 et 1.



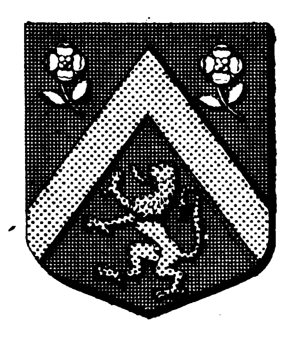
PRESSAVIN : a donné des chanoines distingués au Chapitre de Beaujeu.

D'or, au pressoir de gueules.



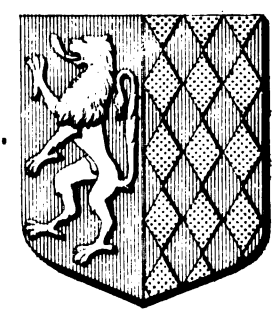
LE PRÊTRE DE VAUBAN, seigneur de Cublize.

D'azur, au chevron d'or sommé d'un croissant et accompagné de 3 trèfles, le tout d'argent.



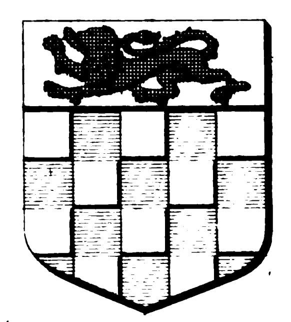
DE PROHENGUE, seigneur de Plantigny.

De sable, au chevron d'or accompagné en pointe d'un lion de même, et en chef de 2 roses tigées et feuillées d'argent.



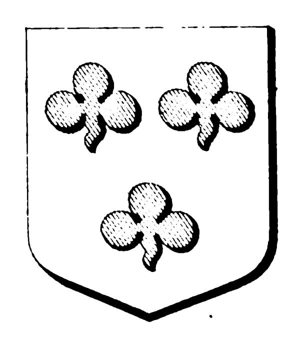
DE PROPIÈRES ANCIEN, seigneur de Propières.

De gueules, au lion d'argent, parti losangé d'or et de gueules.



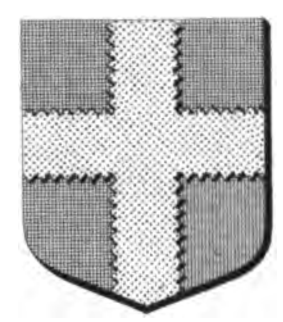
QUARRÉ DE CHAMPRIGNY, seigneur de Trades.

Échiqueté d'argent et d'azur, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de sable.



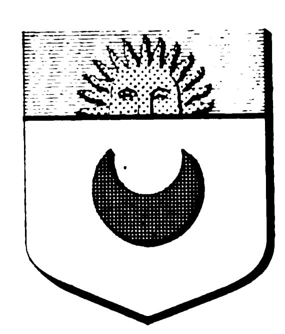
DE QUÉRIERS, *alias* QUÉRIÈRES, seigneur de Chambost près Longessaigne.

D'argent, à 3 trèfles de sinople.



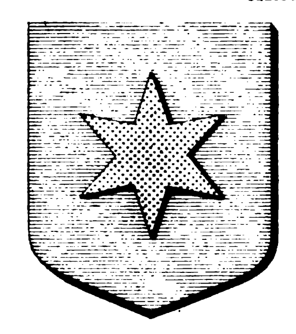
DE LA QUEUILLE, seigneur de Pramenoux.

De sable, à la croix dentelée d'or.



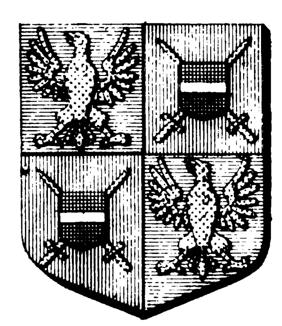
RABUT, seigneur de Montfriol.

D'argent, au croissant de sable, au chef d'azur chargé d'un soleil naissant d'or.



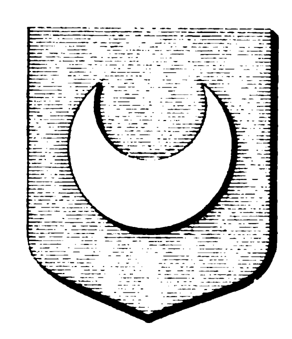
DE RAFFIN, seigneur de la Raffinière.

D'azur, à une étoile à 6 rais d'or.



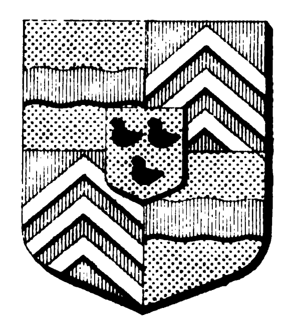
RAMBAUD DE CHAMPRENARD, seigneur de Champrenard.

Ecartelé au 1 et 4 d'azur, à l'aigle d'or; au 2 et 3 de gueules, à 2 épées en sautoir d'or, supportant un écusson de sable à une fasce d'argent, *qui est d'Agnot.*



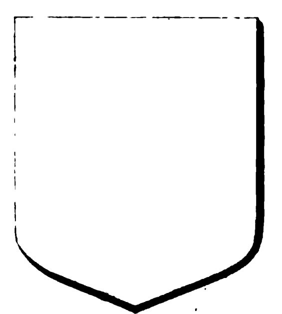
DE RANCÉ, procureur du roi.

D'azur, au croissant d'argent.

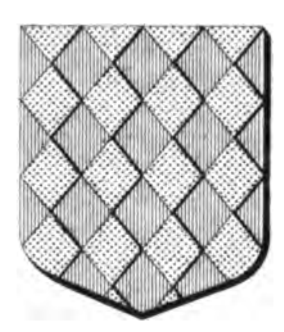


DE RÉBÉ, seigneur de Thizy.

Ecartelé au 1 et 4 d'or, à une fasce ondée de gueules, *qui est de Mauvoisin;* au 2 et 3 de gueules, à 3 chevrons d'argent, *qui est de Faverges;* sur le tout d'or, à 3 merlettes de sable, *qui est de Merle-Rébé.*

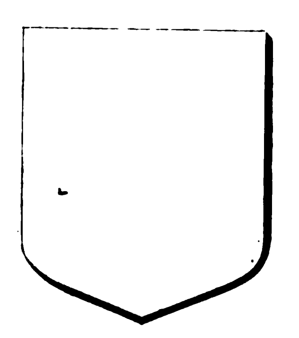


RÉGOMMIER, lieutenant-particulier.

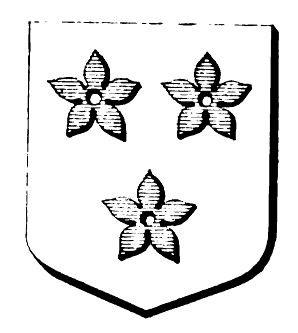


RENAUD, seigneur de Milly.

Losangé d'or et de gueules.

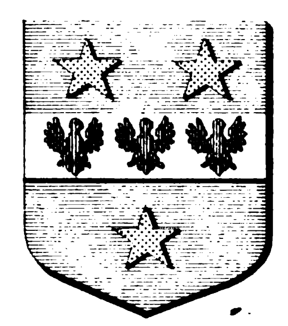


DE RÉTIS, seigneur de Marsangue.



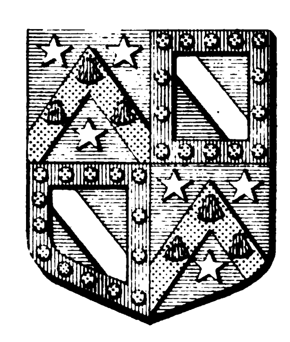
RICHARD, seigneur de Vaux.

D'argent, à 3 quintes-feuilles d'azur, posées 2 et 1.



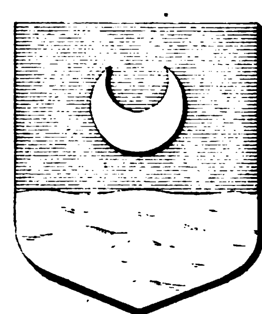
DE RIMOND, procureur du roi.

D'azur, à la fasce d'argent chargée de 3 alérions désarmés de gueules, et accompagnée de 3 étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.



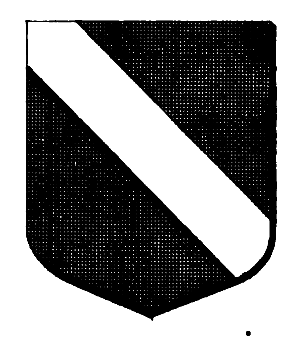
DE RIVERIE, seigneur de la Colonge.

Ecartelé au 1 et 4 d'azur, au chevron d'or chargé de 3 coquilles de gueules, et accompagné de 3 étoiles d'argent; au 2 et 3 d'azur à la bande d'argent, et une bordure de gueules chargée de 14 besants d'or.



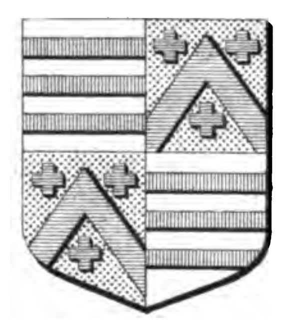
RIVERIEUX DE CHAMBOST, seigneur de Chambost près Longessaigne.

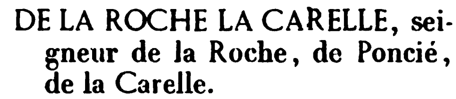
D'azur, à une rivière d'argent, sommée d'un croissant de même.



DE LA RIVIÈRE, seigneur de la Colonge.

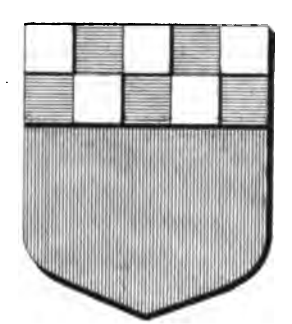
De sable, à la bande d'argent.





DE LA ROCHE LA CARELLE, seigneur de la Roche, de Poncié, de la Carelle.

Ecartelé au 1 et 4 d'argent, à 3 fasces de gueules ; au 2 et 3 d'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 croisettes aussi d'azur, 2 et 1. Cimier : un soleil. 1re Devise : SUBLIMI FERIAM SIDERA VERTICE. 2me Devise : QUI S'Y HEURTE S'Y BRISE.



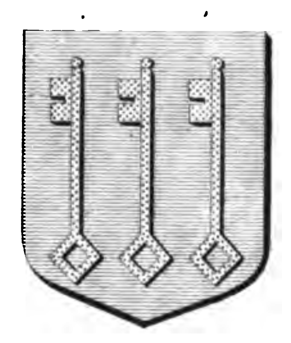
DE ROCHEBARON, seigneur des Plaines.

De gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur, de 2 traits.



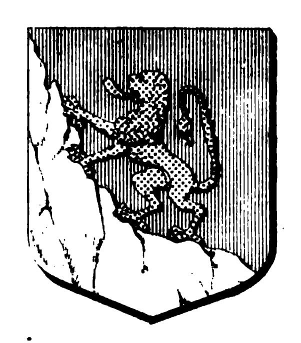
DE LA ROCHEFOUCAUD, seigneur de Cublize.

Burelé d'argent et d'azur, à 3 chevrons de gueules brochant sur le tout, le premier écimé.



ROLLIN DE MONTOUX, seigneur de St-Maurice.

D'azur, à 3 clefs d'or rangées en pal.



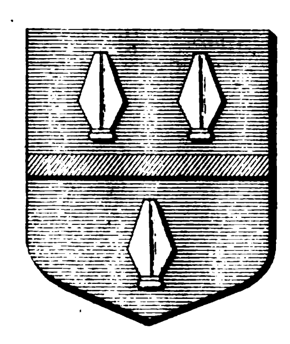
ROLAND DE LA PLATIÈRE, seigneur de la Platière.

De gueules, au lion d'or rampant contre un mont d'argent. Devise : RIEN SANS PEINE.



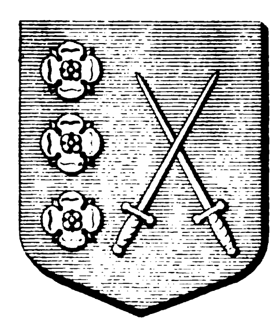
DE RONCHEVOL, *alias* RONCHIVOL, seigneur de Pramenoux.

D'or, à l'aigle éployée de gueules, armée et becquée d'azur. Devise : ALTITUDO.



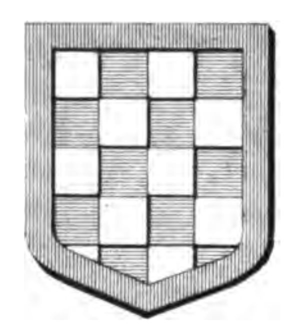
DE ROSSET, seigneur d'Arbain.

D'azur, à 3 fers de lances courtoises d'argent, 2 et 1 ; à la burelle de pourpre. Devise : LA, NON AILLEURS.



ROUJOUX DE FÉCAMP, seigneur de Montclair.

D'azur, à 3 roses d'argent en pal à dextre de l'écu, et 2 épées de même en sautoir à senestre.



DE ROUSSILLON BEAURETOUR, seigneur de Longeval.

Echiqueté d'argent et d'azur, à la bordure de gueules.



ROUX, lieutenant-général.

D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or.



RUFFIN, lieutenant-général.

D'azur, au sautoir d'or, accompagné de 4 feuilles de chêne de sinople.



RUX, *alias* RU, seigneur de Cerbué.

D'azur, à la bande d'or accompagnée de 7 croix recroisetées, au pied fiché de même.



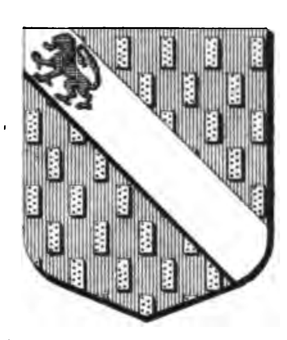
SABOT DE PIZEYS, seigneur de Pizeys.

D'azur, au pélican d'argent avec sa pitié de gueules, posé sur un tertre de sinople.



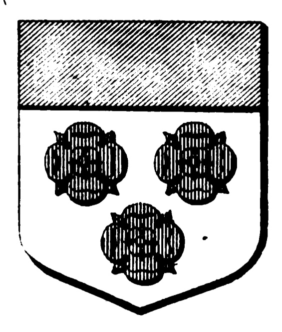
DE SACCONAY, seigneur de Bacot.

De sable, à 3 étoiles d'argent, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules.



DE SACONINS, propriétaire de rentes à Parigny.

De gueules, semé de billettes d'or, à la bande d'argent chargée au sommet d'un lion de sable.



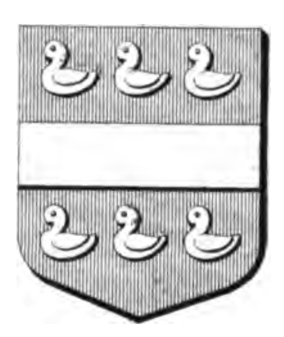
DE ST-AMOUR ANCIEN, seigneur du Moulin-au-Comte.

D'argent, à 3 roses de gueules, au chef de pourpre.



DE STE-COLOMBE, seigneur de Ste-Colombe, du Thil, du Poyet.

Ecartelé d'argent et d'azur.



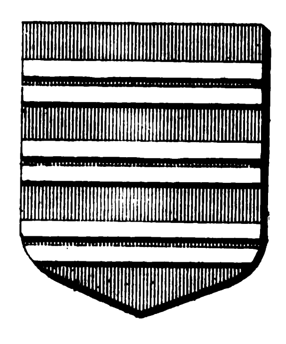
DE ST-GERMAIN, seigneur de Chambost.

De gueules, à la fasce d'argent, à 6 merlettes de même, 3 en chef et 3 en pointe.



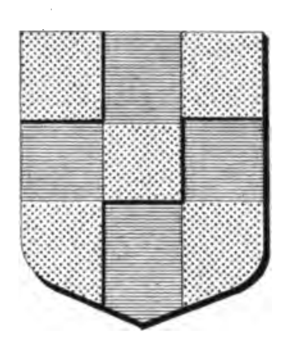
DE ST-JULIEN, seigneur de St-Julien-St-Mamez.

D'azur, au mouton d'argent, au chef d'or chargé de 3 rencontres de taureaux de sable.



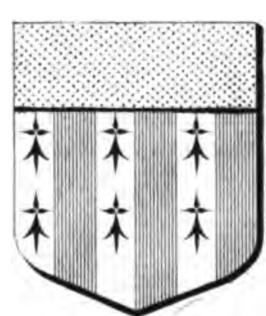
DE ST-JULIEN BALEURE, seigneur de la Plaigne.

De gueules, à 3 jumelles d'argent.



DE ST-PRIEST, bailli de Beaujolais.

5 points d'or, équipolés à 4 d'azur.



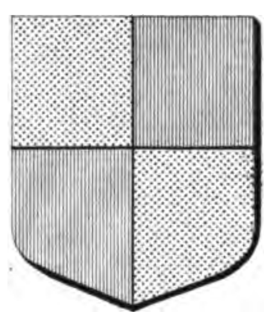
DE ST-ROMAIN, seigneur de Meyré.

Pallé d'hermine et de gueules, de 6 pièces ; au chef d'or.



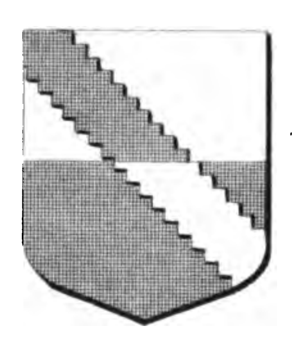
DE ST-SYMPHORIEN, seigneur de Cucurieux.

D'azur, au chef d'or chargé d'un lion issant de gueules.



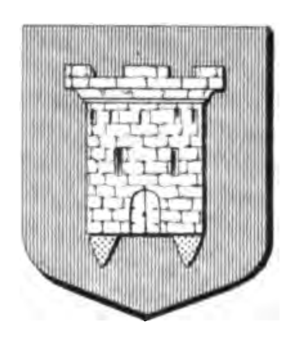
DU SAIX, seigneur de Chervé.

Ecartelé d'or et de gueules. Devise : NON MOBILE SAXUM.



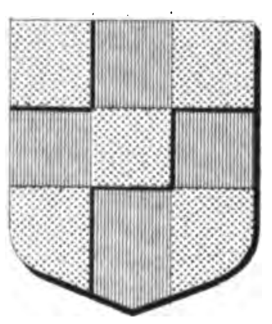
DE SALEMARD, seigneur de Ressis.

Coupé d'argent et de sable, à la bande dentelée de l'un en l'autre.



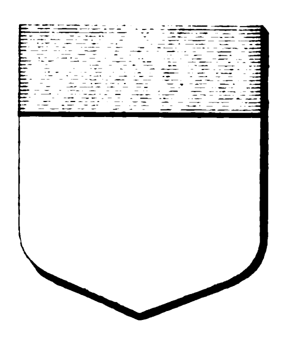
DE LA SALLE, seigneur de Pierreux.

De gueules, à la tour crénelée d'argent, maçonnée de sable, aux pieds fichés d'or.



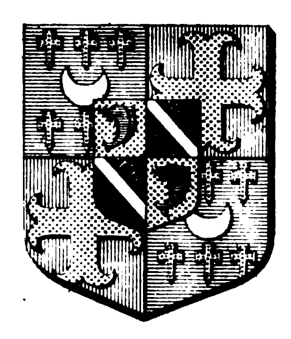
DE SALORNAY, seigneur de Villemartin.

5 points d'or, équipolés à 4 de gueules.



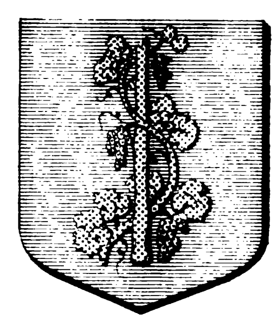
DE SALUCES, seigneur de Cenves.

D'argent, au chef d'azur.



DE SANCERRE, seigneur de Chamelet.

Ecartelé au 1 et 4 d'azur, au croissant d'argent accompagné de 6 croix recroisetées au pied fiché d'or, *qui est de Bueil ;* au 2 et 3 de gueules, à la croix ancrée d'or, *qui est Avoir ;* sur le tout écartelé au 1 et 4 de Dauphiné, au 2 et 3 de Champagne.



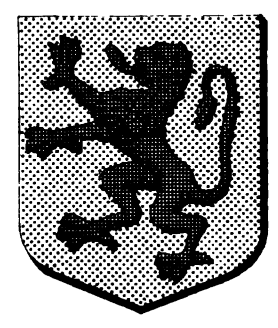
DE SARRAZIN, seigneur de la Pierre.

D'azur, au cep de vigne sur son échalas, d'or.



DE SARRON, seigneur de Bacot.

D'argent, au griffon de gueules.



SAUVAT, seigneur de Cerbué.

D'or, au lion de sable.



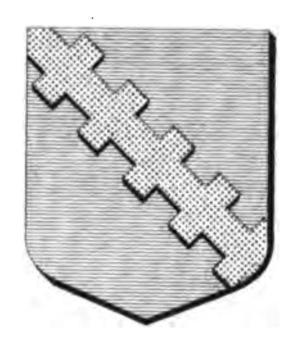
DU SAUZEY, seigneur d'Amplepuis.

D'azur, à une tour à contre-forts d'argent, maçonnée de sable, posée sur une terrasse de sinople et accompagnée en chef de 2 étoiles d'argent.



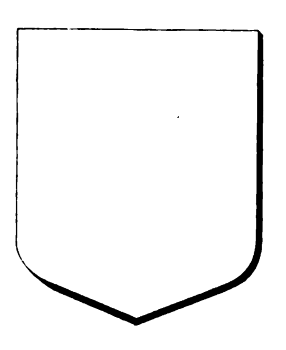
DU SAUZEY DE JASSERON, seigneur de Jasseron.

D'azur, à 3 saules écotés d'or en pal.

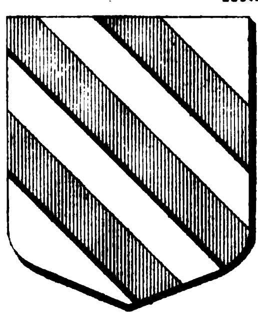


SCARRON, seigneur de St-Try.

D'azur, à la bande bretessée d'or. Devise : VIS DUPLEX FULGET IN UNO.

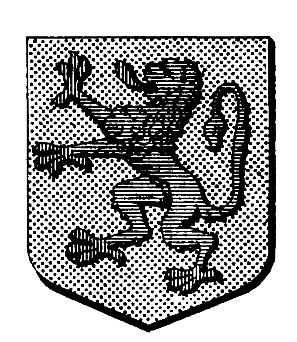


DE SCIA, lieutenant-général.



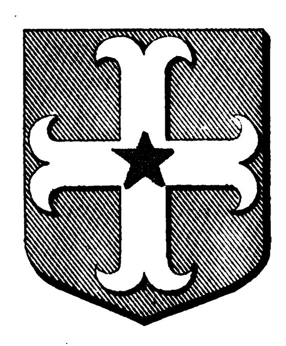
DE SEMUR, seigneur de l'Aubépin

D'argent, à 3 bandes de gueules.



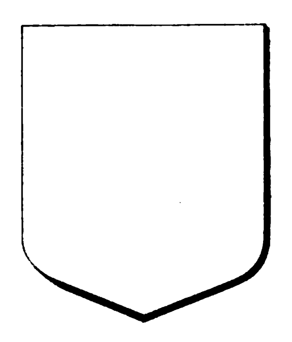
DES SERPENS, seigneur de Cublize.

D'or, au lion d'azur armé et lampassé de gueules.

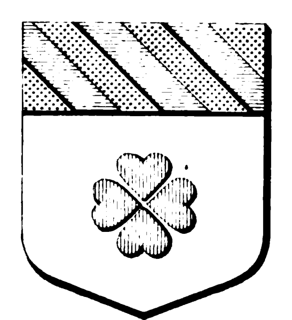


DE SERREFAVRE, seigneur de Serrefavre.

De sinople, à la croix ancrée d'argent, chargée en cœur d'une étoile de sable. (Cette famille passa en Bourbonnais, où elle était connue sous le nom de *Serfevre.*)

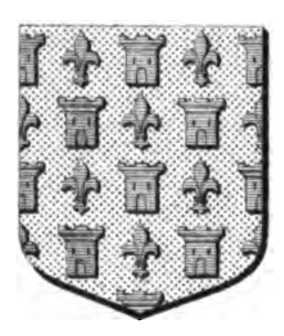


DE SERREIN, seigneur de Malleval.



SEVERT, seigneur du Châtelard.

D'argent, à 4 cœurs appointés en croix de gueules; au chef d'or, à 3 bandes d'azur.



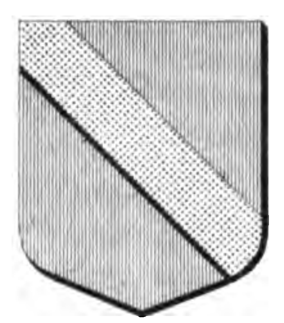
DE SIMIANE ALBIGNY, seigneur de Chambost près Longessaigne.

D'or, semé de tours et de fleurs de lis sans nombre, d'azur. 1re Devise : SUSTENTANT LILIA TURRES. 2me Devise : CERTAMINE PARTA. 3me Devise : JE L'AI GAGNÉ.



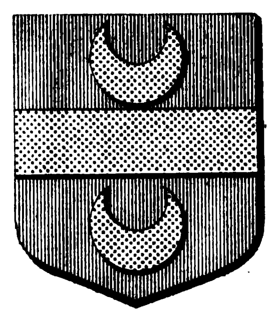
DE SIRVINGES, seigneur de Sevelinges.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 2 croissants d'argent.



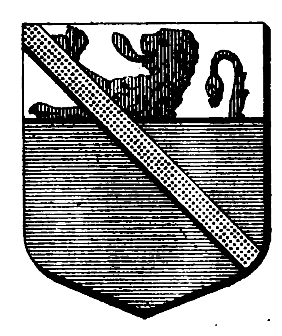
SOTIZON, procureur du roi.

De gueules, à la bande d'or.



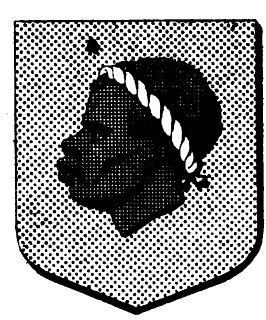
DE TARGE, seigneur du Pas.

De gueules, à la fasce d'or accompagnée de 2 croissants de même, un en chef et l'autre en pointe.



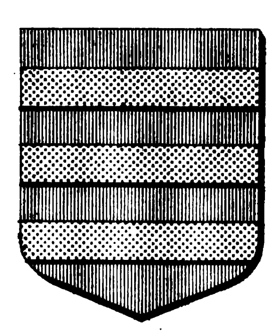
DU TERRAIL BAYART, seigneur d'Ornaison.

D'azur, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules; au filet d'or brochant sur le tout.



TESTENOIRE: a donné des magistrats distingués à la prévôté de Beaujeu.

D'or, à une tête de maure de sable, tortillée d'argent.



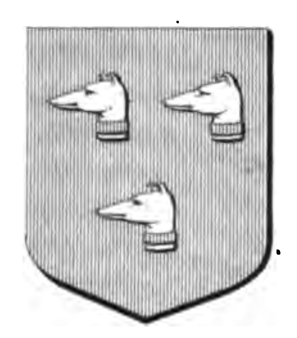
DE THÉLIS, seigneur de Chambost près Longessaigne.

De gueules, à 3 fasces d'or. Cimier: une étoile à 6 rais.



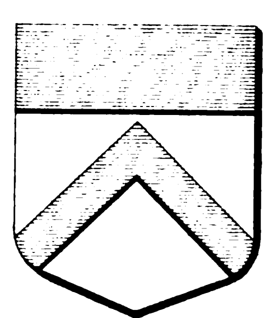
THEVENARD, seigneur de l'Enclos.

D'azur, à la colombe d'argent perchée sur une branche d'olivier de sinople.



THIERRY, seigneur de Vaux.

De gueules, à 3 têtes de lévriers d'argent accolées de gueules.



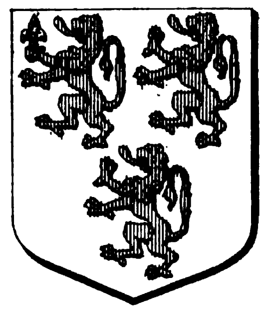
THIBAULD DE LA ROCHE THULON, seigneur de la Roche-Thulon et des Prés.

D'argent, au chevron d'azur, au chef de même.



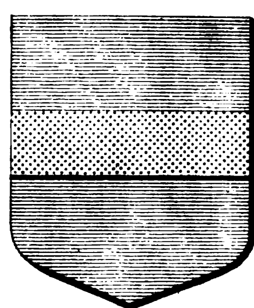
THOMÉ DE ST-CYR, seigneur de St-Cyr-de-Valorges.

D'azur, à la tête et au col de cerf coupé d'or.



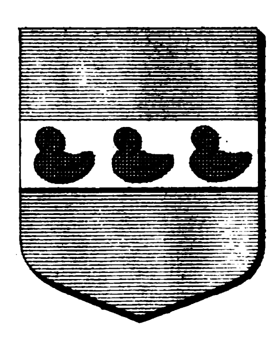
DE THY, seigneur de Milly et de Claveyson.

D'argent, à 3 lionceaux de gueules, 2 et 1, celui de dextre tenant une fleur de lis d'or.



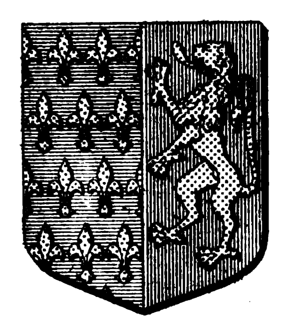
TIRCUY DE CORCELLES, seigneur de Corcelles, d'Arcis, de Fleurye.

D'azur, à la fasce d'or.



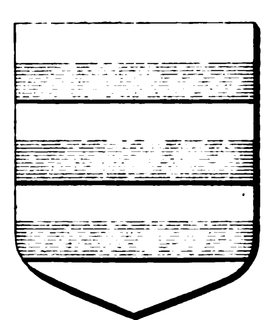
TOURNIER, seigneur d'Epeisse.

D'azur, à une fasce d'argent chargée de 3 merlettes de sable.



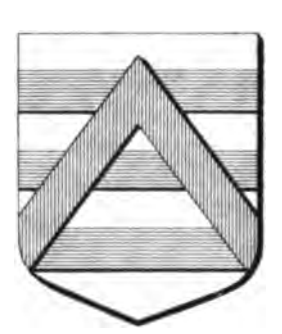
DE TOURNON, seigneur de Vaux.

Parti, au 1 d'azur semé de fleurs de lis d'or; au 2 de gueules, au lion d'or.



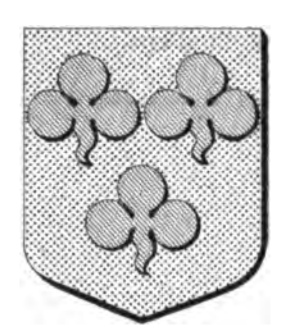
DU TREMBLAY, avocat du roi.

D'argent, à 3 fasces d'azur.



DE TREZETTE ANCIEN, *alias* DE TRAZETTE, seigneur de Trezette.

D'argent, à 3 fasces d'azur, au chevron de gueules brochant.



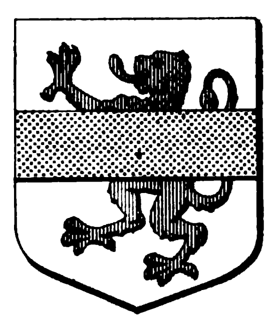
TRICAND, seigneur de la Goutte.

D'or, à 3 trèfles de sinople.



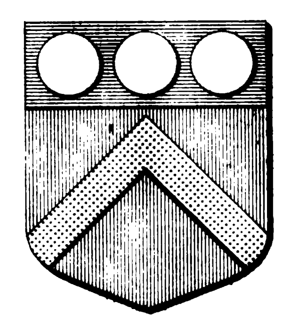
DE TRICAUD, seigneur de la Place.

D'azur, au chevron d'or, adextré en chef d'une étoile du même.



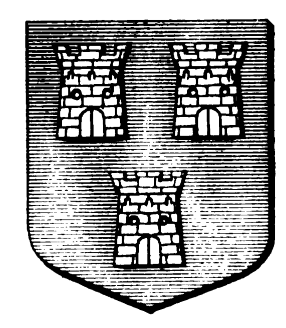
TROLLIER, seigneur de Fontcrenne.

D'argent, au lion de gueules, à la fasce d'or brochant sur le tout.



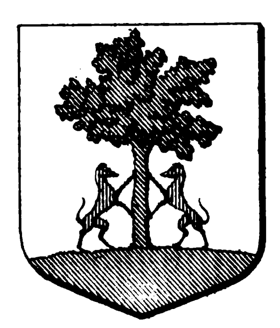
TROUILLEUR, seigneur de la Douze (la Chaize).

De gueules, au chevron d'or; au chef cousu d'azur, chargé de 3 besants d'argent.



TURRIN, seigneur de Belair.

D'azur, à 3 tours d'argent, posées 2 et 1.



VAGINAY, seigneur du Paquelet.

D'argent, à l'arbre de sinople terrassé de même, soutenu de deux lévriers grimpants et affrontés de gueules.



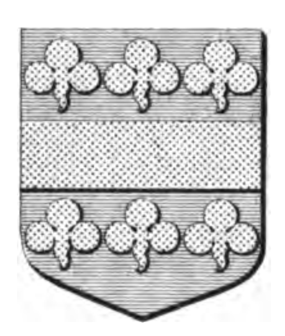
DE VALADOUX, seigneur de St-Julien et St-Mamez.

D'azur, au lion d'or armé et lampassé de gueules.



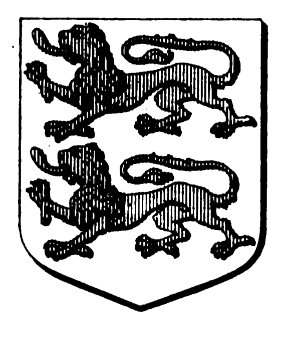
VAIVOLET, lieutenant-particulier.

D'azur, au vol d'argent, au chef d'or.



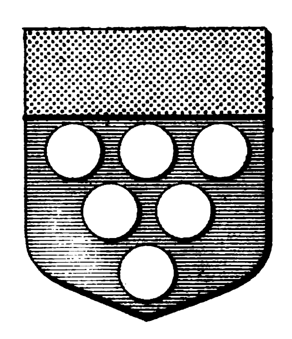
DE VALENCE, seigneur de Montoux.

D'azur, à une fasce d'or accompagnée de 6 trèfles de même, 3 en chef et 3 en pointe.



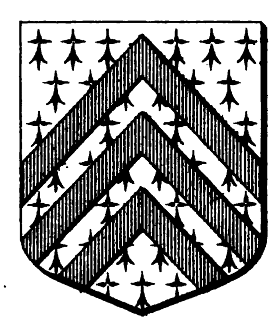
DE VALENCIENNE, seigneur de Valencienne.

D'argent, à 2 lions léopardés l'un sur l'autre, de gueules.



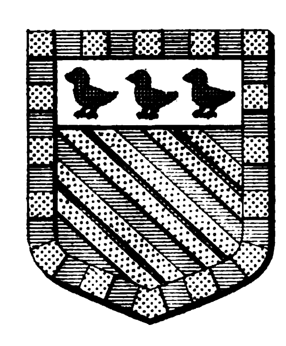
DE VALENTINOIS (de la maison de Poitiers), seigneur de Belleroche-en-Montagne.

D'azur, à 6 besants d'argent, 3, 2 et 1 ; au chef d'or.



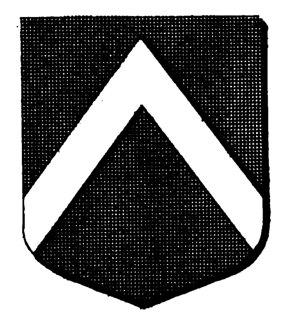
DE VARENNE RAPPETOUR, seigneur de la Platière.

D'hermine, à 3 chevrons de gueules. Devise : NON EST MORTALE QUOD OPTO.



DE VAREY, seigneur de Taney.

D'azur, à 3 jumelles d'or ; au chef d'argent, chargé de 3 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules ; à la bordure componée d'or et d'azur.



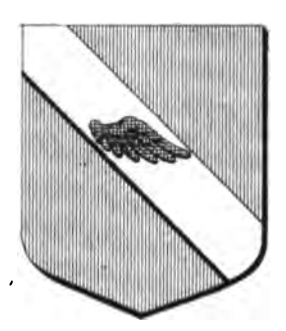
DE VAURION, seigneur de Vaurion.

De sable, au chevron d'argent.



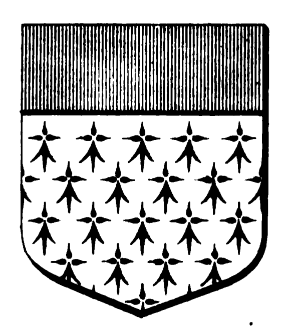
DE VAUX, seigneur de Vaux.

De gueules, au lion passant d'argent.



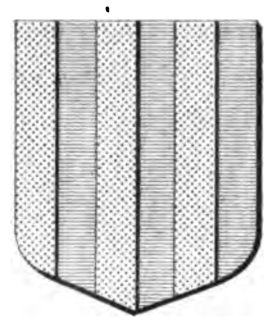
DE VAUZELLES, seigneur de Vauzelles.

De gueules, à la bande d'argent, chargée d'un demi-vol de sable.



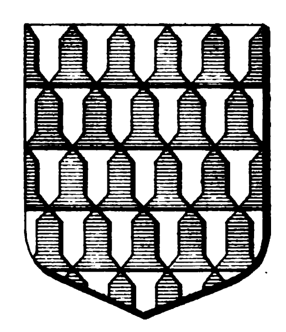
DE VERNEYS, seigneur d'Argigny.

D'hermine, au chef de gueules.



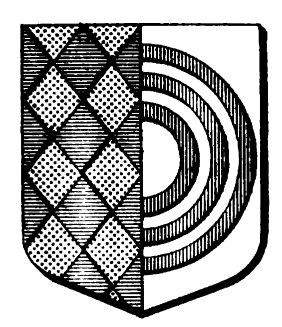
DE VERS, *alias* DE VERE, seigneur de Gorze.

Pallé d'or et d'azur.



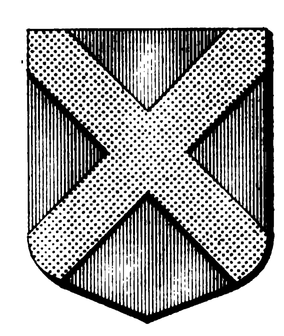
DE VICHY, seigneur d'Estieugue.

De vair plein.



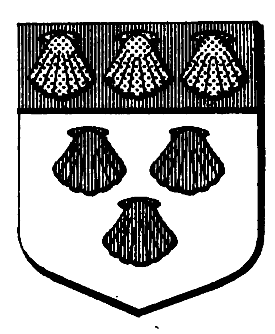
DE VILLENEUVE, seigneur de Joux-sur-Tarare.

Parti, au 1 losangé d'or et d'azur ; au 2 d'argent, à 3 demi-vires de gueules.



DE VILLION, seigneur de Varennes.

De gueules, au sautoir d'or.



DE VINOLZ, seigneur d'Argigny.

D'argent, à 3 coquilles de gueules ; au chef de gueules, à 3 coquilles d'or.



DE VIRY, seigneur de Claveyson.

De sable, à la croix ancrée d'argent, chargée en cœur d'un carreau du champ.



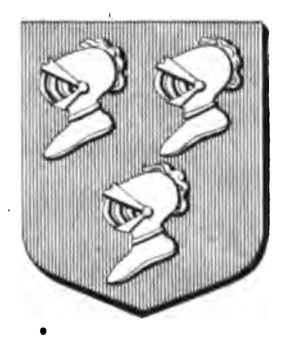
DE VITRY D'ALIERE, bailli de Beaujolais.

D'azur, au lion d'argent armé, lampassé et couronné de gueules.



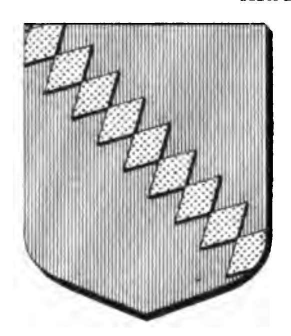
VOIRET, seigneur de Sales.

D'or, à l'arbre terrassé de sinople; au chien courant d'argent, accolé de sable et lié à l'arbre.



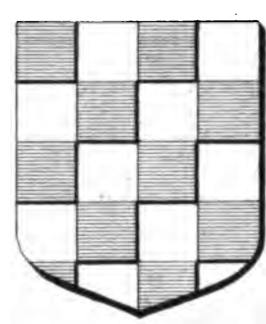
DE VOCANSE, seigneur de la Pierre.

De gueules, à 3 casques d'argent, 2 et 1.



DE VUARTY, seigneur de Meyré.

De gueules, à la bande losangée d'or.



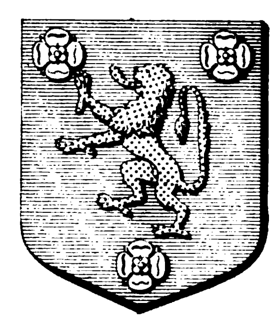
DE LA VULPILIÈRE, *alias* LA VOLPILIÈRE, seigneur de la Verpillière.

Echiqueté d'azur et d'argent.



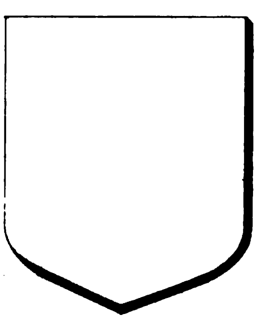
OMISSIONS.

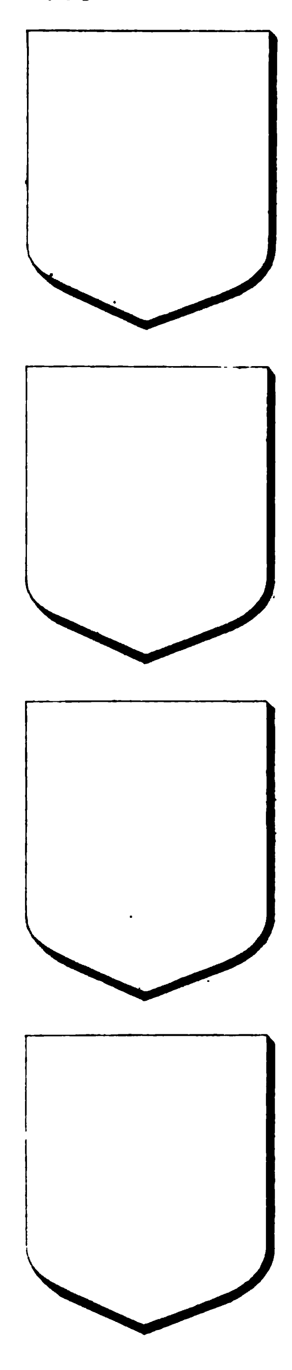
En plaçant à la fin de l'ARMORIAL plusieurs écussons en blanc, sous le titre d'*Omissions*, l'Auteur a pensé que l'existence de quelques familles avait dû échapper à ses recherches et pourrait être découverte plus tard. Il a voulu donner à chacun la facilité d'enrichir son exemplaire sans rien changer au matériel du livre.

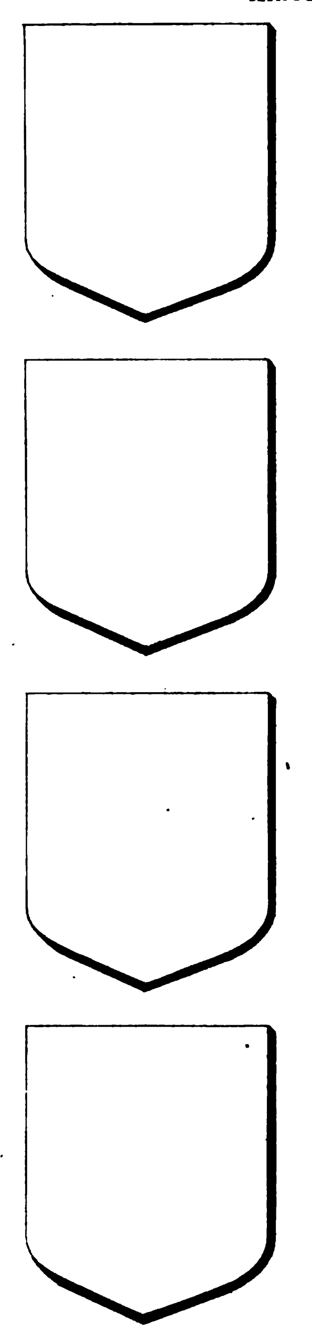


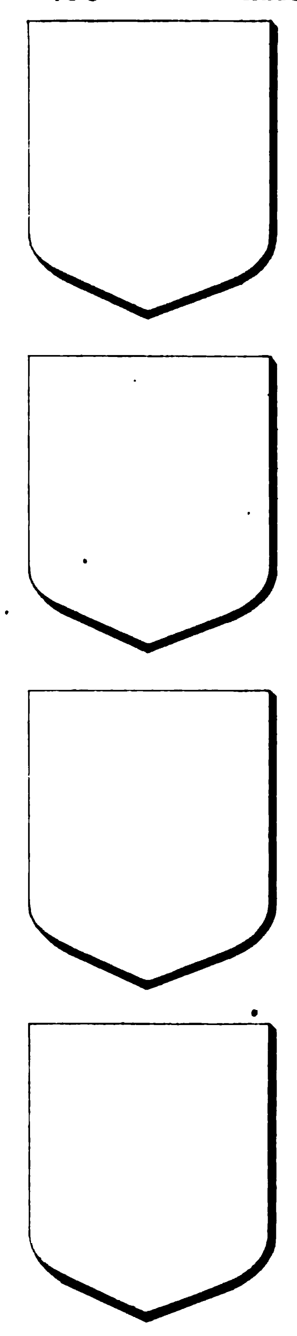
GARIL : a donné des dignitaires au Chapitre de Beaujeu.

D'azur, au lion d'or, accompagné de 3 roses d'argent, 2 et 1.










IN PRIN CIPIO
ERAT VER BVM